

RG-43.029M

**Inventaire analytique
de 202 cotes des
archives concernant
les camps
d'internement du
Loiret**

B. Verny

1996 - 1997

Avertissement

Le présent inventaire a été accompli dans le cadre d'une collaboration entre les Archives Départementales du Loiret, le Holocaust Museum de Washington et le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Camps d'Internement du Loiret (Cercil).

La liste des archives ici inventoriées et analysées a été déterminée par un projet de microfilmage. L'ordre adopté découle d'un travail antérieur, celui du « *Guide de recherche sur les camps d'internement* », rédigé par Melle Dauphin, documentaliste aux Archives Départementales du Loiret, en 1983.

Ce texte se veut un inventaire analytique ; c'est-à-dire que la description des liasses et registres étudiés porte, certes sur leur origine, leur plan et leur constitution, mais aussi sur le sens des documents.

L'auteur de ces lignes tient à remercier la direction des Archives Départementales du Loiret, qui est à l'initiative de ce travail, le personnel de cette administration, qui l'a aidé avec compétence et amabilité, la direction du Cercil, qui lui a témoigné son appui et sa confiance, et sa famille qui a supporté bien longtemps sa distraction et ses absences.

Sommaire

1	Fonds de la préfecture régionale	5
2	Fonds des Renseignements Généraux	48
3	Fonds de la Direction Régionale de la Santé	56
4	Fonds de la préfecture / 1 camps d'internement	65
5	Fonds de la préfecture / 2 - sous - série 5 M : police de surveillance et de sûreté - surveillance et répression politique	84
6	Fonds de la préfecture / 3 - Service des Affaires Juives	95
7	Fonds de la préfecture / 4 - répression politique et raciale, internements	115
8	Fonds de la Préfecture / 5 - Camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande	191
9	Fonds de la préfecture / 6 - Camp de Beaune-la-Rolande	211
10	Fonds de la préfecture / 7 - Camp de Jargeau	222
11	Fonds de la Préfecture / 8 - Camp de Pithiviers	227
12	Fonds de la Préfecture / 9 - camp de Sologne	253
13	Fonds de la préfecture / 10 - réfugiés espagnols	255

14	Fonds de la préfecture / 11 - finances et comptabilité	261
15	Fonds de la direction départementale des services de police	263
16	Fonds du 1ère Division d'Internement	267
17	Fonds du camp d'internement de Beaune-la-Rolande	271
18	Fonds du camp d'internement de Jargeau	292
19	Fonds du camp d'internement de Pithiviers	313
20	Fonds de la sous-préfecture de Montargis	345
21	Fonds de la sous-préfecture de Pithiviers	383
22	Fonds hospitaliers / 1 - Beaune	398
23	Fonds hospitaliers / 2 - Pithiviers	401
24	Fonds Jargeau	403
25	Fonds SEITA	405
	Annexes	407

1 FONDS DE LA PREFECTURE REGIONALE

COTE 6392 : instructions sur les camps d'internement et fonctionnement

Cette liasse a une épaisseur de 10 cm. Elle est divisée en six sous-liasses :

- 1 / « *Instructions* »
- 2 / « *Liste des internés administratifs* »
- 3 / « *Correspondance* »
- 4 / « *Camps d'internement du Loir-et-Cher* »
- 5 / « *Camps d'internement d'Eure-et-Loir* »
- 6 / « *Camps d'internement du Loiret* »

1 / Sous - liasse « *Instructions* »

Elle est subdivisée en 5 dossiers, qui contiennent des circulaires et de la correspondance administratives :

A/ « Correspondance avec les préfets »,

il s'agit de transmission d'informations, de consignes, de répartition des compétences ; à la fin, un tableau des effectifs internés (1941 ou 1942), et une liste (4 pages) d'internés (sans doute au camp de Pithiviers), avec "*avis sur la libération éventuelle*". 12 feuillets en tout.

B/ « Instructions » :

5 circulaires générales, des 31 janvier et 5 mai 1942, 20 octobre 1943, 3 avril et 22 mai 1943, sur 16 feuillets, qui servent de références, en particulier sur les liens des camps avec les différents services administratifs régionaux et centraux.

C / « Internés politiques » :

15 textes, sur 32 feuillets, sur l'internement administratif : loi du 15 octobre 1941, 12 circulaires des 31 janvier et 25 février 1942, 11 janvier, 3 février, 15 mars, 12 juillet, 20 août, 7 septembre, 29 septembre, 26 octobre, 29 novembre et 1er décembre 1943, 4 février et 6 mars 1944.

NB dans la circulaire n°90 Pol. Camp 2 du 6 mars 1944, signée du Directeur Général de la Police Nationale, il est fait référence à un décret du 27 février 1940 qui prévoit des allocations pour les familles des internés administratifs...

D / « Condamnés de droit commun et divers » :

4 circulaires, datées du 6 mars 1942, des 25 février, 8 juin et 13 juin 1944, en tout 6 feuillets ;

E / « Marché noir » :

4 circulaires sur l'internement « *pour motifs économiques* », des 16 avril et 5 juin 1942, et des 10 février et 22 avril 1943, en tout 6 feuillets.

2 / Sous-liasse «Liste des internés administratifs »

Subdivisée en 6 dossiers :

A / Liste «antérieurement au 15.06.1940», 15 noms de « *communistes et anarchistes* », du Loiret, sur double page dactylographiée, en trois exemplaires ;

B / Dossier « octobre 1941 » :

1) circulaire du 22 octobre 1941 du ministère de l'intérieur transmettant la demande allemande (MBF) de communication de la « *liste des personnes de sexe masculin qui ont été ou seront arrêtées par les autorités françaises pour activités communistes ou anarchistes* », plus un télégramme du 27 octobre de même objet, en tout 3 feuillets ;

2) ensemble de listes dont les trois premières datées du 28 octobre 1941, expédiées en réponse et accompagnées d'une note de transmission du 30 octobre ; il y a deux destinataires : le commandant de la Feldkommandantur d'Orléans, et la Direction Générale de la Police à Paris :

- « *militants extrémistes arrêtés par la police municipale d'Orléans* », du 15 avril 1940 au 08 septembre 1941, 40 noms, avec état civil, sur double page dactylographiée ;

- « *militants extrémistes arrêtés par les autorités allemandes* », 47 noms dont 41 arrestations opérées le 19 octobre 1941, liste sur double page dactylographiée ;

- « *personnes de sexe masculin arrêtées par les brigades de gendarmerie du Loiret pour activités communistes* », 22 noms, sur 2 feuillets ;

- « *renseignements sur les internés administratifs* », par la gendarmerie du Loiret, 9 noms,

- une liste de Gien établie par le commissaire de police : 3 noms, du 27 octobre 1941 ;

- une liste de Montargis, due elle aussi au commissaire de police, avec 2 noms, du 28 octobre ;

- une liste manuscrite sur une très grande feuille, intitulée "*Communisme - Internés administratifs*", comptant 24 noms dont un rayé,

- une liste manuscrite, écrite au crayon, intitulée "*internements administratifs des communistes et anarchistes antérieurement 15 juin 1940*", 15 noms ;

* NB : ces listes ne coïncident qu'imparfaitement.

C / Dossier « février - mars 1942 » : trace de transmission de listes à la Kommandantur d'Orléans, 11 feuillets en tout ;

D / Dossier « Montargis février 1941 » : listes en quatre exemplaires, à divers stades d'achèvement (brouillons, première frappe, doubles, complément manuscrit) ; dates extrêmes 10 février 1941 et 28 mai 1942 ; la version finale a quatre doubles pages, et est divisée en 5 rubriques :

- « *Communisme. Internés administratifs* » : 26 noms,

- « *Marché noir* » : 4 noms,
- « *Divers* » : 4 noms,
- « *Evadé* » : 1 nom,
- « *libérés* » : 2 noms (ou 5 ?).

E / Dossier « *Arrestations de septembre 1942* » : trois listes de 21 noms, outils de travail de la gendarmerie pour une rafle opérée le 24 septembre 1942, avec petit compte-rendu;

F / Dossier « *divers sur les internés communistes* » :

- Six exemplaires d'une liste de 1943, 38 noms avec état - civil et "*avis sur la libération éventuelle*";
- un état « *néant* » de la prison d'Orléans en mars 1942 ;
- divers fiches de renseignements sur des internés : sur *le "revirement apparemment sincère d'un ancien rédacteur du journal "L'Humanité" (janvier - février 1942)*, sur un candidat à la surveillance des voies ferrées "*qui aurait été sympathisant ou affilié au parti communiste*" (16 février 1942), sur 11 arrêtés dans le Loiret (3 mars et 8 mars 1942), sur un transfert vers le camp de Gaillon (15 mars 1942), sur 3 transférés du camp de Rouillé (septembre 1942).

3 / Sous-liasse « *Correspondance* »

Elle est subdivisée en 4 dossiers fort logiques :

- « *avec les préfets* »,
- « *avec les autorités d'occupation* »,
- « *ministérielle* »,
- « *diverse* ».

A / Dossier « *Correspondance avec les autorités d'occupation* »,

Surtout le SS Hauptsturmführer Merdsche, Kommandeur des Sicherheitspolizei (SD) - Kommando Orléans (= KSKO), 46, bd Alexandre Martin ; en tout 27 feuillets :

- lettres du KSKO en date 19 juin 1942 ordonnant la déportation de 2.000 internés des camps du Loiret, et en chargeant le préfet régional ;
- lettre du KSKO, sous référence du Sipo-SD IV J, en date du 03 juillet 1942, demandant que la contenance des camps de Beaune et Pithiviers soit portée à 5.000 places chacun ;
- 19 feuillets concernant des demandes de renseignements sur certains internés, présentées par le KSKO aux autorités préfectorales, et leurs réponses ;

B / Dossier « *Correspondance avec les préfets* » :

- 1) Sous - dossier "*préparation des déportations , juin et juillet 1942*"
 - 19 juin 1942, l'Intendant de Police, pour le préfet régional, au préfet du Loiret, 4 pages : préparation des premiers convois, en suite à

la lettre du KSKO au préfet régional, du même jour ;

- 6 juillet 1942, de l'Intendant de Police, pour le préfet régional, au préfet du Loiret, application des ordres du KSKO dans sa lettre du 3 juillet : augmentation de la capacité des camps, 2 pages ;

- 15 juillet 1942, de l'Intendant de Police, pour le préfet régional, au préfet du Loiret, 2 pages, préparation du convoi du 17 juillet, au départ de Pithiviers ;

- 21 juillet 1942, du KSKO au préfet régional, 1 page (copie) : transfert à Pithiviers des internés de Lamotte Beuvron, ordre de fermer ce centre d'internement aux Juifs ;

- 21 juillet 1942, du préfet régional au préfet du Loiret : recensement à faire des Juifs arrêtés par erreur lors de la rafle du Vél d'Hiv, 1 page ;

- compte-rendu d'une conversation téléphonique avec M. François, haut fonctionnaire parisien, le 22 juillet 1942 à 10 heures : précision sur les catégories de Juifs à arrêter ou non, 1 page ;

- datée du 21 juillet, mais corrigée du 22 juillet 1942, du préfet régional au préfet du Loiret, reprise de la lettre du 21 juillet citée ci-dessus, avec les précisions fournies par téléphone, 2 pages ;

- 25 juillet 1942, l'Intendant de Police, pour le préfet régional, au préfet du Loir-et-Cher, 1 page : application des ordres du KSKO fermant Lamotte-Beuvron aux Juifs, et transférant ceux qui s'y trouvent à Pithiviers ;

- 29 juillet 1942, l'Intendant de Police pour le préfet régional, 1 page : réquisition de la gendarmerie "*pour escorter un convoi d'internés israélites du camp de Pithiviers (Loiret) jusqu'à la frontière allemande*" ;

- 7 août 1942, l'Intendant de Police, pour le préfet régional, au préfet du Loiret, 1 page : il faut transmettre au Commissariat Général aux Questions Juives "*l'argent et les bijoux saisis au cours des fouilles pratiquées sur les juifs et les juives des camps de Beaune-la-Rolande et Pithiviers*".

2) Sous - dossier "*fonctionnement administratif*" :

- cas Kasimir : 6 feuillets, datés du 27 mars au 7 mai 1942 concernant le cas de trois juifs arrêtés par les Allemands "*en tentant de franchir la ligne de démarcation*" ; la FK demande au préfet du Cher de les interner au sortir de leur peine de prison ; celui-ci transmet au préfet du Loiret (les trois sont déjà internés à Pithiviers) ; qui, lui, demande des instructions à la Direction Générale de la Police Nationale : l'internement ne peut pas être décidé par les Allemands, puisque c'est une prérogative française : que faire ? La réponse arrive le 6 mai 1942 : "*en pareil cas, il vous appartient d'opérer le transfert qui vous est prescrit, mais ... il y a lieu de vous abstenir de sanctionner l'internement de ces étrangers par arrêté*" ... le préfet régional répercute sur les préfets départementaux ;

- du préfet régional au préfet du Loiret, le 25 septembre 1942 : demande d'établissement d'un "*memento*" qui "*traitera notamment des conditions dans lesquelles ont été effectués les départs d'internés pour diverses destinations*", 1/2 page ;

- du préfet régional au préfet du Loiret, le 5 octobre 1942, 1 page

- : théorie d'une rééducation des internés communistes ;
 - du MBF à la Délégation Générale du Gouvernement Français auprès du Commandant en chef des Forces Militaires en France, le 26 novembre 1942, 2 pages + un formulaire en annexe : mise en vigueur au 1er janvier 1943 de nouvelles règles pour instruire les affaires dans les cas d'internements administratifs et de détentions judiciaires sous l'inculpation d'agissements communistes ou anarchistes ;
 - transmission de ces nouvelles règles par le préfet régional aux préfets départementaux, le 9 février 1943, 2 pages ;
 - diverses notifications administratives : affectation des femmes au camp de Gaillon (4 septembre 1942) ; note du préfet régional au préfet du Loiret, le 19 juillet 1943 : "*il n'est plus nécessaire de faire signer l'engagement d'honneur d'adhérer au nouvel ordre politique pour être libéré*" ; délivrance des permis de circuler aux familles des internés (21 juillet 1943) ; publicité à faire autour des sanctions de commerçants pour marché noir (16 août 1943).

3) Sous - dossier : "*renseignements sur des cas individuels d'internés*"

71 feuillets échangés entre préfets, pour se renseigner sur des internés, du 24 avril 1942 au 8 août 1944. En particulier : des affaires de marché noir, lucratif ou miséreux, des mutations d'internés, le cas d'un milicien passé à la LVF et qui évite ainsi l'arrestation pour vol, etc... En particulier :

- le préfet du Loiret au préfet régional, le 8 octobre 1942, 1 page : étude du cas d'un interné, Abraham Wolfmann, né en Russie, mais de nationalité française, arrêté dans les Landes "*où il essayait de passer la ligne de démarcation ... les autorités d'occupation l'ont amené à Pithiviers le 1er septembre. Il ne saurait être question dans ces conditions d'envisager sa libération qui d'ailleurs ne dépend pas des autorités françaises*".

- l'Intendant de Police au nom du préfet régional, le 17 août 1943, au préfet d'Eure-et-Loir : transmission d'une liste d'internés de Voves dont les Allemands interdisent la libération (la liste elle-même ne figure pas).

- du préfet du Cher au préfet régional, le 31 août 1943, note : "*Je n'ai pu obtenir confirmation de ce renseignement [la libération d'un détenu], l'Administration pénitentiaire étant tenue dans l'ignorance de l'identité des détenus incorporés ou libérés*".

- liste ou état numérique des internés politiques, des mois de février à juillet 1944.

C / Dossier « Correspondance ministérielle »:

- préparation des déportations de septembre 1942 :
 - le délégué du Secrétaire Général à la Police prévient le préfet régional de la décision allemande de "*transférer en Allemagne les Juifs internés dans les camps de Drancy et de Pithiviers*", 19 septembre 1942, 1 page, référence PN Cab A n° 556 ;
 - le préfet régional répercute le jour même sur le préfet du Loiret ;
 - le 21 septembre, le préfet du Loiret rend compte directement au Secrétaire Général à la Police, 2 pages ;
 - fiche manuscrite et frappe dactylographique décomptant les

effectifs partis et restant.

- état mensuel des nouveaux internés, de février à juillet 1944, 24 feuillets, dont des notes d'accompagnement ;
- réflexion sur la libération éventuelle d'internés politiques, 1942-1943, une quarantaine de feuillets : circulaire de base (DGPN, n° 85488, du 2 mars 1943, 2 pages + un modèle de formulaire), échange de lettre précisant la procédure entre le préfet régional et le Secrétaire Général à la Police (3 et 23 mars 1943), propositions des départements de Loir-et-Cher (6 mars 1943, 6 cas), d'Eure-et-Loir (6 mars 1943, 7 cas), du Loiret (28 mars 1943, 6 cas) avec trois procès-verbaux d'audition au camp de Pithiviers, du Cher (8 mars 1943, 24 cas dont 12 propositions de libération et 12 de maintien, grand tableau en multiples exemplaires) ; le préfet du Cher joint une lettre de 2 pages au préfet régional, où il réfléchit sur les modalités ; le 2 avril, le préfet régional fait suivre à la Direction Générale de la Police Nationale, en appuyant son collègue du Cher;
- cas individuels d'internés politiques : demandes de renseignements, demandes d'arrestations, demandes de libérations, rapports entre services, et avec les Allemands, rapport (2 pages) sur des évasions de la prison de Blois ; 26 feuillets.

D / Dossier « Correspondance diverse » :

- interventions en faveur de cas individuels d'internés, et réponses à des notabilités ou des proches, une quarantaine de feuillets ; intervenants : deux sous-préfets, un patron, un cadre du RNP, des religieuses, un conseiller départemental du Loiret, un conseiller municipal de Paris, le procureur général d'Orléans, deux épouses et un père ;
- fermeture d'un débit de boisson à Chartres en 1944, 26 feuillets ;
- éventualité de libération de sept internés de Pithiviers et de trois lycéens de Chartres (33 et 21 feuillets, avec lettres et PV d'audition) ;
- internement d'un FTP, d'origine arménienne, 12 feuillets.

4 / Sous - liasse « Camp d'internement du Loir-et-Cher »

Elle est très mince :

- du préfet du Loir-et-Cher au préfet régional : annonce de la fermeture du « *camp d'internement de Lamotte - Beuvron* », le 14 octobre 1942,
- septembre 1943 : agitation préfectorale autour du « *transfert à Blois d'individus dangereux* » : un convoi de condamnés communistes est transféré de Clairvaux, or la prison de Blois « *relève plutôt de la maison de retraite* » assure un « *commissaire du pouvoir* » ; le transfert ne sera possible que parce que les Allemands vont garder l'établissement de l'extérieur...
- 27 janvier 1944, information des RG d'Orléans sur l'évasion de 4 détenus de la prison de Blois, survenue la nuit précédente,
- télégramme de mai 1944 : l'inspection des camps cherche un grand hôtel ou un château « *aisément défendable* » pour une centaine de personnes.

5 / Sous-liasse « Camps d'internement du Loiret »

Six dossiers :

- A / « Armement des camps »,
- B / « Camp de Beaune-la-Rolande »,
- C / « Camp de Jargeau »,
- D / « Camp de Pithiviers »,
- E / « Camp de Sologne »,
- F / « Déportation ».

A / Dossier « Armement des camps » :

- décembre 1942 - janvier 1943 : les Français (cela remonte : Intendant de Police, préfet du Loiret, puis préfet régional) demandent aux Allemands des cartouches pour le camp de Pithiviers ; réponse allemande (Kommando Sipo-SD d'Orléans) : « *Il ne peut être donné suite à la demande* » ;
- mais en juillet 1943, le Hauptmann der Gendarmerie, Kommandeur der Ordnungspolizei, accepte de fournir 18 fusils et des munitions.

B / Dossier « Camp de Beaune-la-Rolande » :

- extraits du J.O. du 20 janvier 1943 et note de l'Intendant de Police au préfet régional : remise de la médaille des épidémies à un médecin, une ambulancière et une assistante sociale ;
- copie d'un article du journal « *le Franciste* », du 16 janvier 1943, dénonçant « *la nouba effrénée* » des Juifs internés à Beaune ;
- lettre du Kommandeur de la Sipo-SD d'Orléans, le 18 janvier 1943 ; elle a pour objet les « *Abus constatés dans le camp des Juifs ... une inspection du camp des Juifs de Beaune a démontré que des actions fâcheuses y ont eu lieu.* »
- rapport du chef de division chargé du 1ère Division d'internement, au préfet délégué (du Loiret), le 02 février 1943 : « *J'ai procédé à une enquête approfondie sur les faits relatés par le Franciste* », accompagné du menu des internés pour la semaine du 21 au 27 décembre 1942 ;
- transmission par le préfet du Loiret au préfet régional, avec propositions de sanctions, le 12 février 1943 ;
- le préfet de région est d'accord, il transmet ses décisions aux Allemands, le 16 février 1943 ;
- ... qui, le 25 février 1943, réclament communication du rapport d'enquête, et demandent l'adoucissement d'une sanction et la prise d'une autre ;

- en marge de cette affaire, le 16 février 1943, le préfet régional constate qu'il ne reste à Beaune « *que* » 53 hommes, 39 femmes et 13 enfants, depuis que les Juifs étrangers ont été transférés à Drancy le 30 janvier 1943 ; du coup, « *les dépenses élevées qu'occasionne l'entretien de ce centre ne sont plus en rapport avec les services qu'il rend actuellement. Les internés français encore présents à Beaune-la-Rolande pourraient facilement être transférés au camp de Drancy* », et il demande à l'Intendant de Police « *d'étudier cette question* » ;

- note de l'intendance de police d'Orléans, le 24 juillet 1943, sur la liquidation en cours du camp, les internés ont tous été transférés à Drancy, sauf 61 personnes qui travaillent « *à la ferme de Bricy ... elles ont d'ailleurs été rattachées administrativement à Drancy, de même que les quelques Juifs qui restent à l'hôpital d'Orléans et à l'asile de Fleury-les-Aubrais* »;
- le 15 juillet 1944, la Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire informe que « *les autorités d'occupation ont mis à [sa] disposition le camp d'internement de Beaune* ».

C / Dossier « Camp de Jargeau », mince :

- 28 février 1942 : le préfet régional annonce aux préfets du Cher, d'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher que les prostituées de leurs départements doivent être transférées à Jargeau (précédent du Loiret, décision du 15 octobre 1941) ;
- copie d'une lettre pétition, reçue par le procureur de la République d'Orléans, datée de Jargeau, le 27 avril 1942, signée par 63 noms, « *pour vous faire savoir ce qui se passe dans le camp* » ;
- compte rendu d'une visite d'inspection du camp par l'Intendant de Police, le 08 juin 1942 ;
- plusieurs pièces sur le transfert à l'institution orléanaise du Bon Pasteur des prostituées mineures,
- trois pièces sur l'internement d'une famille nomade d'Eure-et-Loir.

D / Dossier « Camp de Pithiviers »

- 26 août 1942 : le préfet régional au Ministre secrétaire d'Etat à l'Economie, direction générale des douanes : demande de sanctions contre un douanier : "*ce sous-officier a agi comme s'il voulait faciliter la fuite de Szuman*" (évasion ratée du 9 juillet 1942) ;
- octobre 1942 - janvier 1943 : le préfet du Loiret se plaint de la présence au camp d'internés de Pithiviers d'inspecteurs de police détachés sous la direction du Service Régional des Renseignements Généraux : "*dualité d'autorité essentiellement regrettable*" ;
- décembre 1942 : échange entre préfets sur l'état sanitaire des internés communistes de Pithiviers ;
- 4 janvier 1943 : Note confidentielle pour le préfet délégué du Loiret, en provenance de l'intendance de police (référence n°13 / IP Cab.), 5 pages : "*le commandant de la police allemande de sûreté m'a fait savoir qu'il avait visité récemment le camp de Pithiviers et qu'il avait eu une impression fâcheuse de la discipline de ce camp ... le régime de vie des internés du camp de Pithiviers me semble devoir subir des aménagements...*" ; la note est reprise à son compte par le préfet régional ;
- 04 février 1943 : le préfet régional au préfet du Loiret : il lui demande d'entendre 18 internés administratifs (listés), et de "*faire ressortir nettement si l'intéressé accepte de signer, en cas de libération, l'engagement d'honneur de se rallier au nouvel ordre social et de respecter l'oeuvre et la personne du Maréchal de France, chef de l'Etat*" ...
- 09 février 1943 : le préfet régional au préfet du Loiret : une enquête montre qu'un douanier a porté une lettre d'un interné à sa mère, et lui a rapporté de l'argent ; demande de sanction .
- 29 avril 1943 : les permissions de sorties pour cause de "*visite à sa*

femme malade" doivent être refusées ; elles seront accordées "*seulement pour les cas de décès*" ;

- 08 juin 1943 : rapport du commissaire divisionnaire du SRPJ d'Orléans au directeur des Affaires Politiques de la Police de Sûreté, à Vichy, sur l'évasion de deux internés du camp de Pithiviers.

- 26 juillet 1943 : note de l'Intendant de Police pour le préfet régional : compte-rendu d'une visite au camp de Pithiviers effectuée le 22 juillet ;

- 18 octobre 1943 : rapport du commandant du camp de Pithiviers au préfet : une tentative d'évasion a été déjouée ; elle reposait sur un tunnel de 18 mètres de long, de section 65 cm X 65 cm, creusé à 60 cm de la surface du sol, étayé comme une galerie de mine (serait - ce l'oeuvre de mineurs du Nord internés ?) ; l'affaire a été dénoncée et le commandant propose la libération du dénonciateur ;

- 23 octobre 1943 : note sur des évasions survenues depuis le camp de Pithiviers ;

- février 1944 : suppression par le préfet régional A. Chiappe des permissions de sorties accordées jusque là à des internés ;

- 1er janvier 1944 : Max Knipping, délégué en zone nord du Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre, au préfet régional : il y a "*un laisser-aller inadmissible*" à Pithiviers, « *les Juifs étalent leur profession de foi* » : ??_

E / Dossier "Camp de Sologne"

ne comporte ici qu'une pièce :

- une note au préfet régional, rédigée par l'Intendant de Police le 11 juillet 1942, 5 pages de compte rendu d'une inspection effectuée le 9 juillet.

F / Dossier "déportation"

- rapport du préfet du Loiret au préfet régional, le 29 juin 1942, sur le départ des deux premiers convois, 3 pages ;

- transmission par le préfet régional au ministre de l'Intérieur le 2 juillet, avec 2 pages de commentaires ;

- rapport de l'Intendant de Police au préfet régional, le 20 juillet 1942, 6 pages : "*j'ai assisté aujourd'hui à l'arrivée du premier contingent de mille juifs au camp de Beaune-la-Rolande*" ; + 1 page annexée détaillant le personnel présent à Beaune et Pithiviers ;

- rapport du préfet régional au Secrétaire Général à la Police, le 21 septembre 1942, sur la préparation de convois, 2 pages avec rappel des instructions reçues le 19 septembre.

G / Dossier "divers"

1) quelques feuillets de mars - avril 1942 :

- le préfet régional aux préfets départementaux, le 27 mars 1942 : annonce d'une première visite d'inspection des camps par l'Intendant de Police, par application des instructions d'une circulaire du 31 janvier ;

- du préfet du Loiret au préfet régional, le 28 mars 1942, demande d'enquête par l'Intendant de Police "*sur l'administration et la direction du camp d'internement de Pithiviers*", il y craint "*une certaine mollesse*" ; le préfet régional transmet à l'intendant (Gendry) le 7 avril ;

- du préfet du Loiret au préfet régional, le 1er avril 1942, organisation de

la première tournée d'inspections (intendant = préfet pour les camps importants, intendant + M. Prévost pour les autres camps) ; à la fin une remarque : "*les chefs de camps n'adressent aucun rapport au Ministère et ne sont en liaison qu'avec la préfecture dont ils relèvent directement*" ;

2) de 1944, six feuillets : de mars 1944 sur la distribution de vivres aux internés par la Croix Rouge ("*malgré ces attributions le régime des camps ne saurait se comparer à celui de la population civile, même la moins favorisée*") ; sur les bombardements en juillet 1944 (ne doivent pas servir de prétexte à des libérations).

6 / Sous - liasse «Camp d'internement d'Eure - et - Loir »

211 feuillets datés d'avril 1942 à mai 1944, concernant le camp de Voves. Ce camp n'entrant pas exactement dans le cadre de ce travail, cette sous - liasse est traitée moins en détail :

- le 28 avril 1942, rapport d'inspection du camp de Voves, adressé par l'Intendant de Police au préfet régional, 5 pages ;

- le 13 août 1942, rapport d'inspection du camp de Voves, adressé par l'Intendant de Police au préfet régional, 7 pages ;

- le 21 octobre 1942, lettre du préfet régional au Secrétariat Général à la Police, 5 pages : des gendarmes allemands sont entrés dans le camp de Voves pour y prendre un interné ; le commandant du camp les a laissé faire, et cela a amené des troubles, à la suite desquels des officiers allemands sont venus appliquer des sanctions ; la répartition des rôles n'est plus claire : "*je me propose de renouveler ma protestation au Kommandeur de la police allemande de sûreté*" ;

- le 4 janvier 1943, "*note confidentielle*" du préfet régional au préfet de l'Eure-et-Loir, 6 pages : reproches allemands sur la discipline insuffisante à l'intérieur du camp de Voves, réflexion sur la logique de l'internement ("*la société doit entreprendre une véritable tâche de rééducation*"), suggestions d'amélioration ;

- rapport du commandant du camp pour le mois de décembre 1942, 7 pages datées du 31 décembre 1942, transmis par le préfet d'Eure-et-Loir ;

- du KSKO au préfet régional, le 21 janvier 1943, remarques sur l'évasion de 10 internés de Voves (survenue le 9 janvier 1943) ; transmission par le préfet régional au préfet d'Eure-et-Loir "*pour exécution*" des recommandations allemandes ... ; réponse du préfet régional au KSKO le 6 février 1943 : "*mesures prises au camp de Voves*", 2 pages ;

- datée du 19 mars 1943, envoyée par le préfet d'Eure-et-Loir au préfet régional : "*liste par département des internés actuellement détenus au camp de Voves*", 79 pages et une note de transmission ;

- du 29 mars 1943, adressée au préfet régional par le préfet d'Eure-et-Loir, une série de 11 fiches en double exemplaire : étude de la situation des internés de Voves relevant des départements du Loir-et-Cher et du Cher, établie par le directeur du camp ;

- le 15 juin 1943, du préfet régional au préfet d'Eure-et-Loir et au Secrétariat Général à la Police : il vient d'obtenir des allemands le rétablissement des visites aux internés de Voves, qui avaient été supprimées en septembre 1942 "*à titre de sanction*" ;

- "*rapport du médecin régional de la police sur le camp d'internement de Voves*", 3 pages du 30 juin 1943 ;
 - rapport daté du 6 juillet 1942, compte-rendu d'une visite d'inspection au camp de Voves effectuée par l'Intendant de Police le 25 juin, 5 pages ;
 - le KSKO au préfet régional, le 10 août 1943, liste de détenus du camp de Voves qui "*en aucun cas ne doivent être libérés sans autorisation de notre part*", liste de 49 noms ;
 - du 10 septembre 1943, le préfet d'Eure-et-Loir au préfet régional : lettre récapitulant ses propositions de libérations d'internés de Voves adressées au ministère de l'Intérieur (21 avril, 17 mai, 17 juin) ; sont jointes deux listes : celle des propositions de libérations du 17 juin (20 noms) ; celle "*des internés disposés à se rallier au Nouvel Ordre Social*" (49 noms "*par ordre de mérite*") ;
 - daté du 8 octobre 1943, "*rapport du centre de séjour surveillé de Voves pour le mois de septembre 1943*", établi par son commandant, 12 pages en tout ;
 - le 18 octobre 1943, le préfet régional au préfet d'Eure-et-Loir et au Secrétariat Général à la Police : les Allemands se sont emparés le 12 octobre de 42 des 49 internés désignés par la liste du 10 août (tous ceux qui étaient présents au camp) ; demande d'explications ;
 - le 9 mars 1944, "*rapport du directeur du centre de séjour surveillé de Voves pour les mois de janvier et février 1944*", 8 feuillets ;
 - le 11 avril 1944, compte-rendu adressé au chef du gouvernement par le préfet régional, d'une visite d'inspection au camp de Voves effectuée le 7 avril : 3 pages ;
 - rapports sur l'évasion de 42 internés du camp de Voves dans la nuit du 5 au 6 mai 1944 : 2 pages + un schéma du tunnel par le chef de la compagnie de gendarmerie d'Eure-et-Loir, 9 pages de l'inspecteur de police du camp de Voves, avec identité et signalement des évadés ;

 - insérées à leur place chronologique, une vingtaine de pièces sur l'équipement, l'alimentation, le fonctionnement du camp.
-

COTE 6393 : dossiers des internés administratifs (A - D)

51 dossiers individuels

Une sous - chemise porte le titre : "**Préfecture régionale d'Orléans - Dossiers des internés administratifs - A - D -1941 -1944**"

Suit une série de sous - chemises nominatives, non numérotées :

1 *Amiot*, vente irrégulière de vin, brutalité contre les agents du contrôle économique

2 *Balcan*, "évadé - voir dossier *Lessine*"

3 *Barbier*, vol de colis destinés aux prisonniers de guerre

4 *Barouh Jacques*, "fabriquant de cartes postales brodées", "israélite bulgare", "propagandiste des idées communistes et antinationales", demeurant à Olivet (Loiret), marié à une Française, déjà interné en 1940, relâché en juillet 1940, frappé par un arrêté préfectoral d'internement en septembre 1942, mais seulement assigné à résidence (à Chilleurs-aux-Bois) pour cause de maladie, apparemment parti à Paris pour éviter l'internement et "en vue de son rapatriement dans son pays d'origine" ; le docteur Falaize d'Orléans certifie qu'il souffre bien de tuberculose rénale (rapport de gendarmerie du 24 septembre 1942) ; l'Inspecteur de Police de la Sûreté Nationale qui enquête en août 1942 conclut " de bons renseignements sont donnés sur lui" ; la perquisition de juin 1940 "s'avéra infructueuse" ;

5 *Barruel Pierre*, cheminot communiste de Vierzon (Cher), interné dans le Var ; les policiers du Cher proposent sa libération, mais le préfet refuse (décembre 1940 - car il a "été un agitateur actif et dangereux"), puis accepte (novembre 1941), mais c'est alors le ministère à Vichy qui tempore ;

6 *Baudran et Luder*, internés en février 1944 par le préfet régional Angelo Chiappe (lettre au ministre, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, du 22 février 1944) lors de leur sortie de prison (pour charges insuffisantes), le premier pour avoir " engagé dans son exploitation agricole un certain nombre de jeunes gens dont il connaissait la situation irrégulière vis-à-vis du STO", le deuxième pour avoir fait obtenir à un réfractaire une fausse carte d'identité ;

7 *Baudry*, "ex - trésorier de la cellule communiste de Pithiviers" (rapport de police du 27 octobre 1942) ;

8 *Beau*, correspondance personnelle et remise à disposition des Français par les allemands ; cas peu clair (mention manuscrite : "voir *Sautereau*") ;

9 *Bessaudoux, Jarry et Prévot* : trois cheminots communistes, militants à responsabilités (trésorier syndical, cadre des Jeunesses, conseiller municipal), internés depuis septembre 1942 ou novembre 1940 (le troisième) ; ils acceptent de signer la formule suivante : "je m'engage à me rallier au nouvel ordre social et à respecter l'oeuvre et la personne du maréchal de France Chef de l'Etat", moyennant quoi le Chef de Camp et le "Préfet du Camp" donnent un avis favorable à leurs libérations.

10 *Billard*, flagrant délit de trafic clandestin de viande ;

11 *Bonnard*, interné à partir de mai 1942 au camp de Rouillé (Vienne), puis au camp de travailleurs surveillés de La Pointe de la Coubre (Charente-Maritime), après avoir fait un an de prison pour distribution de tracts communistes - il a été arrêté le 10 février 1941 par les Allemands, condamné par les tribunaux français, emprisonné à Poissy ; en novembre 1943, les RG d'Orléans sont hostiles à sa libération ; en avril 1944, le préfet régional y est favorable ;

12 *Bordier*, condamné à trois ans de prison le 20 septembre 1941 pour "*menées communistes*" (= distribution de tracts), il est à sa sortie de peine livré aux Allemands (lettre du préfet régional au Kommandeur des Sipo-SD d'Orléans, 10 septembre 1943), alors que la police d'Orléans proposait une mesure de clémence (rapport du 2 septembre 1943) , et que le préfet régional , JF Bussière, pensait l'interner (arrêté du 4 septembre 1943) ; c'est qu'il est prévu de demander "*l'accord des Autorités allemandes*" (lettre et formulaire de la direction de la prison centrale de Poissy, du 6 août 1943) ;

13 *Bosquet* : même cas que le précédent : les Français et les Allemands se disputent son sort à la fin de son emprisonnement à Bourges (Cher) ; condamné à quatre ans de prison le 28 avril 1940 par le tribunal militaire de la Seine (il est alors mobilisé), pour détention de tracts de la IIIème Internationale, il est libérable en avril 1943 (compte-rendu d'enquête de la préfecture du Cher, 25 mars 1943); le préfet régional décide alors de l'interner (arrêté du 31 mars 1943), mais les Allemands l'ont déjà emmené (lettre du préfet du Cher au préfet régional, le 10 avril 1943) ; le préfet régional s'adresse au chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, en fait à la Direction Générale de la Police Nationale à Paris, et cite les accords entre la police française et Oberg : l'activité de Bosquet s'étant déroulé avant l'occupation, "*elle ne semblait pas à cette époque menacer de près ou de loin l'armée et les autorités occupantes*", donc Bosquet devrait rester sous juridiction française (lettre du 29 avril 1943) ; le KSKO réfute ce raisonnement le 12 mai 1943 en arguant que ... tout dépend de *son* accord. Dans ce dossier se trouvent, à titre de références, une note du général Oberg, sans statut précis, et la traduction d'une allocution du même personnage , qui a l'air d'annoncer la précédente ;

14 *Boucard* , qui doit s'appeler *Boucaud*, mais on trouve aussi *Boucot* ; placé dans des centres de séjour surveillé sans avoir été l'objet d'un arrêté d'internement, donc sans doute illégalement ..., il s'en évade deux fois, et se fait reprendre les deux fois ; il est donc condamné pour évasion ... à 15 jours de prison, le 15 juillet 1942 ! Malgré ses demandes de transfert en camp d'internement des 14 août et 1er septembre 1942, il est maintenu en détention par le préfet du Loiret qui demande à celui de Clermont-Ferrand de statuer. Il décide alors de "*contracter un engagement comme "volontaire" pour aller travailler en Allemagne*" (lettre du préfet du Loiret du 19 novembre 1942) et sort enfin de prison le 24 novembre (lettre de la Police d'Orléans qui le remet aux Allemands, datée du 26) : il a fait près de quatre mois de détention supplémentaire, sans motif ...

15 *Brochard* : électricien cheminot, arrêté le 26 octobre 1942 "*à la suite de sabotage fait dans l'atelier où je travaillais mais rien n'a été retenu contre moi*" - de fait il n'y a pas trace de poursuite dans le dossier ; mais il est syndiqué à la CGTU, et malgré

l'avis favorable à sa libération du chef du camp (procès-verbal d'audition du 6 décembre 1943), il est maintenu en internement (lettre du préfet de police au préfet régional, 28 janvier 1944) : "*les autorités allemandes ont prescrit [son] internement*";

16 *Buchet*, cultivateur, abattage clandestin d'une vache ;

17 *Cabos*, petit délinquant espagnol, interné en attendant son expulsion vers l'Espagne,

18 *Cagnant*, arrêté le 7 avril 1944 en possession de 10 cartes de pain dérobées par "*des individus appartenant à un groupe de résistance*";

19 *Carn Albert* , interné pour détention de tracts communistes

20 *Catin*, courtier en légumes, interné six mois en 1943, pour hausses illicites ;

21 *Chalubert*, moniteur auxiliaire à la maison d'arrêt de Blois est "*suspendu de ses fonctions*" : ? "*voir dossier Malécot*."

22 *Champenier*, tenancier d'un bar - épicerie dans un village du Cher ; "*voir dossier Faury*"; "*interné à la suite des instructions de M. le Secrétaire Général de la Police en date du 24 septembre 1942*" (rapport du préfet du Cher du même jour) ; le commissaire des Renseignements Généraux de Bourges est favorable à sa libération (rapport du 15 janvier 1943), mais le préfet de la Vienne (il est interné à Rouillé) pense que Champenier "*n'a pas abandonné ses convictions*", et donc on le maintient en centre de séjour surveillé (lettre du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur au préfet du Cher, le 25 février 1943).

23 *Charles Roland* : note manuscrite "*voir dossier Faury*", chauffeur de locomotive à Vierzon, "*révoqué depuis le début des hostilités pour menées antinationales*" (lettre du Chef du Service du Matériel et de la Traction de la Société Anonyme des Chemins de Fer Français - Région du Sud - Ouest, le 6 janvier 1942); arrêté le 14 mars 1941, condamné pour distribution de tracts (= "*menées communistes*") - il les glisse dans les vestiaires des chauffeurs et mécaniciens du dépôt, à huit mois de prison, "*interné au Centre de séjour surveillé de Rouillé (Vienne) à l'expiration de sa peine*" ;

24 *Chauveau* : "*voir dossier Faury*", ouvrier agricole de La Guerche-sur-l'Aubois (Cher); membre du PCF de 1931 à 1937, élu aux municipales en 1931, battu en 1936 ; manoeuvre aux usines Delmont de La Guerche, affecté spécial, suspecté de propagande, mais sans qu'on en trouve de trace ; interné le 23 juin 1941 par les Allemands au camp de Compiègne, jusqu'au 17 août 1942 ; y adhère au Parti Ouvrier et Paysan de France, carte n° 10.868 ; interné par décision du préfet du Cher au camp de Rouillé (Vienne) le 24 septembre 1942 ; le secrétaire général du POPF, Marcel Capron intervient en sa faveur, mais les Renseignements Généraux du Cher se méfient (lettre du commissaire du Service des RG du Cher du 16 octobre 1942 : "*il paraît susceptible de se rallier à un mouvement de réveil de l'ex - PC*") ; le préfet du Cher abonde en ce sens en estimant que leur adhésion au POPF n'est pas sincère (lettre du préfet du Cher au secrétaire général du POPF, le 29 octobre 1942); en mars 1943, le commissaire des RG de Bourges, puis le préfet du Cher changent

de position et deviennent favorables à son élargissement (sous astreinte de résidence forcée ?) ;

25 *Chauvency* : rapport de police de février 1941 : soupçonné d'avoir des "*activités communistes*", mais le commissaire de police d'Orléans ne trouve rien chez lui, sinon la trace d'une demande de nationalité soviétique de septembre 1940, qu'il explique ainsi : "*je voulais partir en URSS afin de ne pas rester en pays occupé. Je tiens à conserver ma liberté et je ne puis supporter la vue des Allemands*" ; c'est un ancien combattant de 14-18, invalide de guerre, décoré de la Médaille Militaire, mais il en a été radié pour des condamnations de droit commun ; membre du PCF en 1936 et 1937 à Orléans, engagé dans les Brigades Internationales;

26 *Cheneau* : "*militant communiste se livrant à des actes de terrorisme*", il est interné par arrêté du 27 décembre 1943 ; d'après le préfet régional Angelo Chiappe, il "*reconnaît sa participation à 6 actes terroristes*";

27 *Chenel, Durocher, Lioret* : arrêtés pour propagande communiste en février 1941 à Montargis, condamnés en juin, libérables en août, internés par mesure du préfet du Loiret (du 7 juillet 1941), ils sont transférés par les Allemands au camp de Compiègne le 5 septembre 1941, malgré l'intervention de la préfecture qui affirme avoir "*la certitude ... que leur mise en liberté ne présenterait aucun danger pour l'ordre public*" et la levée de la mesure d'internement (lettre du préfet au Feldkommandant, le 1er septembre 1941) ;

28 *Chenillé* : "*voir dossier Faury*" ; cheminot de Vierzon, "*militant notoire du PC*" selon un rapport de police de février 1940, interné dans le Var (à Chibron) ; le préfet refuse sa libération en février 1941, pour l'accepter en novembre 1941, sous réserve de mutation loin de Vierzon ;

29 *Cognard* : tourneur - mécanicien chez Hispano - Suiza à Bois - Colombes, ancien combattant de 14-18, blessé, cité, pensionné, décoré (médaille militaire et croix de guerre), promu (sous-lieutenant en 1915), syndicaliste CGT, pacifiste, libertaire ? (non marié mais avec deux enfants), adhérent fugace de la SFIO (1935-1936) ; interné en septembre 1941, condamné pour détention de tracts communistes, il est encore au camp de Voves (Eure-et-Loir) en juin 1944, quand le préfet propose au Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre sa libération (il a consenti à s'engager "*en cas de libération ... à observer la plus stricte neutralité politique*" - procès-verbal d'audition du 26 novembre 1943, par un inspecteur de police du camp de Voves) ;

30 dans ce même dossier se trouve, daté du 23 décembre 1943, le PV d'audition au camp de Pithiviers de *Robert Tissier*, conseiller municipal communiste de Stains, postier CGT, arrêté le 28 mars 1942 ("*J'ignore le motif de mon internement qui ne m'a jamais été notifié*"), qui lui ne consent qu'à cette formule : "*Je ne peux pas m'engager à respecter la politique actuelle du gouvernement et m'engage à ne plus faire de politique*" ; malgré cette tiédeur, les chefs du camp donnent un avis favorable à sa libération : ?

31 *Collet* : intéressant pour la formule du préfet d'Indre-et-Loire, dans son arrêté d'internement du 30 octobre 1941 : "... *considérant que l'intéressé détenu pour activité communiste va être remis en liberté le 31 octobre courant, et qu'il importe*

d'éviter qu'il reprenne son action de propagande", il est donc interné administrativement, d'abord au centre de séjour surveillé de la prison d'Orléans, puis au camp de la Morellerie, commune d'Avrillé - les - Ponceaux;

32 *Colly André* : condamné le 3 mai 1940 à deux ans de prison par un tribunal militaire pour infraction au décret-loi portant dissolution des organisations communistes, maintenu en détention administrative ;

33 *Corvot Georgette* : arrêté d'internement administratif en date du 24 septembre 1942, par le préfet du Loiret, comme "*propagandiste des idées communistes et antinationales*";

34 *Cottureau* : uniquement un télégramme du 3 février 1944, de la police nationale de Vichy au secrétaire général au maintien de l'ordre en zone nord : "*Ai décidé internement Pithiviers Loiret nommé Cottureau ... rendre compte exécution*"

35 *Cousin Charles* : ouvrier menuisier à Montargis, condamné à 18 mois de prison pour activité communiste en juillet 1941, proposé à maintenir en internement ("*propagandiste dangereux*"), à l'expiration de sa peine (mars 43), avec peut-être une réflexion plus favorable (note manuscrite : "*attendre encore quelques jours - proposition de libération ?*");

36 *Cousin Emile* : important dossier sur la reconstitution du parti communiste à Montargis ; des papillons sont collés dans la nuit du 7 au 8 février 1941 ; le sous-préfet, le commissaire de police et le capitaine de gendarmerie de Montargis organisent une rafle ; les interrogatoires (efficaces : des récalcitrants finissent par parler : ?) permettent de saisir comment le PCF s'efforce de se reconstituer ; pour l'histoire des camps d'internement le plus intéressant tient en ceci : Emile cousin est libérable le 31 mars 1944 de sa prison de Châlons-sur-Marne, la question se pose donc de son internement administratif à cette date ; le commissaire de police de Montargis pense que dans ce cas, "*il s'agit d'un communiste à la mode du temps de paix, l'homme de réunions politiques, de palabres, véritable "illuminé" de la doctrine communiste. Il ne s'agit pas d'un militant de la nouvelle école susceptible d'adhérer aux groupements communistes terroristes, et par conséquent, ne paraissant pas vraiment dangereux*". Pensée subtile, mais inutile : le jour de sa "*libération*" de la prison, Emile Cousin "*a été remis au quartier Allemand de cette même maison d'arrêt sur ordre de la Police de Sécurité et du SD*" (lettre du préfet de la Marne au préfet du Loiret, 12 avril 1944);

37 *Dagneaux* : militant communiste de la région de Valenciennes (Nord), très influent, malade, interné depuis octobre 1941, le préfet émet un avis favorable à sa libération en novembre 1943 ;

38 *Delarette* : arrêté d'internement du 24 septembre 1942 par le préfet du Cher : "*d'après les renseignements recueillis, Delarette serait susceptible de colporter et de distribuer des tracts s'il avait été pressenti*" ;

39 *Demay* : condamné, puis interné pour trafic de cartes d'alimentation (à son propre profit), falsification de pièces d'identité, insoumission en temps de guerre (en décembre 1939), il cherche par tous les moyens à sortir, par exemple : demande à

s'engager dans la "*Ligue antibolchévique*" (octobre 1941), à faire les moissons (juillet 1942), et enfin, et cela marche, à partir en Allemagne pour la relève (novembre 1942) ; le préfet de l'Yonne constate (lettre au préfet du Loiret, le 9 décembre 1942): "[il] s'est évadé vraisemblablement au moment de son embarquement" (dans un train pour l'Allemagne).

40 *Denis René* : cheminot qui nie être communiste, affirme n'avoir jamais été syndiqué, être favorable au maréchal et au nouvel ordre social, interné depuis octobre 1942, libération envisagée en juin 1943 ("*j'avais été sollicité d'adhérer au parti clandestin courant 1942, j'avais toujours refusé*").

41 *Depagny* : suspension et internement administratif d'un gardien de prison qui abuse de ses fonctions ;

42 *Diard* : condamné à un an de prison par la section spéciale de la Cour d'Appel d'Orléans pour activité de propagande communiste en avril 1943, libérable en novembre 1943, il fait l'objet d'un arrêté d'internement préfectoral à cette date, mais les Allemands le réclament aussi ; sort inconnu ;

43 *Donet* : "*voir dossier Denis*" ; cheminot syndiqué ("*de 1938 à mai 1941*" ?), "*j'étais en relation avec des camarades de travail, qui étaient terroristes à mon insu*" ; avis favorable à sa libération après formulation d'un ralliement.

44 *Doucet Moïse* : serrurier orléanais, arrêté et interrogé lors des suites de l'affaire des papillons communistes de Montargis (février 1941), il n'est pas inquiété plus avant ; mais il est arrêté par la gendarmerie allemande en octobre 1941, interné à Compiègne ; il est remis aux autorités françaises pour être jugé par la section spéciale d'Orléans, où il est condamné à un an de prison pour activité communiste, le 15 janvier 1942 ; à l'approche de l'expiration de sa peine de prison, on s'inquiète de son sort : lettre du préfet du Loiret au gardien - chef de la prison d'Orléans du 8 octobre 1942 : en aucun cas il ne doit être libéré "*des conversations ayant eu lieu à son sujet avec les autorités d'occupation*" ; le préfet veut l'interner, mais les Allemands veulent le récupérer (lettres des 14 octobre et 13 décembre 1942, de la Sipo-SD d'Orléans), acceptation par l'Intendant de Police d'Orléans du 15 décembre 1942, compte-rendu du transfert du 22 décembre 1942 ;

45 *Doyen Martial* : peintre à Cléry (Loiret), compagnon de sort du précédent;

46 *Drouin* : manoeuvre à Bourges, "*meneur CGTU*", arrêté sans doute en juillet 1941, condamné à deux ans de prison pour propagande communiste, interné à l'issue de sa peine (arrêté du préfet régional du 19 juillet 1943) ;

47 *Dubois* : "*voir dossier Faury*" ; habitant à Vierzon, il est interné le 15 septembre 1942, et cela bien que le commissaire de police chargé de son cas ne puisse se fonder sur aucune découverte matérielle lors de la perquisition, ni sur aucun témoignage ... mais "*il n'en reste pas moins que Dubois est un adepte sincère du parti communiste*", d'ailleurs il a eu une altercation avec un sous-officier fin 1939 !

48 *Dubourg* : "*voir dossier Denis*" ; cheminot de la gare d'Austerlitz, interné du 26 octobre 1942, rien de prouvé contre lui, proteste de son apolitisme, accepte une

formule de ralliement, le chef de camp estime : " *il parait sincère*", avis favorable à sa libération.

49 *Dugenne* : "voir dossier *Faury*"; habitant Saint-Satur dans le Cher ; considéré comme communiste, il est interné à la prison de Bourges, partir du 1er janvier 1941 ; on n'a rien de précis à lui reprocher, sauf ses convictions et son mode de vie (séparé de sa femme, vit d'expédients, a mauvaise réputation) comme le constate le rapport en date du 24 mai 1941 du commissaire spécial de la Sûreté Nationale de Bourges, qui , du coup, le verrait bien libéré à la fin du mois ; mais le préfet maintient l'internement par arrêté du 27 septembre 1941, au camp de Rouillé (Vienne), cette fois-ci.

50 *Dupêcher* : procès-verbal d'une perquisition infructueuse chez une ancienne communiste, ouvrière à la manufacture des tabacs d'Orléans ; elle dit s'être détaché du PC à cause de "*l'attitude de l'URSS lors de la période qui a précédé la guerre*";

51 *Durand* ;" voir dossier *Liard*"; rien sur un nommé Durand ; arrêté d'internement d'un Liard, pour commerce illicite de viande.

Soit 51 dossiers.

COTE 6394 : dossiers des internés administratifs (E - K)

39 dossiers individuels

Même présentation que la précédente : feuille enserrant tout le contenu de la liasse porte : "*Préfecture régionale d'Orléans - Dossiers des internés administratifs - E - K - 1939 - 1944*".

Listes des noms des dossiers :

1 *Espagnols* (divers) - ils sont 7 à être internés ;

2 *Faury*, cafetier à Vierzon, interné sur des soupçons d'activité communiste ;

3 *Feuillet*, ancien des Brigades Internationales, habitant Blois, interné sur soupçons ;

4 *Fiatkowski*, polonais habitant Chalette-sur-Loing ;

5 *Fiévet*, libéré en mars 1944, sous menace des "*peines les plus sévères*" s'il reprend une activité politique ;

6 *Figas*, Polonais en situation irrégulière ;

7 *Fontaine*, peintre en bâtiment domicilié à Belleville (Paris) ; une intervention en sa faveur semble amorcer le processus de sa libération (septembre 1943) ;

8 *Font-Villa*, réfugié espagnol, dont la police déconseille la libération (février - mars 1944) ;

9 *Forest*, ouvrier mouleur à Vierzon, interné sur soupçons, avec pour seul élément solide le fait qu'il a fait la grève de novembre 1938 ... refus de libération jusque décembre 1942 ;

10 *Foveaux*, chaudronnier du Nord, interné en novembre 1941, entendu en octobre 1943 en vue d'une éventuelle libération ;

11 *Frey*, nomade interné à Jargeau, évadé puis repris, sinistré et père de famille nombreuse ;

12 *Freycinet*, interné parce que "*propagandiste des idées communistes et antinationales*" (arrêté du 24 septembre 1942) ;

13 *Frutos*, interné en juillet 1943 dans le cadre d'une enquête de la Brigade Régionale de la police de Sûreté sur "*une organisation espagnole [parallèle] au mouvement FTP français*" (2 rapports de police un peu détaillés, des 5 et 7 juillet 1943) ;

14 *Gaétano*, ouvrier portugais demeurant à Vierzon, interné sans raison bien précise (connu comme communiste ?) ;

15 *Gaillaud*, livreur d'une coopérative de Vierzon, arrêté en juillet 1941, interné en septembre, malgré l'avis de l'inspecteur de police qui trouve cet ancien militant communiste "*pas assez dangereux pour être interné - d'autant plus qu'il ne se livre à aucun acte matériel de propagande*" ;

16 *Gandrille*, dossier caractéristique : interné en date du 24 septembre 1942 comme « *propagandiste des idées communistes et antinationales*", son cas est "*examiné le 13 mars 1943*", et l'examen conclut : "*Pas d'objections*" (à sa libération) et observe : "*Rien de précis à lui reprocher*" ;

17 *Gattelier*, militant des Jeunesses Communistes d'Orléans, condamné par la Section Spéciale d'Orléans à trois ans de prison pour reconstitution du parti communiste ; libérable en mai 1944, il fait l'objet d'un examen par les services préfectoraux (qui se demandent s'il faut l'interner) ; mais les Allemands ont emmené les "*détenus politiques de la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne*" vers une destination inconnue ...

18 *Gaudemer*, deux frères, cultivateurs, internés pour marché noir ;

19 *Gauer Alfred*, surveillant de la maison d'arrêt de Blois, suspendu de ses fonctions le 21 décembre 1943 ;

20 *Gaullier André*, interné à vingt ans, pour propagande communiste, "*remis aux autorités d'occupation le 15 avril 1942 et interné à Compiègne*" ;

21 *Gayat*, ouvrier ébéniste de Vierzon, interné sur des soupçons d'activité communiste (sans indices ...) ;

22 *Giaipiancera*, ouvrier aux ateliers de La Guerche, interné à l'issue de sa peine de prison pour activité communiste ;

23 *Gondour*, une seule pièce: un message des RG de Chartres : Jean Gondour s'est évadé du camp de Voves le 12 octobre 1943 ;

24 *de Gouza*, dame internée à Jargeau ; demande de libération par le mari - suite inconnue ;

25 *Graffin*, maçon né en 1920 , interné en février 1941 pour des propos communistes ... est toujours interné lors de l'examen de son cas en mars 1943 ...

26 *Grespier*, mère de famille née en 1881, emprisonnée en 1941 pour activité communiste, internée en 1942 à l'expiration de sa peine, sur avis du sous-préfet de Montargis et du FK d'Orléans ;

27 *Guénot*, délinquant du Loir-et-Cher ;

28 *Guermeur*, interné pour petit marché noir de blé ;

29 *Guillou*, cheminot de la banlieue parisienne, interné en octobre 1942 sans raison bien claire ;

30 *Haddouche*, interné à cause "*du danger qu'il pouvait présenter en raison de sa violence, de son intempérance et de son amoralité*" ;

31 *Herbert*, ex-conseiller municipal communiste de Savigny-sur-Orge ;

32 *Herpin*, cultivateur du Loir-et-Cher, condamné puis interné pour activité communiste en 1941 ; le chef du camp de Rouillé (Vienne) déconseille sa libération en juin 1942 ; il est toujours interné en février 1943 (demande de libération présentée par sa femme) ;

33 *Horcajo*, membre du "*groupe communiste clandestin espagnol dans le Loiret*" ;

34 *Hubeli*, abattage clandestin et trafic de viande ;

35 *Jacquet*, ouvrier dans une scierie de la forêt d'Orléans, interné pour détention d'arme de guerre (ramassée en août 1940 en forêt ?), mais resté sous juridiction française puisque membre d'aucune organisation terroriste ; il est condamné à trois mois de prison et interné à sa libération ; les Allemands demandent à être informés du dossier ;

36 *Janssens* : "*étranger indésirable, marchand de bestiaux*", en situation irrégulière ;

37 *Jougneau* et *Aubrun*, habitants d'un village du Cher, internés parce que, étant anciens militants communistes, ils ont reçu des tracts et journaux "*moscoutaires*" ;

38 *Kafel*, ressortissant polonais, condamné pour vol, interné à la suite de sa peine, affecté à un chantier forestier, s'en évade ;

39 *Kata*, braconnier polonais, interné au sortir de prison ;

soit 39 dossiers.

La plupart des dossiers sont très peu développés. Ils contiennent en général :

- une ampliation des arrêtés préfectoraux d'internement (avec des doubles) ;
- des rapports de police motivant l'internement ;
- des rapports d'examen de situation au bout d'un certain temps d'internement, la question étant de savoir si l'interné est libérable ;
- rarement des interventions des proches, ou de relations, et les réponses préfectorales ;
- des notes d'expédition de documents concernant l'interné, à destination d'autres services administratifs ;
- des discussions sur les cas où la compétence administrative est discutable, entre services du Loiret, avec d'autres départements, ou avec les Allemands.

COTE 6395 : dossiers des internés administratifs (L - O)

30 dossiers individuels

Même présentation que la cote précédente : une chemise enferme l'ensemble du contenu de la liasse, et porte l'inscription :
"Préfecture régionale d'Orléans - Dossier des internés administratifs. L - O. 1941 - 1944".

Liste des dossiers :

- 1 *Laillet*, surveillant de prison à Blois, suspendu (décembre 1943) ;
- 2 *Langeron*, employé municipal de Vierzon, interné pour ses opinions d'avant-guerre ("*il lui est possible de diriger l'action communiste à Vierzon*") ;
- 3 *Lauzerte*, forain demeurant à Angers, droit commun ;
- 4 *Lefur*, boulanger de la banlieue parisienne, marché noir ;
- 5 *Le Gloannec*, "*suspect d'activité communiste*", désigné comme suspect par les allemands en mars 1942, arrêté puis interné en septembre 1942 ; sa libération est proposée par le préfet du Loir-et-Cher en mars 1943 ; dossier intéressant par la réflexion que mène à son sujet les services de police ;
- 6 *Legrand*, membre des Jeunesses Communistes ; enquête de police relativement développée ;
- 7 *Legrand Fernand*, interné à Jargeau, puis "*dirigé sur l'établissement psychothérapique de Fleury-les-Aubrais*" (juin 1942) ;
- 8 *Lelièvre*, internée à Jargeau ; dossier vide, sauf la notification de sa transmission

au préfet du Cher ;

9 *Lessine*, une note manuscrite : "*évadé - voir dossier Balcan*", et un rapport de deux pages, daté du 17 septembre 1943, adressé par le préfet régional d'Orléans, JF Bussière, au Secrétaire Général à la Police, sur "*l'évasion des internés Lessine et Balcan du camp de Pithiviers ... le 7 août 1943*" ;

10 *Lesueur*, condamné pour distribution de tracts communistes, interné à la fin de sa peine ;

11 *Liard et Durand*, internés pour marché noir ;

12 *Linding*, chiffonnier à Romorantin, interné par arrêté du 24 septembre 1942, pourtant "*malgré une surveillance spéciale de ses agissements, aucun fait de propagande subversive n'a jamais pu être relevé à sa charge*" : c'est que "*tout porte à croire qu'il est resté un communiste convaincu, susceptible d'activité*" ;

13 *Lucas*, charpentier en fer, chef d'équipe, interné (motif absent de ce dossier) au moins du mois de septembre 1942 à octobre 1943, quand son patron essaie de le récupérer ;

14 *Malécot Léon*, surveillant-chef de la prison de Blois, suspendu après l'évasion de 9 détenus ;

15 *Mamès Henri*, communiste de Fleury-les-Aubrais ;

16 *Margueritat*, interné en septembre 1941, sans motif spécial, mais "*militant actif du parti communiste*" (c'est étayé par : le passé, les fréquentations, et surtout ce que pense de lui ses employeurs ...) ;

17 *Marine Antonio*, anarchiste espagnol (FAI), interné ("*dangereux pour la sécurité publique*") de décembre 1941 à au moins mars 1943 (avis défavorable du préfet à sa libération à cette date) ; plusieurs lettres de sa main, des papiers d'identité et des rapports de police ;

18 *Marnot*, interné à Pithiviers ; lettre de sa femme sollicitant sa libération ; réponse a priori favorable du préfet régional (juin 1943) ;

19 *Marolles*, orléanais perquisitionné en vain le 11 février 1941 (recherche de matériel de propagande communiste) ;

20 *Mathieu*, arrêté en flagrant délit de vol, condamné à six mois de prison, remis aux Allemands parce qu'il détenait une carabine (pour braconner, dit la police) ;

21 *Matylewicz*, "*étranger indésirable*" ;

22 *Mayer*, acrobate, père de 8 enfants, nomade ; interné à Jargeau par mesure administrative ; le chef du secrétariat particulier du maréchal Pétain demande à être informé - le préfet du Loiret maintient sa décision ;

23 *Mayot*, condamné en février 1940, puis interné en juillet 1941 pour reconstitution d'organisation communiste ;

24 *Ménard*, droit commun ;

25 *Mercier*, ouvrier agricole dans un village du Loiret, interné car "*militant communiste se livrant à des actes de terrorisme*" (décembre 1943) ;

26 *Meunier*, interné trois mois pour trafic sur les vins de consommation courante (avril - juillet 1944) ;

27 *Morandière*, interné pour abattage clandestin et marché noir ;

28 *Obejero*, "*motif d'internement : suspect d'activité communiste*" (octobre 1942) ; libération proposée en mars 1943 ;

29 *Oliveres*, internement administratif d'un couple d'ouvriers agricoles à la dérive, à qui on a déjà retiré leurs enfants ;

30 *Ortega Ten*, interné à l'occasion d'une rafle organisée par le préfet du Loiret (l'arrêté est daté de la veille de la rafle) ; bilan de l'opération globale par deux lettres de 4 et 2 pages, du préfet du Loiret au secrétaire Général pour la Police, du 25 septembre 1942.

Soit 30 dossiers.

Sauf exceptions signalées, les dossiers ne sont guère développés : ampliations des arrêtés d'internement, rapports de police succincts, correspondance entre services administratifs au sujet des internés.

COTE 6396 : dossiers des internés administratifs (P - V)

34 dossiers individuels

Même présentation que les cotes précédentes : une chemise en papier enserme l'ensemble du contenu de la liasse, et porte : "*préfecture régionale d'Orléans - Dossiers des internés détenus administratifs - P - V - 1940 - 1944*".

Liste des dossiers :

1 *Panne-Farré*, "*asilé*" espagnol, "*soupçonné de nombreux vols*" et qui "*se livre à une propagande antinationale active parmi ses compatriotes*" ; arrêté, puis interné en attente d'expulsion vers l'Espagne ;

2 *Pascaud*, charron de Bourges, syndicaliste des Etablissements Militaires (= l'arsenal) ; "*motif de l'internement : interné à la suite des instructions de M. le Secrétaire Général à la Police en date du 24 septembre 1942*" ; le compte-rendu d'enquête de la préfecture du Cher qui propose son internement est daté du même jour, c'est rapide !

3 *Perez*, "propagandiste des idées communistes et antinationales", interné entre autres références "vu la dépêche télégraphique de M. le Secrétaire Général à la Police en date du 24 septembre 1942" , par arrêté préfectoral du Loiret ;

4 *Perreira Pexato*, condamné à trois mois de prison pour vol, étranger (portugais), il est, du coup, expulsable, et on décide donc de l'interner en attendant que le ministre de l'Intérieur ait pris la décision ; il s'évade ;

5 *Pinault*, manoeuvre au camp de Bricy, "propagandiste des idées communistes" à Saint -Denis en Val (Loiret), interné, transféré au camp de Châteaubriant, "remis aux autorités d'occupation le 15 avril 1942" ;

6 *Poirier*, cultivateur de l'Yonne, interné comme "militant communiste se livrant à des actes de terrorisme" (arrêté du préfet régional d'Orléans du 27 décembre 1943) ; joint à l'ampliation de l'arrêté, une copie de compte - rendu d'enquête par la gendarmerie, 10 pages du 20 janvier 1944 ;

7 *Provost*, pas de pièces indiquant l'internement : c'est un peintre en bâtiment de Paris, venu à Orléans chercher du travail ; ancien membre du PCF , il subit une perquisition et un interrogatoire (11 février 1941) ;

8 *Puud*, surveillant stagiaire à la maison d'arrêt de Blois, suspendu car "soupçonné de favoriser la correspondance clandestine des détenus" ;

9 *Quillet*, boucher à Dreux (Eure-et-Loir), interné pour trafic clandestin et illicite de viande ; un rapport d'enquête de 9 pages ;

10 *Radzechowski*, droit commun ;

11 *Ramond*, "dangereux pour la sécurité publique", droit commun ;

12 *Reina Vera*, interné en juillet 1944, les policiers orléanais s'opposent à une mesure de clémence en mars 1944 (membre ou proche d'une "organisation espagnole parallèle au mouvement FTP français") ;

13 *Rey Ibanez*, ouvrier du Loiret, dénoncé pour être "un gars du Parti", et donc interné ;

14 *Roblot*, cultivateur de l'Eure-et-Loir, "militant communiste notoire", "suspecté d'avoir incendié du matériel agricole" (3 pages d'enquête d'un inspecteur des RG) ;

15 *Roux*, boulanger du Loiret, interné le 11 juillet 1941 au sortir d'une peine de prison de trois mois infligée par le tribunal de guerre allemand, pour distribution de tracts communistes ;

16 *Rueff*, "propagandiste ...", arrêté du 24 septembre 1942 ;

17 *Ruyer*, cas intéressant : il est interné (motif obscur, ne figure dans le dossier que les dires de l'avocat : ce serait au départ une altercation privée, avec insultes à un

policier) en septembre 1939 ; il s'évade de son camp pour revoir ses enfants en février 1941 (sa femme est internée elle aussi, mais à l'asile, les enfants ont été placés à l'Assistance Publique ...), et du coup, il devient un délinquant : repris, il est condamné à deux mois de prison pour s'être évadé, et enfin interné à la fin de sa peine ... En mars 1943, le préfet émet un avis défavorable à sa libération ;

18 *Saint-Simon*, retraité de la police, condamné à un an de prison pour propagande clandestine par le tribunal correctionnel de Montargis en 1941, interné au sortir de sa peine (mai 1942), libéré mais astreint à résidence en août 1943, à nouveau arrêté le 7 juin 1944 ...

19 *Sautereau*, ouvrier de 20 ans, "*en colportant des tracts séditionnels a cherché à troubler l'ordre public*" - aux Ateliers de La Guerche ;

20 *Servagnet*, marché noir dans le Loir-et-Cher ;

21 *Scoupe*, "*propagandiste des idées communistes et antinationales*", pris lui aussi dans la rafle du 24 septembre 1942 ;

22 *Siemienuck*, ouvrier agricole polonais condamné pour vol, interné - le préfet suggère de l'envoyer en Allemagne au titre du STO ;

23 *Tellier*, ajusteur-mécanicien, en fuite depuis février 1941 (une perquisition découvre chez lui "*des tracts et brochures à tendances communistes*"), arrêté en janvier 1942, condamné à 18 mois de prison pour reconstitution du PCF, interné au sortir de prison, peut-être libéré pour raison médicale en mars 1944 ;

24 *Tessier*, militant communiste, interné en mai 1941, condamné pour propagande clandestine (la Section spéciale d'Orléans lui inflige 3 ans de prison le 3 septembre 1941, alors que le tribunal correctionnel l'avait acquitté le 12 août pour la même inculpation ...) ;

25 *Testut*, forgeron à la SNCF, ancien syndicaliste ;

26 *Tharel*, ancien secrétaire de la cellule communiste des cheminots de Vierzon, interné en septembre 1941, maintenu en décembre 1942, toujours détenu en mai 1944 (camp de Laleu, Charente Maritime) ;

27 *Thierry*, électricien d'Orléans, "*communiste notoire*", déjà arrêté en 1940 et 1941, interné en septembre 1942, évadé mais repris en décembre 1942, maintenu en internement en mars 1943 (dossier de police sur ses activités, enquête sur son évasion manquée) ;

28 *Tournemaine*, ex - membre suppléant du comité central du PCF, condamné à trois ans de prison pour activité communiste, libérable en janvier 1942, interné au sortir de prison ;

29 *Tremblay*, "*propagandiste*" à La Ferté St Aubin (Loiret), raflé le 24 septembre 1942 ;

30 *Vanhoolandt*, flagrant délit d'abattage clandestin ;

31 *Vannier*, couturière à Orléans, arrêtée en avril 1941 (elle a 18 ans), pour avoir collé des papillons communistes, condamnée puis internée, elle est toujours détenue en mars 1943, quand le préfet émet un avis défavorable à sa libération ;

32 *Verplaetse*, ancien mineur devenu marchand de légumes dans le Nord ; militant communiste, prisonnier de guerre, puis interné en octobre 1941 ; il est toujours détenu en novembre 1943 ;

33 *Vicente Folch*, Espagnol, ancien combattant républicain, "écroué préventivement" en juin 1943 ;

34 *Videux*, marché noir ;

Soit donc : 34 dossiers.

COTE 6397 : dossiers des internés administratifs (libérations)

Une chemise enferme l'ensemble du contenu de la liasse, et porte : "*Libérations - dossiers des libérés - 1941 - 1944*", et la cote *P 34*.

Liste des 41 dossiers, et raisons de libération :

1 *Baranger*, "*fermier paresseux et braconnier, auquel toutefois aucun fait précis n'aurait pu être reproché*" (4 mois d'internement sur rapport défavorable du maire de son village !) ;

2 *Bedart*, raison médicale ;

3 *Bellanger*, raison absente du dossier ;

4 *Bertheau*, situation familiale et difficultés d'exploitation de sa ferme ;

5 *Bracquemond*, fin de sa peine ;

6 *Bourguereau*, gardien de prison d'Orléans, interné à Jargeau pour avoir "*facilité des correspondances entre individus communistes*", évadé (copie d'un rapport d'enquête du camp de Jargeau, 2 pages, le 27 septembre 1943) ;

7 *Chateau*, fin de sa peine (marché noir : copie de rapports d'enquête sur 17 feuillets) ;

8 *Chenillé*, ?

9 *Crossoneau*, communiste avant guerre, "*s'est tenu sur une prudente réserve*" depuis 1939, surtout victime des écarts de langage de sa femme ("*on la ferme pour l'instant, mais on la rouvrira un jour*"), ... rapport de l'inspecteur de police Hautemer,

- le 31 août 1942, qui se termine par : "*il reste un individu dangereux*" ...;
- 10 *Dejean*, raison médicale ;
- 11 *Deniès*, fin de sa peine ;
- 12 *Ferchaud*, réclamé par une entreprise via les Allemands ; arrêté en décembre 1940 pour activité communiste au parc d'artillerie d'Orléans, condamné, emprisonné puis interné ; libéré en octobre 1943 ;
- 13 *Garcia*, réclamé par les Allemands pour aller travailler en Allemagne ;
- 14 *Gillet*, ?
- 15 *Goudoux*, ?
- 16 *Gréard*, raflé du 24 septembre 1942, ?
- 17 *Grefte*, fin de sa peine,
- 18 *Helmer*, gardien de la paix révoqué, interné à Jargeau, fin de sa peine ?
- 19 *Henriat*, cheminot, raflé du 24 septembre 1942, intervention en sa faveur du directeur de la SNCF (région Sud-Est) ;
- 20 *Jufym*, ressortissant ukrainien, "*en vue de son enrôlement pour aller travailler en Allemagne*" ;
- 21 *Kirch*, raison médicale, ancien combattant pensionné à 100 %, père d'un travailleur parti en Allemagne ; rapport de police surréaliste en date du 1er décembre 1942 (rapportant des menaces prétendument proférées contre le maire de son village, mais, dit le policier "*je n'ai pu en obtenir aucune confirmation*") : "*Kirch ne cache pas sa sympathie pour les Américains. Il se pose en défenseur de leurs lois et de leurs moeurs et se montre partisan des quatorze points du Président Wilson*" (sic) ... Kirch est interné de décembre 1942 à mars 1944 !
- 22 *Lacroix*, fin de sa peine (pour mouillage de lait) ;
- 23 *Landreigne*, raflé du 24 septembre 1942, ?
- 24 *Lasne*, "*ancien militant communiste ... a reconnu avoir reçu des tracts et journaux moscoutaires*", - il les a brûlés, du coup "*il n'a pu être déféré à la justice*", alors on l'interne (8 janvier 1943, préfet du Cher) ; réclamé par son patron, il est libéré en juin 1944 ;
- 25 *Launey*, ?
- 26 *Leblanc*, 2 mois pour marché noir ; petit dossier d'enquête par la gendarmerie ;
- 27 *Mamès*, raflé du 24 septembre 1942, libération proposée en mars 1943 :

apparemment inactif après la dissolution du PCF ;

28 *Marcellot (Désiré)*, cheminot communiste, arrêté en février 1941, condamné, emprisonné puis interné, libéré en novembre 1943 : très malade, on ne peut lui reprocher que la distribution de trois ou quatre tracts en 1940 ;

29 *Marcellot (Robert)*, arrêté le 10 février 1941, condamné par les Allemands "*pour reconstitution du parti communiste*" et par les Français "*pour activité communiste*", il est interné à la fin de sa peine de prison, libéré en février 1944 ;

30 *Maudet*, raflé du 24 septembre 1942 : ?

31 *Mettier*, pas grand chose à lui reprocher : il a été contacté par une organisation de résistance (le Front National) ; passe quand même trois mois en camp ;

32 *Morival*, artiste théâtral, interné en décembre 1942, pour "*propagande antigouvernementale*" dans le texte de ses saynètes, dénoncé dans le journal "*Je suis partout*" du 25 juin 1943, libéré en mai 1944 ;

33 *Oudet*, ?

34 *Page*, gardien de la paix révoqué, frappé d'internement, introuvable ;

35 *Picault*, surveillant de la prison d'Orléans révoqué pour passage clandestin de courrier, fin de sa peine ;

36 *Roy*, cadre des Jeunesses Communistes de Montargis, arrêté en février 1941 (il a 18 ans), condamné à deux ans de prison pour activité et propagande communiste, guetté par les Allemands à la sortie de sa peine, interné par le préfet du Loiret, il ne s'en sort .. qu'en partant pour le STO en Allemagne en juin 1943 ; intéressant rapport d'enquête de la gendarmerie de Montargis sur la reconstitution de l'organisation des Jeunesses Communistes ;

37 *Simonet*, ?

38 *Taranne*, interné le 22 mars 1943, en réaction à une manifestation des jeunes de Pithiviers contre le recensement de la classe 1941 en vue du STO ; les autorités allemandes exigent l'arrestation des manifestants, les gendarmes opèrent ; deux militants communistes (dont rien ne prouve l'implication dans ces événements, mais il y a contre eux "*des indices sérieux d'activités communistes*" - dans le cas de Taranne, le transport d'un paquet de tracts) sont désignés pour l'internement administratif ; Taranne est relâché en janvier 1944 ; sa libération avait été envisagée en novembre 1943, mais le Secrétariat Général à la police tranche pour "*son maintien au camp jusqu'à ce qu'il se soit amendé*" ;

39 *Vion*, ?

40 *Vivien*, ?

41 *Wrédé*, raflé du 24 septembre 1942, père de 6 enfants, ulcéreux (estomac), libéré

en juillet 1943, il y a une note manuscrite dans son dossier : "*n'aurait jamais appartenu au parti communiste*".

COTE 6400 : activité de police

A l'intérieur de la liasse, il y a une chemise en papier kraft qui englobe l'ensemble des documents, et qui porte les inscriptions que voici :

"PREFECTURE REGIONALE D'ORLEANS - 1940-1944 - 106 - P- INTERIEUR

- 36 B 4 *Police nationale*
 - *Coopération des polices française et allemande*
- B 5 - *idem - opérations de police*
- C - *Gendarmerie*
- D - *Garde*
- E - *ad^{on} (= administration) pénitentiaire*
- F - *Garde des communications*
- G - *Police économique* .

Les 7 sous - liasses correspondantes sont bien présentes, mais n'ont pas du tout la même taille.

La sous - liasse G est vide.

1/ Sous - liasse " B - Police Nationale - 4 - Coopération des polices françaises et allemandes "

Elle est composée de 6 dossiers très ordonnés, qui portent tous la cote "P36 - B4".

A / dossier " Instructions ministérielles "

- circulaire de la Direction Générale de la Police Nationale ("*le Préfet Délégué dans les territoires occupés*", JP Ingrand, "*Pour le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur*") à "*messieurs les Préfets*", en date du 16 juin 1942, les informant de l'entrée en fonction de Oberg, commandant supérieur des SS et de la police en zone occupée ;

- circulaire du Secrétaire Général à la Police (René Bousquet) " à *Messieurs les Préfets Régionaux de Zone Occupée*", datée du 13 août 1942, 2 pages : il transmet une note du général Oberg datée du 8 août "*au sujet de la coopération entre les polices française et allemande en zone occupée*" ainsi que le texte d'une allocution du même auteur, du même jour. Il joint en plus, "*pour faciliter la compréhension de cette note*" un texte primitif de la note de Oberg daté, lui, du 23 juillet, et ses propres remarques sur cette première mouture, datées du 29 juillet.

- circulaire du Secrétaire Général au maintien de l'ordre, Darnand, en date du 20 mars 1944, à messieurs les préfets, précisant les règles de transfert des détenus aux autorités allemandes.

B / dossier "Correspondance ministérielle"

Très mince :

- convocation télégraphique du préfet régional et de l'Intendant de Police à la réunion du 8 août à Paris (à 10 heures, 61, rue Monceau);
- lettre du préfet régional au chef du gouvernement, adressée au Secrétariat Général pour la Police, rendant compte dès le 12 août de l'application des instructions données lors de la réunion du 8 août (voir dossier précédent);
- lettre du préfet régional au Secrétaire Général au maintien de l'Ordre, en date du 26 août 1942 : demande de précisions sur l'obligation de communication aux Allemands des dossiers en cours d'instruction judiciaire (sens : la justice française a-t-elle "*les mains libres*" dans les affaires intéressant "*les menées communistes ordinaires*" ?)
- 14 janvier 1943 : le Kommandeur de la Ordnungspolizei envisage de donner des ordres à la gendarmerie française du Loiret sans passer par le préfet : celui-ci découvre l'existence de ce service allemand, et demande au Secrétariat général à la Police quelle attitude prendre ;
- 9 février 1943 : le préfet régional d'Orléans au Secrétaire Général pour la Police : "*A ma connaissance, il n'existe aucun dépôt non déclaré*" (dépôt d'armes).

C / dossier "Correspondance avec les préfets"

très mince également.

L'essentiel de ce dossier concerne les règles de communication des autorités françaises avec les Allemands :

- lettre du préfet régional aux préfets départementaux, datée du 22 juin 1942 : liste des faits à signaler à la Sipo-SD, et adresse des services de celles-ci (Kommando et Aussenkommando locaux)
- lettre du préfet régional aux colonels de gendarmerie de son ressort (14 août 1942),
- répétition des mêmes instructions aux préfets départementaux les 17 août et 11 septembre 1942 ; le souci essentiel est que les communications aux Allemands ne se fassent pas directement, mais par le canal de la voie hiérarchique, en l'occurrence préfectorale ;
- du 16 au 19 septembre 1942, réponses des 4 préfets départementaux (Loiret, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher et Cher) : ils ont appliqué les consignes ;
- lettre du 29 octobre 1942 du préfet régional J.Morane au préfet du Cher : celui-ci a refusé de communiquer au Chef de la Sûreté allemande de Bourges des informations recueillies par les services de police départementaux (français) sur le Parti communiste ; le préfet régional, à la demande du Kommandeur de la Sipo-SD d'Orléans définit ce qui doit être ; d'abord il cite abondamment la note du général Oberg (celle du 8 août, déjà trouvée ici) ; ensuite il efface les scrupules que pourrait avoir le préfet du Cher au regard du 5ème point de cette note (les Français coupables de délits politiques qui ne sont pas directement dirigés contre les occupants ne relèvent que des autorités françaises - ce qui justifie le refus du préfet du Cher), en expliquant que les Allemands veulent seulement être informés "*des conditions dans lesquelles se poursuit la lutte contre le communisme*", et qu'il ne s'agit nullement du "*dessaisissement des autorités françaises*", qu'il faut donc

obtempérer !

- télégramme du préfet régional aux préfets départementaux, le 29 octobre 1942, instituant, à la demande du Sipo-SD d'Orléans : un compte-rendu écrit journalier, fait par un fonctionnaire préfectoral, à l'échelon départemental de la Sipo-SD des événements des dernières vingt-quatre heures, un compte-rendu téléphonique de même contenu à l'Intendance de Police d'Orléans, qui adresse un communiqué global à l'échelon régional de la Sipo-SD

- dès le lendemain, 30 octobre, le préfet du Loiret rend compte de l'application de ces nouvelles dispositions ;

- le préfet du Cher André-Paul Sadon renâcle encore : lettre au Préfet délégué du Ministère de l'Intérieur dans les Territoires Occupés, du 21 décembre 1942 : les Allemands lui demandent *"une liste de tous les communistes du département du Cher connus du Commissariat Spécial"* ; il n'est pas d'accord avec la politique du préfet régional (*"le 19 décembre, M. le Préfet Régional a bien voulu me faire part des errements adoptés dans la Région"*) - cette demande allemande ne figure pas. Mais il exécute quand même les ordres et transmet des listes : les condamnés par la Section Spéciale de Bourges pour reconstitution du PC, les internés par mesure administrative, les communistes les plus notoires, qui ont été perquisitionnés (bien qu'ils n'aient *"jamais, depuis 1940, manifesté leurs convictions par des actes"*, donc qu'ils ne soient coupables de rien).

- lettre du 9 février 1943, du préfet régional JF Bussière au préfet du Cher : *"Nous ne pouvons évidemment pas nous opposer aux arrestations faites par les troupes d'occupation. Mais lorsque les personnes arrêtées sont remises entre les mains de l'administration française, elles doivent recevoir normalement l'application du droit commun"* ;

- le 30 janvier 1943, le préfet régional informe le Secrétaire Général à la Police et le Chef du gouvernement de l'installation à Orléans de la Ordnungspolizei, qui surveillera surtout ... les forces de l'ordre françaises ; il en a été informé par lettre du Kommandeur Merdsche du 25 janvier ; ce nouveau service est au départ dépendant de la Sipo-SD, puis il s'autonomise (lettre du préfet régional aux préfets départementaux, le 17 avril 1943 : le courrier lui est envoyé directement) ;

- lettre du SS-Hauptsturmführer Merdsche, Kommandeur des Sipo-SD-Kommando Orléans au préfet régional, le 20 février 1943 : *"Avec effet immédiat, il est ordonné que ..."* les gendarmes doivent déclarer immédiatement par téléphone les événements portant atteinte aux intérêts allemands, à la Sipo-SD du département, et aussi à la Feldkommandantur compétente les *"événements qui ont une signification militaire"* ; les comptes-rendus journaliers départementaux et régionaux *"devront, comme par le passé, continuer à être effectués"* ; le préfet régional répercute vers les préfets départementaux le 26 février ; le 10 mars, il rappelle le caractère *"immédiat"* des dispositions nouvelles ;

D / dossier "Correspondance avec M. l'Intendant de Police"

dossier mince : il n'y a que cinq notes de l'Intendant de Police d'Orléans :

- un résumé très intéressant, en sept pages, de *"la communication faite par monsieur Bousquet, secrétaire Général à la Police, le samedi 8 août 1942 aux préfets régionaux et intendants de police de la zone occupée"*, résumé

daté du 10 août ;

- une note de trois pages, du même jour, réfutant les velléités d'action indépendante de la gendarmerie qui est invitée à se conformer au cadre préfectoral ;

- le compte-rendu d'une réunion de travail entre l'Intendant de Police et le Kommandeur de la Police allemande de sûreté, du 14 août 1942 ; ont été évoquées les questions suivantes : "*la composition des convois de Juifs récemment expédiés sur l'Allemagne*", la révocation du commandant Régnier, une évasion de Pithiviers, l'inaction de la police française d'Orléans devant les juifs en situation irrégulière, devant le danger communiste aussi, le transfert des enfants juifs vers Drancy; etc (6 pages) ;

- le compte rendu d'une réunion de travail entre la Sipo-SD et l'intendance de police, en date du 15 septembre 1942 : on prévoit des manifestations "*le 20 septembre devant les édifices publics*"; les Allemands se réservent l'autorisation des ports d'armes, le choix parmi les affaires de troubles de l'ordre public de celles qu'il leur convient d'instruire ; ils demandent une circulation de l'information plus rapide, ils donnent des assurances : ils n'interviennent que dans les affaires les concernant, ils demandent des précautions de surveillance, menacent de prendre des otages en cas d'attentat...

- une note du 18 décembre 1942 sur des "*ballonnets anglais trouvés dans la région*" (?) remis aux autorités allemandes;

E / dossier "Correspondance diverse"

- cinq fiches signalant des événements troublant l'ordre public : avions abattus, bombardements, sabotage de chemin de fer, cambriolage de mairie ;

- la demande par le préfet régional au procureur général d'Orléans, de transfert aux autorités allemandes d'un "*accusé de détention d'armes et d'agissements contraires à la sûreté de l'armée d'occupation*" (10 février 1943),

- le texte de la circulaire n° 4019-S-G du chef du Gouvernement en date du 23 août 1942 (= Pierre Laval) sur le rôle de la gendarmerie et ses rapports avec les autorités préfectorales, policières et allemandes (4 pages), transmis par le commandant de la Légion de gendarmerie le 9 septembre 1942.

F / un gros dossier : "Correspondance avec les autorités d'occupation"

- ordonnance du 1er août 1942 concernant les pouvoirs de juridiction pénale de la police du Militärbefehlshaber in Frankreich, il s'agit apparemment de l'extension de la discipline militaire de l'armée allemande à ses auxiliaires de statuts variés ;

- lettre du préfet régional au Kommandeur Sipo-SD, non datée, relatant les mesures prises par les préfets en prévision de la journée du 22 octobre 1942, où les SS s'attendent à des troubles ;

- lettre du KSKO Merdsche au préfet régional demandant la livraison de "*ballons pour propagande ennemis trouvés mais non encore remis ici*", du 10 décembre 1942 ; une réponse de l'Intendant de Police en date du 18 décembre 1942 ;

- lettre du préfet régional au Kommandeur SS en date du 9 février 1943, expliquant que le non - enregistrement sur le registre d'écrou des Français arrêtés par les Allemands est impossible aux gardiens-chefs des prisons

françaises, malgré la demande allemande ; il en réfère donc au ministre ;

- lettre du Kommandeur SS Merdsche protestant contre la lenteur de transmission des information par la préfecture (12 avril 1943 et traduction du 14 avril), et réponse du préfet régional du 17 avril ;
- un échange de lettres entre la Ordnungspolizei et la préfecture régionale (27 et 30 avril 1943) où les Allemands réclament des réponses plus rapides à leurs demandes d'information ;
- le 17 juillet 1943, lettre du Kommandeur Merdsche demandant à être informé des changements dans le personnel dirigeant de la police et de la gendarmerie françaises ; le 11 août le préfet régional lui donne satisfaction (bordereau d'envoi par l'Intendant de Police des documents demandés) ;
- lettre de l'Intendant de Police au Kommandeur datée de la Sipo-SD du 16 août 1943 : certains internés au camp de Voves sont des classes 1940, 41 et 42 ; ils "*tombent sous le coup de la loi du 16 février 1943 sur le Service du Travail Obligatoire*", il propose donc de les envoyer en Allemagne ;
- lettre de l'Intendant de Police au Kommandeur de l'Ordnungspolizei, en date du 21 août 1943, répondant à une demande d'information sur les gardiens auxiliaires de la police d'Orléans ;
- une série de rapports intitulés "*Evénements survenus du ... au ...*" adressés par l'Intendant de Police au Kommandeur, et transmis au préfet régional ; le format est réduit : 21 X 27, ou moitié, sur une seule page d'habitude. Sont signalés :
 - Incendies, chute d'avions alliés, accidents d'avions allemands, sabotages de lignes ferroviaires ou électriques, de câbles téléphoniques, d'écluses, distributions ou saisies de tracts anglais (y compris par "*ballonnet distributeur de tracts*"), américains ou communistes, arrestation d'un aviateur américain, de deux aviateurs anglais, trafics de marché noir, collage de papillons ou d'affiches résistants - communistes le plus souvent, arrestations par les polices françaises (Brigades des Menées Anti-Nationales) ou allemandes, saisie de conteneurs parachutés contenant des armes, vol de cartes d'alimentation, évasions, grèves, bombardements ou mitraillage par les avions alliés, découvertes d'armes, attaques contre les forces de l'ordre, les mairies, les locaux administratifs, ou ceux des collaborateurs, contre les auxiliaires collaborateurs des Allemands (Pierre Paoli, à Aubigny-sur-Nère le 14 ou 15 août 1943), contre un train de permissionnaires allemands, dépôt de couronnes tricolores sur les tombes d'aviateurs anglais tués, hold-up ; on dispose ici de séries (incomplètes) de rapports pour les mois de :

décembre 1942 :	17 rapports
janvier 1943 :	25
février :	21
mars :	25
avril :	27
mai :	25
juin :	25
juillet :	26
août :	25
septembre :	25

octobre : 24
novembre : 13
décembre 1943 : 1

soit donc 281 notes journalières, qui concernent les dates du 10 décembre 1942 au 1er décembre 1943. La série est donc lacunaire, sans justification apparente ; un peu moins cependant qu'il ne le semble, puisque certains rapports, notamment après les jours fériés, englobent plusieurs journées.

- diverses fiches de réception des messages qui sont ensuite contenus dans les rapports journaliers dont on vient de parler : deux des RG de Chartres, un de la préfecture du Cher, trois pages mal classifiées (elles portent la cote P-32) contenant les "*messages reçus du 6 au 8 mars matin*" par la préfecture régionale - il s'agit toujours de maintien de l'ordre ; une réponse au ministère de l'Intérieur à Vichy, qui demande le 17 novembre 1943 le même genre d'informations (pièce mal classée ?) ; en date du 12 octobre 1943, le compte-rendu d'une demande téléphonique de la Présidence du Conseil : l'état de la classe 1943 (encore une pièce mal classée ?)

- quatre rapports du préfet régional au KSKO, en date des 19 mai 1943, 19 août 1943, 4 septembre 1943 et 22 janvier 1944, ayant pour "*objet : [la] répression des menées antinationales dans la région d'Orléans*", pour les 15 jours précédents ; ils comprennent trois ou quatre parties : attentats et sabotages, distribution de tracts, arrestations et évasions ; ils comptent chacun 3 à 4 pages.

2/ sous - liasse " Police Nationale - 5 - Opérations de police "

très mince :

- une demande du Secrétaire Général Maintien de l'Ordre du 23 mars 1944 demandant des listes de responsables de la résistance ...réponse de l'Intendant de Police : "*Néant*" ;

- trois notes du préfet régional A. Chiappe (28 mars - 1er avril 1944) expliquant au secrétaire général au maintien de l'ordre, au directeur général de la SNCF et au Kommandeur des Sipo-SD, qu'il annule "*conformément aux instructions que j'ai reçues de M. le Kommandeur de la Sicherheitspolizei*"... les barrages routiers mis en place quelques jours plus tôt sur ordre du ministère de l'Intérieur (télégramme du 19 mars) ;

- un télégramme annonçant le passage d'un train chargé de billets de banque, qu'il faut protéger (avril 1944).

3 / Sous - liasse "Gendarmerie"

Sous - liasse très mince : il s'agit de pièces concernant l'emploi des gendarmes par les autorités préfectorales : gardes à assurer (ex : deux péniches chargées d'alcool hydraté, août 1944), utilisation pour des tâches administratives (distribution des tickets d'alimentation dans les mairies du Cher, mai - juin 1944), transfert de prisonniers aux mains des Allemands, garde statique de lignes électriques et ferroviaires ; deux documents intéressants sur la politique d'emploi des gendarmes mi-1944 : le Secrétariat Général au Maintien de l'Ordre prescrit de ne plus disperser les gendarmes hors de leurs brigades (19 mai 1944), le Procureur

Général d'Orléans et le procureur de Montargis constate l'augmentation de la délinquance et de la criminalité à cause de concentration des forces de gendarmerie qui réduit l'effectif des brigades locales (5 et 10 juillet 1944) ; diverses pièces administratives (congé du colonel commandant la légion de gendarmerie, nombre des pertes après le bombardement du camp de Voves, 27 avril 1944).

4 / Sous - liasse "Garde"

Mince également;

Il s'agit ici de la garde du réseau de distribution électrique ; le préfet régional, à cause de "*la recrudescence de l'activité terroriste*", demande à l'ingénieur en chef de la 9ème circonscription électrique de lui proposer des mesures pour éviter la rupture du réseau (lettre du 11 juin 1942), il reçoit sur un rapport de l'ingénieur du 23 juin, qui fait la liste des points à surveiller d'importance capitale, grande et moyenne, et qui fait des suggestions précises ; il charge l'Intendant de Police d'établir un plan de protection (24 juin 1942) ; celui-ci demande aux préfets départementaux de prendre les mesures nécessaires ;

- le chef de la Ordnungspolizei d'Orléans autorise (le 12 décembre 1943) l'utilisation d'escadrons de gardes équipés et armés pour la protection des installations électriques.

5 / Sous - liasse "Administration Pénitentiaire"

- diverses pièces sur la création d'une Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire (avril 1944);

- rapport du Directeur en question au préfet régional, sur la situation de l'Administration Pénitentiaire de la région (établissements et personnel), 4 pages, 19 juillet 1944 ;

- diverses pièces constituant un rapport sur de évasions de la prison d'Evreux en mai 1944 (9 pages en tout);

- pièces concernant l'affectation des prisonniers : refus des autorités allemandes de "*l'envoi de nouveaux contingents de condamnés sur le territoire du Reich au titre du STO*" (Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire, 6 mars 1944), concentration des subversifs dans certaines prisons (même auteur, le 7 avril 1944), constitution "*à la demande des autorités allemandes*" d'équipes de détenus chargés du désamorçage et de l'enlèvement de bombes non éclatées, les membres en étant choisis parmi les condamnés à des lourdes peines (même auteur, le 5 mai 1944) ; évasions à ces occasions ;

- traces de renforcement des mesures de sécurité : achèvement difficile de la nouvelle maison d'arrêt de Blois (mars - avril 1942) ; mise au point lors du rattachement de l'Administration Pénitentiaire au Ministère de l'Intérieur par la loi du 19 septembre 1943 (petit dossier : les préfets départementaux rendent compte au préfet régional), augmentation de l'armement des prisons par crainte de mutinerie (février 1944);

- quelques pièces concernant les transferts de détenus dangereux ;

- mal classé : le rapport mensuel du directeur du Centre de séjour surveillé de Voves pour le mois de mars 1944 ; un passage très intéressant : les internés commencent à refuser leur libération, en attente de LA libération

...

6 / sous - liasse "Garde des communications"

- circulaire du 9 janvier 1942 annonçant l'organisation par le secrétariat d'Etat aux Communications de la Garde des Communications en zone occupée, avec hiérarchie, uniformes, insignes et projets de développement (trois mille hommes en région parisienne dans un premier temps);

- plusieurs pièces du 3 février au 16 mars 1943 montrent que ce service s'est étendu et complexifié : il y a aussi des volontaires et des requis ; par manque d'éclairage, il y a de "*nombreux accidents mortels*", le préfet régional, après avis des préfets départementaux, demande au Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications de lui obtenir, auprès du Comité d'Organisation de la Construction Electrique quelques centaines de piles électriques ;

- le 6 février 1943, le Kommandeur de la Ordnungspolizei d'Orléans demande au préfet régional l'état des effectifs utilisés pour la surveillance du rail dans la région ; les préfets départementaux fournissent les chiffres ;

- plusieurs dizaines de pièces de mars 1943 à juin 1944, sur l'organisation régionale de la surveillance des voies ferrées, avec notamment l'établissement d'une hiérarchie, de modes de rapports avec les autres administrations, la multiplication des demandes d'exemption de réquisition (les services de nuit sont mal supportés) par différents groupes socioprofessionnels (les percepteurs, les pharmaciens, les électriciens, les roulants de la SNCF, ... un journaliste, et même les notaires), du coup, le préfet régional met en garde contre les exemptions abusives (13 septembre 1943) ; mises en garde par les Allemands (Feldkommandant d'Orléans, 1er octobre 1943) et par la hiérarchie préfectorale (préfet d'Eure-et-Loir le 5 octobre 1943) : le Militärbefehlshaber s'est donné le droit de punir de mort "*celui qui ne remplira pas le service de garde qui lui aura été prescrit*" : or les requis dorment, se regroupent, se promènent, bavardent, s'absentent, se font exempter, etc.

- plusieurs pièces concernant une cérémonie à Chartres, le 22 avril 1944 : les obsèques de deux Gardes des Communications « *tués en service commandé* » trois jours plus tôt, avec officiels - y compris allemands - , discours et défilé.

COTE 6403 : santé

Liasse subdivisée en sous - liasses : *Institut national de l'hygiène, hygiène dentaire scolaire, alimentation, épidémies, tuberculose, alcoolisme, inspection médicale des écoles, textes législatifs organisant les services extérieurs du Secrétariat d'Etat à la Famille et à la Santé, personnel, ordre des médecins, conseil régional des pharmaciens, programme d'équipement sanitaire, et inspection sanitaire des camps d'internement.*

Après vérification, seule nous concerne ici la treizième sous - liasse.

13/ Sous - liasse : "Inspection sanitaire des camps d'internement"

- arrêté préfectoral du 9 mars 1942, 1 page, chargeant le DRSA, Dr Le Bourdellès, de l'inspection sanitaire des camps (avec brouillon, double, et bordereaux de communication à l'intéressé et aux préfets départementaux) ;

la veille, le préfet avait demandé au DRSA les résultats de son inspection : ?

- du DRSA au préfet régional, le 25 avril 1942, 2 pages, compte-rendu de visite aux camps de Voves et Lamotte - Beuvron ;
- du DRSA au préfet du Loir-et-Cher, le 25 avril 1942, compte-rendu d'inspection du camp de Lamotte - Beuvron, 2 pages ;
- du DRSA au commandant du camp de Lamotte - Beuvron, le 27 avril 1942, deux pages de prescriptions ;
- du DRSA au médecin - chef du camp de Pithiviers, le 27 avril 1942, 2 pages de prescriptions;
- du DRSA au préfet régional, le 10 juin 1942, 1 page + 1, annonce du passage de la mission de dépistage de la tuberculose dans les camps ; le 16 juin, le préfet régional répercute aux préfets départementaux, à charge pour eux de prévenir les commandants de camps ;
- du DRSA au préfet régional, le 5 août 1942, 3 pages, compte-rendu de visite aux camps de Beaune et Pithiviers, 3 pages ;
- du DRSA au médecin - chef du camp de Beaune, le 5 août 1942, 2 pages de prescriptions ;
- du DRSA au médecin - chef du camp de Pithiviers, le 5 août 1942, 2 pages de prescriptions ;
- de la Direction Générale de la Police, au préfet régional, le 13 novembre 1942 : autorisation donnée à l'assistante sociale de la Bibliothèque Nationale de passer au camp de Pithiviers ;
- 27 et 31 mai 1943, transfert de l'inspection sanitaire des camps au médecin régional de la police ; demande par le DRSA, arrêté préfectoral, mise en place ;
- de l'Intendant de Police au préfet régional, le 14 août 1943, 1 page : compte-rendu d'inspection des camps de Pithiviers et Jargeau par le Directeur du Service de santé de la Police, accompagné du médecin régional.

COTE 47825 : internements administratifs, réglementation, instructions

Liasse épaisse (plus de 11 cm), divisée en 13 sous - liasses.

1 / Sous - liasse : "Ecole Régionale d'Administration"

Elle est divisée en trois dossiers :

A / "organisation de l'école régionale d'administration" ; elle est créée par le préfet régional, divers rapports et notes sur son fonctionnement ; articles de presse, notes à la presse ; discipline intérieure, emploi du temps, bibliographie ; tirages de quelques cours ;

B / "Agents cantonaux" : législation, notes de service et coupures de presse ; concours, arrêtés de nomination (janvier 1942) ; correspondance à leur sujet ; cellules cantonales (recherches des locaux nécessaires à l'installation des agents cantonaux) ;

C / " Secrétaires de mairie - postes vacants - demandes";

2 / Sous - liasse : « Répression juive »

A / un dossier orange intitulé "Juifs - législation, réglementation, instructions" rassemblant les textes suivants :

- un extrait du VOBIF (publication du MBF, Militärbefehlshaber in Frankreich, sorte de journal officiel des autorités d'occupation), n° 53 du 11 février 1942, reproduisant sa 6ème ordonnance du 7 février 1942 "*relative aux mesures contre les Juifs*", 1 page ;
- "*modalités d'application de l'ordonnance allemande - 6ème du 7-2-42 relative aux mesures contre les Juifs*", 1 page ;
- circulaire datée de Vichy du 18 avril 1942, n° 307 Pol.4 / Circ, envoyée aux préfets par le Secrétaire Général pour la Police J.Rivalland sur la "*Déclaration de changement de résidence des Juifs*", 4 pages + 3 modèles de documents ;
- loi n° 979 du 9 novembre 1942 relative au séjour et à la circulation des juifs étrangers, 1 page ;
- loi du 11 décembre 1942 relative à l'apposition de la mention "*juif*" sur les titres d'identité délivrés aux Israélites français et étrangers, 1 page ;
- note manuscrite non datée de 3 pages, et sa frappe dactylo de 3 pages aussi , datée au crayon "*fin août 1943*" ; texte non signé ; il s'agit d'une réflexion pragmatique sur les textes français ou allemands qui *permettent* d'interner les Juifs, français ou étrangers ; notamment : "*pour interner un juif étranger, il n'y a plus lieu de considérer si une infraction quelconque à des règlements le concernant, a été commise*" ; par contre, pour les Français il faut motiver par la constatation d'une infraction ;
- une note manuscrite d'une petite page, comportant deux écritures et qui témoigne des interrogations et de la perplexité des fonctionnaires devant les modalités de la persécution antisémite : le préfet a-t-il le droit de faire interner un juif français ? La police le peut-elle ? Quels sont les textes ? Ces interrogations sont peut-être à l'origine de la rédaction de la note en trois pages qui précède (qui est d'une autre écriture) : coïncidence de date et de sujet ;
- un extrait d'un article de presse annonçant la convocation à la préfecture de police de Paris de certains juifs algériens restés citoyens français malgré l'abrogation du décret Crémieux (article du 30 août 1943) ;

B / une collection d'articles de presse antisémites de la presse collaborationniste : *Aujourd'hui, Au Pilon, le Cri du Peuple, Je Suis Partout, Les Nouveaux Temps, l'Oeuvre, Révolution Nationale* (extrait du n° du 10 mai 1942, qui attaque le commandant du camp de Beaune-la-Rolande), *Le Petit Parisien* (notamment n° du 26 mai 1942 : "*le cuisinier du camp de Pithiviers trafiquait avec les internés*") ; de la presse locale, notamment un entrefilet de *La Dépêche du Centre* indiquant des condamnations pour détournement de denrées destinées aux internés, ou pour trafic de courrier, in n° du 9 février 1942 ; du *Parizer Zeitung*. Ces articles sont de 1942, et rassemblent en vrac faits divers, annonces de mesures administratives, appels à la haine, dénonciation personnelles et élucubrations théoriques.

3 / Sous - liasse : "Comité Régional des prix, rapports (1941-1942)"

- collection de quelques rapports présentés à ce comité, pour constituer une documentation, sur : les vignes et vins, les oeufs de conserve, les alcools de marc et de fruits à noyaux, le bois de chauffage et la culture du topinambour dans la région d'Orléans.

4 / Sous - liasse : " industries"

- trois notes de quelques pages décrivant des industries du Cher : la porcelaine, la distillerie de Germigny, la construction de machines agricoles à Vierzon.

5 / Sous - liasse : "commerce"

- tableau récapitulatif des échanges entre les zones occupée et non - occupée du département du Cher, août 1942.

6 / Sous - liasse : "Internements administratifs"

- liste des *"textes des lois, décrets, arrêtés relatifs à l'internement administratif"*, 2 pages,

- liste des *"circulaires relatives à l'internement administratif"*, 2 pages, ces deux listes courant jusqu' en octobre 1943 ;

- *"analyse sommaire des textes français et allemands permettant l'internement"*, il s'agit des *"individus dangereux"*, des *"étrangers indésirables"*, mais surtout des Juifs ; 4 pages, ni datées, ni signées ;

- accrochée à la précédente, *"analyse sommaire des textes permettant aux Préfets de prendre certaines mesures de précaution"*, 2 pages, ni datées, ni signées ; il s'agit des mêmes catégories, et en plus des trafiquants de marché noir ; les derniers textes cités dans ces deux documents sont de décembre 1942 ;

- *"liste des textes relatifs à l'internement"*, sept pages, non datée, ni signée ; référence la plus tardive, octobre 1943 ;

- texte de la *"Loi du 15 octobre 1941 conférant au ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux préfets la police des individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique"*, 1 page ;

- *"Règlement des centres de séjours surveillés pour les indésirables français"*, 6 pages, en date du 29 décembre 1940, *"fait à Vichy par le Directeur Général de la Sûreté Nationale"* ;

- circulaire n° 51 - Pol. 2., du Secrétaire Général pour la Police, J.Rivalland, à Vichy, le 3 novembre 1941, instituant la possibilité de reclassement du personnel des camps d'internement dans la police, après un an de service, 1 page ;

- circulaire n° 54 - Pol. 2 Circ., du même, du 13 décembre 1941, précisant l'application de la précédente, 2 pages ;

- circulaire n° 54 Pol. 9 Circ., du même, du 22 décembre 1941 : *"précisions sur les textes permettant l'internement des indésirables"*, 6 pages + un modèle de bulletin de recherche d'évadé ;

- circulaire n° 127 / Pol.Cab., du même, du 31 janvier 1942, *"Attributions des Préfets et des Intendants de Police en ce qui concerne les camps d'internement et les centres d'hébergement surveillé"*, 3 pages + la liste des *"camps d'internement et centres surveillés sous direction française à la date du 31 janvier 1942"* ;

- circulaire non référencée du même, en date du 18 mars 1942, sur le "*Passage du Personnel des Camps dans la Police Régionale*", 2 pages ;
- circulaire sans numéro de la Direction Générale de la Police Nationale, Paris, le 26 mars 1942, 1 page, objet : "*surveillance particulière des camps d'internement*", car "*les organisations communistes n'ont pas abandonné leur projet d'action de force contre les centres d'internement*" , qui serait "*combinée avec une mutinerie ou une révolte*" ;
- circulaire n° 292 Pol.2, du Secrétaire Général pour la Police, René Bousquet, de Vichy, le 29 avril 1942, ayant pour objet le "*travail des internés*", 1 page : "*il importe de ne pas confier à des internés des postes impliquant une responsabilité quelconque*";
- circulaire P.N. II - N°169, du Préfet Délégué, dans les Territoires occupés, du Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, J.P. Ingrand, à la Direction Générale de la Police Nationale, à Paris, 1 page + 2 pages de modèles, ayant pour objet les "*Rapports périodiques des Chefs de camp*", instituant modèles et périodicité ;
- circulaire P.N. II - N° 179, du 2 juillet 1942, 1 page, du même, objet : la "*situation des camps d'internement en zone occupée*", demandant une "*remise au point immédiate*" : inventaire, circulation des textes, envoi des rapports ;
- circulaire n° 511 Pol. 4, de Vichy, du 1er septembre 1942, 1 page du Directeur Général Adjoint à la Police, M.Cado, objet "*Internement administratif pour marché noir*", rappelant qu'il doit être tenu au courant ;
- circulaire n° 196 du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur, Vichy, le 7 octobre 1942, 3 pages qui sont ses "*Instructions relatives aux allocations susceptibles d'être accordées aux familles de civils privées de leur soutien du fait de son internement ou de son décès, à la suite de circonstances résultant de l'état de guerre ou de l'occupation*" : suit "*une liste - non limitative - de solutions concertées entre les grandes administrations intéressées*" ; il s'agit des familles d'otages détenus ou tués, des familles de "*civils arrêtés ou tués pour infraction aux règlements des autorités d'occupation*" - sauf cas de faute inexcusable, ou de crime ou délit de droit commun -, des familles de "*civils tués par acte de guerre*" - mais pas les blessés -, des familles de "*civils prisonniers de guerre*", ces cas ouvrent droit à des "*allocations militaires accordées par le décret n° 1138 du 17 avril 1942*"; pour le cas des "*familles indigentes des internés administratifs*" - "*qu'il s'agisse de français ou d'étrangers*", et "*par extension*" des "*familles nécessiteuses de civils étrangers ou apatrides internés ou exécutés par la puissance occupante*" - à l'exclusion des droit commun évidemment , sont prévues des "*allocations d'assistance aux familles indigentes*", par le décret n°1067 du 9 avril 1942.
- circulaire n° 1.692 CDR-I de la Direction de la Distribution et de la Consommation du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, Paris, le 8 octobre 1942 , 5 pages sur le "*ravitaillement des centres de séjour surveillé*" - il y a "*nécessité de fixer des règles uniformes*" ;
- circulaire de la Direction Générale de la Police Nationale, P.N. II - n° 214, Paris, le 13 novembre 1942, 1 page : les internés doivent se munir de leurs propres draps, couvertures, couverts individuels, et tickets d'alimentation et de textiles ;
- circulaire de la Direction Générale de la Police Nationale, n°177 - Pol.

5, Vichy, le 22 avril 1943, 1 page, signée René Bousquet, Secrétaire Général à la Police : "*Escorte des convois d'internés administratifs*", c'est un renforcement des consignes de sécurité ;

- circulaire n°1940 - SG du chef du gouvernement, Pierre Laval, Vichy, le 3 mai 1943, sur le même sujet, 2 pages adressées au ministre de la Justice et aux préfets ;

- circulaire n° 240 Pol. 3, de la Direction Générale de la Police Nationale, Vichy, le 1er juin 1943 , une page : faire attention que les candidats aux emplois dans les camps ne cherchent pas par là à éviter le STO ;

- circulaire n° 283 Pol. 8, du Secrétaire Général à la Police, R.Bousquet, 1 page, de Vichy, le 29 juin 1943 : les préfets peuvent proposer l'affectation au STO en Allemagne des détenus non dangereux ;

- circulaire n° 307/Pol.8, du Secrétaire Général à la Police, René Bousquet, Vichy, le 2 juillet 1943, 3 pages : "*Régime de l'internement administratif*" ; précisions de procédure administrative ;

- circulaire n° 1275 - M/DG du Commissariat Général au Service Obligatoire (du Travail, STO), Paris, le 13 juillet 1943, 1 page : sur le travail des détenus ;

- circulaire de la DGPN, Vichy, le 10 août 1943, 1 page signée du Directeur Général Adjoint, Cado : les outils de travail favorisent l'évasion des internés, méfiance et contrôle ;

- circulaire n° 44 B Pol. Cab. de la DGPN, Vichy, le 20 octobre 1943, 4 pages + 1 annexe : "*attributions et responsabilités des préfets et des intendants de police en ce qui concerne les camps d'internement et centres d'hébergement relevant du ministère de l'intérieur*".

7 / Sous - liasse : « bombardements »

Elle est divisée en quatre dossiers.

A / dossier "*Défense passive*" : rapports sur les bombardements subis par la ville d'Orléans en 1944 : les 11 mai (46 morts), 20 mai (103 morts, 1000 immeubles détruits), 23 mai (178 morts, 3000 immeubles détruits), 8 juin (10 morts) , 11 juin, 5 juillet (2 morts), 19 juillet (20 morts) et 20 juillet 1944.

B / dossier "*bombardements 1942-1944*" :

- plus d'une trentaine de comptes rendus de bombardements ou mitraillages, envoyés par les service de police, les préfetures, avec évaluation des dégâts et des pertes, à travers la région, mais particulièrement à Chartres et Orléans ;

- états des victimes des bombardements de juin 1944 de Chartres (23 morts), de Beaugency le 14 juin 1944 (51 morts), d'Orléans le 8 juin, les 20 et 23 mai (deux petits dossiers), de Gien les 29 et 30 juillet 1942 (petit dossier).

C / dossier "*Commissariat Général à la Jeunesse, Délégation du Loiret*" : 7 pièces de juillet 1944 décrivant la participation des Equipes Nationales au travail de secours après les bombardements, avec un tract illustré ;

D / dossier "*sapeurs-pompiers*" : 5 rapports d'une page chacun sur l'activité

des sapeurs-pompiers d'Orléans, lors des bombardements en mai - juin 1944;
- quelques articles de presse sur ces mêmes bombardements ;
- plan de la ville d'Orléans au 1 / 12.500, indiquant les points d'impact des bombes les 20 et 23 mai 1944.

8 / Sous - liasse : "Prisonniers"

- communiqués aux familles, mesures catégorielles de rapatriements des PG français : rentrent : les Anciens combattants de 14-18, les soutiens de familles nombreuses, les étudiants en médecine ;
- état daté d'avril 1942 des PG rapatriés des quatre départements de la région ;
- mise en place d'un "*livret du prisonnier*" par la Caisse d'Epargne (février 1944) ;
- deux notes brèves sur maintien d'allocations aux familles de prisonniers ;
- divers articles de presse et documents sur l'envoi de colis, la vie des PG et le travail en Allemagne.

10 / Sous - liasse : "Militaires démobilisés"

- petit ensemble de textes de références : loi n° 33 du 19 janvier 1943 "*relative aux congés d'armistice accordés dans les armées de terre, de mer et de l'air, à la suite de la dissolution des forces militaires françaises*", avec instructions, rectifications, circulaire et fiche de travail pour l'appliquer ; loi n° 132 du 17 mars 1943 : même objet que la précédente, qui ne concerne que les officiers et sous-officiers, il s'agit maintenant des hommes du rang.

10 / Sous - liasse : "Bibliothèque régionale" : catalogue et projet de règlement.

11 / Sous - liasse : "Cours martiales"

- deux documents :
- loi n° 38 du 20 janvier 1944, instituant des cours martiales, 8 articles sur une page,
- loi n°78 du 11 février 1944, relative à la procédure devant les cours martiales.

12 / Sous - liasse : "détention - emprisonnement" :

- une circulaire de 1916 où l'administration judiciaire détermine les règles de surveillance des détenus hospitalisés (2 pages) ;
- un résumé en 5 pages d'un décret de 1923 portant règlement sur le régime intérieur des prisons ;
- une circulaire D 59 - Ob. Gr du directeur de l'Administration Pénitentiaire, de Paris, le 18 novembre 1943, aux préfets, prescrivant "*l'aménagement de chambre de sûreté*" dans les hôpitaux (2 pages).

13 / Sous - liasse : "Usages du Loiret" : codification et travaux préparatoires de 1953 à 1960, deux cahiers de feuilles ronéotypées de 64 et 106 pages.

2 FONDS DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX

COTE 34065 : instructions et mouvements d'effectifs des camps

Grosse liasse : 11 cm d'épaisseur, encore ficelée, divisée en six sous-liasses.

- 1 *Juifs Instructions et correspondance, bulletins de recherche (sept 1942 - janv. 1944)*
- 2 *Camps d'internement - Généralités*, mince,
- 3 *Camp de Pithiviers*, très volumineux,
- 4 *Camp de Jargeau*, mince,
- 5 *Camp de Beaune-la-Rolande*, mince,
- 6 *Camp de Voves* (Eure-et-Loir), consistant.

1) Sous - liasse : "instructions et correspondance, bulletins de recherches (sept 1942 - janv. 1944)"

- l'essentiel est formé de 18 bulletins de recherches, émis de septembre 1942 à mars 1943 ; ils sont adressés aux autorités policières de la région et ont pour auteur la Délégation Régionale de la Police des Questions Juives, 7, rue des Gobelets à Orléans, qui dépend de la Direction Générale de la Police Nationale - elle change de nom en novembre 1942 pour s'intituler "*Délégation Régionale des Sections d'enquête et de contrôle*", en se rattachant au Commissariat Général aux Questions Juives ; elle est dissoute au 31 mai 1943 "*par suite de la réorganisation du CGQJ*";

- une dizaine de pièces concernant une demande de renseignements par les Allemands sur un administrateur de biens juifs, le contrôle de la validité du baptême des enfants ayant des grands-parents juifs et nés après le 25 juin 1940, les cas individuels de Juifs arrêtés ici ou là (ex : Montargis, le 9 octobre 1942, 7 enfants, 2 adultes), une évasion (Mme Sarah Churdyk, née en 1901 à Varsovie, s'évade à la gare de Bourges le 7 septembre 1942 à 5 heures du matin "*en se glissant dans la foule nombreuse qui encombrait le quai à cette heure là*").

2) Sous - liasse : "Camps d'internement - Généralités"

Elle est organisée en trois dossiers.

A / "*Instructions et correspondance (août 1943 - avril 1944)*"

C'est une série de circulaires et d'instructions allant d'août 1942 à avril 1944, concernant :

- la police des camps d'internement (6 avril 1944) ;
- les indemnités dues aux personnels des camps (deux textes de mars 1944) ;
- la photographie des internés (mars 1944) ;
- l'armement des gardiens (tableau au 1er mai 1943) ;
- la circulation des rapports de police sur les camps (octobre 1942 et février 1943) ;

- circulaire P.N. IV n° 142 du Secrétaire Général pour la police, sur le "*régime de l'internement administratifs des individus dangereux pour la Défense nationale ou la Sécurité Publique*" ; il s'agit ici de fixer les procédures d'internement et de libération, avec établissement de modèles de formulaires ;

- circulaire B. Nr S. Pol II / D / 700 du MBF von Stulpnagel , du 26 novembre 1942, "*réglant le rôle des services allemands dans les arrestations effectuées par les autorités françaises ... d'individus inculpés d'agissements communistes ou anarchistes*", 2 pages + un modèle de rapport ;

- demande par le KSKO le 2 novembre 1942 d'être mieux tenu au courant des modifications de la liste des internés à Pithiviers et Voves.

B / dossier "*situation hebdomadaire des camps du Loiret ; rapports (août 1943 - octobre. 1943)*" :

ne contient que 5 rapports des RG en un feuillet recto - verso, portant sur "*l'état d'esprit des internés et du personnel*";

C / dossier "*internés, transferts (sept - nov. 1943)*" :

6 pièces annonçant des circulations de convois de détenus, les dangereux étant rassemblés à Voves (Eure-et-Loir) en novembre 1943.

3) Sous - liasse : "Camp de Pithiviers"

Epaisse, elle est subdivisée en 5 dossiers. Elle semble ne concerner le camp que dans la période où il est réservé aux internés politiques, et plus spécifiquement communistes (cf. rapport de l'Inspecteur des RG Philiponeau, du 28 octobre 1942 : "*les premiers internés sont arrivés le 26 septembre 1942*").

A/ dossier "*Instructions et correspondance concernant le personnel de police détaché au camp*" :

un service de police est installé au camp de Pithiviers, le 3 novembre 1942 ; ce dossier comprend 25 pièces, et quelques bordereaux d'expédition, sur son fonctionnement ; nominations, définition des tâches, rapports avec les autres administrations, congés, indemnités.

B / dossier "*situation : rapports périodiques, autres rapports (oct. 42, juillet 44)*"

en fait il y a des documents d'août 1944 : série de 49 rapports hebdomadaires (une page ou un recto - verso, portant essentiellement sur les effectifs, l'état d'esprit des internés et du personnel, les permissions et les évasions), auxquels sont joints des dizaines d'autres rapports : quatre rapports mensuels plus détaillés (jusqu'à 18 pages), états mensuels des entrées et des sorties, à l'intérieur du camp, analyse de l'activité politique, surveillance de détenus particuliers, comptes-rendus d'évasions, de bombardement, etc. en particulier : évasion de madame Ita Blondel, "*de race israéliite*", dans la nuit du 17 au 18 novembre 1942 ; le rapport la relatant est

daté du 17 décembre : ? + une fiche manuscrite de renseignements sur cette dame établie par le camp de Beaune

C / dossier "Internés, effectifs : états nominatifs (oct. 42 - juillet 1944)"

- "liste des internés politiques au 11 octobre 1942" : 1658 noms, avec date et lieu de naissance, et domicile ;

- 23 octobre 1942, "état nominatif des internés ayant déjà été internés", suivi de la "liste des internés administratifs actuellement détenus au camp de Pithiviers qui avaient été antérieurement détenus par les autorités allemandes au camp de Compiègne";

- 16 novembre 1942 et 5 décembre 1942 : "liste complémentaire" ;

- "Etat des modifications à apporter à la liste des internés", en date des 7 décembre 1942, 7 janvier 1943, 7 février, 4 mars, 4 avril, 13 mai, 4 juin, début (?) juillet, début août (les dates précises ne sont plus portées), 6 septembre, 9 octobre, 9 novembre 1943, 7 décembre 1943, 5 janvier 1944, 5 février, 5 mars, 5 avril, 5 mai, 5 juin, 5 juillet et 5 août 1944 ;

- **intercalés** dans la liste précédente, à leur place chronologique, on trouve différents documents :

- états - civils de détenus demandés par l'Intendant de Police, en janvier 1943,

- « liste des internés de Doullens arrivés au camp de Pithiviers », en avril 1943,

- « liste des détenus du Centre des Tourelles à Paris transférés le 6 juillet 1943 »,

- trois listes de septembre 1943 : « internés de droit communs », 5 pages ; « condamnés politiques » : 5 pages ; internés (« indésirables ») : 25 pages ;

- "irréductibles", désignés par les RG au préfet : 18 noms, le 24 septembre 1943;

- « internés du camp de Voves mutés au camp de Pithiviers à la date du 18 novembre 1943 », 12 pages ;

- « internés du camp de Pithiviers mutés au camp de Voves à la date du 19 novembre 1943 », 3 pages ;

- liste nominative des internés du camp de Pithiviers, en trois ensembles : "n'ayant été internés qu'à Pithiviers" : 6 pages ; "en provenance du camp de Doullens" : 4 pages ; "en provenance du camp de Voves" : 15 pages ; donc 25 pages de noms, avec date de naissance, profession, commune de domicile, date d'internement, et "état d'esprit" : "pur, tiède, indifférent, suspect ou dangereux".

D / dossier "Internés, arrivée", petit dossier comportant :

- quelques bulletins d'inscription d'internés arrivant au camp,

- quelques arrêtés préfectoraux d'internement,

- quelques demandes de renseignements particuliers sur des internés,

- 3 enquêtes de l'Inspecteur des Renseignements Généraux

détaché au camp sur des internés : est-il favorable à leur libération ?
- une note manuscrite sur la manière de mener ces enquêtes,
- des bordereaux d'expédition.

E / dossier "Internés, libérations, bulletins de libération (décembre 1942- septembre 1943, novembre. 1943 - août 1944)":

211 bulletins de libération, numérotés et datés, indiquant le nom, la date de naissance, la date de libération et l'autorité libérant des internés ; + un 212ème document : "*liste des internés libérés du camp de Pithiviers le 9 août et jours suivants (Libération totale du camp)*", 12 pages.

4) Sous - liasse : "Camp de Jargeau"

- série de 33 rapports hebdomadaires "*sur la situation du camp d'internement*" par l'Inspecteur des RG, du 11 décembre 1943 au 5 août 1944, 1 page chacun ;
- rapports mensuels pour les mois d'août et d'octobre 1943, plus un rapport comparable de fin septembre 1943, de 11, 10 et 10 pages ;
- quelques pièces isolées annonçant des mouvements d'internés, ou établissant des états numériques.

5) Sous - liasse : "Camp de Beaune-la-Rolande"

Elle ne comporte qu'un seul dossier : "*Internés, effectifs : états numériques mensuels (oct. 1942 - juillet 1943)*" :

- le chef du camp de Beaune-la-Rolande adresse à l'Intendant de Police d'Orléans, au Service des RG, "*en exécution des prescriptions de la note n° 4536 / I.P. RG. 208 de M. l'Intendant de Police en date du 20 octobre 1942*", un "*état numérique de la physionomie du camp*", qui prend la forme d'un grand tableau numérique manuscrit, format A3, indiquant selon le sexe des internés, les nationalités, et les dates d'entrées et de sorties ; à quoi s'ajoute une colonne d'observations, sur les hospitalisés et les permissionnaires ; ce modèle est respecté les 24 novembre et 24 décembre 1942, et les 24 janvier, 24 février, 24 mars, 24 avril, 24 mai et 24 juin 1943, donc 8 fois.

- s'y ajoutent : un état numérique moins précis, en une seule page A4, du 24 octobre 1942 ; un "*compte-rendu d'arrivée d'israélites au camp de Beaune-la-Rolande le 6 février 1943 [daté par erreur 1942] venant de Bourges*", avec liste de 5 noms ; une note de la Sicherheitspolizei d'Orléans demandant le maintien dans le camp dissous de gardes permanents, et une note du préfet du Loiret rendant compte de l'exécution de cette exigence (16 et 22 juillet 1943).

6) Sous - liasse : "Camp de Voves"

Elle est subdivisée en 5 dossiers :

A / dossier "Instructions et correspondance (oct. 1942 - oct. 1943)"

- deux documents définissant les fonctions de l'inspecteur des RG détaché au camp de Voves : un émanant de l'Intendant de Police (le 21 octobre 1942), l'autre du Commissaire divisionnaire chef du Service Régional de la Police Judiciaire (le 22 décembre 1942);

B / dossier "situation, rapports périodiques, rapports divers (oct. 1942 - mai 1944)" :

on y trouve, rangés chronologiquement :

- une série d'états numériques du personnel et des internés : octobre, novembre, décembre 1942, janvier 1943, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre 1943 ; il s'agit d'états brefs, sur un seul recto ;

- des rapports mensuels du chef du camp ou de l'inspecteur des RG pour janvier et février, mai, juillet 1943, chacun comptant plusieurs pages ;

- des demandes de recherche ou de renseignements sur des cas particuliers (internés, évadés, libérables),

- des rapports hebdomadaires du service de police du camp à l'Intendant de Police, en un recto - verso, plus rarement en trois pages, du 5 août 1943 au 4 mai 1944, soit une série de 38 rapports, qui tendent au fil du temps à devenir le document de base dans ce dossier ; les rubriques en sont : effectifs du personnel, effectifs et provenance des internés, entrées et sorties, visites, correspondance, colis, et surtout "état d'esprit" ;

- des rapports sur tous les événements notables du camp : coup de feu tiré par un garde, bombardement du 27 avril 1944, mitraillage du 17 mars 1944, détérioration des meubles, accident avec une arme à feu, trafic de correspondance, transfert d'internés, enquête sur l'état d'esprit (9 décembre 1943, assortie de recopiage de courriers des internés), comportement des commerçants de la ville, manquement du personnel : en tout une trentaine de feuillets. A la fin, un rapport du 9 mai 1944, n° 1.051 , 2 pages : remise des internés du camp de Voves aux autorités allemandes, emmenés en train pour Compiègne.

C / dossier : "Personnel de police, correspondance (oct.1942 - janv. 1944)", quelques documents d'ordre administratifs : curriculum vitae, remboursement de frais, envoi de carte professionnelle ;

D / dossier "Internés, effectifs : états nominatifs (sept.1943 - mai 1944)" :

série d'états nominatifs ;

- modificatifs de septembre 1943, 2 pages ; octobre, 5 pages ; novembre 1943, 6 pages ; décembre 1943, 17 pages ; janvier 1944, 5 pages ; février, 2 pages ; mars, 2 pages ; avril, 2 pages ; mai 1944, 3 pages ; NB : l'état de départ ne figure pas ;

- "liste général des internés du centre de séjour surveillé de Voves à la date du 15.4.1944", 19 pages ;

- listes des internés dont la police ne possède pas de photographie : mars 1944, 17 pages ; avril 1944 : 1 page ;

- "liste des internés ... pris en charge par les autorités

allemandes le 9 mai 1944" : 16 pages, et annexée : liste des
emprisonnés ou hospitalisés au 12 mai 1944, 11 noms.

E / dossier "Internés, notices individuelles (juin 1944)" : 10 notices
individuelles de renseignements sur des internés, recto - verso.

COTE 34069 : Renseignements Généraux

Cette liasse est divisée en trois sous-liasses :

1/ *communes, administration communale et locale*

2/ *informations sur les finances*

3/ *occupation allemande : personnel, ordonnances, enquêtes*

1) Sous - liasse : « communes - Administration communale et locale (juin 1943 - juillet 1944, février 1945 »)

Enquêtes des RG sur le comportement des élus locaux pendant
l'occupation,

- 3 enquêtes de février 1945 ;

- l'essentiel est constitué de rapports faits pendant l'occupation sur
différentes mairies, notamment sur une "*crise municipale à Vendôme*" (à
partir de février 1944), une autre à Romorantin ; les rapports peuvent aussi
porter sur les instituteurs, sur la Corporation paysanne, sur les cérémonies
locales, sur le fonctionnement du "*commissariat à la Sologne*" (rapport du 29
février 1944, n° 765 , 12 pages, rien sur les trois fermes où ont été "*hébergés*"
des juifs en 1941-1942, ni sur le "*camp de Lamotte-Beuvron*") ; 53 pièces, en
général d'une page.

2) Sous - liasse : "Finances"

- échange de courriers administratifs divers (des demandes d'enquêtes
et des bordereaux d'expédition) ;

- en particulier, demande de la direction des RG à Vichy, exigeant plus
d'informations financières, et instructions subséquentes ;

- dans un dossier à part : "*situation financière : rapports mensuels,
autres rapports - sept 1943 - août 1944*" ; une série de rapports
départementaux et mensuels, sur l'activité financière : émissions d'emprunts,
augmentations de capital, placements, mouvements de fonds, activité
bancaire, état des marchés, opinion publique, faillites ; en tout une
cinquantaine de documents, de 1 à 5 pages, mais surtout de 1 et 2 pages ;

- autre dossier à part : "*mouvements de fonds dans les caisses
d'épargne, rapports bimensuels (août 1943 - août 1944)*" : 89 petits tableaux
statistiques présentant les versements et retraits des caisses d'épargne, par
département et par quinzaine, avec des observations éventuelles ; une
enquête de novembre 1943 : "*radio de la dissidence diffuse un appel invitant
la population à procéder au retrait des fonds déposés dans les banques et les*

caisses d'épargne"; analyse départementale, et synthèse régionale par le commissaire divisionnaire aux RG : "*la population n'a pas suivi du tout l'appel diffusé par la radio de la dissidence*" (dossier de 17 pages).

3) Sous - liasse : "Occupation allemande"

divisée en 7 dossiers :

A / dossier : "Autorités allemandes ayant participé à l'occupation, notices de renseignements (juin - oct. 1945)"

il s'agit de notices nominales sur le personnel d'occupation, établies par les services départementaux des RG : 35 fiches du département du Cher, 32 du Loiret, 3 (?) de l'Eure-et-Loir, et (sous forme de tableau) 41 du Loir-et-Cher ;

B / dossier : "crimes, exécutions par les troupes allemandes, enquêtes de police et de gendarmerie, listes (26 août 1944 - 31 octobre 1945)"

- listes des fusillés du département du Loir-et-Cher, 4 pages ;
liste des crimes corporels dans le Loir-et-Cher, 7 pages (recoupe la précédente), liste des crimes économiques (incendies, pillages) , 3 pages ;
- six enquêtes ponctuelles ;

C / dossier "incidents avec les troupes d'occupation (oct. 1942 - juin 1944)"

Série de rapports de police et de gendarmerie sur les troubles de l'ordre public impliquant des soldats allemands : cela va du cambriolage pur et simple à un "*engagement entre un groupe de résistance et les troupes d'occupation*" (20 juin 1944), en passant par les accidents, les rixes, les coups de feu inexplicables, une manifestation gaulliste, une rafle, etc. : 67 incidents listés, avec de brefs rapports de police ou de gendarmerie ; rien sur les camps d'internement ;

D / dossier "arrestations opérées, comptes-rendus, listes, Cher, oct. 1943" :

2 petites pièces sur 9 exécutions à Bourges, le 7 octobre 1943 ;

E / dossier "arrestations opérées, comptes-rendus des services de police et de gendarmerie, listes, Loiret (sept 1942 - juin 1944)" :

listes chronologiques des arrêtés dans le département en juillet - août 1942 (6 noms), février et mars 1943 (29 noms, tableau), octobre 1943 (7 et ailleurs 10 noms), décembre 1943 (fonctionnaires arrêtés, 9 noms), janvier 1944 (3 instituteurs), février 1944 (11 noms), juin 1944 (3 gendarmes) ;

F / dossier "enquêtes et renseignements fournis aux autorités allemandes et à leur demande (sept 1942 - juin 1943)":

- rapport d'une inspection commune, franco - allemande, des prisons (3 pages) et des camps d'internement (2 pages), effectué les 11-12 et 14 février 1944, par les RG et les SS d'Orléans (Ordnungs et Sicherheitspolizei)

- série de pièces répondant aux demandes de renseignements des Allemands sur des sujets divers : résidents étrangers , sort des

internés, camps de jeunesse, tombes d'aviateurs britanniques, liste des dépôts d'explosifs, sort de communistes allemands internés en 1940, découverte de fumigènes, sentiments politiques de tel ou tel (6 cas + une famille de réfugiés espagnols) ; les réponses sont très brèves ;

G / dossier "ordonnances prescrites par les autorités allemandes" :

une vingtaine de pièces, dont des textes de validité nationale (note du général Oberg - celle d'août 1943), et d'autres d'origine locale, portant sur :

- la police des étrangers (4 janvier 1943, 1 page et 30 décembre 1943,
 - la garde des poudres et explosifs (4 janvier 1943, 1 page),
 - la lutte contre la grève (23 janvier 1943, 1 page),
 - un couvre-feu punitif dans le Loir-et-Cher (3 et 5 février 1943),
 - le mode de "*déclaration d'événements par les organes de la police française*" (20 février 1943, 1 page et 15 mai 1944, 1 page),
 - l'armement de la police française (de Oberg, le 26 mars 1943, transmis par le Secrétaire Général à la Police J.Leguay, et le 15 mai 1944, transmis cette fois par Darnand),
 - la poursuite des "*requis défailants*" par la police française (4 mars 1943),
 - le départ des travailleurs français pour l'Allemagne (16 mars 1943),
 - des menaces allemandes contre les réfractaires (au STO) par voie de presse (24 avril 1943),
 - un dysfonctionnement d'usine (21 décembre 1943),
 - la nécessité de dénoncer la détention d'armes malgré le secret professionnel éventuel (23 décembre 1943),
 - l'impossibilité de distinguer entre provenance communiste et provenance "*de résistance nationale*" : on doit aux Allemands toute la littérature résistante saisie, et toutes les informations recueillies sur la résistance (le préfet régional , JF Bussière, sur les tracts, le 12 avril 1943 ; le Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre, sur les informations au sujet de la résistance, le 2 mai 1944).
-

3 FONDS DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE

COTE 34177 : hygiène de guerre - état sanitaire des camps d'internement

C'est une cote consacrée aux problèmes de santé et d'hygiène. Elle est subdivisée en 8 sous - liasses :

- 1 / *hygiène de guerre - camps d'internement et prisons*
- 2 / *camp de Pithiviers*
- 3 / *camp de Jargeau*
- 4 / *camp de Beaune-la-Rolande*
- 5 / *camp de Lamotte - Beuvron*
- 6 / *Beaune et Pithiviers - épidémie de juillet 1942*
- 7 / *kommandos de Sologne*
- 8 / *camp de Voves*

1) Sous - liasse : "Hygiène de guerre - camps d'internement et prisons"

Elle est constituée de dossiers, certains pratiquement vides, et d'autres très minces :

A / dossier "Cher", la préfecture de Bourges expose que le département du Cher ne compte pas de camp),

B / dossier "Russes - camp de St Amand - la Luzière" : description du camp en janvier 1945 par le DRSA, en 3 pages, et 4 pièces sur une épidémie de scarlatine en avril 1945) ;

C / dossier "prisons" :

- circulaire du 25 juin 1939 de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, organisant la lutte antivénéérienne dans les prisons ;
- circulaire de la même direction, du 2 octobre 1943, organisant l'accueil des institutions charitables dans les prisons (il s'agit de la Croix Rouge) ;
- compte-rendu d'une "*enquête sanitaire à la maison de correction cellulaire de Blois*" par le MIS du Loir-et-Cher, 3 pages du 26 octobre 1943 ;

D / dossier " après la Libération" :

- deux petits ensembles sur la prophylaxie des épidémies dans les camps d'internement décembre 1945- janvier 1946;
- un ensemble plus consistant de documents concernant l'état des lieux des prisons en 1945 - 1946 et les mesures envisagées et préconisées par le DRSA, le MIS et la préfecture.

E / dossier "camp d'internés" : plus consistant :

- lettres de l'IGSA recensant les camps en décembre 1941 ;
- parmi les réponses des MIS, celle du Loir-et-Cher : aucun

depuis la fermeture en juin 1941 de Lamotte - Beuvron ;

- annonce par le DRSA de la visite de l'IGSA dans les camps de Sologne le 5 juin 1942, le commandant des camps est prévenu dès le 7 mai ;
- circulation du dossier médical (1/2 feuille ...) d'un interné, motivant une demande de libération (juin 1943) ;
- échange de correspondance les 8 et 17 mars 1942 : le médecin - chef du camp de Jargeau demande au DRSA jusqu'à quel âge il faut faire la cuti ; réponse : jusqu'à 18 ans ;
- deux rapports sur l'état sanitaire des prisons de Blois de Vendôme en février 1945 ;
- du 13 mars 1945, trois comptes-rendus de visite des camp de Pithiviers et de Jargeau (2 pages chacun), et de la prison d'Orléans (1 page), par le Service Social de la préfecture et par la Croix Rouge ;
- lettre du DRSA aux directeur des activités médicales de la Croix Rouge, Orléans, 4 mars 1942, 1 page : il propose "*une visite générale*" des camps de Jargeau, Beaune et Pithiviers : "*l'état sanitaire de ce camps laisse en effet, en ce moment à désirer*" ;

F / un petit dossier (mai - juin 1942) sur l'organisation d'une tournée de radioscopie systématique pour le dépistage de la tuberculose, organisée par la Croix Rouge : il lui faut une estimation des effectifs des camps, des autorisations d'entrée, de l'essence ; un tableau daté du 30 juin donne les résultats : à Pithiviers 87 suspects sur 1333 examens, à Beaune 57 sur 1126, à Jargeau 34 sur 628, à Lamotte-Beuvron 1 sur 112, à Voves 66 sur 767, soit en tout 245 sur 3966 ;

- sur le même dépistage de la tuberculose, résultat en une demie page des radioscopies à la prison de Blois (dépistage d'octobre 1943, lettre du 8 février 1944 du MIS) ;

- une circulaire PN II n° (?) du 23 mai 1942, organisant la lutte contre les poux dans les camp (2 pages) ;

G / dossier "hygiène - événements de guerre"

circulaires préfectorales et ministérielles sur les conseils d'hygiène à donner aux réfugiés (31 mai 1944), les mesures d'hygiène publique dans les communes d'accueil des réfugiés (10 juin 1944), l'épuration des eaux d'alimentation (14 juin 1944), les inhumations sans cercueils (22 juin 1944), "*les difficultés de la période actuelle*" (6 octobre 1944) ;

- *isolés et divers* : des autorisations d'entrées dans les prisons, des annonces d'inspections ; une correspondance (septembre 1943- avril 1944) sur une livraison de linge aux camps par la Croix Rouge (15 lettres entre la Croix Rouge et les administrations).

2) Sous - liasse : "Camp de Pithiviers"

- du MIS au préfet, du 24 novembre 1941, rapport d'une visite du 17

novembre, 4 pages ;

- du DRSA au médecin - chef du camp, le 11 mars 1942 : il faut prendre des mesures d'épouillage ; du médecin - chef au DRSA, le 19 mars 1942, 2 pages : mesures prises ;

- du médecin - chef au DRSA, le 27 avril 1942 : il signale un cas de rougeole ; du DRSA au médecin - chef, même jour : mesures à prendre ; le 2 mai, du médecin - chef : mesures prises ;

- le 2 (?) mai 1942, du médecin - chef au préfet : il lui demande du matériel de couchage et du linge ;

- "*rapport sur le camp d'internement de Pithiviers*" par le Dr Aujaleu, IGSA, la 10 juillet 1942, 6 pages + 4 pages d'annexes + une note de service décrivant le service de santé du camp, 3 pages ;

- le DRSA au médecin - chef, le 5 août 1942 : après visite du camp, recommandations et instructions (2 pages), annexé : le rapport sanitaire journalier du camp du 3 août 1942 ;

- le DRSA au médecin - chef , 1 page du 21 août 1942 : départ des enfants pour Drancy, il faut signaler les malades, convalescents et vaccinés de la diphtérie ;

- le DRSA au médecin - chef, le 29 août 1942 : 2 pages de recommandations et instructions ;

- le directeur de l'hôpital de Pithiviers au DRSA : la salle des contagieux est occupée par les internés, il envoie un enfant diphtérique sur l'hôpital d'Orléans ;

- le DRSA au médecin - chef, le 19 septembre 1942, 1 page : il faut terminer au plus tôt la vaccination antivaricelle et poursuivre la vaccination D + T (diphtérie - tétanos) ;

- camp de Pithiviers, 27 novembre 1942, demande de pansements et médicaments, 3 pages ;

- le 1er décembre 1942, réponse d'une pharmacie d'Orléans : "*il m'est absolument impossible de donner satisfaction à votre demande*";

- le 2 décembre, le chef du camp demande au MIS à qui s'adresser ;

- le 11 décembre 1942, réponse du pharmacien Durand de Pithiviers : il n'a pas tout ;

- du 9 décembre 1942 au 5 janvier 1943, cinq lettres du DRSA : il faut remplacer le médecin - chef de Pithiviers, démissionnaire ;

Pour la période suivante, on dispose ici de

- listes d'internés dont l'état de santé paraît nécessiter une libération ou un placement sanatorial : demande du DRSA le 27 janvier 1943, liste récapitulative du mois de janvier : 36 noms ; autre liste le 1er février (3 noms) ; cas de Mme Netter internée de Beaune, hospitalisée à Pithiviers ; autre cas le 19 mars 1943;

- à partir du 6 avril 1943, série de rapports mensuels de 2 à 4 pages, "*sur l'état sanitaire du camp de Pithiviers*", signés par le médecin - chef, et adressés au DRSA, selon les modalités qu'il a définies dans sa lettre du 26 mars ; les rapports sont datés des 6 avril 1943, 2 juin, 31 juillet, 1er et 2 septembre, 31 octobre, 29 novembre, 30 décembre, 29 janvier 1944, 28 février, 31 mars, 2 mai, 30 mai, 30 juin, 31 juillet ; dans la série s'interpose un rapport du médecin régional de la police au préfet, en date du 11 juillet 1943 et relatant les conséquences

du bombardement dans la nuit du 3 au 4 juillet.

3) Sous - liasse : "Camp de Jargeau"

90 feuillets à peu près .

- du MIS au DRSA, 7 janvier 1942, compte rendu de visite au camp, 5 pages + notes au crayon;
- du préfet régional aux préfets départementaux, 28 février 1942, 1 page sur "*l'internement des prostituées au camp de concentration de Jargeau*";
- fiche "*distribution des vivres - moyenne de rationnement*", avec l'exemple de la "*semaine du 9 au 15 février 1942*"; menus de la semaine du 8 février au 15 février ;
- "*Etat nominatif des internés décédés depuis le début de l'occupation du camp (4 mars 1941)*", daté du 5 mars 1942 : 24 noms ;
- du DRSA au médecin - chef du camp de Jargeau, le 5 mars 1942, 1 page : demande de désinsectisation, de vaccinations ;
- du DRSA au préfet du Loiret, le 5 mars 1942, 4 pages : compte rendu de visite au camp de Jargeau (brouillon) ;
- Melle Le Coze, assistante sociale, au préfet régional, le 14 mars 1942 : rapport et propositions sur le sort des prostituées de Jargeau ;
- 18 mars 1942, décision du préfet régional : les prostituées mineures sont transférées "*au Bon Pasteur du Faubourg Madeleine à Orléans*";
- de Melle Le Coze, assistante sociale au DRSA, le 5 mai 1942 : "*état des prostituées présentes au camp de Jargeau le 1er mai 1942*", 2 pages, et "*état des prostituées remises au Bon Pasteur, Faubourg Madeleine, au 1er mai 1942*", 1 page ;
- 7 et 9 mai 1942 : annonce puis annulation d'une visite du camp ;
- du DRSA au préfet du Loiret, le 9 mai 1942, 2 pages : compte rendu d'inspection des camps de Jargeau, Pithiviers et Beaune ;
- le médecin du camp de Jargeau au MIS, 11 mai 1942, 1 page : compte rendu de vaccinations ;
- de Melle Le Coze au DRSA, le 4 juin 1942, mêmes états, au 1er juin 1942, 2 pages + 1 ;
- du préfet régional au préfet départemental, le 14 juin 1942, 1 page : transfert des prostituées mineures au Bon Pasteur ;
- de l'Intendant de Police au DRSA, le 24 juin 1942, transmission d'un rapport de trois pages du commandant du camp de Jargeau au préfet, daté du 12 juin, sur l'organisation de la désinsectisation ;
- du 16 juin au 24 juin 1942, enquête sur la mort accidentelle (par ébouillement) d'un enfant de trois ans : déclarations et enquête de la gendarmerie, 4 documents ;
- le médecin-chef du camp au MIS, le 30 juin 1942 : compte rendu de la pratique de la cuti-réaction et liste des enfants dont la cuti-réaction a été positive, 2 pages ;
- le médecin-chef du camp au MIS, le 7 juillet 1942, 2 pages : proposition de placement en préventorium de 35 enfants, + liste de ceux dont les parents refusent (14 sur 35);
- le MIS transmet au DRSA le 11 juillet qui répond le 13 (optique

restrictive) ;

- série de *rapports sanitaires mensuels*, signés du médecin du camp, comportant au départ 2 pages ; ils sont datés du début du mois suivant ; on dispose des rapports pour les mois de septembre, novembre et décembre 1942, janvier, février, mars, avril, juillet, août, octobre, novembre (le format se réduit à une page), décembre 1943, février, mars, avril, mai, juin et juillet 1944, donc de 18 rapports, et il y a 5 lacunes dans la série ;

- en date du 3 avril 1943, rapport du médecin du camp sur une épidémie de "*courbatures fébriles grippales saisonnières*" ; avec : 13 rapports quotidiens sur l'état de l'épidémie (6 au 19 avril) ; rapport du 2 avril du MIS au DRSA, et du 6 avril du DRSA au préfet.

4) Sous - liasse : "Camp de Beaune-la-Rolande"

- du MIS au DRSA, le 8 janvier 1942, compte rendu de visite au camp de Beaune, 4 pages ;

- 7 fiches manuscrites donnant le menu du jour, du samedi 21 février 1942 au vendredi 27 février ;

- du DRSA au médecin - chef de Beaune, le 11 mars 1942, lettre de deux pages, prescrivant des mesures de désinsectisation ;

- du DRSA au préfet du Loiret, le 11 mars 1942, compte rendu de visite au camp de Beaune, 2 pages ;

- du médecin - inspecteur du camp de Beaune, Dr Gauthier au DRSA, le 17 mars : demande de matériel "*pour réaliser le programme que vous avez tracé*" ; du DRSA au préfet du Loiret, le 26 mars 1942, demande de ce matériel (pour des améliorations du service sanitaire) ;

- le DRSA au préfet du Loiret, le 11 juillet 1942 : il aimerait bien être au courant des nominations de médecins dans les camps, ... 1 page ;

- le 15 juillet 1942, "*rapport sur le camp d'internement de Beaune-la-Rolande (Loiret) par le Dr Aujaleu, Inspecteur Général de la Santé et de l'Assistance*", 5 pages + 1 en annexe ; bordereau d'envoi par le Secrétariat d'Etat à la Famille au DRSA en date du 5 août 1942 ;

- le commandant du camp au préfet du Loiret, le 5 août 1942 : "*décès de l'enfant Rotter*", survenu le 2 août 1942 à l'hospice de Beaune ;

- le DRSA au médecin - chef de Beaune, le 5 août 1942, 2 pages de recommandations "*à la suite de ma visite du 3 août*" ; lettre et brouillon ;

- le DRSA au médecin - chef de Beaune, le 21 août 1942, demande d'envoi de listes au camp de Drancy : classer les enfants selon leur situation par rapport à la diphtérie : vaccinés, convalescents, malades contagieux ;

- le DRSA au commandant du camp, le 2 septembre 1942 : 2 pages de recommandations pour désinfecter le camp ;

- lettre manuscrite du Dr Rousse au DRSA, le 11 octobre 1942, 2 petites pages ;

- le MIS au DRSA, le 16 octobre 1942, bref compte rendu d'une visite au camp (effectif tombé à 71 internés) ;

- lettre manuscrite du Dr Rousse au DRSA, le 17 mars 1943, 1 page : sous-alimentation au camp ;

- du DRSA au préfet régional, le 25 mars 1943 : compte rendu de visite au camp : "*quelques malades atteints d'œdème de carence sont effectivement en traitement à l'infirmerie*", 3 petites pages dans une version, 2 dans une autre ;

- le préfet régional au préfet du Loiret, le 1er avril 1943 : le charge de trouver "*quelques suppléments de denrées*", même de qualité inférieure ...

- 4 fiches de 2 pages recto - verso, signées du médecin-chef du camp, en date des 1er avril 1943, sans doute 1er mai, 1er juin, et 1er juillet, adressées les deux premières au DRSA, les suivantes à l'Intendant de Police, établissant le nombre d'entrées à l'hôpital et à l'infirmerie dans le mois écoulé, ainsi que les pathologies diagnostiquées ; plus quelques renseignements sur la santé des internés (ex : en avril, "*on a observé 50 cas d'œdème alimentaire*"). La fiche du 1er juin est accompagnée d'un "*rapport sanitaire du mois de mai 1943*", de 2 pages.

- le commandant du camp au DRSA, le 6 avril 1943 : communication d'une liste de 3 tuberculeux dressée par le Dr Rousse ; le DRSA fait suivre au préfet du Loiret le 8 avril ; le chef de division chargé des camps (1ère Division) demande au DRSA de donner pour chaque cas un diagnostic précis et détaillé (19 avril) ; le DRSA le demande au médecin du camp (21 avril) ;

- le médecin du camp au DRSA, lettre manuscrite du 27 avril , 1 page : 13 atteints de tuberculose ;

- les 14, 15 et 18 mai 1943 : 3 documents concernant des internés malades que les médecins (celui du camp, le DRSA et le MIS) envisagent de placer en sanatorium.

5) Sous - liasse : "Camp de Lamotte - Beuvron"

- du Service de l'Hygiène et de la Santé du camp de Lamotte-Beuvron, "*rapport médical pour la période du 13 au 20 mars 1942*", 2 pages ; le MIS (du Loir-et-Cher) transmet au DRSA le 26 mars ;

- le MIS au DRSA, le 3 avril 1942 : l'effectif se monte à 101 personnes ;

- "*rapport médical du 20 avril 1942*", signé Dr Legourd, 2 pages ; l'effectif est à 132 ;

- le MIS au préfet (du Loir-et-Cher), le 20 avril, rapport de visite au camp, 1 page ;

- le DRSA au préfet régional, le 25 avril 1942, rapport de visite aux camps de Lamotte - Beuvron et Voves, 2 pages ;

- le DRSA au préfet du Loir-et-Cher, le 25 avril 1942, rapport de la même visite et recommandations, 2 pages ;

- le MIS au préfet du Loir-et-Cher, le 25 avril 1942, rapport de la même visite, 1 page ;

- le DRSA au MIS du Loir-et-Cher, le 25 avril 1942 : procéder à la vérification des vaccinations ; lettre de rappel courant mai (sans doute le 18) ;

- le DRSA au commandant du camp de Lamotte - Beuvron, le 27 avril 1942, 2 pages : prescriptions de mesures sanitaires, 2 pages ;

- le MIS au DRSA, le 20 mai 1942 : compte rendu des vaccinations ;

- "*rapport médical du 20 juin 1942*", 2 pages, signées Dr Legourd ;

- "rapport sur le centre d'internement de Lamotte - Beuvron (Loir-et-Cher), par le Dr Aujaleu, IGSA, 16 juillet 1942", 5 pages + 2 annexes ;
- "rapport médical du 20 juillet 1942", 2 pages, signées Dr Legourd ;
- divers : une feuille manuscrite non datée "menu type" pour une semaine ; brouillons manuscrits, en particulier une note donnant quelques indications sur l'origine des internés.

6) Sous - liasse : "Beaune et Pithiviers - épidémie de juillet 1942"

Deux dossiers et des pièces en vrac

A / dossier : "situation journalière - Pithiviers"

Série de fiches journalières d'une page, tapées ou manuscrites, indiquant le nombre de malades hospitalisés, le nombre de malades en traitement à l'infirmerie, et leur répartition par maladies ; série du 1er août au 15 août 1942 (manque le 3) : donc 14 fiches, puis du 7 septembre au 18 septembre 1942 : donc 12 fiches ; maladies repérées : rougeole, scarlatine, diphtérie ; la série d'août n'est pas signée, mais elle est sûrement de la même origine que celle de septembre, qui est à l'en-tête et au tampon du médecin - chef du camp de Pithiviers ;

- avec : une brève fiche du 16 septembre 1942, du médecin - chef au DRSA, portant "rapport sur l'état sanitaire du 15-8 au 15-9" ;

B / dossier "situation journalière - Beaune"

- série de fiches journalières, manuscrites, sur papier libre, brèves (recto et verso de petit format, en général 17 cm X 20,5), signées du médecin - chef du camp de Beaune, Dr Foucques ; série complète du 4 au 27 août 1942, donc 24 fiches ; elles indiquent les effectifs, entrées et sorties de l'infirmerie et de l'hôpital, et le nombre de malades par pathologies, surtout diphtérie, rougeole, scarlatine ; souvent s'y ajoute un petit commentaire ;

- deux fiches comparables pour les 16 et 20 septembre 1942, mais seulement pour l'infirmerie du camp, et d'une autre main : figure aussi, à la date du 28 août 1942 la lettre de démission du Dr Foucques ;

- lequel Dr Foucques dresse en partant un "compte-rendu sur l'état sanitaire du camp pendant l'internement des Israélites du 19 juillet au 25 août" (1942) : 7 petits feuillets manuscrits, 13 pages écrites et signées ; description des épidémies de diphtérie, rougeole et scarlatine ; du personnel médical et des locaux ; des départs (statistiques) ; propositions d'améliorations du service ;

- pièces en vrac :

- le MIS (Dr Deschamps) au préfet du Loiret, le 23 juillet 1942 : compte rendu de visite au camp le 22 juillet, 3 pages ;

- le DRSA au Secrétaire d'Etat à la santé, le 5 août 1942, lettre (et brouillon) l'informant des épidémies de Beaune et Pithiviers, 2 pages ;

- du même, du même jour, lettre (et brouillon aussi), à l'Intendant de Police, l'informant également, 2 pages ; le DRSA cite sa visite des camps le 2 août 1942 ;

- du même, du même jour, lettre en 3 pages au préfet régional ; il date là sa visite du 3 août 1942 ;
- fiche manuscrite de 4 petites pages, intitulée "*visite du 11 août*", faisant le point sur l'épidémie à Beaune et Pithiviers ;
- lettre et brouillon du DRSA au préfet du Loiret, le 13 août 1942, sur 2 pages, demandant la mise en place d'une convention pour analyse bactériologique avec un médecin de la région ; le préfet accepte (lettre au DRSA du 27 août - tarifs indiqués par le DRSA le 28 août) ;
- lettre du DRSA au DRSA de la région parisienne, datée du 19 août 1942, 2 pages, l'informant de la situation épidémique des enfants transférés à Drancy ;
- de l'Intendant de Police d'Orléans au DRSA, le 21 août 1942, sur la désinfection des camps pendant "*l'effectif sera réduit à presque rien*", 1 page ; lettre du même au même le 1er septembre sur le même sujet ;
- réponse du DRSA à l'Intendant de Police, le 2 septembre, 2 pages ;
- une feuille manuscrite non datée, sur les difficultés de recrutement du personnel médical.

7) Sous - liasse : "**Kommandos de Sologne**" (sic)

- "*rapport d'activité d'août 1941*", daté de Pithiviers, le 1er septembre 1941, 4 pages non signées ; l'auteur est une des assistantes sociales ; le "*groupe des fermes de Sologne*" est alors rattaché administrativement au camp de Pithiviers ;
- le DRSA au préfet du Loiret, le 18 mars 1942, lettre de 2 pages, compte-rendu de visite (le 16 mars) des camps de Sologne ; description et demande d'améliorations ;
- lettre de Melle de Dreuzy, assistante sociale au DRSA, le 14 mars, accompagnant la remise de liste de matériel demandé pour chacune des trois fermes de Sologne ;
- le DRSA transmet ces listes au préfet du Loiret le 26 mars ;
- le MIS au "*Chef du 1ère Division des Internés - Préfecture du Loiret*", le 9 avril 1942 : l'eau est insalubre à la ferme "*l'Ousson*" ;
- le préfet au DRSA, le 20 avril 1942 : invasion de poux à la ferme d'Ousson ;
- le DRSA au MIS, le 23 avril 1942 : demande de mesures contre les poux et l'insalubrité de l'eau ;
- le MIS au DRSA, le 27 avril 1942, 2 pages : compte-rendu d'inspection des fermes d'Ousson et Le Rozoir : constatations (pas de poux, mais des puces ; beaucoup de rats) et mesures prises ;
- le DRSA au commandant des camps de Sologne, 30 avril 1942, 2 pages de prescriptions sanitaires ;
- le Secrétaire Général pour la Police, Weber, au commandant des groupes de Sologne, le 23 mai 1942, 2 pages de prescriptions pour lutter contre les poux ;
- lettre manuscrite de Melle de Dreuzy, le 19 juin 1942, 3 pages ; destinataire non noté ("*Docteur ...*"), mais ce doit être le DRSA : les prescriptions officielles sont irréalisables ; + demande pour les fermes de Sologne de matériel plus simple (savon au xylol) et de médicaments ; sa lettre

est apparemment transmise à la Croix Rouge (problème de datation erronée); le DRSA répond à Melle de Dreuzy le 4 juillet 1942, et informe le MIS ;

- le MIS répond le 9 juillet 1942 au DRSA : il refuse d'accorder de la morphine au camp de la Matelotte ; le DRSA est pour, " *en raison de l'isolement du camp de La Matelotte*" ; résultat de ce débat inconnu ;

- "*rapport sur les camps d'internement des fermes de Sologne*", "par le Dr Aujaleu, Inspecteur Général de la santé et de l'Assistance", le 16 juillet 1942, 4 pages.

8) Sous - liasse : "Camp de Voves"

La sous-liasse est structurée autour des rapports mensuels sur l'état sanitaire, ou sur le fonctionnement du service de santé, parfois doublé d'un "*rapport médical*" ; de 1 page (alors presque réduit à des statistiques) à 4 pages, signées des médecins - chef successifs ; on dispose ici de rapports pour les mois suivants :

1942 : de mai à août, d'octobre à décembre ;

1943 : de janvier à mars, juin et juillet, de septembre à décembre ;

1944 : de janvier à avril.

A leur place chronologique, on trouve :

- du DRSA au préfet d'Eure-et-Loir, compte-rendu de visite au camp, le 4 juin 1942, 1 page ; le lendemain il rend compte au préfet régional, et prescrit au médecin - chef des vaccinations ;

- un "*rapport sur le camp d'internement de Voves (Eure-et-Loir) par le Dr Aujaleu, IGSA, 20 juin 1942*", 7 pages ; il n'est transmis au DRSA que le 25 juillet ;

- plusieurs pièces sur la recherche d'un médecin ;

- des rapports spéciaux :

- le 4 août 1942, "*au sujet de l'apparition de nombreux cas de diarrhée parmi les internés*" ;

- en octobre 1942, "*sur la mort subite*" d'un interné.

4 FONDS DE LA PREFECTURE / 1 CAMPS D'INTERNEMENT

COTE 20 M 745 : gardiens

Cette liasse est divisée en sept sous-liasses, dont six ont pour objet commun l'embauche des gardiens des camps d'internement, et la septième concerne le camp de Jargeau (mal rangée ?).

- 1/ *candidats refusés ou ne s'étant pas présentés,*
- 2/ *gardiens engagés,*
- 3/ *gardiens des camps. Correspondance,*
- 4/ *gardiens des camps. Demandes à conserver,*
- 5/ *gardiens des camps. Demandes d'enquête,*
- 6/ *gardiens des camps. Candidatures retirées. Décès,*
- 7/ *Instructions. Affaires diverses.*

1/ Sous-liasse "Gardiens des camps, candidats refusés ou ne s'étant pas présentés. Dossiers anciens"

220 feuillets en tout, de mars et avril 1941. Pour l'essentiel, il s'agit de petits dossiers personnels, placés sans ordre visible. Une lettre de candidature déclenche de la part de la préfecture une demande d'enquête auprès de la police ou de la gendarmerie, dont les résultats sont joints à des fiches de renseignements, certificats médicaux ou patronaux, déclarations de types divers : non-appartenance à la «*race juive* » ou à une société secrète, acceptation des conditions d'embauche. Lettre de rejet de la candidature ici ou là (passé politique qui inquiète, surdité) ; discordance entre les enquêtes (dans un cas, le commissaire d'Orléans conclut "*Il paraît apte à remplir l'emploi qu'il sollicite*", alors que l'ancien employeur indique : c'est "*un intempérant invétéré devenu, semble-t-il, incapable d'accomplir un service, quel qu'il soit*"...). les raisons pour lesquelles les candidats ne se seraient pas présentés ne sont pas indiquées ici.

2/ Sous-liasse "Gardiens engagés"

19 feuillets : listes de gardiens embauchés et convoqués pour être équipés et dirigés vers un camp ; du 26 juin 1941 au 22 septembre 1941. Plus une liste manuscrite non datée de quatre "*agents de police auxiliaire*" de Montargis.

3/ Sous-liasse "Gardiens des camps. Correspondance"

- 22 feuillets en tout, datés de juin à novembre 1941 ; sujets variés :
- brouillon d'une annonce de presse sur le recrutement des gardiens auxiliaires, sans date ni signature ;
 - le 7 juin 1941, le préfet du Loiret propose à des maires de bourgs agricoles, pour leurs administrés, de leur faire "*utiliser de la main d'oeuvre*"

israélite" ;

- réponses du ministère de la Guerre et de divers préfets à la demande d'aide du préfet du Loiret, en quête de personnel pour les camps (Indre-et-Loire, Cher, Eure-et-Loir, Yonne, Maine-et-Loire, Nièvre) ;

- 18 et 22 juillet 1941 : échange de lettres entre préfets : "*il est indispensable que les gardiens engagés possèdent la nationalité française à titre originaire ou bénéficient d'une des dérogations prévues par la loi*" ;

- quatre pièces sans doute mal rangées, d'octobre et novembre 1941, sur la convocation de candidats.

4/ Sous-liasse "Gardiens des camps. Demandes à conserver en attente"

A/ dossier "ne se sont pas présentés" : 44 feuillets ; 11 candidats acceptés mais qui n'ont pas répondu à la convocation d'incorporation dont figure ici le double, à côté du résultat positif de l'enquête de police et de la lettre de candidature ... ?

B/ une série de 116 feuillets, datant de juin à décembre 1941, mais surtout de juin et juillet ; ils concernent 39 candidatures à l'emploi de gardien auxiliaire des camps d'internement, qui sont classées alphabétiquement sauf les deux premières ; le dossier minimal comprend : la lettre de candidature, le résultat de la consultation de la police sur le candidat ; les deux premiers dossiers semblent acceptés - raison pour laquelle ils ne figurent pas à leur place alphabétique ? Il y aurait donc 37 dossiers "en attente".

5/ Sous-liasse "Gardiens des camps. Demandes d'enquête"

99 feuillets, de juin à décembre 1941. A la base : 31 demandes d'emploi, surtout à la suite de la publication de l'annonce dans les journaux locaux ; il y a également des demandes de précisions, des candidatures pour d'autres corps (celui des policiers auxiliaires d'Orléans, par exemple) ; des rapports d'enquête de police.

6/ Sous-liasse "Gardiens des camps. Candidatures retirées. Décès."

Une chemise enferme l'ensemble de la sous-liasse et porte : "*Candidats ne s'étant pas présentés*" (sous-entendu : à la convocation d'incorporation) ; 291 feuillets, datant de 1941 et rangés par ordre alphabétique de candidats, de Auger à Vivier ; les raisons sont parfois données : en général, le candidat a trouvé un autre emploi.

7/ Sous-liasse "Instructions. Affaires diverses"

Je rassemble dans cette sous-liasse deux dossiers portant ces titres et des pièces éparses, qui semblent s'y rapporter.

A/ dossier "Instructions" : plus de 90 feuillets (mais il y a des doubles, des brouillons et des traductions) qui concernent le camp de Jargeau,

- de mars à mai 1941 : il s'agit de la mise en route du camp ;
- convocation (15 mars) et départ (organisé le 18 mars pour le 26) de la première équipe de gardiens, puis de la deuxième (22 et 28 mars) ;
 - un exemplaire du règlement (6 pages) et liste de ceux à qui on l'envoie ;
 - organisation des rafles de nomades (le 3 avril 1941, "*le sous-préfet, Directeur du Cabinet*") ;
 - sauvegarde de la maison personnelle du directeur du camp menacée de réquisition par l'occupant ;
 - attribution d'essence à un fournisseur ;
 - traces de transmission de listes d'internés (effectif au 11 avril 1941 : 59 hommes, 47 femmes, 62 enfants) ;
 - du 17 avril 1941, la FKO accepte que les gardiens de Jargeau aient des uniformes et des matraques ;
 - état numérique au 19 avril 1941, 4 feuillets (= rapport hebdomadaire du commandant du camp) ;
 - cas particuliers.

B/ dossier "Affaires diverses" : une quinzaine de feuillets, de mars 1941, et qui concernent également le camp de Jargeau ; notamment : les règles d'accès au camp, avec traduction en allemand.

COTE 25323 : gardiens, policiers auxiliaires

Cette liasse compte deux sous-liasses :
1/ *gardiens : nominations, mutations, démissions*,
2/ *police auxiliaire d'Orléans et Montargis*.

1/ Sous-liasse : "*camps de Beaune-la-Rolande, Pithiviers, Jargeau : gardiens - nominations, mutations, démissions (1942 - 1943)*".

C'est le recueil des arrêtés de nominations, mutations, révocations, promotions, mise en congés, démissions, etc, concernant les gardiens ; le signataire est, pour le préfet du Loiret, le chef de la 1ère Division de la préfecture ou le secrétaire général ; les arrêtés, en règle générale, ne comptent qu'une page et figurent ici en deux exemplaires ; quelques documents d'autres natures s'intercalent ici ou là ; les documents sont rangés dans un ordre chronologique plus ou moins soigneux, du 27 décembre 1941 au 23 septembre 1943. Les arrêtés sont, le plus souvent, individuels, mais parfois collectifs.

309 feuillets. J'ai compté 48 nominations, 30 mutations, 18 promotions, 7 congés, 99 démissions, 21 révocations, 5 réintégrations et 5 départs pour le STO en Allemagne.

2/ sous-liasse : "Police auxiliaire d'Orléans et Montargis : fiches de renseignements individuelles, arrêtés de nominations, révocations (1943)."

2 dossiers : "1943 Arrêtés" et "Fiches de renseignements".

A / dossier : "1943 Arrêtés" :

1) sous-dossier "Orléans" : j'ai compté 60 nominations, 15 démissions, 1 licenciement, 1 révocation, 3 promotions ;

2) sous-dossier "Montargis" : j'ai compté 31 nominations, 3 démissions, 2 licenciements (sur ordre de la Feldkommandantur), 2 révocations, 2 promotions et 1 mutation ;

3) à part : un arrêté préfectoral du 26 octobre 1943 fixant l'échelle des rémunérations dans la police auxiliaire.

B / dossier : "Fiches de renseignements" :

il s'agit de fiches de renseignements sur la composition des familles du personnel, conformément au code de la famille, avec numéros d'assurances sociales ; 72 fiches familiales, avec ou sans bordereaux d'accompagnement ; 1 liste de trois agents avec les mêmes renseignements ; 2 listes d'agents avec leurs numéros d'assurances sociales.

COTE 25866 : personnel du camp de Pithiviers

Cette liasse comprend un registre et une sous-liasse :

1/ *traitements 1946,*

2/ *arrêtés - correspondance - divers.*

1 / Registre cartonné noir, format 21,5 X 34,5 cm, porte en couverture une étiquette manuscrite : "Pithiviers - Personnel : traitements **1946**".

288 pages numérotées dont 177 utilisées. Il s'agit du calcul des traitements des membres du personnel. La période concernée est bien celle indiquée par le titre de couverture.

2 / Une Sous-liasse orange, qui porte en couverture et sur la tranche : "**Camp de Pithiviers - arrêtés - correspondance - divers**".

Elle comprend :

A) une série de fiches cartonnées

10 fiches de carton jaunâtres, format 8 X 15,5 cm. Ce sont des fiches de gestion du personnel. elles sont uniquement manuscrites. Elles portent au recto des noms et prénoms (et sont rangées alphabétiquement), puis de précisions état civil. Au dos : les affectations successives dans les camps. En particulier la fiche du chef des camps de Beaune-la-Rolande et Pithiviers à partir du 1er octobre 1942.

B) un ensemble de 7 dossiers

qui sont rassemblés dans des chemises de papier courant en mauvais état,

que je remplace donc, et qui portent des intitulés.

1) "Arrêtés de nomination - divers"

a) un sous-dossier "*Gardiens-chefs*" : 19 feuillets ; notamment deux "*états de proposition de nomination*", en fait de promotion, adressés à la préfecture par les chefs des camps de Sologne et de Pithiviers. Le chef du camp de Sologne écrit, pour justifier sa proposition de promotion de deux de ses hommes : "*énergique, a beaucoup d'autorité sur les hébergés*" ; et les autres ?

b) sous-dossier "*chefs de chantier*" : 5 feuillets, un seul cas en fait.

c) sous-dossier "*officiers du camp*" : 20 feuillets, dont :

■ un arrêté de révocation de 4 membres du personnel du camp de Pithiviers, en date du 2 juillet 1941 ;

■ les arrêtés de nomination du lieutenant de gendarmerie en retraite Jean Foucrier (commandant intérimaire des groupes de Sologne, le 4 février 1942, commandant à titre définitif le 15 avril 1942, commandant des "camps d'israélites de Pithiviers et Beaune-la-Rolande" le 1er septembre 1942, démissionnaire le 8 octobre 1942 - il est nommé dans la police) ;

■ les arrêtés de nomination du capitaine d'artillerie en retraite Michelon, commandant des groupes de Sologne au 28 juillet 1941, il passe commandant adjoint de Pithiviers le 15 avril 1942 ;

■ l'arrêté de nomination du capitaine Luthereau, commandant du "*camp d'israélites étrangers de Pithiviers*", le 28 juillet 1941 ;

■ les arrêtés de nomination du lieutenant de gendarmerie en retraite Jean Foucrier (commandant intérimaire des groupes de Sologne, le 4 février 1942, commandant à titre définitif le 15 avril 1942, commandant des "camps d'israélites de Pithiviers et Beaune-la-Rolande" le 1er septembre 1942, démissionnaire le 8 octobre 1942 - il est nommé dans la police) ;

■ les arrêtés de nomination de Charles Bouchard, chef du camp de Pithiviers à partir du 1er octobre 1942, fiche de renseignements sur lui, établie par la police de la Sûreté, et une autre par un contrôleur de la préfecture du Loiret ;

d) sous-dossier "*service médical*" : 1 seul feuillet (fixation du traitement du médecin-chef de Beaune, le 25 août 1941) ;

e) sous-dossier "*diverses nominations*" : 7 feuillets.

2) "Pithiviers - Arrêtés de nomination - gardiens et gardiens - chefs"

100 feuillets, qui comportent deux types de documents, mais rangés dans la même série alphabétique : les arrêtés de nomination, qui sont souvent collectifs, et qui sont classés à la place alphabétique du nom du premier nommé, et deuxièmement, pour les autres nommés, des fiches nominatives qui renvoient aux arrêtés qui les concernent et

qui sont donc ailleurs dans la série ; quelques documents renseignant sur tel ou tel membre du personnel.

3) "Mutations"

14 feuillets ; quelques cas "sociaux" ; une fiche de renseignements , rédigé par le préfet du Loiret, lors du départ d'un lieutenant des douanes.

4) "Révocations"

a) un sous-dossier : "*Cessation de fonctions du capitaine Luthereau*" : 6 feuillets, dont l'arrêté de relèvement des fonctions (ce n'est pas une révocation : "*A la demande de l'Autorité d'occupation ...*") daté du 15 avril 1942 ("*les autorités allemandes ayant exigé une mesure immédiate*") ; et son arrêté de nomination à partir du 1er août 1941 ;

b) ensuite, 102 feuillets. Ils sont rangés par ordre alphabétique au nom des personnels concernés. En plus : un petit "*Carnet de notes*" d'un gardien auxiliaire.

Anselin, gardien auxiliaire, 8 feuillets, révoqué le 30 juin 1942 : endormi dans sa guérite à 5h45, assis, ronflait ;

Audras, gardien, 2 feuillets, révoqué le 17 juin 1942 : "*mauvais esprit, négligence*" ;

Augier, 9 feuillets, révoqué le 5 mars 1942 : n'est pas rentré de permission et surtout n'a pas rendu sa tenue d'uniforme ;

Berhuy, gardien auxiliaire, 3 feuillets, révoqué le 25 octobre 1941 : vol d'une paire de chaussures d'un autre gardien ; avait été embauché au sortir d'une peine de prison pour vol de pommes de terre ;

Bonnet, gardien auxiliaire, 14 feuillets + le carnet de notes), révoqué le 22 octobre 1941 : est parti en permission sans autorisation, et après deux refus explicites de ses chefs ;

Claude, gardien auxiliaire, 15 feuillets, révoqué le 16 novembre 1941 : indiscipline (est sorti du camp alors que son chef l'avait placé "*aux arrêts de rigueur*" - l'intéressé proteste en disant : "*je ne suis pas militaire*" et sort ; NB : il a été militaire 15 ans, et il est retraité de l'armée !

Combescot, gardien auxiliaire, révoqué le 9 juillet 1942 pour intempérance ;

Droguet, gardien auxiliaire, révoqué le 28 octobre 1941 : indiscipline, proteste contre le mauvais logement ;

Grandjean, gardien auxiliaire, révoqué le 1er mai 1942 : "*a autorisé deux hébergés dont il avait la surveillance à sortir du cantonnement de Courcy aux Loges sans être accompagnés. A ainsi permis à ces deux hommes de s'évader. Parti à la recherche de ces deux évadés le 6 avril, n'a pas reparu ni donné de ses nouvelles à ce jour 21 avril 1942*" ;

Guilbaud, gardien auxiliaire, révoqué le 8 janvier 1942 : "*ne se plie que difficilement à la discipline*" ;

Juteau, gardien auxiliaire, révoqué le 7 janvier 1942 : refus de prendre la garde ;

Marre, gardien chef, chef du détachement des gardiens auxiliaires de Pithiviers, révoqué le 20 avril 1942, 16 feuillets : intéressant dossier ;

révoqué dans la même affaire qui entraîne le départ du capitaine Luthereau, Marre se défend en une lettre de 5 pages, qui décrit certains aspects de la vie du camp ; l'enquête qui s'ensuit lui est favorable, et Prévost se "*propose d'intervenir auprès de la Feldkommandantur en vue d'obtenir [sa] réaffectation dans un camp d'internement*", mais il ajoute "*toutefois, je ne puis préjuger de la décision des autorités allemandes. Vous pouvez donc accepter un autre emploi qui vous serait offert*".

Autres motifs invoqués : "*a quitté son service clandestinement ... peu militaire*" (il s'agit d'un gardien auxiliaire), "*je n'admets pas pour un motif non justifié être privé d'un mois de permission*", "*est parti sans avertir le commandant du camp*" ... démissionne sans y mettre les formes (plusieurs fois), a permis par négligence une évasion.

5) "Démissions"

65 feuillets. Arrêtés acceptant la démission, lettres des démissionnaires. Cas peu développés.

Raisons invoquées : cumul retraite - emploi ; emploi trouvé plus proche de la famille ; retour au pays d'un évacué ; obtention d'un emploi de gardien de prison, d'employé de bureau, de policier, de garde-voie, d'interprète, de commis de district ; situation plus avantageuse, et froid dans les baraquements ; achat d'un commerce ; refus de mutation ; « *la solde actuelle ne me permettant pas de vivre loin de ma famille* » ; engagement dans l'armée d'Afrique ; mauvaise santé ; et aussi : convenances personnelles. Certaines de ces démissions sont obligées, sous menace de demande de révocation par le commandant du camp.

6) "Permissions et divers"

8 feuillets, dont notamment une lettre d'un capitaine allemand (avec traduction) demandant le maintien à Pithiviers d'un policier auxiliaire ("*Hilfpolizist*") , qui lui est un "*auxiliaire absolument sûr*" comme interprète - il est mosellan (lettre du 15 août 1942, traduction par les services de la préfecture le 20 août).

7) "Pithiviers - Comptes rendus relatifs à la police du camp - (personnel)"

218 feuillets, plus une liste manuscrite sous forme de petite brochure de 18 pages manuscrites ("*liste nominative des gardiens du camp de Pithiviers*").

Les documents sont rangés par ordre chronologique, du 10 juin 1941 au 3 septembre 1943.

Notamment :

- nombreuses pièces de gestion du personnel : annonce des relèves, notifications de permissions, visites médicales, absences irrégulières, taux des indemnités de nourriture (18 francs par jour), punitions (dont une, du 7 août 1942 à 11 h 55, pour avoir ramassé de l'herbe pour ses lapins pendant ses heures de faction !), rapports sur tel ou tel membre du personnel, certificats de travail, bons

d'équipement, mutations ;

- enquête de la gendarmerie, datée du 27 juin 1941, mais l'affaire est mise en route le 13 juin, et le rapport est signé le 3 juillet, 16 pages ; sur le trafic clandestin et lucratif de courrier adressé illicitement par les internés à leurs familles, et sur le vol et la revente à l'extérieur de sucre, de vin, des conserves et de savon des réserves du camp ;

- rapport du commissaire spécial de la Sûreté nationale au préfet du Loiret, le 30 juin 1941, 3 pages sur le même sujet ;

- liste nominative des gardiens auxiliaires du camp, à la date du 2 juillet 1941 (16 noms) ;

- 12 juillet 1941, liste de fournisseurs non payés, 2 pages ;

- le commandant du camp de Beaune-la-Rolande au préfet, le 17 juillet 1941, 2 pages : compte rendu d'une visite du camp par "*un officier de la police allemande*" et des questions qu'il a posées ;

- liste nominative des gardiens auxiliaires arrivés au camp de Pithiviers le 16 juillet 1941 (9 noms), et encore les 16, 18 et 19 août, 17 septembre, 1er octobre, 16 octobre, 17 octobre, 18 octobre, 4 novembre, 16 décembre 1941, et les 3 janvier, 16 février 1942 ;

- rapport d'un capitaine de gendarmerie "*sur un interrogatoire procédé par les Services de la Gestapo*", le 18 juillet 1941, 2 pages (mêmes problèmes que le commandant de Beaune la veille) ;

- un petit dossier (16 feuillets) sur la révocation d'un gardien auxiliaire (Javoy) : arrêté et enquête de gendarmerie ;

- 9 feuillets sur la processus d'embauche du capitaine de gendarmerie en retraite Luthereau comme commandant du camp de Pithiviers (juillet 1941) ; il prend son commandement le 1er août 1941 ;

- 9 feuillets sur l'embauche du lieutenant de gendarmerie en retraite Foucrier, comme adjoint au commandant du camp de Pithiviers - il entre en fonction le 1er septembre 1941 ;

- "*liste nominative des gardiens du camp de Pithiviers*", datable de début septembre 1941, 18 pages manuscrites, avec renseignements état civil et observations (tableau à 10 colonnes) ; 55 noms ;

- "*rapport sur les mesures à envisager pour assurer la surveillance éventuelle des hébergés susceptibles d'être détachés à la sucrerie de Pithiviers et aux Râperies d'Engenville et de Mainvilliers*", par le commandant du camp de Pithiviers, 14 septembre 1941, 2 pages + un tableau d'effectifs en annexe ; mise en garde : "*de grandes difficultés sont à prévoir ...il faut prévoir 107 hommes en supplément*" (il y en a déjà 142) ; "*pour une surveillance restreinte, 40 hommes supplémentaires sont indispensables*" ;

- septembre 1941 : 7 feuillets sur le contrôle médical des gardiens auxiliaires et la réforme de deux d'entre eux qui s'ensuit, pendant qu'un troisième réussit à sauver son emploi ;

- "*note de service*" du colonel chef des forces de gendarmerie de Paris nord-ouest, organisant la relève des unités détachées à Pithiviers, 4 octobre 1941 ; idem les 4 novembre et 4 décembre 1941 ; et les 2 janvier, 31 janvier, 2 mars, 30 mars, 28 avril, 26 mai 1942 ;

- le 9 octobre 1941, le commandant du camp de Pithiviers estime possible de diminuer l'effectif des gendarmes présents, puisque l'effectif

des douaniers et gardiens auxiliaires a été augmenté ;

- 24 octobre 1941, protestation d'un gardien auxiliaire contre le régime peu libéral des permissions et des repos, lettre manuscrite de 4 pages ;

- le 30 octobre 1941, "*rapport du capitaine Luthereau, commandant le camp d'hébergés de Pithiviers, sur les évasions du personnel israélite travaillant à la Sucrierie de Pithiviers*", 2 pages : 9 évadés sur 187 internés qui travaillent ; "*je proposerai que les hébergés ... soient avisés officiellement qu'en cas d'évasion leur famille est rendue responsable, et que cette responsabilité peut aller jusqu'à l'arrestation de la femme ou d'un membre de leur famille.*" !

- le commandant du camp de Pithiviers à la préfecture, argumentation contre le protestataire du 24 octobre (celui qui réclame plus de permissions et de repos), 2 pages ;

- le 13 novembre 1941, "*rapport sur l'évasion de trois hébergés*", par l'adjudant faisant fonction d'officier de jour au Camp de Pithiviers, 3 pages ; un des évadés est repris le jour même ;

- le 18 novembre 1941, "*rapport sur l'évasion d'un hébergé israélite*", 2 pages ;

- 6 feuillets de novembre - décembre 1941, sur les félicitations adressées par le préfet, à la demande du chef de camp de Pithiviers, à un gardien auxiliaire qui "*effectue le travail de recherche [des évadés] ... en véritable policier*", d'où trois arrestations d'hébergés évadés en quinze jours ;

- du procureur de la République (...) au préfet du Loiret, le 12 février 1942, 3 pages : information sur les résultats des poursuites engagées par le Parquet dans l'affaire de trafics du camp de Pithiviers ;

- 21 février 1942, rapport sur une punition infligée à un gardien auxiliaire pour manque de vigilance, à l'occasion de l'évasion de deux hébergés ;

- le 26 mars 1942, le commissaire de police de Pithiviers prévient le préfet de l'arrestation par les Allemands d'un gardien auxiliaire et de la propriétaire de l'hôtel de la Gare ;

- le 2 avril 1942, le commandant du camp de Pithiviers au préfet du Loiret, 2 pages : dysfonctionnement et évasions lors d'une corvée ... qui était sous direction de l'autorité allemande (travaux dans un cantonnement) : que faire ?

- le 9 avril 1942, compte rendu de l'évasion d'un "*hébergé*" travaillant à la sucrierie ; réflexion du commandant du camp de Pithiviers, datée du lendemain ;

- le 10 avril 1942, le commandant du camp de Pithiviers au préfet du Loiret : rapport sur la provocation allemande du 11 mars 1942, et la faute d'un gardien, 3 pages ;

- le 13 avril 1942, le commandant du camp de Pithiviers au préfet du Loiret, 2 pages, rapport "*sur la disparition du gardien chef Granjean*", qui a disparu après avoir laissé deux hébergés s'enfuir ;

- le 13 avril 1942, le commandant du camp de Pithiviers au préfet du Loiret, 2 pages : exécution des consignes de la lettre du préfet du 8 avril : les détachements d'hébergés qui travaillaient à l'extérieur rentrent, les sorties sont suspendues ;

- le 28 mai 1942, rapport du commandant provisoire du camp de Pithiviers "*sur la découverte d'un trafic de lettres au camp*", 4 pages ;
 - d'avril à juin 1942, six feuillets concernant les conditions d'existence des douaniers détachés à Pithiviers et dans ses annexes ;
 - le 3 juillet 1942, lettre du rédacteur en chef du Piloni remerciant un informateur dans le personnel du camp ;
 - de juin et juillet 1942, 13 feuillets sur une autre affaire de trafic de lettres sortant du camp de Pithiviers.
-

COTE 25867 : personnel des camps (A / B)

Cette liasse contient les dossiers nominatifs de membres du personnel des camps ; 47 dossiers (noms de A à B), et une chemise fourre-tout.

1 / Dossiers personnels

La lecture des dossiers montre qu'ils sont refaits à la Libération ; ils comprennent les arrêtés de nominations, des fiches de renseignements état civil et de gestion, des certificats de travail et de licenciements, des carnets de notes, rapports des supérieurs, etc. Il est parfois difficile, le plus souvent impossible d'après ces dossiers de savoir ce qu'a fait le gardien avant la Libération. Le ministère de l'Intérieur (Inspection Générale des Camps) confirme le personnel en place, le mute souvent à la Libération (intérêt du service).

Je note le nom du titulaire, et, pour autant que l'on puisse le déduire du dossier l'année et le lieu du recrutement comme gardien auxiliaire.

Aillot, 1945, Pithiviers ;
Allessandry, quelques pièces de la période de l'occupation, 1943, Nexon ;
Andrieu, 1942, La Guiche ;
Antigny, 1943, Pithiviers ;
Antoine, Odette, 1945, infirmière-chef à Pithiviers ;
Aubigny, 15 décembre 1941, Pithiviers
Archeveque, 1945, Jargeau ;
Astruc, Louis, décembre 1944, Rivesaltes ;
Astruc, Yvonne, décembre 1944, Rivesaltes ;
Aubourg, 1945, Pithiviers ;
Audat, 1945, Pithiviers ;
Audebet, septembre 1944, Vichy ;
Azam, juin 1943, Noé ;
Balch, 1945, Pithiviers ;
Bargue, 1941, Argelès ;
Bastien, 1940, Argelès ;
Beaubernard, 1942, Le Vernet ;
Beaudet, 1945, Pithiviers ;
Bell, 1945, Pithiviers ;
Beltramo, 1940, Les Milles ;
Benathandy, 1941, Gurs ;
Bernard, Roger, 1943, Gurs ;

Bernhard, 1945, Sorgues ;
Bernier, 1945, Pithiviers ;
Berthelet, 1945, Pithiviers ;
Binne, octobre 1944, Pithiviers ;
Bizette, médecin du camp de Pithiviers en 1945 ;
Blaisin, 1945, Pithiviers ; FFI du 15 mars 1943 au 27 août 1944 ;
Blanchard, 1941, Barcarès ;
Boileau, Léon, mars 1944, Epinal ;
Boileau, Pierre, 1945, Saint-Mitre ;
Boissel, 1941, Argelès ;
Boisson, 1941, ?
Bonin, 1941, Gurs ;
Bonmarchand, 1945, Saint-Mitre ;
Bonas, 1941, Rivesaltes ;
Bontemps, 1940, Saint-Paul d'Eyraud ;
Bouisson, janvier 1944, Brens ;
Bouladon, 1945, Montussant ;
Boulet, 1940, Fort-Barraux ;
Bouquet, 1943, Rouillé ;
Bourgade, 1945, ?
Bourlon, février 1944, Rivesaltes ?
Bosc, 1945, ?
Brice, 1945, Gaillon ;
Brun, 1945, Sorgues ;
Buot-Launay, 1945, Pithiviers.

2 / Dossier « sanctions »

Dans la chemise fourre-tout, 6 petits dossiers, concernant des sanctions contre les gardiens :

Albouy, 1943, Pithiviers ;
Anselin, 1941, Argelès ;
Asie, 1942 ?
Audras, 1941, Pithiviers ;
Beaugendre, ?
Brulaire, ?

COTE 25868 : personnel des camps (C / G)

Suite des dossiers des gardiens auxiliaires du camp de Pithiviers, comme dans la cote précédente, ici lettres C à G.

1 / Dossiers personnels :

une série de 30 dossiers individuels, dont je note simplement la date la plus ancienne d'exercice de ce métier, ce qui permet de savoir si leur titulaire a été gardien pendant la période d'occupation :

Castaing, 1942, Le Vernet ;
Caubet, ?
Catroux, octobre 1944, Montreuil-Bellay ou Saint-Mitre ;
Cauchoix, 1941, ?
Cerez, 1941, Gurs ;
Cerisier, octobre 1944, Pithiviers ;
Cévoli, 1941, Recebédou ;
Chabot, 1945, Rivesaltes ,
Chabrol, 1945, ?
Chancerel, 1945, Joint-Lambert ;
Charles, démissionnaire en 1946, ?
Chauffour, 1945, Aigueperse ?
Chaussepied, 1941, infirmière au camp de Septfonds ;
Chéron, 1945, Gaillon ;
Chétanneau, 1943, Montreuil-Bellay ?
Chichet, 1945, Rivesaltes ;
Clauss, François, 1945, Le Vernet ;
Clauss, Raymonde, 1945, Saint-Mitre ;
Clément, 1945, Saint-Mitre ;
Coine, 1940, Rivesaltes ;
Colasse, 1940, Nexon ;
Cornic, 1945, Pont-de-Buis ;
Couderc, 1942, Saint-Sulpice-la-Pointe, révoqué le 24 février 1942, réintégré le 20 octobre 1944 ;
Coudray, 1945, Sées ;
Couet, novembre 1944, Montreuil-Bellay ;
Courrent, 1941, Rivesaltes ;
Couturat, 1945, Aigueperse ;
Crousaz, octobre 1944, Aigueperse ;
Cruselles, 1945, Rivesaltes ;
Cuissot, ?

2 / Dossier « Sanctions » :

5 dossiers d'un type particulier, qui semble être celui des problèmes en cours, mais à quel moment au juste ? : sanction, mutation, demande de rapport particulier :

Cario, 1942, Pithiviers ?
Charpentier, quitte Pithiviers en 1942 ;
Chauvigny, sanctionné pour négligence en novembre 1941 ;
Chauvin, 1942, Pithiviers ,
Combescot, 1942, Pithiviers.

3 / dans une chemise portant "D-G", 11 dossiers du type "affaire".

Deloince, permission, 1941 ;
Demarcq, appréciation, 1941 ;
Dupuis, réadmission, 1941 ;
Durepaire, carnet de notes et révocation, février 1944 ;
Dutertre, dossier (1941) et promotion (1943) ;

Fougeron, punition, 1942 ;
Gérard, carnet de notes et révocation, 1943 ;
Girault, démission, 1942 ;
Grandjean, gardien-chef, avertissement novembre 194& (évasions) ;
Guilbaud, permission, 1941 ;
Guilleminot, nomination, 1943.

COTE 25869 : personnel des camps (L / M)

Uniquement des dossiers personnels :

Labalette, mai 1943, Le Vernet ;
Laflute, juillet 1941, Beaune, la Matelote, Pithiviers, Jargeau ;
Lafond, 1945, Poitiers ;
Lamorinières, 1945, Rennes ;
Lampin, 1941, Rivesaltes, Le Vernet ;
Lanaille, 1945, Rivesaltes ;
Lancereau, 1943, Saint-Sulpice ;
Lardy, 1943, ?
Larrignon, novembre 1942, Pithiviers ou septembre 1944 ?
Latus, 1945, Poitiers ;
Laurent, octobre 1941, Pithiviers ;
Lavaud, 1941, Rivesaltes ?
Lazerges, mars 1942, Le Vernet ;
Lecocq, 1942, Le Vernet ;
Le Clech, 1944, Pont-de-Buis ;
Lecerf, avril 1945, Epinal ;
Le Bigot, Jean, mai 1941, Noé ?
Le Bigot, Julienne, avril 1941, Noé ?
Le Coguic, 1945, Pithiviers ;
Le Dreff, 1941, Gurs ;
Le Gall, 1945, Pont-de-Buis ;
L'Helgouarc'h, 1945, Pont-de-Buis ;
Leproult, 1941, Pithiviers ;
Leroy, 1945, Saint-Mitre ;
Lescure, 1945, Aigueperse ;
Letourneur, infirmière, Gurs, 1941 ;
Levent, Rivesaltes, 1941 ;
Liboutet, mai 1941, Fort-Barraux ?
Mabire, 1945, Neubourg ;
Macaud, 1941, Argelès ;
Machefaux, 1945, Sarzeau ;
Maillet, 1942, Saliers ?
Mancel, 1940, Nexon ;
Marmusse, 1945, Pont-de-Buis ;
Massiac, décembre 1944, Saint-Mitre ?
Mathieu, 1945, Pithiviers ?

Matoug, 1945, ,
Maury, François, 1943, Nexon ;
Maury, Gaston, 1942, Nexon ;
Maury, Julien, 1941 ? Pithiviers ;

soit 40 dossiers.

COTE 25870 : personnel des camps (M / Q)

1 / dossiers personnels.

Meingault, 1945, Poitiers ;
Méric, 1945, Saint-Mitre ?
Messy, 1945, Poitiers ;
Metche, mai 1944, Saint-Sulpice ;
Meulet, mai 1942, Le Vernet ;
Moisset, Roger, 1941, Saint-Paul d'Eyjeaux ;
Moisset, Simone, 1946, ?
Molinier, 1943, Saint-Sulpice ;
Momon, 1941, Gurs ;
Morisset, 1945, Poitiers ;
Mouilhade, ? Montreuil-Bellay ;
Moutard, 1942, Rouillé ;
Nouet, ?
Nourdin, 1945, Epinal ;
Ouille, 1945, Rivesaltes ;
Paillet, 1945, Pithiviers ;
Paillou, 1945, Gaillon ;
Pallier, novembre 1944, ?
Panabière, novembre 1944, Rivesaltes ;
Paris, 1945, Pithiviers ;
Pasquet, 1941, ?
Pays, Marguerite, 1945, Aigueperse ;
Pays, René, 1945, Aigueperse ;
Penven, septembre 1944, prison Saint-Charles ;
Petit, 1945, Pithiviers ;
Pétrons, 1945, Pithiviers ,
Petronelli, 1942, Rivesaltes ;
Philippe, 1945, Saint-Mitre ?
Picard, 1945, Pithiviers ;
Plourde, 1945, Poitiers ;
Pointaut, 1945 ? Pithiviers ?
Pointeau, 1945, Pithiviers ;
Poisson, 1945, Pithiviers ;
Pontsault, décembre 1944, Poitiers ;
Ponvienne, 1941, Rivesaltes ;
Porcheron, octobre 1944, Poitiers ;
Poulain, 1945, Pithiviers ;

Prades, 1945 ? Rivesaltes ?
Prédot, 1945, Poitiers ;
Provost, 1945, Poitiers ;
Pujols, octobre 1944, ? - certificat de résistance ;
Quarteron, 1941, ?
Quil, septembre 1944, ?
Quintien, 1941, Recébédou ;

2 / dossiers « sanctions » ou « affaire »

Miant, rapport de janvier 1942 sur lui : mauvaise surveillance, des évasions ont eu lieu ;
Moreau, PV d'installation (1943) ;
Normand, dossier d'embauche (1942-43), licenciement de mai 1944 ;
Paillet, PV d'installation d'avril 1944 ;
Parret, rapport de décembre 1941 : échec d'une tentative d'évasion - et réussite simultanée d'une autre ;
Pinault, bordereaux,
Potdeterre, autorisation de coucher en ville.

COTE 25871 : personnel des camps (R / Z)

1 / dossiers personnels

Raynal, 1945, Rivesaltes ;
Raynaud, 1945, Saint-Mitre ;
Redon, 1941, Rivesaltes ;
Rey, 1941, le Vernet ;
Ribardière, 1942, Rivesaltes ;
Richard, 1945, Saint-Mitre ;
Robert, novembre 1944, Poitiers ;
Robinson, 1945, Rivesaltes ;
Rodier, 1940, Rieucord ;
Rodot, 1945, La Guiche ;
Rossignol, 1942, Jargeau ;
Rougé, décembre 1944, Castelnaudary ;
Rous, 1941, Rivesaltes ;
Rozières, 1940, Saint-Sulpice ;
Ruffin, 1941, ?
Saunyères, 1945, Rivesaltes ;
Sauvage, 1945, Poitiers ;
Schouteten, 1945, Poitiers ;
Seguy, 1942, Le Vernet ;
Serdot-Omer, 1941, Riucros ;
Simon, 1942, Rivesaltes ;
Soigné, 1945, Poitiers ;
Soulié, Marie-Louise, 1945, Gurs ;
Soulier, Victor, 1942, Brens ;

Stègre, 1945, ?
Tampigny, 1945, Brens ?
Tarquis, décembre 1944, Pont-de-Buis ?
Teisseyre, juin 1944, Saint-Pierre (Marseille) ;
Tessier, 1945, Rivesaltes ;
Thénevin, André, 1942, gestionnaire de Beaune-la-Rolande, puis Pithiviers ;
Thénevin, Simone, 1944 ? Pithiviers ;
Thiot, 1945 ? Pithiviers ;
Thiriat, 1940, Les Milles ;
Thouvenel, 1942, Rivesaltes ;
Treillon, 1945, Aigueperse ?
Trottin, 1943, Poitiers ;
Urquizu, 1945, Rivesaltes ;
Vanraet, 1942, Rouillé ;
Vergé, Elisé, 1941, Rivesaltes ;
Vergé, René, 1945 (réintégration), Pithiviers ;
Vervaecke, décembre 1944, Castelnaudary ;
Videux, 1945, Jargeau ;
Vierling, 1941, Gurs ;
Violleau, 1943, Montreuil-Bellay,
donc 44 dossiers.

2 / dossiers « sanctions » ou « affaire » :

Réau, rapport du commandant de Pithiviers, relatant une double évasion de novembre 1941, motif d'une sanction contre deux gardiens ;
Rolquin, fiche de renseignement sur ce gardien, qui sollicite un emploi de gardien de la paix (décembre 1941) ;
Rossi, rapports sur des manquements au service (1941-42) ;
Tempo, fiche de renseignements
Tillet, médecin-chef de Pithiviers en 1943, arrêté de nomination ;
Toulouse, demande d'autorisation de coucher en ville (1941).

COTE 25872 : gestion du personnel

Elle est divisée en deux sous-liasses :
1/ *camp de Pithiviers - dossiers individuels*,
2/ *camp de Pithiviers - gardiens auxiliaires*.

1/ Sous-liasse "Camp de Pithiviers - dossiers individuels de personnel licencié, démissionnaire, muté. A-D (1944 - 1946)"

Série de 107 dossiers individuels, de Aillot à Dufour. Ils ne comportent que quelques feuillets chacun : l'avis de nomination ou mutation à Pithiviers, différents types de bordereaux d'accompagnement de papiers officiels, des notes de régularisation de situation administrative, le calcul des indemnités de licenciement, etc. Dans le cas des démissions, les lettres de motivation ne sont pas ici.

J'ai compté : 4 absences illégales, 2 mutations, 18 démissions, 3 cas de "malades extérieurs", la mise à part de trois "directeurs de camp" ; il y a donc 77 licenciements, en quelques jours de mai 1946, pour "compression de personnel" ou "compression budgétaire".

2/ Sous-liasse "Camp de Pithiviers. Gardiens auxiliaires"

Il y a deux dossiers dans cette sous-liasse :

A/ "Gardiens auxiliaires : carnets de notes (1941 - 1945)"

Série de six carnets de notes, format 15,5 X 21 cm ; modèle de la gendarmerie.

B/ "Camp de Pithiviers - Notes de service concernant les gardiens auxiliaires - 1941 - 1944"

7 notes de service, sur 10 pages en tout ; des 22 mai, 11 septembre, 17 septembre (2 notes différentes), 23 octobre et 10 décembre 1941, et du 20 janvier 1942 ; elles portent sur : les jours de permissions, la tenue d'uniforme et la conduite à tenir avec les "hébergés", le logement en ville, la visite médicale, la propreté des locaux, les repos, les retards (note manuscrite et émargée par 53 signatures), etc.

2 exemplaires d'un "règlement intérieur concernant les gardiens auxiliaires des camps de Pithiviers & Beaune-la-Rolande", comportant 25 articles sur trois pages, signées "pour le Préfet, le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, Martin-Sané".

COTE 26846 : salaires du personnel de Pithiviers

Cette liasse est divisée en deux sous-liasses chronologiques :

- 1/ *fiches de traitement 1943*,
- 2/ *Pithiviers 1946*.

1/ "Intérieur. Camp de Pithiviers. fiches traitement 1943"

Cette sous-liasse contient des fiches de salaires du personnel du camp de Pithiviers, pour l'année 1943. 117 feuillets, 2 modèles de fiches, manuscrites ou dactylographiées ; de nombreuses notes de service sont insérées : arrêts de nomination, fixation des traitements et indemnités, états des sommes payées, certificats médicaux, notification de démission, de licenciement, de mutation, ordres de paiement, notices de renseignements, bordereaux de transmissions.

2/ "Pithiviers. 1946"

272 feuilles 36,7 X 24,5 cm, rangés alphabétiquement, et portant "Etat des

sommes à payer", par mois, et pour l'année 1946, mais cela s'arrête en mai ou juin (fermeture des camps et licenciement du personnel).

COTE 26847 : salaires (Pithiviers, Jargeau)

Cette grosse liasse comporte deux sous-liasses :
1/ *Pithiviers : dossiers individuels*,
2/ *Jargeau - traitements*.

1/ Sous - liasse "Pithiviers : dossiers individuels avec fiches de traitement"

Série de 77 dossiers nominatifs, rangés alphabétiquement ; on y trouve : un état des sommes payées pour chaque mois de l'année 1945, et souvent l'arrêté de nomination, ou des fiches de renseignements sur les familles ; les dossiers les plus courts ont de deux à quatre pages ; de temps en temps, un dossier plus épais : s'il contient des pièces plus rares comme le contrat d'apprentissage d'un fils (dossier Baudet), des arrêtés de nomination ou des lettres de démission, ou encore s'il s'agit du dossier d'un chef de camp (Bouchard, Cellier, Charles, Dambreville), s'il faut gérer un départ en retraite, ou des mutations successives (ex : dossier Laflûte).

2/ Sous - liasse "Camp de Jargeau - traitements"

Série de 45 dossiers nominatifs du même type que dans la sous-liasse précédente : état des sommes à payer, arrêtés divers, fiches de renseignements.
Plus deux dossiers thématiques :

A / "traitements, année 1944" : 17 feuillets dont 11 états de paiement de fin 1944 (à partir de septembre) ;

B / "instructions - nominations" : 18 feuillets, dont l'arrêté du commissaire de la République maintenant en activité le camp de Jargeau, en date du 26 août 1944, des arrêtés de nomination, des pièces sur la dissolution du camp.

COTE 26848 : personnel des camps

Cette liasse est subdivisée en deux sous-liasses.

1/ Sous-liasse : "Camps de Pithiviers, Beaune-la-Rolande, Jargeau. Personnel : correspondance (1944 - 1967)"

Cette sous-liasse contient les réponses administratives à des demandes de validation de service effectués dans le personnel des camps, pour constitution d'états

des services, ou pour constitution des dossiers de retraites. Il s'agit donc, en général, d'établir des certificats de travail pour des périodes à homologuer, ou encore des attestations de cotisations sociales. Dans quelques cas, le travail des fonctionnaires aboutit à la constitution d'un petit dossier, par adjonction ou recopiage de pièces trouvées ailleurs, souvent datant de la guerre ; le résultat correspond à peu près à ce que serait un dossier de gestion du personnel : cas Arfeux, Birre, Dethou, Folch (Maria), Folch (Pascal), Gaudiche, Girard, que je place en début de sous-liasse.

En tout un peu plus de 300 feuillets.

2/ Sous-liasse "Dossiers individuels"

Série de 10 dossiers individuels, rangés par ordre alphabétique. Ce sont les dossiers de gestion du personnel du 1^{ère} Division, avec arrêtés de nomination, notes de mutations, fiches de renseignements, certificats de licenciement, déclarations de non-judéité ; en général, le carnet de notes tenu par la direction est joint au dossier.

Titulaires, et années de premier emploi dans l'administration des camps :
Arfeux : 1941 ; *Bouché* : 1941 ; *Dethou* : 1944 ; *Flandry* : 1945 ; *Girard* : 1942 ;
Goudou : 1945 ; *Gravier* : 1945 ; *Pecquet* : 1942 ; *Picard* : 1941 ; *Vergé* : 1942.

5 FONDS DE LA PREFECTURE / 2

SOUS - SERIE 5 M : POLICE DE SURVEILLANCE ET DE SURETE - SURVEILLANCE ET REPRESSION POLITIQUE

COTE 25883 : police et maintien de l'ordre

Cette liasse vient probablement de l'Intendance de Police. Elle contient cinq sous-liasses de tailles très inégales :

- 1/ *cabinet - messages,*
- 2/ *surveillance des dépôts de denrées,*
- 3/ *opérations de maintien de l'ordre,*
- 4/ *opérations d'ensemble,*
- 5/ *barrages routiers.*

1/ Sous-liasse : "Cabinet - messages" (mention manuscrite).

335 feuillets en vrac, plus des dossiers à part, numérotés de 2 à 7 ; au milieu du vrac, se trouve la couverture d'un dossier n°1 qui porte : "*Attentats à mains armées, vol*". La répartition théorique des pièces dans ces 7 dossiers thématiques n'est manifestement pas respectée.

A/ Série chronologique : les 335 feuillets datent du 5 janvier au 1er août 1944. Je les remets en ordre chronologique. Ce sont des messages émis par les Renseignements Généraux, la Police de Sûreté, la gendarmerie, l'Intendance de Police, les mairies du département et de la région ; le destinataire est le cabinet du préfet. La plupart des messages sont communiqués sur des fiches sensiblement de format A5, mais on trouve aussi des feuilles A4 ; presque toutes sont tapées, mais il y a quelques fiches manuscrites. Il s'agit de prévenir le préfet régional (un tampon en témoigne sur certains feuillets) de toutes sortes d'événements concernant le maintien de l'ordre, de façon très large : chute d'avions (5 janvier, 4 mars, 13 mars, 30 avril, 4 mai, 8 mai, 11 mai, 12 mai, 22 juin, 25 juillet, 29 juillet), bombardements, agressions, vols à main armée, notamment cambriolages de mairies, de débits de tabac et de fermes isolées, incendies, attentats, sabotages, découverte de cadavres, d'explosifs, de tracts, de conteneurs parachutés, de pigeons voyageurs, arrestations et exécutions par les Allemands (102 jeunes arrêtés près de Chambord le 26 mai 1944, dans un camp de travail : les Allemands sont à la recherche de réfractaires au STO), manifestations armées (le 2 février "*une vingtaine de terroristes armés de mitraillettes ont empêché le rassemblement à Veaugues (Cher) de 700 chevaux devant être présentés pour acquisition par l'autorité allemande*" ; le 29 mars, "*sept ou huit individus armés de mitraillettes et de pistolets*" à Feux (Cher) ; le 4 avril, "*15 individus armés de mitraillettes et de mousquetons*" à Lapan (Cher) ; le 30 avril à Rans - Cher, 25 à 30 à Pigny (Cher), nuit du 5 au 6 mai, 10 à Etrechy (Cher) le 9 mai, 20 à Vailly-sur-Saure (Cher) le 12 mai ; 8 à St-Martin

d'Auxigny (Cher) le 22 mai ; 15 à Lorris (Loiret) le 1er août), évasions, désertions de gendarmes, etc, et quelques papiers de natures différentes : communication de renseignements par l'Intendant de Police aux Allemands, correspondance administrative entre préfets, avis de recherche.

Les dossiers suivants contiennent le même genre de documents :

B/ dossier "Sabotages, voies ferrées" : 13 feuillets, 8 janvier - 17 avril 1944 ;

C/ dossier "Sabotages, lignes électriques" : 4 feuillets, janvier - mars 1944 ;

D/ dossier "Sabotages divers" : 7 feuillets, janvier - mars 1944 ;

E/ dossier "Cambriolages de mairies" : 25 feuillets, janvier - mars 1944 ;

F/ dossier "Incendies" : 32 feuillets, janvier - avril 1944 ;

G/ dossier "Chutes d'avion, bombes, tracts, mitraillage" : 118 feuillets, du 14 mars au 3 mai 1944 ; je reclasse chronologiquement ; il figure dans ce dossier beaucoup de pièces qui n'ont rien à voir avec le titre : annonces d'incendies, de cambriolages, d'exécutions par les Allemands, etc.

2/ Sous-liasse "Surveillance des dépôts de denrées alimentaires et des installations exploitées par des sociétés privées"

70 feuillets, dont :

- série de cinq circulaires de base (7 feuillets en tout) ;
- "résumé" sur une feuille recto - verso des tâches à assumer, sans date ni signature ;
- une quinzaine de pièces sur la pénurie et la recherche d'armes pour les gardiens de diverses sortes de dépôts ; refus du KSKO en date du 19 janvier 1944 ; le Secrétariat au Maintien de l'Ordre envisage de faire garder les dépôts par des requis civils équipés de grenades lacrymogènes ... (1er juin 1944) ;
- 10 feuillets rassemblés en un petit dossier sur le rôle des forces de maintien de l'ordre dans la protection des usines (juillet 1943 - avril 1944) ;
- 8 feuillets (novembre 1943 - février 1944) sur la protection des distilleries ;
- 27 feuillets (mars 1943 - juillet 1944) sur la protection des dépôts alimentaires.

3/ Sous-liasse : "Opérations de Maintien de l'Ordre"

48 feuillets, dont l'auteur ou le destinataire est l'Intendant Régional de Police ;

ils sont datés de septembre 1943 à avril 1944. A la base, ce sont des comptes-rendus d'opérations de police. Un modèle est fourni par le secrétaire général à la police (Vichy, le 30 septembre 1943, 2 pages). Un premier rapport récapitulatif est adressé le 15 octobre par les RG à l'Intendant de Police, sous forme de tableau à colonnes sur 3 pages, et concernant la période du 1er mars au 30 septembre 1943 (total : 123 arrêtés). Une quinzaine de rapports figurent, pour des périodes mensuelles ou hebdomadaires, ou de valeur ponctuelle ; le modèle n'est pas toujours suivi.

4/ Sous-liasse "Opérations d'ensemble"

Il y a sur la chemise un sous-titre : "*Recherche des réfractaires et insoumis au Service du Travail Obligatoire, 1943 - 1944*"

Cinq dossiers intitulés "*Opérations de contrôle des cartes de travail*", en tout 66 feuillets pour les mois de juin à octobre 1943 ; ce sont des rapports de police, avec, au début, les listes des gens contrôlés, arrêtés, relaxés, les références des cartes de travail et des précisions état civil ; par la suite, les rapports se contentent souvent de faire les totaux.

Deux feuillets sous un titre : "*arrêtés d'internement*" (il s'agit toujours des réfractaires).

A part :

- un rapport de trois pages sur les "*mesures concernant la main d'oeuvre*" (toujours le même sujet en réalité), adressé le 2 août 1943 par le préfet régional au FKO ;
- 4 comptes-rendus de police, très brefs, sur le même sujet, de décembre 1943 et janvier 1944.

5/ Sous-liasse sans titre apparent, il s'agit en fait d'une "**instruction concernant la mise en place de barrages routiers**", 16 feuillets différents : la transmission d'ordre du Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre par l'Intendant de Police (23 mars 1944, 4 pages), l'arrêté préfectoral du même jour qui règle la circulation automobile (2 pages), et la répartition des tâches entre les unités de police et de gendarmerie de la région (10 pages).

COTE 25884 : plan de maintien de l'ordre (1944)

Cette liasse est sans doute de la même provenance que la précédente (intendance de police). Elle comporte 7 sous-classes :

- 1/ instructions et comptes rendus
- 2/ *plan X (M1 et M2)*,
- 3/ *plan de protection*,
- 4/ *instructions en cas de débarquement*,
- 5/ *application du plan - le 6 juin 1944*,
- 6/ *schémas*,
- 7/ *Pithiviers, Montargis*.

1/ Sous-liasse : "Plan de maintien de l'ordre - Instructions et comptes rendus"

A/ un exemplaire numéroté (n°4) du "Plan régional de Maintien de l'ordre", daté de septembre 1943, et comprenant 33 pages numérotées et 12 pages d'annexes, réunies en un cahier ; plus 8 feuillets de documents d'accompagnement, de septembre 1943 et avril 1944 (rectificatif).

B/ un dossier "Commission d'Etudes - Réunion périodique", 26 feuillets, comportant des circulaires et des comptes rendus de réunions de "mise au point périodique" du plan de maintien de l'ordre (septembre 1943 - juillet 1944) ;

C/ un dossier "Transmissions - dans le cadre du Maintien de l'Ordre - Instructions" :

- du 29 janvier 1943, une circulaire adressée par le Service des Transmissions de l'Intérieur (du ministère de l'Intérieur) aux préfets régionaux, sur les réseaux de transmission, 8 pages plus 6 pages d'annexes ;

- une brochure, à couverture blanche, format 14 X 21 cm, de 44 pages numérotées, avec de nombreuses cartes, intitulée "Instruction provisoire sur l'organisation des télécommunications dans le cadre du maintien de l'ordre", non datée, mais accompagnée d'un bordereau de transmission daté du 17 novembre 1943 ; l'auteur est le Service des Transmissions de l'Intérieur du ministère de l'Intérieur ;

- 28 feuillets de mai et juin 1944 portant sur le "maintien des liaisons gouvernementales en cas de troubles" ;

- 4 feuillets de "Renseignements des Ponts et Chaussées relatifs aux motos et vélomoteurs susceptibles d'être réquisitionnés" (mai - juin 1944) ;

- de mai à juillet 1944, 25 feuillets et une brochure de 10 pages, intitulée "mémento des mesures à appliquer dans le cadre du maintien de l'ordre" : ce sont des instructions transmises par le ministère de l'intérieur aux préfetures (aux intendances de police) ; notamment une circulaire du 13 mai 1944, complétée le 20 juin, donnant les indicatifs (pseudonymes) des autorités pour les communications en cas de troubles (Pierre Laval est *Achille* ou *Ulysse*, le préfet régional est *Carnot*) ; une circulaire du 19 mai introduisant le mémento cité plus haut ; divers papiers pas forcément bien classés.

D/ dossier "Emploi de la gendarmerie" : 7 feuillets de mai - juin 1944 ;

E/ dossier "Mise en état de défense des points sensibles" : 12 feuillets de mars à juin 1944, sur les équipements à réaliser (dont des plans d'ouvrages défensifs légers) ;

F/ brochure à couverture bistre, format 13,5 X 21 cm, 32 pages ; auteur : Secrétariat d'Etat à la Guerre (la couverture porte : "approuvé, le général de Corps d'Armée Bridoux, Secrétaire d'Etat à la Guerre"), datée de Vichy, du 21 février 1943 ; titre : "Notice provisoire sur la guerre de rues" ; c'est un manuel de contre-insurrection urbaine ;

G/ papiers isolés : 10 feuillets de mars 1943, qui sont les instructions données par le Secrétaire Général à la Police pour l'établissement des plans de maintien de l'ordre ; une circulaire d'avril 1943 sur la protection des dépôts alimentaires ; une alerte d'août 1943 (crainte du débarquement ...) ; des consignes de destruction des stocks au cas où l'adversaire (?) l'emporte (mai 1944).

2/ Sous-liasse : "Plan X (M1 et M2)"

57 feuillets (mais il y a de formulaires vides) ; l'objet est la mise au point d'un plan départemental de maintien de l'ordre, dont une première mouture, de six pages, est datée du 14 avril 1943 ; les documents préparatoires sont des brouillons, des estimations d'effectifs de forces de l'ordre disponibles, des rapports et réflexions des responsables policiers et gendarmes (notamment, rapport très confidentiel du commissaire principal des RG au préfet, 31 mars 1943, 3 pages, plus 2 pages d'annexes) portant sur les points sensibles à surveiller ou qui sont déjà surveillés, sur les renforts tirables de différentes administrations, sur l'emploi de telle ou telle force particulière ; les documents datés sont de mars 1943, et semblent donc l'application des consignes reçues ce mois là (cf 1/G ci-dessus).

3/ sous-liasse : "plan de protection"

Elle est subdivisée en 9 dossiers.

A/ dossier "Plan de maintien de l'ordre" : 66 feuillets (mais il y a des doubles) ;

- série de fiches thématiques : liste des centres urbains pour lesquels un plan spécial de maintien de l'ordre a été prévu, listes d'effectifs, de postes de commandement, états d'armement, état du parc automobile, fiches départementales et urbaines, plan global ("*plan de protection*", 2 pages), 17 feuillets en tout, deux exemplaires complets et un incomplet, ni datés ni signés ;
- série de cinq grandes feuilles (format sensiblement A3), en un ou deux exemplaires, recensant sous forme de tableau les effectifs employés dans les plans (le plan régional et les quatre plans départementaux de la région), non datées ;
- recensement des effectifs et des armements pour le plan de protection de la région et des départements, 6 pages en deux exemplaires, non datées.

B/ dossier "Circulaires concernant le M.O." (= Maintien de l'Ordre) : 9 feuillets, de principes généraux sur l'emploi des forces de maintien de l'ordre (règles générales, garde des dépôts alimentaires, plan de maintien de l'ordre, réserves de gendarmerie).

C/ dossier "Services allemands gardés par la police française" : liste par départements, 2 pages en quatre exemplaires.

D/ dossier "Camps d'internement" : 4 feuillets manuscrits recensant l'armement du personnel des camps ; une des fiches (du Loiret) est datée du 3 mai 1943.

E/ dossier "Effectifs (garde des voies ferrées)" : 6 fiches manuscrites recensant les effectifs ; certaines sont datées de mars ou avril 1943.

F/ dossier "Effectifs (gendarmerie)" : 5 feuillets manuscrits recensant les effectifs, les moyens de transport, les armements, datés de février et avril 1943.

G/ dossier "Effectifs (police)" : 3 feuillets manuscrits recensant les effectifs, de décembre 1942 à février 1943.

H/ dossier "Effectifs (P.A.)" (= police auxiliaire), 2 feuillets manuscrits de mars 1943.

- isolés : une fiche recensant les "fonctionnaires du contrôle Economique à la date du 22.4.43" et un dossier vide : "*Points sensibles des lignes haute tension*".

4/ Sous-liasse : "Instructions en cas de débarquement"

60 feuillets.

- "*Instruction générale aux forces de maintien de l'ordre dans l'éventualité d'un débarquement ou d'opérations militaires se déroulant sur le territoire français*", Vichy, le 3 mars 1944, adressée par le chef du gouvernement, par l'intermédiaire du SGMO, 3 pages ;

- "*Instruction sur les devoirs des administrations et services publics dans l'hypothèse d'opérations militaires*", Paris, le 10 mars 1944, adressée par le chef du gouvernement aux ministres, 4 pages imprimées ;

- "*Instructions ...*" (même titre), par le secrétaire d'Etat à la Santé, aux DRSA, Paris, le 15 mars 1944, 9 pages ;

- circulaire du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur aux préfets, Vichy le 5 avril 1944, instructions "*dans l'hypothèse où des circonscriptions administratives deviendraient le théâtre d'opérations militaires*", 14 pages + 3 d'annexes ;

- "*Instructions ...*" (même titre que précédemment), par le Ministre, secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, Abel Bonnard, 3 pages, daté du Palais Royal, le 8 avril 1944 ;

- du préfet du Loiret à une liste de responsables départementaux (la liste des destinataires est jointe), transmission et commentaire des instructions qui précèdent, 2 pages du 14 avril 1944 et documents annexes (et brouillons) ;

- du Secrétariat Général au Maintien de l'Ordre, Service Technique (SG/STMO), circulaire n° 171, du 25 avril 1944, de Vichy, 12 pages imprimées : "*Instructions particulières précisant les conditions d'application des mesures énumérées dans l'instruction générale aux forces françaises du maintien de l'ordre, dans l'éventualité d'un débarquement ou d'opérations militaires se déroulant sur le territoire français*" - c'est-à-dire compléments de la circulaire

du 3 mars ;
- du même SG/STMO, circulaire n° 174 accompagnant l'envoi de la précédente, 4 pages imprimées ;
- divers documents d'accompagnement, bordereaux de transmission et rectificatifs de détail.

5/ Sous-liasse : "Mise en application du Plan - le 6 juin 1944"

Ne comprend que les quatre petits dossiers suivants :

A/ dossier "arrêtés d'internement" : le préfet décide l'internement administratif de 22 personnes, en date du 6 juin 1944 (arrêté collectif, 3 pages) ;

B/ dossier « Arrêtés rapportant les mesures prévues »... : 25 feuillets, mais il y a des doubles ; 8 feuillets concernant une demande de libération, repoussée finalement ; deux listes, qui se recoupent, de personnes à arrêter, des sous-préfectures de Montargis et Pithiviers, 26 et 28 noms, 5 feuillets ; 2 arrêtés préfectoraux libérant chacun une des personnes internées (dont une communiste de Montargis que les RG voudraient voir rester internée), en plusieurs exemplaires et avec documents annexes.

C/ dossier "divers" : 7 feuillets ; recherches infructueuses de cinq "*individus désignés sur liste des suspects*", le commissaire central d'Orléans au préfet, le 7 juin 1944, 2 pages ; le sous-préfet de Pithiviers préfère remettre à plus tard les arrestations (10 juin 1944, 2 pages) ; rejet par les RG d'une demande de libération par une femme internée (10 juillet 1944).

D/ dossier "instructions" : un seul feuillet : un message d'alerte du SGMO aux préfets.

6/ Sous-liasse "Schémas"

La chemise ne porte pas de titre. Elle contient cinq dossiers.

A/ dossier "Notices explicatives" : brouillon et deux exemplaires d'une notice explicative du plan de maintien de l'ordre.

B/ schéma de l'organisation et du commandement du plan de maintien de l'ordre pour le département du Loiret, papillons collés ou agrafés sur une grande feuille de papier kraft, faite pour être affichée ;

C/ dossier "Schémas" : versions plus complètes du précédent : brouillon, puis exemplaires n° 2 et 11 à 20 du schéma de commandement du plan de maintien de l'ordre du département du Loiret, sur papier bleu format 46 X 70 cm. pas de date ni de signature. Dans des cases sont indiqués les lieux de commandement, les effectifs, les véhicules et les numéros de téléphone.

D/ dossier "Envoi du plan aux diverses autorités" : 16 feuillets de

correspondance et commentaires sur le plan vu dans le dossier précédent (mai 1944) ;

E/ dossier "commandant départemental du M de l'O" (Maintien de l'Ordre) : 4 feuillets, copies des arrêtés préfectoraux désignant les chefs de la gendarmerie à cette tâche (mai 1944).

7/ sous-liasse "Pithiviers, Montargis"

A/ dossier "Pithiviers, plan de maintien de l'ordre" : 37 feuillets,
- 26 feuillets d'un "*plan de sécurité de l'arrondissement de Pithiviers*", du 15 décembre 1943 ; avec une carte des points à surveiller dans l'arrondissement, un plan des points à surveiller dans la ville de Pithiviers, plan du poste de commandement, liste des requis, des agents de liaison, du matériel ;
- 11 feuillets de modifications non datés ;

B/ dossier "Montargis, plan de maintien de l'ordre" : 7 feuillets, dont un "*plan de sécurité de l'arrondissement de Montargis*", daté du 5 octobre 1943, formant un petit cahier de 5 pages, transmis le 15 octobre par le sous-préfet au préfet du Loiret ; avec un plan de Montargis indiquant en couleur les points à garder et les principaux stocks d'alimentation, accompagné d'une lettre du sous-préfet au préfet, 2 pages du 17 avril 1944.

COTE 25886 : listes de fusillés et déportés

Cette liasse date de la période de la Libération. Elle comporte une chemise qui enferme l'ensemble des pièces et porte l'inscription manuscrite : "*Liste 1° des personnes fusillées par l'armée, la police ou les services allemands pendant l'occupation du territoire ; 2° des personnes déportées ou internées par les services allemands pour motifs d'ordre politique ou racial. 1942 à 1944*".

A l'intérieur de cette chemise, deux petites sous-liasses et une grosse :

- 1/ *Eure-et-Loir*,
- 2/ *Loir-et-Cher*,
- 3/ *Loiret*.

1/ Sous-liasse "Eure-et-Loir"

3 exemplaires de la même liste, ni datée ni signée, recensant 254 déportés et 106 fusillés, par commune, sur 10 pages.

2/ Sous-liasse "Loir-et-Cher"

3 exemplaires d'un "état des citoyens français arrêtés et déportés par l'ennemi", ni daté ni signé : 8 pages, les noms sont rangés par ordre alphabétique, sont indiqués l'adresse et la date d'arrestation, 325 noms ; et 2 exemplaires d'un "état des personnes tuées ou fusillées pendant l'occupation allemande", 4 pages, les noms sont en ordre alphabétique avec lieu et date d'exécution, et commune de domicile du tué : 157 noms.

3/ Sous-liasse "Loiret"

Elle est massive :

- une vingtaine de feuillets, en début de sous-liasse, d'octobre à décembre 1944 : les pouvoirs publics souhaitent faire établir les listes de déportés, internés et fusillés. le préfet du Loiret fait la même demande aux maires de son département (lettre type établie à la date du 4 octobre 1944) ;

- au reçu des réponses, la préfecture établit un décompte des fusillés et des déportés, par commune, pour les arrondissements d'Orléans et Montargis (manque donc celui de Pithiviers) ; puis des listes : celle des fusillés, 19 pages, avec nom, état civil, profession, commune de domicile, date et lieu d'exécution ; celle des déportés, 20 pages avec les mêmes renseignements, et les circonstances de l'arrestation et de la déportation quand on peut les reconstituer ;

- j'ai compté 318 feuillets de réponse des maires au préfet ; selon ces réponses, des juifs ont été arrêtés à Montereau (3), Cercottes (3), Cléry (1), Les Bordes (3), Ligny-le-Ribault (2), La Ferté Saint Aubin (1), Fleury-les-Aubrais (1), Chevilly (3), Saint-Benoît-sur-Loire (1 : Max Jacob), la Chapelle-Saint-Mesmin (1), Chaingy (1), Ouzouer-sur-Loire (8), Chalette-sur-Loing (11), Bellegarde (7), Montcresson (1), Villemandeur (4), Beaulieu (1), St-Maurice-sur-Fessard (3), Corbeilles-en-Gâtinais (3), Nargis (3), Thimory (4), Beaune-la-Rolande (5), Briare (1), Montargis (10), Pithiviers (4 ?), Bouzy-la-Forêt (9), Escrignelles (3), Orléans (18) ;

- papiers divers isolés : 4 fiches sur des fusillés par les Allemands, une demande de renseignements sur un neveu disparu, une démarche en faveur des familles des cantonniers fusillés par les Allemands ou tués par des mines (6 cas en août 1944).

COTE 25887 : fichier de personnes arrêtées par les Allemands

Cette cote est constituée d'un petit fichier. Les 702 fiches sont surtout de type scolaire, 8 X 14 cm, à petits carreaux, mais certaines sont des dos de cartons d'invitation (par exemple invitations au vernissage de l'exposition artisanale "*tradition et renouveau*", le samedi 26 avril 1941), format 8 X 13,5 cm. Elles sont classées alphabétiquement de Abramowitz (Alice) à Waintrop (Benjamin). Elles sont classées dans un ordre alphabétique imparfait. Y figurent les rubriques suivantes : *nom et prénom, date et lieu de naissance, adresse, profession, date de l'arrestation, motif, lieu de la détention, durée de la détention, date de la libération*. Les trois dernières rubriques sont rarement remplies. En haut, à droite, il y a un numéro. Il s'agit

apparemment d'un fichier tenu par les Français (sans doute l'intendance de police), recensant des personnes arrêtées par les Allemands.

Pour explorer le fichier, je me suis attaché à repérer les motifs d'arrestations. Dans 303 cas, le motif est "*inconnu*" ou "*ignoré*"; de plus, dans 137 cas, la rubrique n'est pas remplie, donc 440 cas sont impossibles à analyser (soit 63 % des fiches).

Les vols et recels sont cités 91 fois, le marché noir 9 fois, des préjudices causés aux affaires des Allemands 4 fois (et une résistance aux réquisitions).

Les rapports quotidiens avec les Allemands posent problème : 4 cas de coups, 6 de propos anti-allemands, 15 d'insultes et offenses, 2 d'altercations, 1 de fausse déclaration, 1 d'ivresse. 1 cas d'arrestation pour insulte à des "*légionnaires*" (LVF ?).

Les problèmes de travail sont cités : 10 abandons de postes, 3 cas de négligence, mais surtout 41 réfractaires et 11 déserteurs au STO ou à l'organisation Todt, mais encore 10 manifestants contre le recensement des classes 1940 à 1942, 6 personnes qui ont caché des réfractaires, 5 cas de défaut de certificats de travail, et encore un prisonnier de guerre permissionnaire qui ne repart pas, et deux convoqués pour le travail en Allemagne, atypiques (plus âgés) et qui ne partent pas.

Un autre ensemble est celui, peu important numériquement, des personnes ayant des problèmes avec les contrôles allemands : 2 qui s'enfuyaient, 1 qui circule après le couvre-feu, 4 qui communiquent avec des arrêtés, 1 père qui essaie de faire évader son fils, 3 qui ont des faux-papiers, enfin 2 personnes sont arrêtées pour être entendues comme témoins.

Des arrestations sont opérées pour soupçons de résistance : 9 pour écoute de la radio anglaise, 11 pour activités communistes, 12 pour "gaullisme", 12 pour reconstitution du PSF (!), 12 pour menées ou propagande ou manifestation anti-allemande, 3 pour résistance sans précision, 4 pour sabotage, 1 pour surveillance des mouvements des troupes, 33 pour détention d'armes ou explosifs.

On ne trouve dans ce fichier que 24 cas d'arrestation pour appartenance à la "*race juive*", ou autre formulation de même sens : Abramowitz (2), Atlan, Buin (2), du Chesne, Bernard, Grunhut, Guedj, Haas, Jacobson, Lambert, Lehman, Marx, Moschkovitch (4), Naudet, Neviaski (2), Schwazt, Schwob, Sée (2) ; mais il y a aussi quelques cas possibles dans la série des cas à motifs inconnus ou non remplis (les deux Gorkin, les trois Kaiman, Schiffres, Waintrop) ; 1 cas d'arrestation le 12 septembre 1942 à Orléans : "*cachait un israélite*" (Suzanne Seigle, née le 19 mai 1919 à Beaugency).

Atypiques : 7 otages, des séminaristes et des membres de la famille d'un évadé ; un ressortissant US, et un vicaire qui "*aurait refusé de livrer à la Gestapo le secret des confessions d'un soldat allemand*" ...

Mais il n'y a donc que 262 cas où le motif est indiqué (soit 37 % seulement des fiches).

6 FONDS DE LA PREFECTURE / 3 SERVICE DES AFFAIRES JUIVES

COTE 25877 : références du Service des Affaires Juives

Cette liasse contient des textes de références et des pièces de suivi de l'activité administrative sur le statut des Juifs et sur l'aryanisation économique. Elle se compose de quatre sous-liasses. Elle semble provenir du "Service des Affaires juives" de la préfecture (cf par exemple lettre de la SEC du CGQJ le 15 décembre 1942 "à Monsieur G..., Conseiller de préfecture Interdépartemental, Services des Affaires Juives, Orléans", in 2/ C) :

- 1/ lois - décrets,
- 2/ arrêtés ministériels, circulaires,
- 3/ instructions des autorités allemandes.

1/ Sous-liasse "Lois - Décrets"

A peu près 195 feuillets.

Collection de feuillets de format 21 X 27 cm, ou de fiches plus petites. Ce sont des extraits du Journal Officiel, des textes de lois et décrets, annotés au crayon (actualisation, compléments). Quelques fiches de format plus réduit se contentent de signaler l'existence de textes législatifs ou réglementaires. Les dates extrêmes sont : 18 juillet 1940 et 6 août 1943. Aucun ordre n'étant respecté pour le classement, je reclasse en ordre chronologique.

2/ Sous-liasse "Arrêtés ministériels - circulaires de l'Ambassadeur du gouvernement en zone (sic) occupée et du commissariat général aux questions juives"

Epaisse, formée de 15 dossiers, qui renferment des textes de référence ;

A / dossier "Administrateurs provisoires - commissaires aux comptes - notaires - Frais de gestion - Rémunération" :

30 feuillets datés d'octobre 1941 à août 1943, sur la délicate question de la rémunération des administrateurs provisoires ;

B / dossier "Cession - vente des entreprises - cession des éléments corporels" :

52 feuillets, datés du 27 octobre 1940 au 6 juillet 1943 ; plus une liste d'entreprises du département visées, avec la nationalité des propriétaires ;

C / dossier "Commissariat Général aux Questions Juives - Instructions Générales - Certificats - appartenance Aryens - races juives" :

29 feuillets ; il s'agit en fait de correspondance sur des points de détails

d'octobre 1941 à août 1944 (ex : experts consultés sur la valeur des biens aryannisés, attributions de services administratifs, modèles de documents, et toujours rémunération des acteurs ...) ; 4 feuillets de décembre 1944 : réflexion sur les modalités des réparations apportées aux spoliés et les sanctions appliquées aux spoliateurs ;

D / dossier "*Dettes - créances - Passif - Actif - Instructions*" :
5 feuillets, très techniques, de janvier à août 1942 ;

E / dossier "*Gestion - Rapports de début et de fin de mission - Instructions*" :
14 feuillets, du 16 août 1941 au 16 juin 1944, concernant les modalités des rapports à faire sur les opérations d'aryanisation économique ;

F / dossier "*Séparation de biens, liquidations, partages, donations*" :
7 feuillets, de mars 1942 à juin 1943, sur l'application de la politique d'aryanisation en cas de succession ...

G / dossier "*Subsides, allocations, pensions alimentaires*" :
6 feuillets, d'août 1941 à octobre 1942 ; il s'agit des demandes de subsides faites par les juifs dépossédés, et débités sur leurs biens soumis à l'aryanisation ;

H / dossier "*Administrateurs provisoires, nomination, démission, relève, instructions*" :
16 feuillets, de novembre 1941 à mars 1944 ; il s'agit des principes de la mise en place de l'aryanisation (sous-titres de circulaires : "*élimination du propriétaire juif*", "*blocage du compte*" ...) ;

I / dossier "*Union Générale des Israélites Etrangers (sic) - ennemis de l'Allemagne - Mesures générales contre les Juifs - Instructions*" :
30 feuillets, d'octobre 1940 à avril 1944, plus une brochure de 12 pages ; série de circulaires et d'instructions d'objet assez divers, mais plus particulièrement encore sur l'aryanisation économique ; la brochure de 12 pages émane de l'Association nationale des notaires de France, et fait le point, en octobre 1941 de la législation de l'aryanisation ;

J / dossier "*Immeubles - Aryanisation - Publicité de vente - Instructions générales*" :
40 feuillets et un article de journal, de juillet 1941 à mai 1944 ; ensemble de textes concernant l'aryanisation des immeubles ;

K / dossier "*Capitaux Juifs - Circulation - consignation - Caisse des Dépôts et Consignations*" :
60 feuillets, d'août 1941 à juin 1944 ; instructions et informations du CGQJ, de la direction de la Caisse Nationale d'Epargne, de la direction régionale des Postes, de la direction du Trésor, etc, sur les modalités de blocage, d'amende et d'aryanisation des capitaux appartenant à des juifs, avec cas particuliers.

L / dossier "*Versements - Barclay's Bank - Treuhand und Revisionsstelle*" :

4 feuillets de 1943 et 1944, plutôt techniques ;

M / dossier "Adjudication - Chambre des notaires - Instructions" :

36 feuillets (il y a des doubles), d'octobre 1941 à juillet 1944 ; pour l'essentiel, il s'agit du rôle jouable par les notaires dans l'aryanisation des immeubles : correspondance là-dessus entre administrations, et entre l'administration et leur organisation corporative ;

N / dossier "Commissaires - Gérants - Nomination - Entreprises - Instructions générales" :

23 feuillets, de novembre 1940 à janvier 1942 ; instructions générales sur la désignation de ce commissaires-gérants, désignation de certains ; 4 feuillets sur le cas d'un Strasbourgeois réfugié, qui demande à récupérer l'argent de son compte postal bloqué à Strasbourg, et déclare "être de race juive" : résultat : "défavorable" ;

O / dossier "Homologation - Feldkommandantur - Commissariat Général aux Questions Juives - Préfecture" :

22 feuillets de janvier 1941 à septembre 1942 ; il s'agit essentiellement de la définition des modalités de l'aryanisation économique par les autorités allemandes (transmission par de Brinon le 21 juin 1941) et par le CGQJ (circulaire n° 453 du 11 septembre 1942); est joint un "memento-guide des administrateurs provisoires", 32 pages éditées dès 1941 par le CGQJ (son Service de Contrôle des Administrateurs Provisoires) ;

- à la fin, 4 feuillets isolés :

- "liste des juifs partis d'Orléans, depuis le 25 juin 1942", 1 page, 22 noms ;

- "liste des juifs présents à Orléans, le 6 juillet 1942", 1 page, 18 noms ;

- deux fiches recto - verso, relevant une liste de sujets concernant manifestement l'aryanisation économique : la première liste est par ordre alphabétique strict, la deuxième liste est thématique ; c'est sans doute une sorte de mémento administratif, ou d'index.

3 / Sous-liasse : "Instructions des autorités allemandes (Ordonnances)"

52 feuillets de mai 1940 à août 1943, avec sept exemplaires du VOBIF (*Verordnungsblatt des Militärsbefehlshaber in Frankreich*) : les numéros 12 (du 20 octobre 1940), 43 (du 6 octobre 1941), 58 (du 15 avril 1942), 63 (du 1er juin 1942), 69 (du 15 juillet 1942), 72 (du 29 juillet 1942), 97 (du 27 septembre 1943) et un exemplaire du "Républicain du Centre" (jeudi 3 octobre 1940, avec en première page le texte "une ordonnance des autorités allemandes contre les Israélites").

Les feuillets sont le texte d'ordonnances allemandes (la plus précoce du 20 mai 1940), avec leur transmission au préfet par la FKO, (en allemand, donc figurent aussi traduction et frappe), et leur commentaire dans de petites fiches manuscrites au crayon ; le dernier feuillet est du CGQJ.

COTE 25878 : recensement départemental des Juifs

Cette liasse, comme la précédente relève manifestement du Service des Affaires Juives de la préfecture. Elle comporte trois sous-classes :

- 1/ *recensement du personnel des services publics*,
- 2/ *recensement des israélites (1941 - 1942)*,
- 3/ *non - juifs, cas douteux, attestations*.

1/ Sous-liasse "Recensement du personnel des services publics"

A / dossier "employés aryens - personnel des services publics" :

4 feuillets datant de mai 1941 : l'Office départemental des anciens combattants, les services du Trésor, la Direction des Domaines, la Direction des Contributions Indirectes certifient que les membres de leur personnel sont tous "aryens et mariés à des aryens" ;

B / dossier "personnel communal" :

par lettre "à Messieurs les Maires du Département", en date du 14 mai 1941, le préfet du Loiret demande ("d'extrême urgence") le recensement des employés communaux ou fonctionnaires "non-aryens" ou mariés à des "non-aryens" (périphrase traduite froidement par un maire : "fonctionnaires juifs") ; 268 réponses "néant", les maires répondant même parfois qu'il ne réside pas de juifs dans leur commune, ce qu'on ne leur demande pas à ce stade.

2 / Sous-liasse "Recensement israélites (1941-1942)"

A / Une série de plusieurs centaines de feuillets : par lettre du 21 juillet 1941 aux maires, le préfet du Loiret demande les noms et adresses des juifs habitant dans chaque commune (application des lois des 2 juin et 13 juillet 1941) ; deux lettres de relance sont rédigées les 3 décembre 1941 et 5 janvier 1942 ; les documents évoluent : en juillet, c'est encore le cabinet du préfet qui agit, à partir de décembre, c'est le Service des Affaires Juives, qui devient même signataire en janvier 1942 ; en juillet, on ne demande que les noms et les adresses ; en décembre, on demande aussi de "dénombrer séparément les hommes, les femmes et les enfants au dessous de quinze ans", et aussi "d'énumérer d'une manière distincte les avocats, médecins, architectes, officiers publics et ministériels", et enfin de déclarer "toutes les propriétés immobilières juives" ; la lettre de janvier 1942 est pressante.

J'ai compté 385 réponses négatives, états "néant", ou autres formules de même sens ; il y a sans doute quelques doublons.

Dans l'ordre d'apparition des réponses, voici les communes dont les maires signalent des juifs, comme résidents ou propriétaires non résidents :

Châtillon-Coligny (1), Beaugency (3, une famille parisienne en vacances), Ferrières-en-Gâtinais (2, mais partis lors de l'exode), Bouzy-la-Forêt (1), Chambon-la-Forêt (1), Bonny-sur-Loire (1), Gien (1, deux

autres sont partis), Saint-Martin-sur-Ocre (1), Chevilly (3), Briarres-sur-Essonne (1), Montcresson (4), Vannes-sur-Cosson (1), Mardié (1), Villemurlin (2), Puiseaux (4), Lorris (1), Sennely (1), Saint-Denis-en-Val (1) - ces 18 premières réponses positives sont placées les unes après les autres, dans un ensemble où les documents semblent plutôt classés selon l'ordre d'arrivée au courrier - ,

Chaingy (1), Cléry-Saint-André (1), Chevilly (3), Chatillon-sur-Loire (1), Châtillon-Coligny (1), Chapelon (1), La Chapelle-Saint-Mesmin (1), Chalette-sur-Loing (20), Bazoches-sur-le-Betz (1), Briarres-sur-Essonne (1, deuxième déclaration), Saint-Benoît-sur-Loire (1), Les Bordes (3), Ferrières-en-Gâtinais (une famille partie pendant l'exode), Bellegarde-du-Loiret (7), Saint-Ay (1, avec déclaration de CV, famille d'officiers), Beaune-la-Rolande (5, dont la femme du maire, qui signe), Villemandeur (4), Villamblain (1), Vannes-sur-Cosson (1), Sennely (1), Puiseaux (4), Saint-Jean-de-Braye (4 résidents, 2 propriétés), Coullons (2 immeubles), La Ferté-Saint-Aubin (1), Baule (1 propriété), La Chapelle-sur-Aveyron (4), Vitry-aux-Loges (1), Estouy (1), Fontenay-sur-Loing (une famille partie), Fleury-les-Aubrais (2), Gien (2 partis), Corbeille-en-Gâtinais (1), Saint-Jean-le-Blanc (2), Jouy-le-Potier (2 enfants), La Bussière (juifs du chantier n° 554 du commissariat au chômage), Lorris (1), Manchecourt (1 propriété), Saint-Martin-sur-Ocre (1), Montcresson (4), Le Moulinet-sur-Solin (1), Nargis (1), Neuville-au-Bois (1), Olivet (2), Montereau (3), Villeneuve-sur-Conie (1 propriété), Rebréchien (1 propriété), Bouzy-la-Forêt (12), Pithiviers (24), Montargis (59), Orléans (100) : 50 réponses positives, placées ensemble sans ordre apparent, à la fin de la sous-liasse. On a donc 68 réponses positives en deux ensembles, sur 385 + 68 = 453 réponses.

B / A la fin de la sous-liasse, se trouve un petit dossier d'une soixantaine de feuillets, "exploitation du recensement" :

D'abord une série de feuilles numérotées et de même présentation, ne provenant apparemment pas des mairies, sans doute une production du Service des Affaires Juives lui-même, et recensant les juifs selon les communes de résidences, avec date et lieu de naissance, profession, adresse, nationalité ; sont signalées des juifs dans les communes suivantes :

Saint-Ay (1), Bazoches-sur-le-Betz (1), Beaune-la-Rolande (5), Bellegarde-en-Loiret (7), Saint-Benoît-sur-Loire (1), Les Bordes (3), Bouzy-la-Forêt (11), Briarres-sur-Essonne (1), Chaingy (1), Chalette-sur-Loing (20), La Chapelle-Saint-Mesmin (1), Chapelon (1), Chatillon-Coligny (1), Châtillon-sur-Loire (1), Chevilly (3), Corbeille-en-Gâtinais (1), Estouy (1), Fleury-les-Aubrais (2), Saint-Jean-de-Braye (6), Saint-Jean-le-Blanc (1), Jouy-le-Potier (2), La Ferté-Saint-Aubin (1), Lorris (2), Saint-Martin-sur-Ocre (1), Montargis (55 noms sur 2 pages), Montcresson (3), Montereau (1), Nargis (1), Neuville-au-Bois (1), Olivet (1), Saint-Pérvy (2), Pithiviers (26), Puiseaux (4), Villemandeur (4), Vitry-aux-Loges (1) ; des fiches manuscrites mêlées à cette série ajoutent des juifs à Briare (1), Les Choux (2), Gien (1).

Ensuite : une "liste du recensement des israélites", non datée, 7 pages,

organisée par commune de résidence ; une liste de dix "*israélites en traitement à l'établissement (psychiatrique) de Fleury-les-Aubrais*" ; une fiche non datée "*résultat du recensement des juifs*", du Service des Affaires Juives ; un échange de télégramme avec le ministère de l'intérieur ; 10 feuillets du 23 octobre 1941, ayant pour but d'obtenir des déclarations de biens par les juifs ; 4 feuillets de fin août - mi septembre 1941 : les comptes de chèques postaux des juifs vont être bloqués ;

C / dossier "Instructions" :

9 feuillets de juillet à décembre 1941 sur l'organisation du recensement.

3 / Sous-liasse "Non - juifs - Juifs douteux - attestations"

A / 56 feuillets concernent des enquêtes sur des statuts personnels : les personnes en cause sont-elles juives ou non ? Les enquêtes état civil sont déclenchées par initiative personnelles des intéressés, par une dénonciation, pour la consonance du patronyme, etc ;

B / 70 feuillets concernent 8 entreprises, dont il est recherché si elles sont juives, si elles ont le droit de continuer à exister ; l'ensemble de ces documents date de 1941 et 1942.

COTE 25879 : mesures contre les juifs

Cette liasse semble relever, elle aussi, du "*Service des affaires Juives*" de la préfecture (cf les petites fiches en 3 / B, avec le tampon de ce service). Elle compte sept sous-liasses :

- 1/ *instructions*,
- 2/ *statut des juifs*,
- 3/ *étoile des juifs*,
- 4/ *juifs étrangers*,
- 5/ *situation de juifs : correspondance, rapports*,
- 6/ *recensement des appareils de TSF*,
- 7/ *regroupement des israélites*.

1 / Sous-liasse "Mesures contre les Juifs - Instructions"

23 feuillets datés de février 1942 à février 1943 :

- texte, transmission par le préfet, et commentaire de la 6ème ordonnance allemande contre les Juifs (datée du 7 février 1942) - interdiction de changement de résidence, couvre-feu spécifique, 5 feuillets ;
- copie de la traduction de la 7ème ordonnance allemande contre les juifs (du 24 mars 1942, parue au VOBIF du 15 avril 1942) ;
- circulaire d'application des lois et règlements concernant les israélites

du 18 avril 1942, 4 pages + 3 annexes ;
- loi française du 9 novembre 1942 "*relative au séjour et à la circulation des juifs étrangers*", 1 page ;
- circulaire du 2 novembre 1942, de la DGPN : application de la 9ème ordonnance allemande du 8 juillet 1942 "*concernant les mesures contre les Juifs*" (interdiction de fréquentation des lieux publics) ;
- décret du 11 décembre 1942 relatif "*à l'apposition de la mention 'Juif' sur les titres d'identité délivrés aux Israélites*" ;
- quelques feuillets sur l'application de ces mesures.

2 / Sous-liasse "Statut des juifs" :

2 copies du texte de la "*loi du 2 juin 1941 remplaçant la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs*".

3 / Sous-liasse "Etoiles des Juifs"

A / dossier "Instructions" : 16 feuillets :

- le Délégué Général du Gouvernement Français dans les territoires occupés, au préfet, le 30 mai 1942 : annonce et transmission de la 8ème ordonnance allemande "*concernant les mesures contre les Juifs*", datée du 23 mai et en cours de parution au VOBIF : instauration de l'étoile jaune, 8 pages ;
- 5 lettres de transmission de cette information par le préfet aux policiers, sous-préfets et maires, des 1er et 2 juin ;
- non datée : une petite note précisant les nationalités concernées par le port de l'étoile jaune : "*les ressortissants des pays dans lesquels les mêmes mesures ont été mises en vigueur*" ; une note du 25 juin 1942 du préfet régional au préfet départemental reprend ces informations ;
- de la DGPN au préfet, le 25 juillet 1942 : précision : les juifs hongrois sont également concernés.

B / dossier "Juifs - Etoile - Cas douteux - Arrestations" :

- un ensemble de documents visant à recenser les juifs pour la distribution des étoiles :
 - "*liste des juifs présents à Orléans le 6 juillet 1942*" (18 noms) ;
 - "*liste des juifs partis d'Orléans depuis le 25 juin 1942*" (22 noms) ;
 - "*liste des israélites - renseignements complémentaires*", le 13 juillet 1942, 7 noms ;
 - rapports d'enquêtes du commissaire de police de Pithiviers (5 juin 1942, 2 pages, 5 noms), du sous-préfet de Montargis (8 juin 1942, 3 pages, 19 noms), et du service de la Sûreté d'Orléans des 18 juin et 2 juillet 1942, 3 et 1 pages, 29 et 4 noms ;
- 28 feuillets de juin à septembre 1942 sur des cas particuliers, pour lesquels la judéité est problématique : une famille cachée mais

arrêtée, des personnes qui ne savent pas si elles tombent sous le coup de la définition officielle du juif, une personne en fuite, une dénonciation, etc

C / dossier "Israélites - Insignes distribués"

- un échange de lettres entre préfets, établissant en juillet 1942 que 178 étoiles jaunes ont été distribuées dans le département ;
- le décompte des points textiles collectés lors de la remise des étoiles jaunes dans le département (1 page, non datée), dans l'arrondissement de Montargis (3 feuillets, avec les noms des juifs concernés) ;
- 4 grandes feuilles intitulées "*état des juifs en résidence à Orléans à la date du 1er juin 1942*", avec 87 noms, et des précisions : *âge, profession, domicile, date de la remise des étoiles jaunes, émargement et remise ou non d'un point textile ...*
- du commissaire central d'Orléans au préfet, rapport du 6 juin 1942 sur la remise des étoiles aux juifs en résidence à Orléans ;
- 11 feuillets, de juin 1942 à mars 1943, sur des cas de demandes et d'envois d'étoiles jaunes ;
- une lettre accompagnant la transmission au secrétaire d'Etat à l'Intérieur des "*points textiles collectés lors de la remise de l'insigne spécial des israélites*", 19 août 1942.

4 / Sous-liasse "**Juifs étrangers**"

56 feuillets (il y a une dizaine de formulaires administratifs vides), dont :

- brouillon non daté, ni signé mais à en-tête du cabinet du préfet, "*pour arrêté d'internement de juifs*" ; référence est faite à la loi du 4 octobre 1940 et à la circulaire du Préfet Délégué du Ministère de l'Intérieur datée du 28 avril 1941, qui est jointe ;
- 32 feuillets rassemblés en un petit dossier sans titre, portant un tampon "*Service des Etrangers*" :
 - 6 feuillets d'octobre 1940 : la FKO demande si les cartes d'identité des Juifs sont bien marquées d'un signe distinctif ; la préfecture l'assure, mais une note de service signale des exceptions (citoyens américains) ;
 - 4 feuillets de notes de service ou circulaires, signalant des Juifs pour le recensement, transmettant des documents, de novembre 1940 à janvier 1941 ;
 - 9 feuillets de mai 1941 : demandes de renseignements sur des étrangers, adressées à des maires ou policiers du département, et réponses (4) ;
 - du sous-préfet de Montargis au Service des étrangers, le 24 juillet 1941, 3 pages : résultat d'une enquête "*concernant les Israélites étrangers résidant dans l'arrondissement de Montargis*" ; 5 cas examinés ; il s'agit de déterminer si leur internement est souhaitable (en l'occurrence "*leur internement ne s'impose pas*") ;
 - 3 grandes fiches cartonnées intitulées "*Juifs étrangers*", non datées, listant 35 noms avec date de naissance, nationalité, adresse ou

commune de résidence, profession, renseignements divers (références des papiers d'identité, enfants ou conjoints français, etc) ;

- 6 feuillets datés de juin 1941, rassemblés en un petit dossier portant le tampon du "*Service des Etrangers*" :

- brouillon daté du 10 juin 1941 : le préfet demande des enquêtes sur des Israélites, conformément à une circulaire du 28 avril "*relative à l'application de la loi du 4 octobre 1940 sur les israélites étrangers*" ; 4 feuillets du 16 juin, correspondant à des cas individuels sur lesquels un inspecteur de police a enquêté (il est défavorable à l'internement dans les quatre cas) ;

- réponse à la même demande du préfet, par le maire de Vitry-aux-Loges, le 13 juin 1941 (réponse écrite sur la circulaire préfectorale même, qui est au timbre du "*Service des Etrangers*") ; ici aussi la conclusion sur le cas visé est que "*son internement ne semble pas s'imposer*" ;

- 7 feuillets de juin et septembre 1941, de la police, des services de la préfecture et de l'intéressé, examinant le cas d'un brocanteur ;

- 3 feuillets non datés, ni signés, listant 53 et 4 noms, sans doute des juifs de l'arrondissement d'Orléans s'étant déclarés, avec soulignement des noms des étrangers.

5 / sous-liasse "*situation de juifs : correspondance, rapports*"

J'ai compté 179 feuillets. C'est surtout une série de dossiers sur des cas individuels suivis par le Service des Affaires Juives de la préfecture. Je les énumère dans l'ordre où je les ai trouvés.

A / dossier "*comtesse du Chesne / Salomon Gutman*",

7 feuillets de mars - avril 1944, protégés de l'arrestation par des certificats médicaux ; les Allemands s'impatiente ;

B / dossier "*logement Riou / Warchnitter / Tredele*",

12 feuillets d'avril à juin 1944 : après l'arrestation d'une famille juive logeant à Montargis, les propriétaires réclament la levée des scellés pour récupérer leurs meubles ;

C / dossier "*internés à Fleury*",

13 feuillets, de juin - juillet 1944, recherche de renseignements sur des juifs "*internés à l'établissement psychothérapique de Fleury-les - Aubrais*" ;

D / dossier "*Fernande Koch*",

6 feuillets, de mars 1944 ; elle est en traitement à l'hôpital de Beaune-la-Rolande, le KSKO demande qu'on la lui livre "*aussitôt qu'elle sera rétablie*" ;

E / dossier "*Maurice Gaulandau*",

26 feuillets, de septembre 1943 à mars 1944 ; exigence par les Allemands de pièces d'état civil concernant les parents de

M.Gaulandeu, pour prouver son aryanité, et recherches qui s'ensuivent ;

F / dossier "Rosa Cerny",

11 feuillets de septembre à décembre 1943 ; obscur : une histoire de divorce où intervient le parti nazi ;

G / dossier "Albert Toubol",

10 feuillets, de novembre 1943 à janvier 1944 : recherche infructueuse d'un médecin qui avait été astreint à résidence en Charente-Maritime, et en est parti ;

H / dossier "Sylvie Apel",

4 feuillets de septembre à décembre 1943 : recherche de "*l'origine raciale*" d'une fillette de trois ans et demi, trouvée au sein d'une famille juive (les Rosenberg) arrêtée à Ouzouer-sur-Loire ;

I / dossier "Tsapla" (ou *Tsapha*),

5 feuillets de septembre et octobre 1943, bûcheron russe, "*considéré comme juif*", peut-être arrêté à Paris en octobre 1943 ;

J / dossier "Schwarzmann",

18 feuillets de mai à octobre 1943 : ayant deux grands-parents juifs et deux non-juifs, il lui faut, pour ne pas entrer "*dans la catégorie des demi-juifs considérés juifs*", prouver sa non-appartenance à la religion juive (il fournit un certificat de non-inscription à la synagogue - le Chef de Division trouve que c'est insuffisant) ;

K / dossier "Marie-Louise Lévy",

7 feuillets de septembre - octobre 1943 : demande de dérogation à l'interdiction de certaines professions aux Juifs ;

L / dossier "Waintrop",

6 feuillets de mars à septembre 1942 : autorisation est donnée à un Parisien qui possède "*un domicile à Montereau*" de s'y fixer ;

M / dossier "Mantel",

13 feuillets, de décembre 1941 à juillet 1942 : domicilié à Paris, il sollicite l'autorisation de s'installer dans sa belle-famille à la campagne, pour cultiver ; la préfecture du Loiret passe le dossier à la préfecture de police de Paris, et laisse le KSKO décider du refus ...

N / dossier "Bernheim",

2 feuillets de mars - avril 1942 : refus de dérogation au couvre-feu ;

O / dossier "Starosata",

2 feuillets de juin 1942 : refus d'autoriser une embauche d'un juif à la campagne ;

P / dossier "Garnier-Lévy",
2 feuillets de septembre 1942 : refus d'autorisation de voyage ;

Q / dossier "Swider",
3 feuillets de juillet à octobre 1942, recherches infructueuses ;

R / dossier "Kopelmann",
3 feuillets de juillet - août 1942 : suivi de deux fillettes de six et onze ans ;

S / divers et isolés :

- une liste non datée ni signée, 56 noms, avec adresse à Orléans et situation de famille, 2 pages ;

- un sous-dossier "infractions relevées", 8 feuillets d'avril à octobre 1942 : 6 procès-verbaux de police de Montargis, rendant compte de trois arrestations de juifs : l'un assiste en mars 1942 à une rencontre sportive, le second achète de la viande hors des horaires imposés aux juifs (mai 1942), le troisième utilise des faux-papiers pour se cacher (octobre 1942) ;

- un sous-dossier "relevés de déchéance", ne contient qu'une lettre manuscrite et non datée : un ancien militaire demande à bénéficier d'une dérogation aux interdictions professionnelles ;

- 16 feuillets de correspondance administrative, de juillet 1941 à février 1943 : instructions diverses de l'Education Nationale, de la FKO, accusé de réception de la liste des juifs du Loiret par l'UGIF (9 septembre 1942), liste de 4 "*juifs étrangers tombant sous le coup du télégramme ... du 19. 2. 1943*",

- à part : récit daté du 31 octobre 1942 de la mort du petit Jean Maurice Albert, le 29 octobre 1942 (diphtérie) enterré à Beaune-la-Rolande ;

- copie d'une note administrative du 30 septembre 1944, prescrivant le retrait des pièces d'identité portant la mention "*juif*".

6 / Sous-liasse "Recensement d'appareils de TSF appartenant à des Israélites"

56 feuillets, de septembre 1941 à juin 1942.

- le 19 septembre 1941, la préfecture du Loiret demande aux maires des communes concernées de vérifier si les juifs leur ont bien remis leurs appareils de radio, comme le leur prescrivait une ordonnance allemande du 13 août 1941 ;

- liste non datée, ni signée, intitulée "*recensement des juifs au 1er août 1941 - Arrondissement d'Orléans*", 3 pages, en tout 50 noms avec adresses ou communes de résidence ;

- les maires des petites communes répondent, dans les grandes communes, c'est la police qui s'en charge ;

- les réponses sont traduites et transmises à la FKO en octobre ;

- en mars 1942, les "*autorités d'occupation*" prennent livraison des

postes de radio ;

- en mai 1942, la mesure de confiscation est étendue aux "*métis juifs*", mais cela n'entraîne aucune saisie supplémentaire (7 feuillets).

7 / Sous-liasse "*Regroupement des israélites*"

53 feuillets, datant de la période de la Libération.

A / série de listes 1) des juifs arrêtés et déportés, 2) des juifs résidents dans les communes de Montargis, Orléans, Châlette-sur-Loing, Pithiviers, Ouzouer-sur-Loire ; 12 feuillets datés de janvier 1945 ; soit :

- Montargis 28 arrêtés et 22 résidents,
- Orléans 31 arrêtés et 11 résidents,
- Châlette 11 arrêtés et 9 résidents,
- Pithiviers 1 arrêté et 8 résidents,
- Ouzouer 8 arrêtés.

B / dossier "*listes pointées*", de même objet, 22 feuillets de janvier 1945, réponses des maires à la demande de la préfecture : 13 réponses "néant", mais signalements à :

- Beaulieu (1 arrêtés, 2 réfugiés),
- Thimory (4 arrêtés),
- Sennely (2 arrêtés),
- Corbeilles (4 arrêtés, 1 résidente),
- Montigny (1 enfant résident),
- Briare (1 déporté),
- Cercottes (3 déportés),
- Les Choux (3 déportés, 1 résident)
- St-Jean-de-Braye (4 arrêtés).

C / 9 feuillets de septembre - novembre 1944, sur l'activité d'un service de regroupement des enfants et des familles juives dispersées ou déportées ;

D / 10 feuillets non datés, donnant sous forme de brochure la liste des communes du Loiret, le nom de leurs maires, leur superficie et le nombre d'habitants (?).

COTE 25880 : aryanisation économique

Cette liasse est divisée en 4 sous-liasses :

- 1/ "*Biens, administrateurs provisoires*"
- 2/ "*Affaires juives - (1944 - 1945)*"
- 3/ "*Propriétés mobilières et immobilières*"
- 4/ "*Succession de M. Lucien Bloch*"

Apparemment, c'est une liasse issue du "Service des Affaires Juives" de la préfecture (exemple d'indice : la présence en 1 / C 2 d'un en-tête manuscrit).

1 / Sous-liasse "**Biens, administrateurs provisoires**"

Elle comprend quatre dossiers et des papiers isolés.

A / dossier "comité consultatif", 35 feuillets :

- 14 feuillets d'avril 1942, sur la création d'un "comité consultatif chargé de donner son avis sur l'aryanisation des immeubles dont les propriétaires sont des israélites" : arrêté préfectoral du 24 avril 1942, projet du Service des Affaires Juives (7 avril), accord du CGQJ (21 avril), désignation des membres, préparation de la première réunion ;
- 6 feuillets de mai à juillet 1942, doubles de convocations ;
- 15 feuillets donnant le compte rendu de 4 séances (les 30 avril, 2 mai, 2 juin et 7 juillet 1942) ; les problèmes abordés sont l'opportunité d'aryaniser ou non telle ou telle propriété ; lors de la 4ème séance, on discute aussi de la situation de particuliers quant à la législation ; remarquable, page 6 du rapport de la première séance : "*Me Baulet fait remarquer que sur toutes les questions juives, on est en dehors de la législation*" (Me Baulet est notaire).

B / dossier "israélites - rapports et statistiques - recensement des entreprises",

- 62 feuillets, de septembre 1941 à septembre 1945 :
 - liste de 24 entreprises juives ayanisées à la date du 27 septembre 1941, dressée par la FKO, 5 feuillets avec la traduction ;
 - état nominatif des dossiers de biens juifs, avec point sur le stade de l'aryanisation où ils se trouvent, à la date du 30 octobre 1942 (5 feuillets, 35 entreprises listées), du 30 novembre 1942 (5 feuillets, 36 entreprises), 31 décembre 1942 (3 feuillets, 33 entreprises), du 27 février 1943 (2 exemplaires de 4 feuillets, 36 entreprises), 24 mars 1943 (3 feuillets, 35 entreprises), 25 juin 1943 (4 feuillets, plus leur brouillon, 36 entreprises) ;
 - mêlés : des bordereaux d'expédition ; une liste des administrateurs provisoires relevés de leurs fonctions, établie en novembre 1942 par la préfecture du Loiret et adressée au CGQJ, sur 3 feuillets en tout, 16 cas précisés ;
 - 6 feuillets de 1945 : l'évaluation d'un stock de magasin, et l'établissement d'une liste de dossiers concernant les spoliations en matières d'immeubles et d'entreprises subies par les juifs pendant l'occupation.

C / dossier "Administration des biens"

- 1) sous-dossier "*circulaires aux administrateurs provisoires*", 30 feuillets, mais il y a des doubles ; ces circulaires leur sont adressés par le Service du Contrôle des Administrateurs Provisoires ou la Direction Générale de l'Aryanisation Economique, dépendant tous deux du CGQJ, ou par le préfet ; elles portent sur les modalités et la

rémunération de l'aryanisation des biens juifs ; elles sont en date des 24 juillet 1941 (SCAP), 19 août, 9 septembre, 24 novembre 1943 (DGAE) ; y sont joints : le texte de la loi n° 172 du 23 mars 1944 "*relative au fonds de solidarité destiné à venir en aide aux juifs indigents*" (par prélèvement, sur la vente des biens juifs...), des modèles de documents administratifs à utiliser, un avis de vente (exemple?).

2) sous-dossier "*1ère Division*", 16 feuillets :

- liste manuscrite des noms et adresses des administrateurs provisoires du département, 4 pages non datées et fixées sur une fiche cartonnée ;

- 9 feuillets d'août 1944 (il y a des doubles, en fait trois documents seulement) : un administrateur provisoire adresse à la préfecture une proposition pour se faire rémunérer, et la justifie par une liste des "*opérations intervenues au cours de la gestion de l'administrateur provisoire*" (= lui-même) ; il s'agit de l'entreprise Lévy-Kaiser ;

- 3 feuillets de juillet 1944, échangés entre la préfecture et des administrateurs provisoires.

3) sous-dossier "*comptes - rendu de fin de gestion - fiches de Rémunération - Imprimés*", 26 feuillets (il y a des doubles de modèles de formulaires administratifs) :

- du préfet au chef du SCAP, le 26 mars 1941, 3 pages, proposition de rémunérations "*équitables*" pour "*les commissaires-gérants désignés pour les entreprises juives*" ;

- séries de modèles pour :

- établir des frais de gestion (document 375 P),

- décider des remboursements de ces frais (376 P modèle A),

- proposer une rémunération pour administration provisoire (document 126 - c'est l'administrateur lui-même qui l'établit),

- proposer des honoraires pour la même tâches (document 434, c'est cette fois-ci la DGAE qui demande l'aval du MBF - le chiffre d'affaire de l'entreprise est supérieur à 5 millions),

- rendre compte à la fin d'une gestion (formulaire 524 P),

- déclarer sur l'honneur que l'acquisition de biens dans ce processus est bien sincère (que ce n'est pas un achat "*amica*", ayant pour but de sauvegarder les biens du juif en le lui rendant ensuite ...);

- circulaire de la DGAE, du 8 mars 1944, sur les adresses des services allemands où il faut adresser les "*versements des produits de liquidation des entreprises juives allemandes, polonaises et tchèques*".

4) 49 feuillets de divers objets, dont :

a) un modèle de rapport adressé à la préfecture par le SCAP du CGQJ, le 15 avril 1941, 3 pages ;

b) une série de textes sur les modalités de l'aryanisation économique :

- une ordonnance allemande du 18 octobre 1940,
- une fiche sur la rémunération des administrateurs provisoires (deux textes de 1941),
- 5 feuillets sur "*les formalités nécessaires lors de la vente des immeubles israélites*" : extraits de textes de lois et circulaires de 1941 et 1942, modèle de rapport,
- un arrêté du CGQJ du 18 mars 1943 (recettes et dépenses de l'UGIF),
- une circulaire du CGQJ du 24 novembre 1943, sur le fiscalité applicable aux administrateurs provisoires,
- un modèle non daté d'un engagement à faire signer aux candidats à l'acquisition de biens juifs, pour qu'ils ne retirent pas leurs offres une fois qu'elles sont acceptées (avec versement immédiat de 20% du montant de l'acquisition) ;

c) 22 feuillets sur l'aryanisation économique dans le département du Loiret, dont une "*liste des Israélites résidant dans le département le 1er octobre 1942*", 4 pages, et un "*Etat des propriétés israélites du département*", 2 pages ; le reste concerne des cas individuels (nomination d'administrateurs provisoires, versements à partir des séquestres des entreprises juives, pièces voulant démontrer la non-judéité) ;

d) 13 feuillets de la législation de la Libération sur "*la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle*".

D / dossier "Nouvelles instructions sur la reprise des Biens israélites" : 84 feuillets, de novembre 1943 à janvier 1947 : textes officiels sur la "*nullité des actes de spoliation, etc ...*", et cas particuliers.

2 / Sous-liasse "Affaires juives (1944 - 1945)"

55 feuillets consacrés au rétablissement de la légalité républicaine (retrait des documents d'identité portant la mention "*juif*", annulation des actes de spoliation, mise de la réglementation locale en conformité avec la nouvelle législation, abandon des procédures administratives issues de la persécution, etc, et quelques cas particuliers, de personnes demandant à retrouver leur appartement, leur salon de coiffure, etc). Les fonctionnaires travaillent avec des documents qui sont parfois le résultat de leur action précédente, par exemple :

- "*liste des biens et entreprises israélites du département du Loir-et-Cher*", datée du 30 octobre 1944, 3 grandes pages ;
- liste "*état des biens et entreprises ayant appartenu à des juifs*", département du Loiret, 5 pages non datées, avec le résultat de l'aryanisation économique,
- "*liste des entreprises et immeubles israélites ayanisés*", département du Loiret, 2 pages non datées.

3 / Sous-liasse "*Propriétés mobilières et immobilières*"

Sous-liasse très brève : 36 feuillets en tout.

A / dossier "*appartements et meublés des israélites*" : 13 feuillets, dont 2 non datés, les autres de juillet à décembre 1942 ; l'arrestation des juifs pose des problèmes : peut-on relouer leurs logements ? Les baux sont-ils résiliés ? Que doit-on faire de leurs meubles ? (question de la préfecture, en date du 3 août 1942). Réponse du SCAP du CGQJ le 24 août : "*il est bien certain que les propriétaires aryens peuvent invoquer le non - paiement des loyers pour obtenir la résiliation des locations*"; quelques notes sur des cas particuliers.

B / dossier "*acquéreurs de fonds de commerce*" : 11 feuillets de juin 1942 à janvier 1943 ; quatre lettres de candidats à l'achat de fonds de commerce juifs, quelques identités d'autres, et deux réponses du Service des affaires Juives.

C / 11 feuillets d'octobre 1940 à juin 1941 : en application de l'ordonnance allemande du 18 octobre 1940, déclarations de propriétés mobilières et immobilières ; en particulier le docteur Cabanis, maire de Beaune-la-Rolande (30 octobre 1940, "*comme conjoint et au nom de ma femme*") ; correspondance au sujet de ces déclarations.

4 / Sous-liasse : "*Succession de M. Lucien Bloch*"

Né à Lure (Haute-Saône) en 1887, ce monsieur meurt à Belfort en 1941. 218 feuillets constituent ici un dossier sur la question suivante : de quoi sa veuve va-t-elle hériter ? Elle écrit le 27 novembre 1941 : "*je me permets de faire l'observation suivante : tous mes biens sont actuellement bloqués, et, depuis le 15.9.40, je n'en ai pas la libre disposition*" ; de multiples relevés de comptes bancaires, calculs de valeur, etc ; papiers d'identité des ascendants (si Lucien Bloch est israélite, Henriette Netter, sa femme, ne l'est peut-être pas) ; le dénouement manque. Quand même : lettre de la succursale de Belfort à *madame veuve Lucien Bloch*, le 28 janvier 1942, lui annonçant que la moitié du solde de son compte de dépôt a été versé à la Caisse des Dépôts et Consignations, en application des directives du CGQJ (le reste devrait suivre plus tard ?). Que fait là donc ce dossier ?

COTE 5 M 142 : suivi des camps, transmission à la FKO

Liase épaisse (11 cm), comportant 51 chemises.

1 / chemise "*Correspondance avec la Feld relative aux renseignements sur les effectifs des camps et questions diverses concernant les internés*"

42 feuillets d'août à novembre 1941, avec des doubles et des traductions ; notamment :

- 21 août 1941, du préfet au FKO : accord pour détacher 100 juifs à Etampes (base aérienne ?), "*aux conditions habituelles*" ; (finalement "*les autorités allemandes ont décidé de ne pas donner suite à cette affaire*", lettre du préfet au FKO, 6 novembre 1941) ;
- le 26 septembre 1941, du FKO au préfet, demande d'état des juifs internés par nationalité, et estimation de la capacité maximale des camps ;
- réponse du préfet au FKO, le 4 octobre 1941 ; maxima : 2200 à Pithiviers et 1600 ou 2400 à Beaune ; tableau des effectifs internés par nationalités ;
- le 10 octobre 1941, demande du FKO au préfet : liste des juifs russes et soviétiques internés ;
- "*Etat des hébergés par nationalité - camp de Pithiviers*", sans date, mais citant celle du 14 octobre 1941, donnant des chiffres différents de ceux du préfet dans le document précédent ;
- "*Liste nominative des hébergés d'origine russe*" du "*Camp d'hébergés de Pithiviers*", le 15 octobre 1941, 8 noms avec observations sur la nationalité (réfugiés) ;
- du même jour, réponse "*néant*" du camp de Beaune.

2 / chemise "*Situations hebdomadaires antérieures au 4 sept 41*"

27 feuillets de juillet à septembre 1941 ; établissement de la situation d'effectif d'internés et de gardiens pour les camps de Beaune et Pithiviers : les commandants de camp adressent leurs calculs à la préfecture, qui totalise, traduit et transmet à la FKO ;

- 1 feuillet pour l'état 1er juillet 1941 ;
- 6 feuillets pour l'état au 20 juillet 1941 ;
- 5 feuillets pour l'état au 26 juillet 1941 ;
- 6 pour le 1er août 1941 ;
- 3 pour le 16 août 1941 ;
- 6 pour le 30 août 1941.

3 / chemise "*situation des Camps à la date du 4/9. 41*"

15 feuillets, plus des calculs sur la chemise elle-même ; établissement, traduction et transmission à la FKO du tableau "*situation des camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande à la date du 4 septembre 1941*" ; tableau à 10 colonnes pour les effectifs d'internés, dont voici les intitulés des rubriques : *camp, nombre d'internés arrivés le 14 mai 1941, nombre d'internés arrivés depuis le 14 mai 1941, total, nombre de libérés depuis le 14 mai, reste, évasions, reste, à Châteaubriant et en Sologne, effectif total du camp* ; ces colonnes sont remplies pour les deux camps de Pithiviers et Beaune, l'addition est faite à la ligne du dessous ("*totaux*") ; en bas de la page, deux cases faisant état des *effectifs de garde* pour chaque camp, et de *l'armement prévu* ; un modèle manuscrit de ce tableau figure dans cette chemise.

Ce modèle est ensuite répété, avec une chemise par état ; les états sont rangés selon leur date de validité, mais il faut un délai variable pour les établir précisément, les transmettre, etc. On trouve donc naturellement dans les chemises des documents qui sont postérieurs à la date titre.

Le modèle subit des variations :

- dans le rapport n°9 (lettre jointe de la 1ère Division datée du 17 octobre) : l'état du personnel de garde est établi à part ;

- dans le n° 15 du 22 novembre 1941 : l'état des internés est présenté sur un modèle modifié, préimprimé : c'est un tableau à 9 colonnes (*camp, nombre d'internés arrivés le 14.5.41, nombre d'internés arrivés depuis le 14.5.41, nombre de libérés depuis le 14 mai, nombre d'évasions depuis le 14 mai, nombre de mutations depuis le 14 mai, total des départs, effectif total au camp*) et 5 lignes (*Pithiviers, mouvement de la semaine ; Beaune, mouvement de la semaine ; totaux*) ; deux formulaires vierges figurent plus loin, dans la chemise n°24 ; l'état du personnel ne change pas : il distingue les officiers, gendarmes, douaniers et gardiens auxiliaires, et inventorie l'armement existant et le déficit d'armes.

A partir du 20 septembre (n°6 de cet inventaire), les commandants de camps joignent des listes nominative des mutés, puis des évadés. A partir du 20 septembre également, mais pas chaque semaine, figure une lettre d'accompagnement montrant que le rapport est adressé aussi au préfet délégué du Ministère de l'intérieur près la Délégation Générale du Gouvernement Français dans les territoires occupés.

Des documents différents figurent parfois :

- le dossier hebdomadaire n° 17 s'enrichit d'un rapport d'une page pour chacun des deux camps, et portant, pour Pithiviers sur les "*mouvements de l'infirmerie du 1er au 7 décembre 1941*", pour Beaune sur des questions plus variées : "*état sanitaire général des internés*", nombre de maladies de diverses sortes (graves ; légères, contagieuses ; entrées à l'hôpital psychiatrique de Fleury-les-Aubrais), "*sanctions infligées*", "*état d'esprit des internés*" ;

- dans le n° 19, le camp de Pithiviers joint à son envoi un compte rendu du gestionnaire, le menu de la semaine du 15 au 21 décembre 1941, et les mouvements de l'infirmerie ;

- dans le n° 20, le camp de Beaune joint 4 pages de rapports, l'un en 7 rubriques sur deux pages (situation numérique d'effectif, évadés, permissions, libérations, malades, travailleurs, travaux), le deuxième une petite note sur les libérations demandées, le troisième sur l'état sanitaire et les sanctions infligées ;

- régulièrement, le commandant de Pithiviers joint à la liste des évadés de la semaine une fiche spéciale intitulée "*récapitulatif*", où il énumère différentes affectations d'internés (*fermes, camp, carrière, hôpital, caserne des Allemands à Pithiviers, sucrerie, mairie, forêt de Courcy-aux-Loges, malterie*).

Ici ou là (n° 8, par exemple), des tableaux d'effectifs finaux manquent, mais il y a toujours les deux rapports des commandants de camp, qui permettent instantanément de reconstituer les chiffres manquants.

Dans chaque chemise on trouve des doubles, souvent deux à quatre exemplaires des états hebdomadaires, des traductions et des lettres d'accompagnement. Les chemises hebdomadaires qui comportent 10 à 12 feuillets sont en fait, en général, complètes.

4 / 8 septembre : 16 feuillets ;

5 / 13 septembre : 17 feuillets ;

6 / 20 septembre : 13 feuillets ;

7 / 27 septembre : 20 feuillets ;

8 / 4 octobre : 30 feuillets ;

9 / 11 octobre : 17 feuillets ;

10 / 18 octobre : 24 feuillets ; avec des rectifications du commandant de Beaune (le

12 novembre) ;
11 / 27 octobre : 20 feuillets ;
12 / 3 novembre : 38 feuillets ;
13 / 10 novembre : 28 feuillets ;
14 / 17 novembre : 34 feuillets ;
15 / 22 novembre : 24 feuillets ;
16 / 30 novembre : 14 feuillets ;
17 / 6 décembre : 21 feuillets ;
18 / 13 décembre : 21 feuillets ;
19 / 21 décembre : 12 feuillets ;
20 / 27 décembre 1941 : 18 feuillets ;
21 / 5 janvier 1942 : 17 feuillets ;
22 / 11 janvier : 26 feuillets ;
23 / 17 janvier : 26 feuillets ;
24 / 25 janvier : 22 feuillets ;
25 / 1er février : 22 feuillets ;
26 / 7 février : 15 feuillets ;
27 / 15 février : 15 feuillets ;
28 / 22 février : 16 feuillets ;
29 / 1er mars : 16 feuillets ;
30 / 8 mars : 18 feuillets ;
31 / 15 mars : 12 feuillets ;
32 / 22 mars : 12 feuillets ;
33 / 29 mars : 12 feuillets ;
34 / 5 avril : 11 feuillets ;
35 / 12 avril : 12 feuillets ;
36 / 19 avril : 9 feuillets ;
37 / 26 avril : 12 feuillets ;
38 / 3 mai : 10 feuillets ;
39 / 10 mai : 14 feuillets ;
40 / 17 mai : 26 feuillets ;
41 / 24 mai : 18 feuillets ;
42 / 31 mai : 17 feuillets ;
43 / 7 juin : 26 feuillets ;
44 / 14 juin : 25 feuillets ;
45 / 21 juin : 12 feuillets ;
46 / 28 juin : 24 feuillets ;
47 / 5 juillet : 19 feuillets ;
48 / 13 juillet : 26 feuillets ;
fin de la série.

49 / un petit dossier de 5 feuillets : "Etats à fournir à la Feld - Instructions" : liste des envois des rapports hebdomadaires à faire (memento pour fonctionnaires) ;

50 / dossier de 9 feuillets de février - mars 1942 : les fonctionnaires de la préfecture critiquent les chiffres des rapports du commandant de Beaune-la-Rolande pour fin janvier et début février ;

51 / Etats nominatifs des internés étrangers début juillet 1942

26 feuillets de juin - juillet 1942 :

- dépêche télégraphique du 30 juin 1942 du ministère de l'intérieur (DGPN, 31 rue Monceau), demandant la liste des étrangers internés classés par nationalités ;
- liste de Pithiviers : 9 pages datées du 3 juillet, avec récapitulatif : 358 internés sont nommés, avec numéro matricule et nationalité ;
- listes de Beaune et de Sologne (les fermes dépendent alors de Beaune) : 14 feuillets, datés du 3 juillet également, avec récapitulatif : 217 étrangers sont listés, avec donc nationalité, mais aussi numéro matricule, date et lieu de naissance, situation de famille, profession et domicile.

7 FONDS DE LA PREFECTURE / 4 REPRESSION POLITIQUE ET RACIALE : INTERNEMENTS

COTE 20 M 724 : ?

Registre toilé noir, format 23 X36 cm, rien sur la couverture ni les pages de garde. Ce registre ne concerne manifestement pas les camps d'internement, sauf peut-être quelques pages volantes insérées à la lettre T . Il s'agit d'une liste alphabétique allant de L à T, comportant des noms et prénoms, des numéros sans doute de type matricule, d'autres numéros indéfinis, et une colonne de droite indiquant des dates de libération ou des lieux (en fait, La Rochelle et île de Ré exclusivement : mais rien n'indique qu'il s'agisse d'internés administratifs, ce sont peut-être des « droit commun »). Un paragraphe manuscrit étonnant.

COTE 20 M 729 : comptabilité des quatre camps

Classeur de format 24 X 29 cm, porte sur la couverture au crayon : "*Camps de Beaune, Jargeau, Pithiviers, Vannes, Groupes de Sologne - dépenses 1941 -1942*".

Ce classeur contient près de 90 feuilles qui sont consacrées aux dépenses

- 1) du camp de Beaune, de mai 1941 à décembre 1942, sur 26 feuilles ;
- 2) du camp de Jargeau, de mars 1941 à décembre 1942, sur 22 feuilles ;
- 3) du camp de Pithiviers, de mai 1941 à septembre 1942, sur 24 feuilles ;
- 4) du camp de Vannes-sur-Cosson (= groupes de Sologne), de janvier à octobre 1942, sur 9 feuilles.

Trois colonnes répétitives : les dates de paiement, les fournisseurs réglés, les sommes payées.

Au début du classeur, une feuille est consacrée à répertorier les avances à chacun des quatre camps, avec en regard pour chaque mois des sommes (dépensées ?) ; un ordre de reversement est indiqué, d'un montant égal à la différence entre le montant des avances et la somme des dépenses.

COTE 20 M 731 : comptabilité des camps (2)

Registre toilé noir, format 25 X 33 cm, porte sur la couverture une inscription au crayon rouge : "*1941-1943*". 300 pages numérotées, mais l'utilisation s'arrête à la page 191.

Série de tableaux comptables à 8 colonnes : "*Remise à la comptabilité*" (en fait, il s'agit des dates), "*Bénéficiaires*", "*Dépenses communes*", "*Beaune*", "*Jargeau*", "*Pithiviers*", "*Vannes-sur-Cosson*" (autre appellation des "*groupes ou fermes de Sologne*"), "*Total*".

Les tableaux comptabilisent donc les dépenses de la préfecture pour les camps. Chaque ligne, un total des dépenses engagées depuis le début du mois est

fait dans la 8ème colonne. A la fin de chaque mois, sont établis des totaux par camp et un total général. Le registre court du mois de mars 1941 au mois de décembre 1943. A titre d'exemple, le total général pour le mois de juillet 1942 dépasse les 10 millions de francs, celui d'août les 12 millions.

COTE 20 M 732 : comptabilité des camps (3)

Registre noir toilé, format 25 X 33 cm, porte une étiquette : "*Comptabilité des camps*".

Le registre compte 298 pages numérotées. Il est constitué d'une série de tableaux. Pour chaque mois sont indiquées les dépenses des camps, et elles sont ventilées dans des colonnes indiquant à quel poste elles correspondent ; voici les titres des colonnes : "*date*", "*bénéficiaires*", "*personnel*" - colonne ensuite dédoublée en "*salaires*" et "*indemnités*" -, "*fonctionnement*", "*dépenses immobilières*", "*dépenses mobilières*", "*alimentation*", "*habillement*", "*éclairage - chauffage*", "*transports*", "*mesures sanitaires*" et "*total*", donc 12 ou 13 colonnes en tout.

Les comptes sont tenus par camp : Jargeau pp. 1 - 50 et pp. 159 - 173, Vannes pp. 51 - 65, Pithiviers pp. 101 - 156, Beaune pp. 201 - 267.

La période couverte va de mars 1941 (Jargeau), ou mai 1941 (Beaune et Pithiviers), ou encore janvier 1942 (Vannes) à décembre 1943 - en fait pour Vannes, pratiquement à décembre 1942.

COTE 20 M 733 : comptabilité de Beaune et Jargeau

Registre cartonné bistre, format 22 X 28 cm, porte sur la couverture "*Jargeau - Beaune-la-Rolande 1943*", et sur la tranche : "*Frais d'occupation - compte 38.05*".

Le registre compte 216 pages numérotées. Elles présentent des colonnes pré-imprimées, dont deux sont intitulées : "*dates*" et "*numéros des mandats*" ; dans d'autres, sans en-têtes, sont notées les noms des fournisseurs réglés, les références des pièces justificatives - ou la nature de la dépense -, et les montants, distingués en deux colonnes selon le camp concerné.

Aux pages 1 et 3 sont comptabilisées des avances pour chacun des deux camps.

De la page 29 à la page 187, les versements sont comptabilisés par destinataires : loyers, fournisseurs en tous genres, entreprises de bâtiment, etc, avec la référence du compte bancaire ou postal qui est crédité.

La période couverte va de janvier 1943 à janvier 1945.

COTE 20 M 734 : comptabilité des camps (4)

Registre cartonné jaunâtre, format 25 X 33 cm, porte sur la tranche : "*Frais d'occupation - Compte 38.05*".

C'est encore un registre de comptabilité. Il compte 146 feuillets numérotés, à droite seulement, donc 292 pages. Il est en majeure partie vide.

- 1) sur les 11 premiers feuillets, comptabilisation des dépenses du camp de Jargeau, pour l'année 1944 ; elles sont ventilées par postes, énumérés dans 9 colonnes : "*Salaires*", "*Indemnités*", "*Dépenses immobilières*", "*Dépenses mobilières*", "*Entretien des internés*", "*Entretien du camp*", "*Transports*" et "*Dépenses diverses*" ; il y a une colonne finale, à droite : "*total*". Des totaux mensuels sont faits.
 - 2) aux feuillets 101 - 103, le même genre de comptes est tenu pour le camp de Beaune ;
 - 3) au feuillet 138, quelques lignes du même type sur le camp de Pithiviers.
-

COTE 20 M 735 : comptabilité des camps (5)

Registre cartonné vert, format 23,5 X 35,5 cm ; une étiquette déchirée sur la tranche : "*Camp de ...*" [sans doute Pithiviers].

Le registre compte 198 feuillets numérotés à la main, à droite uniquement (donc 396 pages), dans lesquels sont comptabilisées les dépenses des camps, qui sont réparties entre 4 chapitres (*LA*, *LB*, *LG* et *LJ*), eux-mêmes subdivisés en 13 à 18 articles.

- 1) les feuillets 1 à 87 concernent le camp de Pithiviers de décembre 1942 à décembre 1944.
 - 2) les feuillets 131 à 134 : le camp de Jargeau d'octobre 1944 à janvier 1945 ;
 - 3) les feuillets 165 à 169 : la prison d'Orléans, rue Eugène Vignat, d'octobre à décembre, sans doute de l'année 1944 ;
 - 4) le feuillet 190 récapitule la "*dépense totale des camps*" à la fin de l'exercice 1944.
-

COTE 20 M 736 : comptabilité des camps (6)

Registre cartonné noir, format 23 X 32 cm, porte sur la couverture : "*Grand livre des fournisseurs des camps 1945 - 1946*".

Sur 175 pages numérotées, sont énumérées les dépenses des camps ; elles sont ordonnées par fournisseurs (1 à 2 par page), et inscrites chronologiquement, avec dates, numéros des mandats de règlement, nature de la fourniture, et imputation à un camp (Jargeau ou Pithiviers) ou à la prison d'Orléans.

Plus loin : pp. 200, 208 et 210 des "*justifications*" de dépenses.

La période concernée est la fin de l'année 1945 et le début de l'année 1946.

COTE 7737 : attestations d'internement 1941 - 1947

Cette liasse comporte une chemise qui embrasse l'ensemble de son contenu, et porte l'inscription : "*Attestations d'internement 1941 - 1947*". Il y a plus de 560 feuillets, rangés par ordre chronologique approximatif. Elle compte sept sous-liasses :

- 1/ *Abraham Majerholc*,
- 2/ *1944*,
- 3/ *1945*,
- 4/ *1946*,
- 5/ *janvier - juin 1947*,
- 6/ *juillet - décembre 1947*,
- 7/ *documents isolés datant de l'occupation*.

Il s'agit effectivement, comme l'indique le titre d'attestations, et principalement d'attestations d'internement, dans les camps du Loiret. On trouve donc des attestations d'internement de juifs dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande, de communistes à Pithiviers après septembre 1942, de nomades ou d'indésirables internés dans le camp de Jargeau ; mais aussi des attestations d'internement après la Libération (soupçonnés de collaboration, ou ressortissants étrangers en situation irrégulière) ; des certificats d'exercice du personnel, des attestations de vaccination, des demandes de renseignements par des membres des familles des internés, etc. C'est donc un ensemble assez complexe. Les demandes parvenues à la préfecture du Loiret sont traitées par le même personnel que celui qui figurait dans le 1^{ère} Division (1^{ère} Division, 2^{ème} Bureau). Dans de nombreux cas, la préfecture du Loiret répond que "*les archives concernant ces internés [ont] été déposées 83, avenue Foch, à Paris XVI^e, au Service de M. Garnier*", qui sera plus tard rebaptisé "*Direction des Fichiers et Statistiques*", puis "*Direction de l'Etat civil et des Recherches*", dépendant du Ministère des prisonniers, déportés et réfugiés. Les documents sont donc classés au fur et à mesure de l'arrivée des demandes et des réponses qui y sont données. Parfois figurent dans la série des documents datant de la période de l'occupation.

Je reclasse chronologiquement en plusieurs sous-liasses, en prenant pour base de classement la date du dernier document daté, qui est le plus souvent la réponse du service préfectoral. Comme les documents sont rassemblés en petits dossiers (demande de certificats ou de renseignements, recherches, réponse), l'ordre chronologique n'est pas respecté pour tous les documents, il est en partie fonction des délais mis par l'administration à trouver les éléments de réponse.

1 / Sous-liasse "*Abraham Majerholc*"

20 feuillets qui constituent un dossier amorcé par une demande d'août 1945 : la Confédération Générale des anciens internés, déportés, des victimes de l'oppression et du racisme demande "*rapport et dossier, s'il y a lieu, concernant M. Majerhole*" ; la préfecture constitue alors un dossier (qu'elle refuse d'ailleurs de communiquer), en rassemblant des rapports d'époque sur une tentative d'évasion ratée en 1941, sur la blessure reçue alors, et sur l'évasion réussie de 1942 (de l'hôpital d'Orléans) ; Abram Majerholc a survécu à l'occupation, puisqu'une note de l'association demandeuse l'identifie dans les rangs des FTP de juin à octobre 1944 ; particulièrement intéressants :

- le 18 août 1941, rapport d'enquête sur la tentative d'évasion, par les

gendarmes détachés au camp, 5 pages, plus un plan détaillé ;
- le 22 août 1941, rapport du commandant du camp de Pithiviers sur le même sujet, 2 pages.

2 / Sous-liasse : "année 1944"

40 feuillets d'août à décembre, dont :
- 3 protestations de fin août 1944 : des internés non libérés, transférés de Pithiviers à Jargeau, et qui réclament leur libération - obtenue au 1er septembre 1944 -, 7 feuillets en tout ;
- famille Tovija (demande de renseignements du 24 novembre 1944 ; les deux parents ont été déportés ; leur fils de moins de quatre ans est mort au camp de Beaune en octobre 1942).

3 / Sous-liasse : "année 1945"

100 feuillets, dont :
- la Direction des Fichiers et des Statistiques du Ministère des Prisonniers de Guerre, lettre au préfet du Loiret, le 12 janvier 1945 : "*nous ne possédons que les : carte d'identité, passeports, livret militaire, livret de famille, etc ... des Israélites internés aux camps de Beaune-la-Rolande et Pithiviers*" (sic) ;
- 4 feuillets de mars 1945 : les inspecteurs de la PQJ ont emporté les bijoux confisqués des internés ;
- 3 feuillets de mai 1945, sur la mise en cause du comportement d'un douanier pendant l'internement des israélites à Beaune-la-Rolande.

4 / Sous-liasse : "année 1946"

115 feuillets, dont :
- de nombreuses demandes concernant des ressortissants allemands internés après la Libération ;
- le 28 octobre 1946, annonce par la direction départementale du Ministère des Anciens Combattants du démontage prochain des 27 baraquements en bois de Beaune-la-Rolande (prévu pour le 31 octobre 1946).

5 / Sous-liasse : "janvier - juin 1947"

140 feuillets, dont :
- à la date du 19 juin 1947, un ensemble de 3 feuillets concernant un "*valet de culture*", qui aurait aidé l'évasion de trois "*hébergés détachés du camp de Pithiviers à la ferme Merlet de Morville*" ; notamment un rapport de gendarmerie du 9 juillet 1941 confirmant le soupçon.

6 / Sous-liasse : "*juillet - décembre 1947*"

140 feuillets, dont :

- 3 feuillets d'octobre - novembre 1947 établissant des certificats de vaccination pour un enfant interné à Jargeau pendant l'occupation ;
- 3 feuillets de novembre 1947 précisant les conditions de rémunération de la surintendante du camp de Beaune en août 1942.

7 / Sous-liasse : "*isolés datant de l'occupation*"

10 feuillets, dont :

- une copie d'une lettre à sa famille d'un interné de Pithiviers (2 septembre 1943) ;
 - 4 feuillets de décembre 1943 - janvier 1944 : à l'initiative du commandant du camp de Pithiviers, le préfet du Loiret demande à un entrepreneur de relever "*le tarif actuellement en vigueur*" pour la rémunération des internés qui travaillent pour lui ;
 - diverses pièces sur le fonctionnement de l'infirmerie, la possibilité d'affectation d'internés à des chantiers forestiers, l'absence d'un policier, la difficulté des fouilles au moment des visites des familles au camp de Pithiviers (en février 1944).
-

COTE 7738 : attestations d'internement 1948 - 1955

Cette liasse est la suite de la précédente (cote 7737) : l'ensemble des documents est enserrée dans une chemise qui porte l'inscription : "*attestations d'internement - 1948 - 1955*".

L'ordre chronologique est à peu près respecté, je constitue des sous-liasses. Les demandes de certificats émanent d'internés à des périodes différentes : juifs en 1941 - 1943, communistes de 1942 à 1944, nomades de 1940 à 1945, collaborateurs et ressortissants étrangers après la Libération ; les demandes précises portant sur l'internement des juifs sont peu nombreuses et sont renvoyées sur "*monsieur le Ministre des Anciens combattants et Victimes de Guerre, Direction de l'Etat civil et des Recherches, 83 Avenue Foch, Paris 16ème*" ; il y a quelques pièces différentes : certificats d'exercice de gardiens, pièces de comptabilité des camps. 764 feuillets en tout en 10 sous-liasses :

- 1/ janvier - mars 1948,
- 2/ avril - juin 1948,
- 3/ juillet - décembre 1948,
- 4/ 1949,
- 5/ 1950,
- 6/ 1951,
- 7/ 1952,
- 8/ 1953,
- 9/ 1954,
- 10/ 1955.

1 / Sous-liasse "1948 (1) : janvier, février, mars"

112 feuillets, auxquels je joins 14 feuillets de 1947 classés là sans raison apparente ; en particulier :

- réponse du directeur du Centre Pénitentiaire de Pithiviers à un demandeur de certificat, datée du 16 février 1948 : *"il vous appartient de vous adresser à la Préfecture du Loiret, 1ère Division, 1e Division, 2e Bureau"* : pas de solution de continuité dans l'administration ...
- avis de cessation de recherche de 14 réfractaires au STO, daté du 4 mars 1948 (oubli) ;
- ne figurent que 4 demandes concernant des internés juifs, et une pour un interné nomade.

2 / Sous-liasse "1948 (2) : avril - mai - juin"

100 feuillets ; les demandes ne concernent que très minoritairement les juifs (ici 5 cas) ou les nomades de Jargeau (ici 9 cas).

3 / Sous-liasse "1948 (3) : juillet - décembre"

82 feuillets, dont 6 demandes de renseignements ou de certificats concernant des juifs et 4 concernant des nomades.

4 / Sous-liasse "1949"

124 feuillets, dont 6 demandes portant sur 9 personnes juives, 2 sur des nomades.

5 / Sous-liasse "1950"

68 feuillets, dont des demandes de certificats concernant en tout 20 nomades internés à Jargeau, et 2, peut-être 3 juifs.

6 / Sous-liasse "1951"

86 feuillets, dont 8 demandes concernant des juifs et 2 des nomades.

7 / Sous-liasse "1952"

110 feuillets, dont 4 demandes concernant des juifs et 2 des nomades.

8 / Sous-liasse "1953"

48 feuillets, dont 1 demande concernant un juif et deux des nomades.

9 / Sous-liasse "1954"

27 feuillets, dont 4 demandes concernant des juifs et 1 des nomades.

10 / Sous-liasse "1955"

61 feuillets, dont 5 demandes concernant des juifs ; la préfecture consent à délivrer 2 certificats, en rupture avec sa pratique de plusieurs années, qui consiste à renvoyer les demandeurs au Ministère des Anciens combattants et Victimes de Guerre, à Paris.

COTE 20750 : police

Grosse liasse divisée en de 15 sous-classes :

- 1/ *installation matérielle,*
- 2/ *situation de la police en août 1940*
- 3/ *enquête de la FKO - octobre 1940*
- 4/ *enquête de la FKO - novembre 1940*
- 5/ *personnel israélite de la Sûreté Nationale (novembre 1940)*
- 6/ *Police spéciale du Territoire*
- 7/ *déclarations de nationalité du personnel*
- 8/ *demandes de permis d'armes 1940 - 1942*
- 9/ *police spéciale - personnel, transfert, finances*
- 10/ *police municipale d'Orléans - nationalisation*
- 11/ *surveillance des récoltes*
- 12/ *« Vigie Parisienne »*
- 13/ *situation hebdomadaire des effectifs (1942 - 1943)*
- 14/ *affaires diverses après le 16 août 1944*
- 15/ *divers et isolés*

1) Sous-liasse : "Commissariat de police - Renseignements généraux du Loiret - installation matérielle - 1934 - 1942"

Une dizaine de pièces sur les locaux dont disposent les RG à Orléans ; une seule pièce de l'époque de la guerre :

- du commissaire principal à l'Intendant de Police, le 22 août 1942, rendant compte de son installation au 26, quai St-Laurent à Orléans, tél : 26-38.

2) Sous-liasse : "Situation de la police"

près de 50 feuillets (y compris brouillons, doubles et traductions), concernant une enquête de fin août 1940 sur l'état de la police dans le département du Loiret :

- demandes de renseignements par la préfecture,
- réponses des services : états nominatifs, définition des attributions de chaque service,
- transmission aux Allemands (Feldkommandantur) et aux autorités françaises (le Délégué Général du gouvernement dans les territoires occupés, la Direction Générale de la Sûreté Nationale).

3) Sous-liasse : "renseignements sur la police - demande de la Feld du 10 octobre 1940"

- le 10 octobre 1940, la Feldkommandantur demande au préfet la liste des policiers du département ;
 - le 14, le préfet la demande aux sous-préfets et commissaires,
 - qui répondent du 15 au 19,
 - le préfet peut transmettre aux Allemands le 30 octobre ;
- en tout, plus de 60 feuillets, mais il y a de nombreux doubles et brouillons.

4) Sous-liasse : "Emplois comparés du personnel de la police - situation du personnel - 1940 - demande de la Feld du 2 novembre 1940"

- de la Feldkommandantur d'Orléans au préfet du Loiret, le 2 novembre 1940 : demande de renseignements sur la police dans le département ; relances des 18 et 26 novembre;
- réponses au préfet des commissaires de police du département (17 pages), transmission par le préfet à la Feldkommandantur le 30 novembre (7 pages), envoyée en double le 13 décembre, sur demande expresse des Allemands ;
- demande supplémentaire d'explications par la FK le 20 décembre 1940, réponse le 28.

Pour tous ces papiers, il y a brouillons, doubles, traductions, doubles et brouillons des traductions. Une soixantaine de feuillets.

5) Sous - liasse : "Personnel israélite de la Sûreté Nationale - 1940"

15 feuillets de novembre 1940.

- la Direction Générale de la Police Nationale à Vichy demande les noms des policiers juifs (le 7 novembre);
- le préfet demande aux sous-préfet et commissaires (19 novembre), qui répondent les jours suivants ;
- le préfet peut répondre : "*Néant*" au Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, le 26 novembre.

6) Sous - liasse : "Police spéciale du Territoire"

10 feuillets de juillet et septembre 1940 sur le licenciement des auxiliaires embauchés par la police "*pour la durée de la guerre*".

7) Sous - liasse : "Police, personnel - déclarations de nationalité - 1940"

25 feuillets (nombreux doubles) :

- circulaire de la Direction de l'Administration de la Police, Vichy, le 16 septembre 1940, aux préfets, 3 pages : les policiers doivent déclarer leur nationalité ; une relance le 8 novembre ;
- du préfet du Loiret aux commissaires, le 4 octobre : instructions, avec notice et modèle de déclaration de nationalité ;
- réponses du 7 au 14,
- lettre d'accompagnement de la réponse expédiée le 21 novembre.

8) Sous-liasse : "commissariats de police - demande de délivrance de permis de port d'armes pour le personnel - 1940 - 1942"

15 feuillets (avec des doubles et traductions) :

- le commissaire de la police mobile à Orléans au préfet, le 27 juin 1940 (datée par erreur du 27 mai) : il a retiré les armes à ses hommes, que doit-il en faire ?
- du préfet au général von Futtammer, le 28 juin : même question ;
- de la Feldgendarmerie au préfet, le 18 juillet : "*le port d'armes d'estoc et de taille ... est autorisé*" - mais la traduction porte une note manuscrite : "*lettre annulée par une communication ultérieure*";
- de la Feldkommandantur au préfet, le 10 décembre 1940 : autorisation d'armer les 17 employés de la police criminelle du département ;
- de la FKO au préfet, le 31 mars 1941 : autorisation d'armer quelques policiers à Montargis ;
- juillet 1941, trois pièces : les policiers de Chalette-sur-Loing demandent des armes ;
- avril 1942, deux pièces : les policiers de Montargis demandent des armes en plus.

9) Sous-liasse : "Commissariat de police spéciale d'Orléans - Personnel : suspension - transfert du service - Questions financières - 1940 - 1944"

Plus de 140 feuillets, mais il y a des doubles, des brouillons et des traductions.

- l'essentiel de la sous-liasse consiste en de nombreux "*états de frais*" des policiers (surtout pour déplacement et séjour), qui en demandent le remboursement ; demandes d'indemnités ("*de repliement*", au moment de l'exode et de son retour, "*de bicyclette*"),
- quelques correspondances sur les cartes de chemin de fer des fonctionnaires, la livraison de papeterie au commissariat, la saisie par les Allemands d'un matériel d'écoute de radio appartenant à la police et à un policier, des bordereaux d'accompagnement de demandes de

renseignements, un modèle d'ordre de mission, l'annonce d'une affectation non désirée, une liste de demandes d'enquêtes (du 10 octobre 1941), une circulaire ministérielle sur "*le versement au Trésor des vacances funéraires antérieurement perçues par les fonctionnaires de la Police Nationale*" (du 23 février 1942, 3 pages !), l'annonce de l'installation du service à une nouvelle adresse : 26, quai St Laurent à Orléans le 3 juillet 1942, puis 18, quai du Fort - Alleaume en juillet 1944, son changement d'appellation : "*Service des Renseignements Généraux*" et les attributions de son chef (au 8 juillet 1942), son manque de personnel (28 septembre 1942), bref : la vie quotidienne d'un service de police.

J'en extrais, plus intéressants :

- du commissaire de police de Gien au commissaire spécial d'Orléans, description de la réinstallation de la police après l'exode, 2 août 1940 ;
- du commissaire spécial d'Orléans au Directeur Général de la Sûreté Nationale, le 3 octobre 1940, sur un exemple de désorganisation des services de police en juin 1940 (à Châteauneuf) ;
- deux affaires de hausses illicites des prix : un "*commissionnaire public*" (= porteur de bagages), révoqué pour cela en août 1940, et une astuce des cafetiers - débitants d'alcool pour augmenter le prix de la bière, en juillet 1942.

10) Sous-liasse : "Police municipale d'Orléans - Nationalisation - 1941"

34 feuillets + un extrait du Journal Officiel du 7 juillet 1941.

Il s'agit d'un dossier établi par les services de la préfecture, proposant au ministre de l'Intérieur la nationalisation de la police d'Orléans, jusque là municipale. Les problèmes étudiés sont surtout budgétaires : il faut proposer et justifier des effectifs, et évaluer le coût global d'installation et de fonctionnement de l'ensemble (en particulier les traitements).

11) Sous-liasse : "patrouilles de nuit pour surveillance des récoltes - 1941 - 1943" et : "Vols et maraudages des récoltes"

15 feuillets de 1942 et 1943 :

- lettre du préfet du Loiret aux maires du département : il faudrait installer des gardes-messiers (= gardes des récoltes), le 25 octobre 1941 ;
- le 20 juillet 1942, lettre au préfet du "*Syndicat de Défense des Cultures de la Barrière Saint-Marc*" : "*de nombreux vols et maraudages de récoltes ... se produisent*" ; le préfet rappelle sa lettre précédente ;
- le 31 juillet 1942, le maire d'Andonville écrit au préfet que "*les personnels demandent une rétribution*" ;
- le maire d'une commune rurale demande (en août 1942) "*si les habitants ont le droit de circuler la nuit*" pour surveiller les récoltes, le préfet lui répond que la Feldkommandantur accepte de délivrer des autorisations ;
- même réponse, le même mois, à l'agent cantonal d'Outarville qui signale des initiatives de la population ;
- le 10 août 1942, le maire de la Boisseaux signale qu'un service de

surveillance des récoltes fonctionne dans sa commune ;

- rapport de la gendarmerie de Cercottes, du 2 septembre 1942, relatant l'arrestation d'un maçon qui a fauché le trèfle d'un paysan, l'a chargé sur une remorque tirée par son vélo et a semé ses poursuivants, mais a été arrêté au terme de l'enquête ;

- plus tard, le préfet comme la direction du Trésor essaient de savoir si les Allemands ont créé un service ad hoc (en février - mars 1943).

12) Sous-liasse : "Vigie parisienne" - Demandes d'emplois de gardes dans cette entreprise - 1941 - 1942"

Une cinquantaine de feuillets. Il s'agit d'une entreprise de "*surveillance par gardes vigiles en tenue et armés*", qui cherche à s'implanter à Orléans (lettre au préfet, le 23 juin 1941), et demande l'aval de la préfecture.

Le commissaire central d'Orléans est chargé des enquêtes de moralité sur les candidats à l'embauche dans cette société. Il commence par faire renvoyer le directeur de la société, pour des condamnations antérieures ... Le sous-chef de la Sûreté recommande par la suite l'éviction de quatre candidats, et recueille des renseignements favorables sur 10 autres.

13) sous-liasse : "situation hebdomadaire des effectifs commissariats de police - 1942 - 1943"

Plus de 80 feuillets. Il s'agit d'états numériques des effectifs de police du département, adressés par le commissaire des RG au préfet, en principe chaque semaine. Cela forme une liasse de cinq ou six pages. La série est lacunaire, elle ne comporte que 14 envois, datés du 18 août 1942 au 23 février 1943.

14) sous-liasse : "affaires diverses après le 16 août 1944"

23 feuillets sur la réorganisation de la police après la Libération, en particulier 3 pages sans date ni signature donnant des "*Instructions destinées à tous les chefs de service des Renseignements Généraux*".

15) divers et isolés, en fin de liasse :

A) un ensemble de documents sur l'organisation de la police dans le département : demande de renseignements sur les polices municipales par la Feldkommandantur en juin 1941, enquête du Secrétariat Général pour la Police d'octobre 1941, définition d'arrondissements de police dans l'agglomération d'Orléans, gardes à assurer, propositions de promotions, gestion des congés des policiers, affectation des effectifs : une trentaine de feuillets ;

B) 12 pièces sur l'exigence de déclaration de non-appartenance aux sociétés secrètes par les policiers (mars 1942) ;

C) 20 pièces sur la garde des voies ferrées ; malgré la lettre au préfet de quatre maires de l'agglomération d'Orléans, qui signalent "*le très mauvais effet produit au point de vue social par les exemptions exagérées du service de garde des voies ferrées*" (le 1er juin 1943), réussissent à s'en faire exempter : le chargé du cantonnement des troupes d'occupation, les magistrats d'Orléans, le directeur de la Manufacture des Tabacs, les agents des Domaines. Par contre, la Fédération des syndicats de la Boulangerie du Loiret n'arrive pas à obtenir la même faveur. Une demande allemande de surveillance (ligne Orléans - Pithiviers - Paris, du 10 au 13 octobre 1942).

COTE 20752 : rapports de police (1944), armement des camps

Liasse composée de trois sous-liasses :
1/ *bulletin quotidien d'information des RG du Loiret (1944)*,
2/ *télégrammes journaliers du Maintien de l'Ordre*,
3/ *armement des polices et des gardiens des camps*.

1) Sous-liasse "Bulletin quotidien d'information du Loiret - avant le 16 août 1944"

Ce bulletin est dressé par les Renseignements Généraux ; ils l'adressent au préfet. Le bulletin est numéroté. Il y en a ici une série de 35 numéros, série lacunaire, puisqu'on ne trouve donc que 35 numéros dont les dates extrêmes sont le 6 juin 1944 et le 11 août 1944. Chaque bulletin fait de 1 à 3 pages, et recense surtout les attentats et sabotages, mais aussi les bombardements, les arrestations, les vols.

2) Sous-liasse "télégrammes journaliers au Délégué du Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre"

8 petits dossiers mensuels, pour la période de janvier à août 1944, contiennent le texte de télégrammes officiels quotidiens adressés d'abord seulement à Vichy, au ministère de l'Intérieur, puis une copie à Paris ; il y a 7 rubriques, dont le sens est donné par une circulaire du 19 octobre 1943, modifiée par un télégramme du secrétariat au Maintien de l'Ordre du 18 avril 1944. L'auteur est l'Intendant de Police régional.

La série est presque complète, du 2 janvier 1944 au 8 juin ; elle reprend du 23 juin au 11 août 1944. Chaque bulletin tient en une petite page (à peu près A5), ou deux. Il y a en plus des notes de service, et des notes détaillant tel ou tel événement signalé. Environ 230 feuillets en tout.

Inserés dans la sous-liasse : 14 copies de rapports ponctuels des RG, de juillet et août 1944 ; 4 feuillets sur l'organisation des rapports quotidiens.

3) Sous-liasse : "Armement des polices et des gardiens des camps

d'internement"

Une centaine de feuillets.

De nombreuses pièces sont des demandes d'armes pour les différents services de police ;

- le commissariat de Blois au préfet du Loir-et-Cher, le 7 octobre 1941,
- le préfet du Loiret dans son rapport du 4 novembre 1941,
- le préfet du Cher dans son rapport du 3 février 1942,
- le préfet du Loiret dans une lettre au ministre de l'Intérieur, le 14 février 1942, plus spécialement consacrée à l'armement des camps d'internement (3 pages);
- le chef de la sûreté d'Orléans au commissaire, le 21 mars 1942 ;
- le préfet régional au Secrétariat Général pour la Police, le 3 avril 1942, sur l'armement du camp de Voves ;
- l'Intendant de Police au SGPN, le 28 avril 1942,
- le sous-préfet de Montargis au préfet, le 6 décembre 1943, le procureur de la République de Chartres, etc.

Il s'agit là de demandes internes à l'administration française. Or, tout cela dépend évidemment des Allemands, car les possibilités d'armement des polices françaises sont définies par leurs décisions :

- lettre du MBF au délégué du gouvernement français à Paris, le 16 février 1942, 2 pages ;
- l'intendant régional de police au FKO le 26 mars 1942, 2 pages,
- extraits de la lettre III Pol. 1.110 du 18 octobre 1943 du chef des SS et de la police allemande en France, communiqués aux préfets par le SGMO (Darnand) le 31 mars 1944, dans sa circulaire n° 126. SG. STMO., 6 pages en tout;
- dossier rassemblant les "*documents de principe*", transmis par le ministère de l'Intérieur : une lettre du MBF au délégué du gouvernement français à Paris, du 16 février 1942, 2 pages ; et une lettre du chef des SS (Oberg) au secrétaire général à la police (Leguay), du 26 mars 1943, 2 pages.

Quand l'armement est possible, c'est donc avec l'aval des autorités d'occupation et du gouvernement :

- lettre de la Direction Générale de la Police Nationale au préfet régional, le 19 mai 1942, 3 pages, transmettant une autorisation du MBF pour l'attribution de 2.500 revolvers venant de zone sud à la police.

Des précautions sont prises, comme l'enregistrement nominal des armes, la confection d'états numériques précis :

- modèle fourni par la Ordnungspolizei d'Orléans, lettre et traduction du 30 juillet 1943,
- note de l'Intendant de Police, le 19 août 1943,
- rapport détaillé du chef du service chargé de l'armement, le 13 septembre 1943, 5 pages,
- rapport du groupe n° 18 de la Garde des communications,

septembre 1943, 4 pages ;
- rapport du commandant de la 5ème Légion de Gendarmerie, le 25 septembre 1943,
- rapport du service technique de la police à l'Intendant de Police, le 19 juin 1944.

L'usage de ces armes fait l'objet d'instructions précises :
- note de l'Intendant de Police, sans date, après juin 1943 : usage des armes à feu "*après une seule sommation*",
- circulaire du SGPN, René Bousquet, du 14 octobre 1943.

Au printemps 1944, la surveillance de ces armes se fait plus pressante :
- circulaire du SGMO du 31 mars 1944,
- tableau des dotations et besoins, 14 pages de mars à mai 1944,
- rapports de l'Intendant de Police au SGMO (17 avril), au Kommandeur der Ordnungspolizei d'Orléans (16 mai).

Un dossier à part sur "*les demandes d'armement pour la garde des grues de dépannage des voies ferrées*", 14 feuillets de janvier à mars 1944.

COTE 20759 : instructions pour l'internement

Une chemise embrasse toute la liasse : "*Individus dangereux pour la défense nationale - Instructions - 1938-1946*". 240 feuillets datant pour l'essentiel de la période de la Libération.

Les seuls documents antérieurs sont des copies ou extraits de quatre textes :
- décret-loi du 12 novembre 1938 relatif à la situation et à la police des étrangers ;
- décret-loi du 18 novembre 1939, relatif aux mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la Défense Nationale ou la sécurité publique ;
- loi du 19 septembre 1942, relative aux frais d'internement des individus dangereux ;
- loi du 17 mars 1943, modifiant la précédente.

COTE 20760 : biens juifs, suivi et instructions sur les camps d'internement (1942 - 1944)

Cette liasse provient sans doute du Service des Affaires Juives, rattaché ensuite au 1ère Division. Elle est divisée en 8 sous-liasses :

- 1/ *manifestation du souvenir israélite,*
- 2/ *affaire Lévy - Kaiser,*
- 3/ *propriété de St-Ay (même affaire),*
- 4/ *interventions en faveur des juifs,*

5/ affaires juives, camps, instructions,
6/ réquisitions, transferts,
7/ étoile juive,
8/ biens appartenant aux juifs.

1) Sous - liasse : "Manifestation du souvenir israélite - inauguration d'une plaque au camp de Beaune-la-Rolande"

7 feuillets sur l'organisation de cérémonies en 1946 ; dont une feuille rassemblant des chiffres sur les "départs" depuis les camps : Pithiviers : 9593, Beaune : 5046, à destination de l'Allemagne, de Drancy principalement (265 de Pithiviers à Beaune).

2) Sous-liasse : "Affaire Lévy-Kaiser - immeubles 6-10 rue de la Lionne, à Orléans - 1942-1947"

Une quarantaine de feuillets : M.Levy-Kaiser met une certaine mauvaise volonté à se laisser spolier de ses biens (dans le cadre de l'aryanisation) ; l'administrateur provisoire constitue un dossier pour s'en plaindre à diverses administrations, et pour mener à bien cette tâche.

3) Sous - liasse : " Propriété au lieu-dit la Noue, à St-Ay, appartenant à M.Levy-Kaiser, 1942-1943"

Le même administrateur provisoire débusque une maison à la campagne, que M.Levy-Kaiser n'a pas déclarée : une vingtaine de feuillets.

4) Sous-liasse : " interventions en faveur des Juifs - 1942-1944"

Une quarantaine de feuillets. Des internés sont signalés à l'intention et à la bienveillance du préfet ; notamment :

- une demande de mutation dans les fermes de Sologne pour un interné de Beaune (en mai 1942) ;
- un refus de demander aux Allemands la libération d'un Juif français arrêté quand il essayait de franchir la ligne de démarcation (le préfet du Loiret, 8 octobre 1942) ;
- un ami du préfet du Loiret s'inquiète pour une connaissance, internée à Pithiviers (octobre 1942) - le préfet du Loiret profite de son passage au camp pour le voir, et en transmet de bonnes nouvelles ...
- un professeur au collège de France s'inquiète (lettre du 20 août 1942) : un de ses élèves et jeune collègue est parti de Pithiviers le 16 ou le 17 juillet : le préfet peut-il lui dire l'adresse actuelle de ce jeune homme ? réponse du 25 août : "*je n'ai aucun renseignement ...*" ;
- un notable du XVIème arrondissement de Paris s'enquiert du sort de son concierge, interné à Pithiviers ; le préfet du Loiret lui conseille de s'adresser au préfet de police (octobre 1942) ;
- le 13 juillet 1942 : du préfet au délégué du gouvernement dans les

territoires occupés : les Allemands refusent de libérer une femme - peut-être juive - de prisonnier de guerre français ;
- une femme demande la libération de son mari et de son fils, internés à Pithiviers (février 1943) ;

à part :

- la demande d'un habitant de Montargis, pour bénéficier de "*la dérogation prévue par l'article 3 de la loi du 2 juin 1941 portant statut des Juifs*" ; ancien combattant de 1914-1918, médaillé militaire, il espère une situation parmi le personnel de mairie ; 15 feuillets, de novembre 1941 à juillet 1942.

5) Sous-liasse : "Affaires juives - Camps d'internement - Instructions - 1942 - 1944"

Plus de 120 feuillets, classés en gros chronologiquement.

- du préfet du Loiret aux maires du département, le 14 mai 1941 : ils doivent fournir pour le 20 mai la liste des employés d'administration juif ou de "*race mixte du premier degré*" (demande des autorités d'occupation) ;

- du Secrétaire Général pour la Police, Rivalland, aux préfets, circulaire n°397 Pol.7 du 9 octobre 1941, sur les "*certificats de non-appartenance à la race juive*", à demander auprès du CGQJ ;

- extrait de la loi du 17 novembre 1941 modifiant la loi du 2 juin 1941 portant statut des juifs (interdictions professionnelles) - en cinq exemplaires ;

- menaces du préfet par voie de presse, contre les "*nombreux israélites [qui] franchissent clandestinement la ligne de démarcation*" ;

- note du préfet aux chefs de camps et aux assistantes sociales, le 15 mai 1942 : "*l'accès au camp n'est autorisé qu'à l'assistante sociale chargée spécialement du camp*" ;

- le préfet du Loiret au préfet régional, lettre du 22 juin 1942, 2 pages : organisation des convois partant de Beaune et Pithiviers en juin 1942 ;

- le préfet du Loiret au chef des camps et à M.Prévost, le 25 juin 1942 : nettoyage des camps et transfert d'internés d'un camp à l'autre ;

- le préfet du Loiret aux commandants des camps et à M.Prévost, le 22 juillet 1942 : il passe la responsabilité des camps à l'Intendant de Police pendant une absence ;

- le préfet délégué au préfet régional, le 2 juillet 1942, 2 pages : les SS ont donné des ordres directement au commandant des camps ; suggestions d'amélioration des liaisons et de la gestion des effectifs internés ;

- du KSKO au préfet d'Orléans, le 3 juillet 1942 : ordre d'augmentation de la contenance des camps de Beaune et Pithiviers (jusqu'à 5.000 personnes chacun), avec traduction, copie et note de transmission ;

- du préfet du Loiret au préfet régional, le 4 juillet 1942 : les Allemands n'ont pas voulu réduire l'effectif annoncé à Beaune ;

- du préfet du Loiret à M.Prévost, le 4 juillet 1942 : mesures de transferts d'effectifs d'internés ;

- du préfet du Loiret à M.Prévost, le 7 juillet 1942 : nouvelles mesures, préparation de l'arrivée prévue de 5000 femmes juives à Beaune, et de 5000 juifs à Pithiviers, 3 pages ;

- du préfet du Loiret au préfet régional, le 29 juin 1942 : compte-rendu des conditions de départ des internés de Pithiviers et Beaune les 25 et 28 juin, 3 pages ;
- du préfet du Loiret au KSKO, le 8 juillet 1942, 2 pages + traduction et note annexe : compte-rendu des difficultés d'aménagement de Beaune ;
- du préfet du Loiret à M.Prévost, le 13 juillet 1942 : prévision du convoi du 17 juillet, il faut aménager Beaune ;
- télégramme du préfet du Cher au préfet du Loiret, le 14 juillet 1942 : transfert à Pithiviers par gendarmerie de 4 israélites (dont Hautval Marthe) ;
- de l'Intendant de Police au préfet du Loiret, le 20 juillet 1942, note de 6 pages + 1 annexe : *"j'ai assisté aujourd'hui à l'arrivée du premier contingent de mille juifs au camp de Beaune-la-Rolande"* ;
- le préfet régional au préfet du Loiret, le 21 juillet 1942, 2 pages : transmission des instructions du Secrétariat Général pour la Police sur le tri des juifs arrêtés : il y a des erreurs, il faut dresser des listes et redresser les erreurs (libérer les arrêtés « *par erreur* ») ;
- le préfet du Loiret à M.Prévost, le 22 juillet 1942 : modalités des libérations à effectuer (des *arrêtés par erreur*) ;
- sur le même sujet, du même jour : compte-rendu d'une communication (téléphonique) avec un haut fonctionnaire parisien ;
- du préfet à l'Intendant de Police, le 27 juillet 1942, 2 pages : *"je suis allé hier en inspection dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande ..."* ;
- du préfet à l'assistante sociale des camps de Sologne, le 27 juillet 1942 ;
- du préfet au directeur des douanes à Bayonne, le 27 juillet 1942 : félicitations pour le comportement des douaniers détachés ;
- du préfet au colonel commandant la 5ème légion de gendarmerie, le 27 juillet : félicitations pour le comportement des gendarmes ;
- du préfet au commandant du camp de Pithiviers, le 27 juillet 1942 : envoi de copies des lettres de félicitations ;
- du préfet aux commandants des camps, le 6 août 1942 : *"je reprends le commandement personnel des camps d'internement"* ;
- du préfet aux commandants des camps, le 7 août 1942, 2 pages d'instructions ;
- du préfet au directeur du 1ère Division, le 7 août 1942, idem ;
- du préfet au chef de la Police Judiciaire aux Questions Juives à Paris, le 7 août 1942, 2 pages : sur les gratifications ;
- du préfet au préfet régional, le 7 août 1942, les camps ont besoin d'allocation d'essence ;
- du préfet au préfet régional, le 13 août 1942 : relations avec la Sicherheitspolizei ;
- du préfet au Kommandeur des Sicherheitspolizei (SD Kommando d'Orléans (KSKO), le 14 août 1942 : les Allemands ne devraient pas oublier de passer par lui pour donner des ordres concernant les camps ...
- du préfet au commandant de la gendarmerie, le 14 août 1942 : envoi de la copie de la précédente, réaffirmation de l'autorité préfectorale ;
- l'Intendant de Police au préfet, le 21 août 1942 : il faut faire un tri entre les juifs ;
- du préfet aux commandants des camps, le 24 août 1942 : remaniement du personnel ; avec transmission au préfet régional ;

- autorisation à Melle de la Chapelle de visiter les camps, le 24 août 1942 ;
- le chef de la Police des Questions Juives en Zone Occupée au préfet, le 25 août 1942 : envoi de 20.000 francs à titre de récompense ; accusé de réception par le préfet le 29 août ;
- le préfet au président de la Croix Rouge Française, le 25 août 1942, 2 pages : diminution du personnel des camps ; avec transmission au préfet régional ;
- le délégué régional de la LVF au préfet, le 26 août 1942 : demande d'autorisation d'entrer dans le camp de Jargeau pour rechercher des engagements dans la Légion Tricolore ; réponse du préfet à cette demande, le 3 septembre 1942 : autorisation accordée, mais l'engagement demande la justification d'un domicile fixe, et l'accord des autorités d'occupation ;
- du KSKO au préfet, le 28 août 1942 : réponse à sa lettre du 14 août : il est d'accord ;
- de A.Bigourdan, Paris, le 11 septembre 1942 : demande d'autorisation de visite à un ami interné à Pithiviers ; réponse négative du préfet le 15 septembre : *"il ne m'est pas possible de vous autoriser ..."* ;
- du préfet au KSKO, le 17 septembre 1942 : les communications allemandes sur les camps d'internement doivent passer par le chef de la 1ère Division, avec copie pour celui-ci ;
- le sous-préfet de Pithiviers au préfet, le 19 septembre 1942, 2 pages : problème de manque d'effectif pour le maintien de l'ordre ;
- du préfet régional au Secrétaire Général à la Police, le 21 septembre 1942, 2 pages : compte rendu du départ des convois des 20 et 21 septembre ;
- du préfet au chef de la 1ère Division, le 29 septembre 1942 : il faut mettre les internés au travail ;
- du préfet au chef de la 1ère Division, 1er octobre 1942 : implication du sous-préfet de Pithiviers ;
- le sous-préfet de Pithiviers au commandant du camp de Pithiviers, le 3 octobre 1942 : autorisation d'une visite d'un fils à des parents internés ; note de service de la main du préfet : non ; télégramme officiel au sous-préfet, le 5 octobre, énonçant le refus ;
- du préfet au directeur du 1ère Division, le 6 octobre 1943 : interdictions de stationner et de circuler aux alentours des camps ;
- le colonel chef des forces de gendarmerie de Paris-Est au chef d'escadron commandant le 2ème Groupement de Réserves Motorisées, Paris le 7 octobre 1942 : annonce de relève dans le service au camp de Pithiviers ;
- du préfet au chef de la 1ère Division et à l'administrateur général de la Bibliothèque Nationale (Bernard Faÿ), le 19 novembre 1942 : autorisation de distribution dans les camps de lettres de ce dernier *"à un certain nombre de gardiens de la Bibliothèque actuellement internés"* ;
- le 28 novembre 1942, autorisations à Melle Monod et à Melle Hamy de pénétrer à Beaune ;
- du préfet au préfet régional, le 25 janvier 1943, 2 pages : rôle de la police dans les camps ;
- du préfet au chef de la 1ère Division, le 22 mars 1943 : *"le service des Affaires Juives sera rattaché à la 1ère Division"* ;
- le 31 mars 1943, note sur le changement d'appellation au CGQJ ;
- du Directeur Général Adjoint de la Police, circulaire n° 403 Pol.8 - 10 -

- 14, du 29 septembre 1943, Vichy : danger d'interner des malades ;
- du Directeur Général de la Police Nationale (DGPN), circulaire n° 447 Pol, du 20 octobre 1943, Vichy : "*attributions et responsabilités des préfets et des intendants de police en ce qui concerne les camps d'internement*", 5 pages + en annexe la liste des services de l'administration centrale en rapports avec les camps d'internement ;
 - du Secrétariat Général au Maintien de l'Ordre, Vichy le 6 avril 1944, circulaire n° 133 Pol. Camps / 1, 12 pages + 2 annexes : "*Instruction ministérielle sur l'organisation et le fonctionnement des Commissariats de Police dans les centres de séjour surveillé*" ;
 - du DGPN, Vichy le 17 avril 1944, circulaire n° 182 Pol. Cab : composition des télégrammes annonçant les internements ;
 - du SGMO, Vichy, le 13 juin 1944, circulaire n° 266 Pol. 8 : il faut maintenant envoyer les détenus, qui étaient précédemment internés à fin de peine, travailler en Allemagne ;
 - Vichy, le 15 juillet 1944, circulaire n°696 / CTC : retrait des codes de chiffrements des camps ;
 - note manuscrite, ni datée ni signée : suspension des congés du personnel des camps.

6) Sous-liasse : " Camps d'internement - Réquisitions - Internés israélites - Transferts - 1942"

C'est une petite série d'ordres préfectoraux de réquisition de la gendarmerie pour assurer le transfèrement des hébergés israélites, ou assurer l'ordre lors d'un embarquement ; ordres datés

- du 6 mai 1942 (entre les camps et les gares, et de la ferme Ousson à Beaune) ;
- du 18 juillet 1942 (à Pithiviers) ;
- du 1er août 1942 (Pithiviers) ;
- du 2 août 1942 (Beaune).

7) Sous-liasse : "Etoile juive - 1942"

Ne contient que la copie d'une ordonnance allemande concernant le port de l'étoile jaune en Belgique, et les cas d'exemptions prévus (ordonnance du 1er juin 1942).

8) sous-liasse : " Biens appartenant aux Juifs - Vente - 1941-1944"

120 feuillets à peu près.

Cette sous-liasse vient sans doute du "*Service des Affaires Juives*" de la préfecture du Loiret (responsable principal François Galy), qui est rattaché à la 1ère Division en mars 1943.

On y trouve des papiers sur les biens juifs, mais aussi sur l'ensemble des "*Affaires Juives*" ;

A / dossier "Affaires juives":

- du préfet au chef de la 1ère Division, mais son nom est rayé, et remplacé par la mention "*Juifs*", le 17 octobre 1941 : question de l'armement des gardiens des camps ;
- du préfet au sous-préfet de Montargis, le 22 octobre 1941 : les israélites de l'arrondissement ont-ils déposé leurs récepteurs radio ?
- du préfet au Directeur Départemental du Ravitaillement Général, le 22 octobre 1941 : y a-t-il des Juifs à sanctionner dans son personnel ? réponse du 25 : non ;
- un article du journal parisien "*Au pilori*", du 18 décembre 1941, sur les fermes de Sologne où sont internés des Juifs ;
- du 2 mars 1942, compte-rendu d'un "*contrôle dans les spectacles de la ville, concernant les juifs, qui ne doivent pas sortir de 20 heures à 6 heures*", par un policier et par des Feldgendarmes : chou blanc ;
- le MIS au préfet, 12 juin 1942 : des juifs exercent-ils encore des fonctions publiques dans les hôpitaux, hospices, etc ? réponse du préfet, le 28 juin : non ;
- le président de la délégation spéciale à la mairie de Ligny-le-Ribault au préfet, le 2 octobre 1942 : ne pourrait-on pas loger le garde champêtre dans la maison d'un juif absent ? Il faudrait enlever les scellés mis par les Allemands ; le préfet transmet en appuyant au Feldkommandant d'Orléans, le 30 novembre ;
- rapport du chef de la Sûreté d'Orléans à son commissaire central, le 11 octobre 1942 : la Sicherheitspolizei lui a demandé de mettre deux fillettes (11 et 9 ans) à l'hôpital, mais en les gardant à sa disposition (Louissette et Annette Grycman) ;
- du préfet aux maires du département, le 17 octobre 1942 : les Allemands ont chargé M. le Abschnittsleiter Krottendorfer "*d'une mission concernant les affaires juives*", il faut lui "*faciliter l'accomplissement de cette mission*" ;
- 6 pièces datées du 4 au 25 août 1943 : un habitant de Montargis, replié à Mâcon en zone sud, demande une enquête sur le déménagement des meubles de sa maison de Montargis par des Allemands ; la mairie questionnée par le sous-préfet : "*l'autorité allemande considère les biens des Juifs comme appartenant à l'Etat allemand*", mais "*interdiction nous est faite d'en informer M. Ignace*" (le propriétaire pillé).

B / dossier « 'administration provisoire » : 80 feuillets environ sur :

- le recrutement des administrateurs provisoires : candidatures spontanées, propositions par l'administration, décisions, démissions ;
- le recensement des biens à aryaniser : tableaux, discussion sur les limites,
- correspondances avec les autorités parisiennes : le Directeur Général du Contrôle des Administrateurs Provisoires, le Commissaire Général aux Questions Juives.

En particulier :

- du préfet à l'Inspecteur Général de la Production Industrielle, le 17 mars 1942 , 2 pages : de la nécessité de mise en concurrence des repreneurs des biens juifs ;

- lettre de démission d'un administrateur provisoire, maire en Sologne, "*on nous donne des instructions de vendre et on ne nous donne aucun moyen de le faire*", le 20 novembre 1942 ;

- note du Service des Affaires Juives au préfet, le 2 février 1943, rendant compte de la lenteur de l'aryanisation des biens juifs dans le Loiret, de ses raisons, et de l'impatience de CGQJ à Paris, 3 pages.

C / dossier "après le 16 août 1944" :

une vingtaine de pièces, dont deux copies de lettres de 1943, où un notable de l'Union des Industriels est impliqué dans la dénonciation d'un réfractaire au STO ; il essaie plus ou moins de se disculper, mais les Allemands avaient convoqué son propre fils, et commençaient à prendre des ouvriers des classes 36-37 dans les usines.

COTE 20762 : listes de déportés et internés

Elle est composée de deux sous - liasses :

1) "**Internés - assignés à résidence - Listes, instructions, 1945**" : il s'agit des internés, assignés et inculpés de l'épuration, après la Libération.

2) "**Déportés et internés : listes. 1943 - 1944**"

A / liste des déportés du département du Loiret, non datée, ni signée, : 20 pages, 162 noms référencés ; des réfractaires, des résistants, des communistes. Liste à 6 colonnes : *nom et prénom, date et éventuellement lieu de naissance, adresse du domicile, profession, situation familiale, motif de l'arrestation.*

"*Motif racial*", ou mention "*juif*" : pp. 3 / 5 / 8 / 9 / 10 / 11 / 13 / 16 / 17 / 19 / 20.

B / listes du Cher (ni datées, ni signées) :

- "*liste des personnes du département du Cher actuellement déportées ou internées par les services allemands pour motifs d'ordre politique ou social*" : 116 noms sur 6 grandes pages, avec renseignements d'état - civil ;

- même titre, 33 noms sur 2 grandes pages ;

- "*liste des personnes fusillées dans le département du Cher par l'armée, la police ou les services allemands pendant l'occupation du territoire*", avec distinction entre fusillés (71 noms sur 6 grandes pages), "*fusillés après jugement*" (38 noms sur 3 grandes pages) et "*otages*" (11 noms).

COTE 20765 : suivi des camps par le cabinet du préfet

Une chemise enferme l'ensemble de la liasse et porte : "*Camps d'internement de Beaune, Pithiviers et de Sologne. 1941 - 1946*". Les documents viennent du cabinet du préfet, qu'ils en émanent ou y arrivent.

10 sous - liasses :

- 1/ centres de séjour surveillé (1945),
- 2/ camps d'internement après le 16 août 1944,
- 3/ inspection des camps (1942 - 1945),
- 4/ camp d'internement - personnel 1942 - 1945,
- 5/ internements : correspondance - 1942 - 1944,
- 6/ camps : surveillance générale, évasions, ravitaillement,
- 7/ camps : habillement des gardiens - 1942,
- 8/ camps : armement des gardiens - 1942,
- 9/ camp de Jargeau,
- 10/ camp de Vannes-sur-Cosson (Sologne).

1) Sous - liasse : "**Centres de séjour surveillé de Pithiviers : rapport - 1945**"

Près de 90 feuillets concernant les internés en 1945 : rapports de police, rapports sanitaires, points de réglementation, lettres d'internés plaidant leur cause, etc.

2) Sous - liasse : "**Camps d'internement de Beaune, Pithiviers et Sologne après le 16 août 1944**"

45 feuillets datant en réalité du mois d'août 1946 : précautions prises au moment de la dissolution du camp de Beaune : enquêtes, mise au clair des dossiers, interrogatoires des internés restant.

3) Sous - liasse : "**Inspection des camps 1942 - 1945**"

- du préfet du Loiret aux commandants, médecins - chefs et assistantes sociales des camps, le 26 février 1942 : notification de la nomination du DRSA comme inspecteur de la situation sanitaire et hygiénique des camps ;
- du préfet du Loiret au DRSA, le 26 février 1942 : définition de cette mission ;
- arrêté préfectoral de cette nomination, daté du 9 mars 1942, communication au préfet régional et aux commandants des camps ;
- annonces d'inspections des camps : par le préfet ou le chef de division, l'Intendant de Police, le DRSA et l'IGAS (mars - juin - juillet 1942) ;
- du préfet au chef du camp de Jargeau, lettre du 20 juin 1942, demandant une reprise en mains du personnel ;
- diverses correspondances entre préfets (du Loiret et régional), sur le transfert des prostituées mineures du camp de Jargeau au Bon Pasteur d'Orléans (juin 1942) ;
- rapport daté du 9 juin, de l'Intendant de Police au préfet régional, compte-rendu d'une visite au camp de Jargeau, le 8 juin 1942, 7 pages ;
- réflexion de l'administration sur les libérations possibles du camp de

Jargeau, 2 feuillets des 6 et 16 juillet 1942 ;

- daté de "février 1943" sans plus de précision, un "rapport de M. Robert Lebegue, chargé de mission à l'Inspection Générale des Camps et des Centres d'Internement, sur le camp de Pithiviers (Loiret)", 19 pages ; il comprend une description du fonctionnement du 1ère Division de la préfecture du Loiret ; y est adjoint un extrait du journal "Le Franciste" daté du 16 janvier 1943, 2 pages, sur le camp de Beaune-la-Rolande ;

- copie non datée d'un rapport du DRSA à l'Intendant de Police, après une inspection ayant eu lieu le 9 et 10 août 1943, 2 pages, demandant l'amélioration de l'alimentation des camps de Pithiviers et Jargeau ; transmission par l'Intendant de Police au préfet du Loiret, le 14 août 1943.

4) Sous - liasse : "Camps d'internement - Personnel 1942 - 1945"

Cette sous - liasse contient des pièces relatives à la gestion du personnel des camps ; en tout à peu près 110 feuillets ; il s'agit sans doute, plus précisément, des problèmes qui se sont posés dans cette gestion : enquêtes d'embauche, mutations, révocations ou suspensions de certains gardiens, remplacement des cadres, appréciations sur les directeurs ;

- suspension d'un brigadier des douanes par arrêté préfectoral du 25 août 1942 : il est soupçonné d'avoir favorisé une tentative d'évasion ;

- lettres de démission du capitaine Michelon, commandant le camp de Pithiviers, le 30 avril 1942 - avec certificat médical, et de M. Paul, Directeur Administratif du Camp de Jargeau, le 3 juin 1943 ;

- une série de feuillets de juillet - août 1942 :

- note du préfet au commandant du camp de Beaune, 20 juillet 1942, relevant le gestionnaire du camp de ses fonctions ;

- note du préfet du Loiret au chef de sa 1ère Division (chargée du 1ère Division) , le 27 juillet 1942, réorganisant notamment la direction de Beaune,

- du préfet à l'Intendant de Police, le 8 août 1942 : recherche de commandants pour les camps ; ("*A la demande des autorités d'occupation, j'ai dû demander au capitaine Cucuat, commandant du camp de Jargeau, de porter sa démission*") ;

- échange de lettres entre l'Intendant de Police (19 août) et le préfet du Loiret (29 août), sur le renouvellement des directions des camps ;

- note du préfet du Loiret aux commandants des camps, le 25 août 1942 : ils doivent proposer des membres du personnel pour des indemnités spéciales "*pour les travaux exceptionnels auxquels [ils ont] dû faire face pendant ce dernier mois*" ... La note du 27 juillet prévoyait déjà une "*indemnité spéciale de 1.000 francs*" pour les gestionnaires des camps de Pithiviers et Jargeau ;

- un dossier d'après la libération (24 feuillets) : un secrétaire du camp de Pithiviers est mis en cause pour avoir, durant l'occupation, vendu sa libération à un interné ; après enquête, il est disculpé

- nominations et suspensions après la Libération : 4 petits dossiers (non détaillés, une vingtaine de feuillets en tout) .

5) Sous - liasse : "Internements : correspondance - 1942 - 1944"

60 feuillets. Les objets de cette correspondance sont très divers :

A / rappports entre administrations au sujet des camps, sur le régime des permissions des internés (10 février 1942) ;

B / sur le fonctionnement des camps :

- suppression des séances de cinéma du camp de Beaune (4 mars 1942) ;
- demande de vêtements du 25 juillet 1942, pour "*environ 3.000 enfants juifs actuellement internés*" ;

C / enquêtes sur ce fonctionnement :

- enquête de mars 1942 sur le camp de Beaune, par le secrétaire général de la préfecture, provoquée par des articles du journal parisien "*la Révolution Nationale*", et sur le camp de Pithiviers par l'Intendant de Police ;
- rapport du chef du camp de Pithiviers au préfet du Loiret, le 26 janvier 1943, se défendant contre des reproches formulés dans une note confidentielle qui ne figure pas ici, 5 pages (c'est l'original) ;
- rapport au préfet du Chef de Division chargé du 1^{ère} Division d'internement, le 2 février 1943, 4 pages, sur le réveillon au camp de Beaune, dénoncé par le journal "*Le Franciste*" du 16 janvier 1943 ;
- rapport du même au même, 2 pages du 28 mars 1943, sur le fonctionnement des trois camps de Pithiviers, Beaune et Jargeau ;
- copie d'un article du journal "*Le pilori*", de la même eau, daté du 1^{er} avril 1943, dont une suite éventuelle n'apparaît pas ici ;
- sur l'évasion de 8 internés du camp de Pithiviers (15 mars 1944), avec rapports des 14 et 15 avril, par un commissaire principal de la Sûreté, 4 et 7 pages ;
- sur le fonctionnement du service de police dans le camp de Pithiviers (avril - juin 1944), de l'Intendant de Police et du sous-préfet de Pithiviers ;

D / demandes de renseignements ou d'action administrative dans des cas particuliers :

- sur un savant interné, recommandé par un professeur au Collège de France (mai 1942) ;
- sur un jeune interné (septembre - octobre 1943), sur un Polonais en situation irrégulière (novembre 1943), sur l'arrestation de la femme d'un interné communiste (sans date) ;

E / mouvements d'internés :

- demande d'affectation de deux internés dans un chantier forestier, appuyée par l'administration des Eaux et Forêts (avril 1942) ;

- transfert d'internés de Pithiviers à Voves : demande par la FK (18 septembre 1943), information par le Secrétariat Général à la Police (télégramme du 12 novembre 1943), compte-rendu par le commissaire des RG (20 novembre 1943) ;
- "*fourniture*" d'internés aux chantiers Todt : demande du SGPN (novembre 1943, avril 1944) ;
- arrivée d'internés du camp de Rouillé (avril 1944) ;

F / à part : une note de deux pages du cabinet de l'Intendant de Police, le 25 juillet 1942 "*concernant l'examen des situations des Juifs internés dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande*".

6)Sous - liasse : "Camps d'internement - Surveillance générale - Interventions - Juifs évadés - Ravitaillement - 1942 - 1944"

75 feuillets. Sujets très divers, sans classement thématique ; présentation chronologique. Notamment :

- du préfet à monsieur Prévost, le 7 janvier 1942 : les internés de Sologne ont droit à du café, même "*s'il n'est pas nécessaire de leur donner du vin*" ;
- 5 feuillets de correspondance entre services français, pour se défendre du reproche allemand d'accorder trop de permissions aux internés juifs (février - mars 1942) ;
- une instruction du préfet au chef du 1ère Division : installer de nouvelles fermes en Sologne (9 mars 1942) ;
- liste des camps d'internement et centres surveillés sous direction française à la date du 31 janvier 1942 (zone occupée) ;
- 31 mars 1942 : un entrepreneur de Pithiviers demande "*l'autorisation d'employer ... un des internés du camp de Pithiviers*" ; réponse du cabinet du préfet, le 15 avril que ce n'est "*pas possible ... les placements de Juifs étant supprimés*" ;
- annonce du passage du Secours National dans les camps d'internement (8 avril 1942) ;
- du préfet du Loiret au commandant des camps de Pithiviers et Beaune, le 17 avril 1942 : demande de durcissement de la discipline ;
- du préfet du Loiret au FKO, le 4 mai 1942, lettre confirmant la fermeture de la ferme d'Ousson, ainsi que le maintien des deux autres, 2 pages ;
- diverses instructions préfectorales restreignant l'entrée dans le camp aux seules assistantes sociales en charge (13 mai 1942), fixant les règles de visite des camps par des personnalités (15 mai), demandant des listes d'évadés (30 mai) ;
- lettre d'un magistrat à son "*cher collègue*", transmettant la demande angoissée d'un interné dont la femme a été arrêtée et transférée on ne sait où après être passée par Paris ; l'interné établit que sa femme est aryenne ; le magistrat qui transmet "*n'attache pas une grande importance à ces gens*", mais pense que "*il serait charitable*" d'intervenir car il y a "*deux enfants en bas âge qui sont à l'hôpital de Blois*" (novembre - décembre 1942) - pas de traces

de suite donnée ;

- une lettre de deux pages de l'Aumônier du camp de Pithiviers demandant des adoucissements et des aménagements au régime de l'internement, 2 pages du 18 décembre 1942 (original) ; avec réponse brève du préfet (copie) ;

- 7 pièces d'une correspondance à trois, entre les préfets du Loiret et d'Indre-et-Loire et la Directrice des Activités Sociales de la Croix Rouge Française, de novembre 1942 à janvier 1943, sur les éventuels reproches que l'administration préfectorale ferait à des assistantes sociales ;

- du 21 janvier 1943, lettre d'une habitante de Paris demandant la libération de son mari interné pour "*des idées un peu avancées*" ; rejet par le cabinet du préfet : il faut s'adresser au préfet du département du domicile ;

- un arrêté d'internement pour abattage clandestin et vente illégale de viande au dessus du prix fixé, le 28 janvier 1943 ;

- 5 petites pièces de janvier - février 1943, sur la candidature malheureuse d'un prisonnier de guerre rapatrié, qui souhaitait administrer une propriété israélite ;

- 3 pièces de mai 1943 : un médecin du camp de Pithiviers est dénoncé par lettre anonyme, pour avoir vendu des certificats médicaux de complaisance à des internés juifs ; la préfecture demande aux RG une enquête, qui n'aboutit à rien ;

- du 27 mai 1943, lettre de remerciement au préfet, du délégué régional d'Orléans du Commissariat Général aux Questions Juives, sur le départ ;

- du préfet du Loiret au commandant du camp de Pithiviers, le 13 juillet 1943 : demande d'établissement de la liste des internés "*durs*", à transférer ailleurs ;

- 6 pièces de juin - juillet 1943, sur la demande de libération d'un interné américain du camp du Vernet ;

- rapport du commissaire principal aux RG au préfet du Loiret, 2 pages, le 24 septembre 1943, sur l'état d'esprit des internés de Pithiviers et les précautions à prendre pour le maintien de l'ordre ;

- annonce par le ministère de l'Intérieur : des nomades évadés du camp de Salviers (Bouches-du-Rhône) ont obtenu leur régularisation ; demande de signalement de ces gens "*en me saisissant de propositions en vue de [leur] internement*" ;

- rapport de police sur l'évasion d'un interné de Pithiviers, le 25 janvier 1944, 3 pages ;

- rapport de police du 20 avril 1944, 3 pages, sur la découverte d'itinéraires préparés pour l'évasion d'internés de Pithiviers ;

- une note manuscrite pas très claire, mais listant "*les enquêtes administratives contre les commandants des camps*" ;

- et passim divers papiers administratifs : bordereaux d'expéditions, laisser - passer.

7) Sous - liasse : "Camps d'internement - Habillement des gardiens - 1942"

2 pièces seulement :

- du préfet du Loiret au ministère de l'Intérieur, le 23 avril 1942 : demande d'uniformes pour les gardiens auxiliaires des camps d'internement ;

- réponse de la DGPN, le 15 juin 1942 : non, faute de moyens.

8) Sous - liasse : "Camps d'internement - Armement des gardiens - 1942"

- brouillon et lettre du préfet au ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, lettre datée du 14 février 1942 et comportant 3 pages, demandant des armes pour le personnel de garde des camps d'internement ;

- lettre du préfet du Loiret au KSKO, le 14 décembre 1942, avec traduction en allemand, demandant des fusils-mitrailleurs pour les camps de Pithiviers et Beaune ;

- lettre du préfet du Loiret au préfet régional, le 22 décembre 1942, demandant la constitution d'une réserve de munitions dans le camp de Pithiviers ; l'accompagnant, une note manuscrite intitulée "*Note à Monsieur le Préfet - Questions à régler après la visite du 18 - 12 au camp de Pithiviers*", qui concerne, outre l'armement, les médecins du camp, le ravitaillement des gendarmes, la police, les libérations, etc.

9) "Camp d'internement de Jargeau - 1941 - 1944"

Une dizaine de documents émanant du préfet du Loiret ou du préfet régional, ou adressés à eux :

- à M. Martin-Sané, le 9 novembre 1941 : y a-t-il des forains à Jargeau qui seraient susceptibles d'être libérés ?

- à l'Inspecteur d'Académie, le 21 novembre 1941, demande de maintien en place de la directrice de l'école du camp, menacée de départ en retraite ;

- demande d'enquête sur l'alimentation au camp de Jargeau, le 4 décembre 1941 ;

- une lettre du curé de Jargeau demandant de l'aide, avec appui par le préfet régional (30 novembre - sans doute 1941) ;

- du 19 mars 1942, instructions données à M. Prévost, de "*donner une suite aux indications*" d'un rapport du DRSA ; notamment de peser les enfants, et de transférer les prostituées mineures au Bon Pasteur ;

- 4 avril 1942, le secrétaire général (de la préfecture) suggère qu'il faudrait 1) hisser le drapeau sur le camp "*au moins le dimanche*", 2) "*régulariser la situation des internés par la prise, pour chaque cas individuel, d'un arrêté préfectoral d'internement*", 3) pousser les internés "*vers une qualification professionnelle réelle*" ; le préfet appuie la 2ème proposition auprès de son chef de division ;

- 31 juillet 1942, de l'assistante sociale chef du Loiret, Melle Croissandeau au préfet,; projet d'organisation d'un centre de la jeunesse au camp de Jargeau ;

- 30 juin 1944, le lieutenant adjoint au chef du camp de Jargeau à "*monsieur le Directeur des camps*", "*statistiques des libérations prononcées au cours du mois de juin 1944*", 2 pages.

10) Sous - liasse : "Camp d'internement de Vannes-sur-Cosson - Camps de

Sologne - 1941 - 1942"

18 feuillets.

- diverses demandes pour les fermes de Sologne : des clous (30 décembre 1941), des tracteurs (15 mai 1942), une machine à écrire (6 juin 1942), un supplément de 15 gardiens auxiliaires (25 juin 1942) ;

- des notes du préfet du Loiret : au directeur départemental du ravitaillement, le 24 mars 1942 : "*le ravitaillement de ce camp ... est extrêmement défectueux ... il y a là une grosse faute de vos services*" ; et à M. Prévost, du 26 mars 1942 : instruction d'améliorer ce ravitaillement ; à M. Prévost encore, du 15 mai 1942 : instruction d'instaurer une monnaie de camp ;

- une correspondance entre le préfet et l'assistante sociale chargée des fermes de Sologne (Melle de Dreuzy) : sur une visite de personnalités au camp (mai 1942), sur une demande de mutation en Sologne de trois internés de Beaune et Pithiviers (mai 1942), sur le dénuement vestimentaire des internés et la présence d'un sourd-muet à la ferme du Rozoir (22 juin - 2 juillet 1942)

COTE 20767 : dossiers d'internement (1944 - 1946)

Liasse épaisse de 7 cm ; une chemise enserme l'ensemble du contenu, et porte : "*internements - instances - transmission de dossiers - 1944 - 1946*". Il s'agit essentiellement de bordereaux de transmission de dossiers entre administrations : de la préfecture du Loiret au commissariat de la République, à d'autres préfets, à la cour de Justice, à la gendarmerie, aux Contributions Directes, à diverses commissions (par exemple : de reconstitution des organisations syndicales, ou de confiscation des profits illicites), etc. Très peu de pièces de dossiers figurent ici. L'essentiel concerne la répression de la collaboration après la Libération.

A l'exception des 18 dernières pièces, qui sont de novembre 1943 à août 1944. Elles concernent deux affaires de répression de l'abattage et du commerce de viande clandestins.

COTE 20769 : internés de la Libération (séquestre)

Grosse liasse. Une chemise enserme l'ensemble des documents, et porte la mention : "*Séquestre des biens des internés. Blocage des comptes. 1944 - 1946*". Il s'agit de la réglementation et de la mise en application de la séquestre des biens des internés après la Libération, donc des suspects de collaboration ou d'entente avec l'ennemi allemand.

Une première sous-liasse contient des documents de référence : textes réglementaires et législatifs, circulaire, répartition des compétences entre administrations.

La deuxième sous-liasse comporte les arrêtés préfectoraux de mise sous séquestre des biens des internés, par cas individuels (31 dossiers).

La troisième sous-liasse concerne le blocage des comptes bancaires des

internés : textes de références - soit trois arrêtés du commissaire de la République fin août 1944 - et surtout cas d'application, 180 feuillets d'août à octobre 1944, avec listes et ici ou là des demandes de déblocage, et les réponses des banques.

La quatrième sous-liasse continue la précédente, 150 feuillets concernant des cas individuels, avec ici ou là rappel des textes réglementaires.

A part, un petit dossier de trois pièces : le préfet du Loiret autorise les survivants d'une famille déportée et pillée à conserver provisoirement l'usage de biens mis sous séquestre à la Libération.

COTE 20785 : internés de la Libération (1)

Liasse épaisse qui recueille les documents administratifs de la préfecture du Loiret accompagnant l'internement par mesure administrative ou l'astreinte à résidence surveillée, du 26 janvier 1945 au 19 mars 1945 : notifications et bordereaux d'expéditions des arrêtés préfectoraux à diverses autorités : Cour de Justice, Commissariat de la République, commandants de la gendarmerie ou des camps d'internement, chefs de service de la préfecture, commissaires de police, sous-préfets, ministères, etc. Les dossiers eux-mêmes (enquêtes de police, interrogatoires) ne figurent pas ici.

COTE 20788 : internés de la Libération (2)

Comme la liasse 20785, celle-ci ne concerne que la répression de la collaboration après la Libération; Plusieurs centaines de pièces rangées chronologiquement, du 1er août 1945 au 12 novembre 1945. Il s'agit également de bordereaux d'expédition de pièces de procédures qui ne figurent pas ici, et de notifications à diverses autorités de la prise de décisions, ou de l'avancement des procédures.

COTES 20820 - 20821 - 20822 - 20823 - 20824 : avis de recherches

Ces liasses sont un recueil de circulaires envoyées depuis Vichy aux préfets de zone occupée par la Direction Générale de la Sûreté Nationale, qui devient la Direction Générale de la Police Nationale, et plus précisément par son Inspection Générale des Services de Police Criminelle, qui devient l'Inspection Générale des Services de Police Judiciaire. Ces circulaires sont des avis de recherches, c'est à dire qu'elles signalent que l'on doit "*prescrire d'actives recherches en vue de retrouver*" des personnes signalées

. Il y a donc une série de listes de noms, avec précisions d'état - civil et signalement sommaire. Les préfets transmettent ensuite à qui de droit, dans le cas du Loiret : aux sous-préfets de Pithiviers et Montargis, aux commissaires de police (central, spécial, divisionnaire, de Pithiviers, Gien et Montargis), et au commandant

de la gendarmerie). Les circulaires précisent souvent quelques points de l'itinéraire personnel des personnes recherchées, par exemple d'où elles se sont évadées, ou bien les condamnations antérieures, ou encore, dans le cas des "*politiques*" une brève description de leurs activités. Les listes peuvent être longues (exemple, la circulaire n° 29.122 du 6 septembre 1940 compte 25 pages pour 137 noms - les "*évadés de la maison d'arrêt de Blois le 16 juin 1940, au cours d'opérations de transfèrement*"), ou réduites même jusqu'à un seul cas.

Il s'y ajoute :

- des circulaires prescrivant l'arrêt des recherches, parce que les personnes en cause ont été arrêtées par exemple, avec le même genre de listes ;
- des rapports de police rendant compte du résultat des recherches ;
- de temps en temps, des circulaires donnant des indications sur le mode de travail des polices, sur les tactiques des clandestins, sur les modèles de faux papiers en circulation.

Les listes peuvent concerner donc des délinquants ou criminels de droit commun, aussi bien que des politiques : républicains espagnols, communistes, ou encore des étrangers en situation irrégulière, notamment ceux qui font "*l'objet d'un arrêté d'expulsion*" et des évadés (évadés des camps d'internement et des centres de séjour surveillé : Gurs, Le Vernet, Argelès, Rivesaltes, Le Récébédou, Les Milles, mais aussi Barcarès, Châteaubriant, Fort-Barreaux, La Lande, Le Vaudeux, Mérignac, Nexon, Noé, Oraison, Rieucros, Rouillé, Saint-Cyprien, Saint-Sulpice La Pointe, Sisteron, etc, - et aussi évadés des camps de travailleurs étrangers, des prisons, des lieux d'assignation à résidence).

Cas particuliers :

- circulaire n° 31.781 du 29 octobre 1941 : des citoyens soviétiques qui "*circuleraient actuellement en France, pour se livrer à la propagande extrémiste et réorganiser le Parti communiste*" ;
- n° 39.921 du 10 décembre 1940 : des "*réfugiés alsaciens évadés du camp d'Argelès*" (?) ;
- des militaires britanniques qui s'évadent du camp de Saint-Hippolyte du Fort (circulaires n° 472 et 477 des 27 et 30 avril 1941, par exemple).

Les listes sont classées dans un ordre très approximatif, à remanier complètement si l'on veut respecter scrupuleusement la chronologie. Il y a des circulaires et des télégrammes : quelle différence entre les deux modes de transmission ?

Pour le mois de décembre 1940, j'ai relevé les circulaires suivantes :

- n° 38.268 du 2 décembre 1940, 8 noms, des Espagnols qui viennent d'être arrêtés ;
- n° 38.870 du 3 décembre, 71 noms, des évadés des camps du Vernet, d'Argelès et de Gurs, et du "*Camp de travailleurs [étrangers] de Serrières en Chautagne (Savoie)*" ; ce sont surtout des Espagnols ;
- n° 38.717 du 6 décembre, 6 noms d'arrêtés récents ;
- n° 39.089 du 7 décembre, 49 noms d'évadés d'Argelès et du "*Centre de Chibron*" ;

- n° 39.411 du 8 décembre, 3 noms d'Espagnols ;
- n° 39.921 du 10 décembre, 14 noms d'évadés de Gurs ;
- n° 39.908 du 11 décembre, 3 noms d'Espagnols, chacun étant "*objet d'un arrêté d'expulsion*" ;
- n° 40.017 du 11 décembre, 4 noms d'évadés de Gurs ;
- sans numéro, du 16 décembre, 1 nom de ressortissant allemand ;
- n° 40.745 du 18 décembre, prescrivant l'arrêt des recherches pour 10 personnes ;
- n° 40.713 du 19 décembre, recherche d'un allemand "*agent communiste très important*" ;
- n° 41.835 du 21 décembre, 6 noms de communistes, français ou étrangers ;
- n° 40.714 du 26 décembre, 1 agent du Komintern (peut-être) ;
- n° 42.171 du 26 décembre, "*à la demande des autorités d'occupation*" : 1 Allemand évadé du camp de Loriol ;
- n° 42.358 du 26 décembre, 3 noms, dont Lucien Sampeix ;
- n° 40.903 du 27 décembre, 1 nom, celui de "*l'un des principaux dirigeants du parti communiste yougoslave*" : Zdanko Reich ;
- n° 42.423 du 27 décembre, 27 noms d'évadés de Gurs, surtout des Espagnols, mais aussi des Autrichiens et des Hongrois ;
- n° 42.569 du 27 décembre, 112 noms, d'évadés des camps de Gurs, d'Argelès, et du Caylus, et de l'hôpital de Digne ;
- n° 41.910 du 28 décembre, signalant l'arrestation de 20 recherchés ;
- n° 43.075 du 30 décembre, 6 noms d'étrangers, surtout polonais ;
- n° 42.537 du 31 décembre, 49 noms d'évadés de Gurs, sans doute des communistes français ("*internés par application du décret du 18 novembre 1939*").

Sur ces 21 documents, donc, 4 prescrivent l'arrêt des recherches. Les personnes visés sont surtout des étrangers, en particulier des Espagnols, souvent des évadés, et des communistes. La numérotation des circulaires n'est pas toujours d'une logique aveuglante.

A partir de juin 1941, il y a des télégrammes au milieu des circulaires.

La cote 20820 va donc jusqu' en juin 1941, j'ai compté 424 feuillets.

La cote 20821 suit de juillet à décembre 1941 ; elle a sensiblement le même nombre de feuillets (406). Les télégrammes officiels sont souvent joints à leur frappe dactylo (faite pour la diffusion dans le département) ; ou alors réunis en liasses ; les étrangers évadés de camp - surtout des Espagnols -, et les communistes - français et étrangers - forment encore le gros des recherchés. On trouve aussi des anarchistes italiens, des militaires britanniques, des citoyens soviétiques, des Polonais, des Belges, des Français évadés des camps ou réfractaires à l'internement, des droit commun, et même des Chinois et Indochinois (exemple : circulaire n°2, du 2 janvier 1942).

La première mention de recherche d'Israélites en tant que tels (car il y a sûrement des Juifs dans les personnes précédemment citées) est dans la circulaire n° 1596 du 12 décembre 1941 : avis de recherches de 42 personnes : "*Ces étrangers sont pour la plupart des israélites, les uns se sont évadés du Camp de La Lande (Indre et Loire), les autres ont quitté sans autorisation la ville de Tours ...*" ; en

cas de découverte des intéressés en zone occupée, il est prévu de les diriger sur le centre de La Lande ; en cas de découverte en zone sud, de les incorporer à une Compagnie de Travailleurs.

La liasse 20822 continue la même série pour la période janvier - avril 1942. J'ai compté 398 feuillets dont :

- nomades : circ n° 445 du 23 avril 1942 (évadés du camp de Barcarès),
- Espagnols : liste de 489 noms, "*tous asilés espagnols, au service des troupes d'occupation, évadés du camp de La Pallice, à la date du 1er février 1942*",
- circ n°62 du 23 janvier 1942 : les FTP du Pas-de-Calais (Ferrari, Debarge, en tout 32 noms sur 5 pages) ;
- circ n°127 du 31 janvier 1942, "*attributions des Préfets et des Intendants de Police en ce qui concerne les camps d'internement et les centres d'hébergement surveillé*", 3 pages ;
- rien sur des juifs en tant que tels : peut-être la circulaire n° 171, du 17 février 1942 ?
- 20 janvier 1942 : avis de recherche de Pierre Ginsburger, né à Soulz (Haut-Rhin) le 21 août 1920, demeurant à Paris, 4 rue Grande-Chaumière (est-ce Villon ?).

Dans deux cas seulement la qualité de juif est notée, mais elle ne semble jouer qu'un rôle accessoire : les recherches ont lieu pour raisons politiques apparemment : circulaire n° 163 et 171 des 16 et 17 février 1942, concernant 3 personnes.

La liasse 20823 couvre la période de mai à décembre 1942. 457 feuillets, plus une brochure de 28 pages.

- circulaire n° 06832 sans date (début mai 1942) : Jacques Renouvin ;
- n° 592 du 26 mai 1942 : 117 noms d'Espagnols évadés du camp de La Pallice ;
- n° 553 du 16 mai 1942 : liste de suspects de trafic de stupéfiants ;
- n° 618 du 2 juin 1942 : Maurice Tréand "*il serait actuellement le Responsable de la commission des cadres de l'ex-Parti Communiste*" ;
- brochure de 28 pages : "*Etat signalétique des condamnés atteints par l'article 19 de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes - état 631 - Du 1er juillet à la fin août 1942*", il s'agit des interdits de séjour ; ils sont rangés par ordre alphabétique, 506 noms, avec état - civil, signalement sommaire, passé judiciaire et notification de la zone d'interdiction ;
- nomades, exemples : circ n° 803 du 2 août 1942, 16 noms d'évadés du camp de Rivesaltes, ou circ n°1224 du 10 décembre 1942 : 82 noms d'évadés du camp d'internement d'Arc-et-Senans (Doubs) ;
- télégramme du 16 juillet 1942 : avis de recherches de 11 évadés du camp de Mauzac (Dordogne), parmi lesquels Pierre Bloch, John Hayes, Michel Trotobas, etc ;
- à partir de juillet 1942, la qualité typographique des circulaires baisse nettement ;
- le 16 juillet 1942, circ n° 756 : trafiquants de stupéfiants ;
- nombreux avis sur des nomades évadés de Rivesaltes ;

- de plus en plus : recherches de "*membres d'une organisation terroriste*", ayant ouvert le feu sur les forces de l'ordre allemandes ou françaises ;
- 6 octobre 1942 : Robert Friedlander-Sam, "*naturalisé français depuis 1910, israélite, ... interné au camp de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn), s'est évadé de l'hôpital civil d'Albi, où il était en traitement*" , circ n° 7879 ;
- 26 octobre 1942, circ n° 1056 : Nocheman Stein, "*israélite apatride*" :
- 17 novembre 1942, circ n° 1143 : Onalhan Szoweddi, "*48 ans, d'origine juive*", évadé d'un hôpital ; "*Sarah Churdyk, né (sic) le 11 mai 1901 à Warschau (Pologne) (resic), évadée d'un convoi en gare de Bourges, au cours d'un transfèrement*" - à interner à Drancy ;
 - une formulation audacieuse : in circ n° 1156 : 2 Espagnols recherchés : "*ces deux étrangers ont rompu leur contrat de travail avec l'organisation Todt de La Rochelle*" ;
- toujours beaucoup d'Espagnols.

La cote 20824 poursuit la même série de documents, mais pour les périodes suivantes :

- 1) janvier - avril 1943, 202 feuillets,
- 2) août 1943, 11 feuillets,
- 3) octobre 1944 - mai 1946, et
- 4) novembre 1947 : donc hors de la période d'occupation.

- circ n° 11 du 5 janvier 1943 : communistes normands ;
- circ n° 32 du 27 janvier 1943 : liste de trafiquants de femmes ;
- télégramme chiffré du 30 janvier 1943 : Jacques Sadoul (né le 22 mai 1881 à Paris) ;
- circ n° 122 du 1er février 1943 : (entre autres) Pierre Kaan (né le 10 janvier 1903 à Paris) ;
- circ n° 194 du 20 février 1943 : (entre autres) Hermann Schiff, Isaac Feigelson et Sabine Fischer, d'origines polonaise, russe et hongroise, pour infraction à "*la loi du 9 novembre 1942 sur le séjour et la circulation des israélites étrangers*" ; devraient être dirigés vers les camps d'internement du Vernet et de Gurs ;
- circ n° 207 du 26 février 1943 : 25 travailleurs nord-africains "*qui, requis civils, ont abandonné leur lieu de travail*" ; idem circ n° 279 du 20 mars, 22 noms ; idem circ n° 231 du 6 mars, 32 noms ; idem circ n° 357 du 8 avril 1943, 19 noms ; 14 noms in circ n° 374 du 12 avril 1943 ;
- circ n° 327 du 29 mars 1943 : liste de six évadés du camp de Gurs, dont "*Spiro, Jansz, né le 26 décembre 1907 à Sandia (Pologne). Electricien israélite polonais. évadé en gare d'Avignon au cours de son transfert au camp de Gurs (Basses-Pyrénées)*" ; son sort n'est apparemment pas distingué de celui des autres ;
- circ n° 311 du 25 mars 1943 : (entre autres) "*Carasso, Paul, né le 1er mai 1877 à Salonique, commerçant israélite grec. Etais assigné à résidence à Nîmes et a quitté cette ville sans autorisation pour se rendre dans la région de Lyon*" ; à diriger sur Gurs ; la même loi est invoquée que dans le cas de la circulaire n° 194 ; même cas pour Félix Stoessinger, né le 25 août 1889 à Prague (circ n° 239 du 8 mars 1943) et pour Tauba Weber, née le 11 avril

1919 à Toazon (?) - "*israélite polonaise, évadée de Rivesaltes*" (circ n°227 du 5 mars 1943) ; idem pour Moszech Grimberg (polonais), Joseph Jacobsohn (belge), Simon Rosenkovitch (russe), Robert Aronoff (bulgare), Jacques Panon (turc), Adolphe et Raïssa Dijur (roumains) dans la circ n° 265 du 16 mars 1943 ; idem pour 17 "*israélites soumis aux mesures de regroupement*" et qui "*ne se sont pas présentés*", circ n°348 du 5 avril 1943 ;
- circ n°229 : responsables communistes libérés en Afrique du Nord et "*signalés comme ayant réintégré notre territoire*" : Waldeck Rochet, Florimond Bonte, Jean Bartolini et Alfred Costes.

Les documents d'août 1943 concernent surtout la recherche d'un allemand (Siegfried Rasch), que les services du Loiret ne trouvent pas (gendarmerie, police).

COTE 25859 : fonctionnement des camps

Cette liasse est épaisse : plus de 12 cm, plus de 900 feuillets. Elle provient sans doute du « 1ère Division », c'est-à-dire en fait du 2^{ème} bureau de la 1ère Division de la préfecture.

Elle comprend 9 sous-liasses :

- 1 *Enquêtes sur le fonctionnement des camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande (1942),*
- 2 *Demandes par la préfecture ou les ministères de plans, photos, documents divers,*
- 3 *Etat sanitaire (des internés),*
- 4 *Rapports des commandants de camps à l'inspection générale des camps et à la préfecture régionale d'Orléans,*
- 5 *Rapports à la police : intendance régionale et direction de la police nationale,*
- 6 *Rapports des commandants de camps au préfet du Loiret*
- 7 *Défense contre incendie,*
- 8 *Correspondances et rapports divers,*
- 9 *Année 1945*

1/ Sous-liasse « Enquêtes sur le fonctionnement des camps »

63 feuillets.

L'essentiel du dossier tient en des enquêtes qui ont lieu à la demande du ministère de l'Intérieur, sur pression des autorités d'occupation, ou à la suite d'articles de la presse parisienne.

D'abord un *rapport isolé* sur l'organisation générale des trois camps, *octobre 1941*, trois pages, non signées.

La première enquête a lieu en janvier - mars 1942.

On peut distinguer successivement les épisodes suivants :

- 1) Le 19 janvier 1942, le Commissariat Général aux Questions Juives, dans une lettre signée X. Vallat lui-même, s'émeut auprès du ministre de l'Intérieur de ce que «*le commandant du camp de Pithiviers laisserait beaucoup de facilités aux israélites qu'il est chargé de surveiller*»,
- 2) le ministère de l'Intérieur répercute évidemment sur le préfet (le 26

janvier 1942),

3) le préfet délégué du Loiret charge le commandant de la compagnie de gendarmerie du Loiret d'une enquête,

4) le rapport de cette enquête figure, sans date ni signature,

5) le 25 mars 1942, le préfet du Loiret peut répondre au ministre de l'Intérieur : « *après enquête, aucun fait délictueux n'a été relevé contre le commandant du camp* ».

La deuxième enquête a pour origine une provocation montée par la police allemande : un officier de la Sicherheitspolizei d'Orléans essaie de soudoyer un gardien du camp (pour y faire passer un message ou rencontrer un détenu) ; un sous-officier de police auxiliaire intervient et arrête tout ; le commissaire de police de Pithiviers (rapport du 16 mars) a quand même l'impression que le gardien a été ... accessible.

La troisième enquête est à l'initiative du préfet du Loiret :

a) le 25 mars 1942, il charge le secrétaire général de la préfecture d'une enquête sur le fonctionnement du camp de Beaune ; rapport en est fait à la date du 7 avril, sur huit pages ;

b) parallèlement, il demande à l'intendant régional de police « *une enquête sur l'administration et la direction du camp de Pithiviers* » (28 mars 1942) ; le rapport en cinq pages est daté du 11 avril 1942. Il y est affirmé que le commandant du camp « *exerce ses fonctions avec un esprit paternel et une bonté d'âme qui sont peut-être excessifs dans les conditions où il se trouve* ».

Ces demandes d'enquêtes sont contemporaines d'une série d'articles de journaux parisiens (« *Je suis partout* » et « *La Révolution Nationale* » qui dénoncent « *les scandales du camp d'internés juifs de Beaune-la-Rolande* »).

A la suite de ces enquêtes, le préfet décide un remaniement de la direction des camps.

2/ demande de plans, photos, documents

27 feuillets.

Echange de correspondance entre le 2ème bureau de la 1ère Division de la préfecture du Loiret et l'Inspection Générale des Camps, qui réclame des clichés (décembre 1941 - mars 1942). La sous-liasse, très mince, comporte des tirages de sept clichés du camp de Beaune : vues de l'atelier de menuiserie, de celui des ébénistes, du salon de coiffure, de la bibliothèque, du foyer, de la synagogue et de la partie nord du camp.

3/ Sous - liasse : « Etat sanitaire »

Cette sous-liasse est constituée de quatre dossiers et 197 feuillets en tout.

A / état sanitaire du camp de Beaune-la-Rolande :

série de 28 rapports hebdomadaires, de fin octobre 1941 à fin juin 1942, précédée d'un rapport pour le mois de septembre ; ils sont signés du commandant du camp ou d'un adjoint ; en mai - juin 42 par un « *médecin-chef*

adjoint » ; les rubriques en sont : *état sanitaire*, subdivisée en : *mouvement de l'infirmerie*, *mouvement de l'hôpital*, *nombre de maladies graves, légères, contagieuses* ; puis *état d'esprit des internés*, *sanctions infligées*, avec les *motifs, incidents survenus*. On trouve aussi parfois : *demandes de libération* et *propositions motivées en vue de la libération de ceux des internés jugés dignes d'obtenir satisfaction*.

Peu de maladies graves sont signalées (4), comme peu de contagieuses (8). Le nombre de maladies légères oscille selon les semaines de 8 à 29. L'*état d'esprit* est jugé « *satisfaisant dans l'ensemble* », avec répétition de la formule d'octobre à mai - ensuite la rubrique n'est plus renseignée. Pour ce qui est des *incidents survenus*, la notation est systématiquement « *néant* ».

B / mouvements de l'infirmerie de Pithiviers :

série de 45 rapports hebdomadaires nominatifs, du 19 juillet 1941 au 12 juillet 1942. Ils sont signés du médecin-chef du camp. Les rapports donnent les noms des internés admis ou sortant de l'infirmerie du camp, mais aussi des hôpitaux de Pithiviers et d'Orléans, et de l'asile (i.e. psychiatrique) d'Orléans.

C/ inspections et enquêtes sanitaires :

- compte rendu adressé le 24 novembre 1941 au préfet, d'une inspection au camp de Pithiviers, faite le 17. Novembre 1941 par le médecin-inspecteur de la santé du Loiret (MIS), 4 pages : « *L'état sanitaire ... est bon ... les bâtiments sont très inconfortables ... la discipline est assez dure...* »;

- compte rendu adressé le 11 mars 1942 au préfet, d'une inspection des camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande, faite le 06 mars 1942, par le directeur régional de la santé et de l'assistance (DRSA), 2 pages ;

- compte rendu du même type, par le DRSA, en date du 09 mai 1942, portant sur les trois camps du Loiret, 2 pages ;

- le 19 mars 1942, le préfet du Loiret charge le chef de division compétent du suivi des instructions du DRSA, rapport lui en est fait le 25 avril 1942, sur 4 pages ;

- le ministère de l'Intérieur, Direction Générale de la Police Nationale, fait parvenir des suggestions de l'Inspecteur Général de la Santé et de l'Assistance (juillet - août 1942) ;

- rapport du MIS le 23 juillet 1942, sur la « *situation sanitaire créée par l'arrivée de gros contingents des deux sexes* », 3 pages ; à Pithiviers « *l'encombrement est considérable ... grave problème de l'alimentation des enfants de moins de cinq ans ... il n'est pas possible de préciser la situation sanitaire vraie ... personnel nettement insuffisant* » ; à Beaune « *très grande confusion ... le commandement ne paraît pas avoir encore réussi à dominer la situation ...* »;

- le 27 juillet 1942, le MIS transmet une liste de médicaments et de matériels à fournir ;

- rapport au préfet d'une inspection de Pithiviers et Beaune par le DRSA, écrit le 5 août 1942, sur 3 pages ; « *cette situation épidémiologique est alarmante en raison de l'extrême encombrement des deux camps* » ; il craint en particulier la rougeole, la diphtérie et les poux ; il recommande

d'améliorer les *ressources d'hospitalisation* ;

- le même jour, le DRSA écrit à l'intendant régional de police dans le même sens ; (le lendemain celui-ci répond au préfet) ;

- le même jour toujours, le DRSA envoie deux pages d'instructions au médecin - chef du camp de Pithiviers ;

- le 19 août 1942, le DRSA écrit à son homologue de la région parisienne, sur 3 pages : « *des enfants juifs internés dans les camps du Loiret sont actuellement transférés au camp de Drancy ... Parmi eux se trouvaient des sujets en incubation de maladies infectieuses* », notamment diphtéries, rougeoles, scarlatines, etc ; - le 29 août 1942, le DRSA demande un renforcement de l'isolement des contagieux à l'infirmerie et à l'hôpital de Pithiviers.

D / instructions :

Elles peuvent être en rapport avec les inspections qui précèdent ; par exemple :

- instructions du DRSA au médecin - chef du camp de Pithiviers, en date du 11 mars 1942, portant sur l'épouillage,

- idem pour le médecin - chef du camp de Beaune-la-Rolande.

4 / Sous-liasse : "rapports des commandants de camps à l'inspection générale des camps et au préfet régional"

69 feuillets.

Il s'agit de trois séries de rapports écrits en octobre 1941, janvier 1942 et octobre 1942. Les auteurs sont les commandants de camps, les médecins - chefs ou les gestionnaires. Ils répondent apparemment à un questionnaire de l'Inspecteur Général des camps, qui ne figure pas dans la liasse.

A / dossier Camp de Beaune-la-Rolande :

- le 28 novembre 1941, 4 pages « *sur la situation générale du camp* » ;

- le 19 janvier 1942, 13 pages sur « *l'organisation du camp* », plus 4 pages sur l'organisation technique d'ateliers, plus un plan au 1/1000e ;

- le 07 octobre 1942, 10 pages sur « *l'organisation du camp* », plus deux tableaux : « *les livraisons faites du mois de mai 1941 au mois de septembre 1942* » (alimentation); le relevé du « *service de garde* » (non détaillé).

B / dossier Camp de Pithiviers :

- le 28 novembre 1941, 9 pages de rapport de base, 5 pages de rapport sanitaire, par le médecin - chef ;

- le 20 octobre 1942, 17 pages de rapport principal, 12 pages de rapport sanitaire ;

- le 03 octobre 1942, 8 pages de rapport du chef de camp, et un état des denrées entrées au camp de mai 1941 à septembre 1942.

C / dossier groupes de Sologne :

- le 29 novembre 1941, rapport global de 5 pages,
- un rapport de 4 pages, non daté, mais sans doute de janvier 1942 (page 2 : « *Depuis six mois que sont installés les hébergés dans ces fermes ...* »), et cela date du 21 juillet 1941 (page 1).

D / dossier camp de Jargeau :

- du 28 novembre 1941, trois rapports :
rapport général du commandant de camp, 17 pages,
rapport du gestionnaire du camp, 4 pages,
rapport du médecin du camp, 5 pages ou 6 pages, il y en a deux frappes différentes ;
- du 20 janvier 1942, deux rapports:
rapport général du commandant de camp, 11 pages et 2 croquis,
rapport sanitaire de 3 pages.

5 / Sous-liasse : “rapports à la police” (intendance régionale d’Orléans et Direction Générale de la Police Nationale, à Paris) - mensuels et bimestriels

Les auteurs de ces rapports sont les chefs de camp. 207 feuillets en tout.

A / dossier “Instructions et modèles”

La DGPN fixe deux modèles successifs :

- 1) le 2 juin 1942, une circulaire fixe la composition des rapports en quatre parties : “ *renseignements statistiques - 3^{ème} bureau* ”, “ *personnel - 1^{er} bureau* ”, “ *les internés - 2^{ème} bureau* ” et “ *police des internés* ”. Les trois premières rubriques font l’objet d’un rapport bimestriel, la quatrième rubrique d’un rapport mensuel ; dans les deux cas, il faut quatre exemplaires, 3 pour la DGPN à Paris, 1 pour la préfecture régionale.
- 2) le 23 février 1943, une nouvelle forme est demandée, “ *qui diffère très peu de la précédente* ” : les parties 1, 2 et 3, de fréquence bimestrielle, changent de bureaux destinataires (respectivement dorénavant les 6^{ème}, 2^{ème} et 5^{ème}) ; la quatrième partie, toujours mensuelle, est articulée en “ *police des internés français* ” et “ *police des internés étrangers* ”.

B / Un ensemble de rapports :

Le classement des rapports est donc bimestriel de mai - juin 1942 à mars - avril 1943, soit 6 séries, auxquelles s’ajoutent les “ *mensuels* ” de mai 1943. Les séries sont incomplètes pour Beaune et Jargeau, dont les rapports bimestriels manquent à partir de septembre - octobre 1942. En revanche, l’ensemble des rapports de Pithiviers figure ici.

Suit le tableau des rapports disponibles, avec le nombre de pages ; les abréviations *pol* et *bim* ont pour sens « *rapport de police* » (mensuel) et « *rapport bimestriel* » :

	Pithiviers	Beaune	Sologne	Jargeau
1942				
pol juin	2	2	2	2

bim mai-juin	2	5	5	12
pol juillet	1	2	2	2
pol août	1	2	1	2
bim juillet-août	8	5	3	7
pol septembre	1	2	dissous	2
pol octobre	2	2	-	2
bim sept.- octobre	5	manque	-	manque
pol novembre	1	2	-	2
police décembre	2	2	-	3 + 3
bim nov-déc	6	manque	-	manque

1943

pol janvier	4	2	-	3
pol février	2	2	-	3
bim janv-février	5	manque	-	manque
pol mars	4	3	-	3
pol avril	4	3	-	4
bim mars-avril	6	manque	-	manque
pol mai	4	3	-	4

6 / sous-liasse : “ rapports hebdomadaires ” des commandants des camps d'internement au préfet du Loiret

270 feuillets en tout.

Ces rapports sont établis selon un modèle précis (absent de la sous-liasse), mais chaque commandant de camp (ici Beaune, Pithiviers et groupements de Sologne, à l'exclusion donc de Jargeau) le respecte ou l'adapte plus ou moins. Il y a, en général, 10 rubriques :

- 1) *nombre d'internés* ; Beaune ajoute le *nombre d'arrivés*, leur *lieu d'origine*, de *repartis*, et leur *destination* ;
- 2) *état des évasions* (dans la semaine, depuis l'ouverture du camp, repris et revenus) ;
- 3) *nombre de permissions* (en cours et nouvelles) - Pithiviers ajoute : *libérables* ;
- 4) *libérés* (malades, autres) ;
- 5) *malades à l'hôpital, à l'infirmerie* ; appréciation de *l'état sanitaire général* ;
- 6) *travailleurs* : à *l'extérieur (en groupe et isolément)* et *rentrant au camp* ;
- 7) *punitions* : Pithiviers donne le *nombre*, Beaune le *nom*, le *motif*, la *date*, la *sanction* ;
- 8) *ravitaillement* : Beaune répond en deux lignes, Pithiviers renvoie au *rapport du gestionnaire* ;
- 9) *travaux d'aménagement du camp* : Beaune répond en quelques lignes, Pithiviers développe ;
- 10) *état d'esprit général*, réponse expéditive en général ; Beaune ajoute : *faits divers*.

En début de rapport, Beaune indique les effectifs de gendarmes et de gardiens.

Les rapports de Beaune sont un simple recto - verso, avec l'allure d'un tableau ; ceux de Pithiviers font deux ou trois pages, et prennent l'aspect d'une liste.

Ce modèle est en gros respecté pendant un an, de juillet 1941 à juillet 1942. Ensuite, la mécanique se dérègle : les rapports ne respectent plus le modèle, les comptes (effectifs, évactions, permissions) redémarrent à zéro, les rapports de Pithiviers manquent. En tout, 58 semaines sont plus ou moins couvertes, du 19 juillet 1941 au 30 septembre 1942. La série n'est cependant pas complète : il y a quelques trous. Ainsi manquent les rapports de fin août 1942. Les rapports hebdomadaires de Sologne ne courent que de mars à juillet 1942 ; ils sont manuscrits du 4 mai au 14 juin 1942. Enfin, il y a quelques ajouts :

1) en octobre 1941, un rapport particulier de chaque camp sur les besoins pour le chauffage ;

2) le même mois démarre la rédaction d'un rapport hebdomadaire plus complexe : au rapport du commandant du camp s'ajouteraient les rapports du médecin - chef et du gestionnaire ; mais on ne les trouve ici qu'en six occasions ;

3) un rapport spécial de Beaune, en janvier 1942.

Les dates de rapports ne coïncident pas toujours. Voici la liste des rapports disponibles, avec les dates de validité qui y sont portées - elles ne sont pas toujours logiques ni exactes -, ainsi que le nombre de pages :

N°	Dates BR	NB pages	Dates Pithiviers	NB pages
1	19.07/26.07	2	19.07/25.07	2
2	26.07/01.08	2	26.07/01.08	2
3	03.08/09.08	3	02.08/08.08	3
4	10.08/16.08	3	09.08/15.08	4
5	17.08/23.08	3	16.08/22.08	2
6	31.08/06.09	2	30.08/06.09	3
7	07.09/09.09	3	07.09/13.09	3
8	14.09/20.09	2	14.09/20.09	2
9	20.09/26.09	2	21.09/27.09	2
10	28.09/04.10	2	28.09/04.10	2
11	05.10/11.10	2	05.10/11.10	2
12	12.10/18.10	2	12.10/18.10	2
13	20.10/27.10	1	19.10/25.10	3
14	28.10/03.11	4	26.10/01.11	2
15	02.11/10.11	3	02.11/08.11	5
16	10.11/17.11	3	09.11/16.11	5
17	16.11/22.11	2	16.11/22.11	2
18	23.11/29.11	1	23.11/30.11	2
19	01.12/06.12	1	01.12/07.12	3
20	07.12/13.12	1	08.12/14.12	3
21	13.12/20.12	2	15.12/21.12	2
22	manque	0	22.12/28.12	3
23	28.12/03.01	2	29.12/04.01	2
24	04.01/10.01	2	05.01/12.01	2
25	11.01/17.01	2	12.01/18.01	2
26	18.01/24.01	2	19.01/25.01	2

27	15.01/31.01	2	26.01/01.02	3		
28	manque	0	02.02/08.02	2		
29	08.02/14.02	2	manque	0		
30	15.02/21.02	2	16.02/22.02	5		
31	22.02/28.02	2	23.02/01.03	2		
32	01.03/07.03	2	01.03/08.03	2	Sol : dates	Sol: pages
33	08.03/14.03	2	09.03/15.03	2		
34	15.03/21.03	2	16.03/22.03	2	23.03/29.03	2
35	22.03/28.03	2	23.03/29.03	2	30.03/05.04	2
36	29.03/04.04	2	30.03/05.04	2	06.04/12.04	2
37	05.04/11.04	2	06.04/12.04	2	13.04/19.04	2
38	12.04/18.04	2	13.04/19.04	2	20.04/26.04	2
39	19.04/25.04	2	19.04/26.04	2	27.04/03.05	2
40	27.04/03.05	2	27.04/03.05	2	04.05/10.05	2
41	06.05/10.05	2	04.05/10.05	2	11.05/17.05	1
42	11.05/17.05	2	11.05/17.05	2	18.05/24.05	2
43	18.05/24.05	2	18.05/24.05	2	25.05/31.05	2
44	25.05/31.05	2	25.05/31.05	2	01.06/07.06	2
45	01.06/07.06	2	01.06/07.06	2	08.06/14.06	2
46	08.06/14.06	2	08.06/14.06	1	15.06/21.06	2
47	15.06/21.06	2	15.06/29.06	2	22.06/28.06	2
48	22.06/28.06	2	avec n° 47	-	29.06/05.07	2
49	29.06/05.07	2	29.06/05.07	1	06.07/13.07	2
50	06.07/12.07	2	06.07/12.07	1	-----	
51	20.07/02.08	2	manque	0		
52	03.08/09.08	2	02.08/09.08	1		
53	17.08/23.08	3	-----			
54	24.08/30.08	2				
55	31.08/06.09	2				
56	07.09/13.09	2				
57	13.09/20.09	3				
58	21.09/30.09	3				

A l'aide de ces rapports, on peut établir ainsi les mouvements d'effectifs des camps :

n° sem.	effectif BR	évasions BR	effectif Sol	eff.Pith	
					évasionsP
1	2001	/	(280)	1748	22
2	2001	/	(280)	1748	36
3	1994	/		1748	50
4	1994	/		1820	63
5	1994	/		1823	108
6	2112	/		1734	145
7	2110	/		1734	155
8	2112	/		1718	158
9	2118	/		1729	158

10	2110	/		1729	162
11	2110	303		1729	162
12	2120	310		1730	169
13		/		1732	175
14	2130	313		1763	185
15	2130	312		1767	191
16	2130	/		1780	202
17	2132	313		1779	209
18	2132	316		1779	215
19	2132	320		1739	220
20	?	322		1736	223
21	1288	321		1745	227
22		322		1748	231
23	1546	/		1751	231
24	1543	321		1749	233
25	1542/1540	321/322		1750	234
26	1539	323		1750	236
27	1528	331		1741	227
28	/	/		1743	231
29	1519	336		/	/
30	1514	336		1712	237
31	1507	342		1796	241
32	1488	352		1789	241
33	1495	354		1788	246
34	1495	354	/	1816	247
35	1495	353	244	1816	248
36	1494	354	245	1819	252
37	1493	354	243	1824	257
38	1483	363	239	1826	257
39	1481	362	237	1819	258
40	1480	363	233	1819	259
41	1336	369	148	1676	264
42	1333	372	147	1411	264
43	1333	372	148	1411	264
44	1332	371	152	1410	264
45	1332	371	156	1411	264
46	1331	371	154	1412	264
47	1331	371	157		
48	376	398	157	355	323
49	0	398	155	594	323
50	0	/	155	604	325
51	3068	0			
52	1632	0			
53	423	0			
54	56	/			
55	56				
56	56				
57	92				
58	47				

NB : les 280 internés signalés entre parenthèses en Sologne pour les deux premières semaines sont notés sur les rapports de Beaune ; ensuite, ils n'y sont plus comptabilisés.

7/ Sous - liasse : "défense contre incendie":

9 feuillets, dont :

- le 12 juin 1942, le préfet délégué du ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur attire l'attention du préfet du Loiret sur la nécessaire protection des centres d'internement administratifs contre l'incendie ; il les invite à consulter les pompiers si besoin est ;

- le 20 juin, celui-ci répercute sur les commandants de camp ;

- réponse du commandant des groupes de Sologne, le 23 juin (une demie page) :

"les moyens de défense contre incendie sont précaires. il n'existe par ferme que 12 extincteurs et 3 échelles"... "en attendant l'arrivée des pompiers.... il n'existe comme moyen de combattre l'incendie que l'emploi de l'eau transportée avec les seaux de cuisine au nombre limité de 10 par ferme, ce qui suppose une chaîne au ralenti" - et il joint une *"consigne Générale d'incendie"* établie par ses soins le 16 février 1942...

- le 31 août, le préfet du Loiret informe le chef du gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, qu'il envisage des améliorations (*"nouvelles consignes à l'étude, entretien et achat de matériel"*) ;

- le 8 septembre, la Direction Générale de la Police Nationale répond qu'elle ne s'y oppose pas, mais qu'elle ne finance pas ...

8 / Sous - liasse : "correspondance et rapports divers"

27 feuillets. A l'intérieur de la sous-liasse se trouve une note : *"envois à l'IG des camps d'internement ou au ministère, direction Générale de la Police Nationale"*.

Premier ensemble :

- le 3 décembre 1941, l'IG des camps à Vichy demande des renseignements au préfet sur les camps du département (nombre, genre, effectif, autorité, nationalités des étrangers) ;

- le 17 décembre 1941, le préfet (1ère Division, 2ème Bureau) répercute la demande aux commandants des camps ;

- les réponses de Beaune et Jargeau sont datées du 19, celle de Pithiviers du 23 ;

- le préfet peut répondre à Vichy le 29 décembre 1941.

Deuxième ensemble : demande parallèle ...

- le 13 décembre 1941, l'Inspection générale des Camps demande au préfet des listes avec les mêmes renseignements,

- le préfet répond en date du 2 janvier 1942.

Début février 1942, nouvelle demande urgente :

- par téléphone, le ministère de l'Intérieur (qui précisément ?) demande

d'indiquer pour chaque camp le nombre de Juifs internés, leurs dates d'arrivée, les dates des transferts, le nombre et la catégorie des libérations effectuées ; un compte rendu de cette conversation est écrit au crayon ;

- le 4 février 1942, le 2ème Bureau de la 1ère Division demande, par télégramme, que les commandants des deux camps concernés répondent par téléphone ou télégramme ;

- ils le font sans doute, puisque figure une fiche manuscrite intitulée "*Réponse à la demande des renseignements du Ministère de l'Intérieur*", avec ces renseignements par camp ;

- les commandants de camps confirment par courrier le jour même (Beaune) ou le lendemain (Pithiviers).

Trois documents isolés :

- une note d'accompagnement d'un document transmis par le camp de Pithiviers "*à titre de compte-rendu*" au préfet, et au Directeur de la police d'Etat à Paris ; cela fait suite « *à la demande du 10 septembre 1942* » ; il s'agit peut-être du document suivant :

- un "*Etat de renseignement indiquant le montant de la dépense journalière par interné pour la période du 1er juin au 31 août 1942*", daté de Pithiviers, le 29 septembre 1942 ; l'interné est revenu à 7,58 francs par jour en juin 1942, à 6,08 francs en juillet et à 6,17 francs en août, ce qui fait une moyenne sur trois mois de 6,61 francs.

- Une note de la main du préfet Martin-Sané pour le chef de la 1ère Division : "*Bien entendu ts les rapt des cts de camp au ministère de l'Interr doivent passer ss mon couvert*" signée le 25/12 (= "*Bien entendu tous les rapports des commandants de camp au ministère de l'Intérieur doivent passer sous mon couvert*"), avec mention d'une autre main : "*transmis le 9/1/43*" (aux commandants sans doute).

9/ Sous-liasse : "1945"

58 feuillets, dont :

- mise en place par le Commissaire de la République d'une commission chargée de veiller à l'application de la réglementation sur les camps d'internement (en janvier 1945) ;

- nouvelle réglementation sur le matériel, le personnel, l'internement, les frais de transport,

- recherche dans les camps d'invalides ressortissants d'une puissance belligérante, de proches de des prisonniers de guerre français revenus d'Allemagne,

- dépêche du Ministère de la Guerre "*autorisant les internés politiques, les internés pour marché noir, et les nomades à contracter des engagements dans les forces Françaises d'Extrême-Orient*" (avril 1945) ;

- circulaires ministérielles précisant le régime des internements administratifs (28 mai 1945) ,

- mais ensuite arrivent des "*mesures préparatoires en vue de la suppression de l'internement administratif*" (le 30 août 1945) ;

- suivent : "*l'arrêt des travaux d'aménagement des camps*" (le 5 octobre

1945), les "*mesures à prendre lors de la dissolution d'un camp*" (le 9 octobre 1945).

COTE 25860 : aménagement des camps

Cette liasse compte cinq sous-liasses de taille très différente :

- 1/ *Marché Caruelle*,
- 2/ *création et installation matérielle (1941)*,
- 3/ *commission de réquisition*,
- 4/ *organisation matérielle, correspondance*,
- 5/ *divers*.

1 / Sous-liasse "marché Caruelle"

du nom d'une entreprise qui a une usine à Saint-Denis-de-l'Hôtel et des bureaux à Paris, chargée d'installer des lavabos en tôle et des WC dans les centres prévus pour l'hébergement des réfugiés, pendant la drôle de guerre : "*avis de l'ingénieur*", "*exécution du marché*", "*paiements*".

Elle comprend trois dossiers, en tout 150 feuillets.

1) Il existe dans la préfecture du Loiret un "*service des réfugiés*" pendant la drôle de guerre ; est-ce l'ancêtre du 1^{ère} Division ? Interviennent aussi l'ingénieur des ponts et Chaussées du Loiret, la Caisse Nationale des Marchés (12, rue de Gramont, Paris 2^{ème}), la Société Générale de Défense Passive, les Sapeurs-Pompiers d'Orléans.

2) Le marché Caruelle consiste à placer 750 lavabos et des sièges collectifs de WC (18 fosses à trois sièges) dans les camps de : Châteauneuf camp et Halle, Beaune-la-Rolande, Montargis, Gien, Châtillon-sur-Loire, La Ferté Saint-Aubin, Artenay, Patay, Pithiviers, Jargeau, Sully-sur-Loire, Briare, Coullons, Herveline, Chécy, soit donc 16 sites ; on discute méticuleusement les quantités, les modèles, les prix, les délais ; les baraquements sont de type ECMB = ?

2 / Sous-liasse "Création et installation matérielle des camps d'internement en 1941".

Il s'agit du suivi des travaux d'aménagement et d'entretien dans les camps ; les intervenants sont les administrations et les ingénieurs, architectes et entrepreneurs concernés ; ensemble non classé, que je reclasse chronologiquement. En tout, 226 feuillets.

1) - Jargeau : le 19 novembre 1940, Bonté, architecte à Orléans, écrit un rapport au préfet affirmant des baraquements de Jargeau : "*cet ensemble ne justifie pas une installation à caractère définitif*" ; un ingénieur du Service immobilier de l'Etat (4, rue d'Escures, Orléans) appuie ce point de vue en

déclarant à la préfecture : "*si des baraquements sont utiles à la population sinistrée de la ville d'Orléans ou d'autres communes du département, il conviendrait, à mon avis, de leur donner cette destination nouvelle*",

2) - Jargeau, 8 février 1941 : Gaston Toutain ("*maire désigné par les Allemands*", se dit-il) signale que le champ d'épandage prévu par les Allemands quand ils occupaient le camp pour y garder des PG est toujours en travaux (les tranchées s'éboulent) ; ne peut-on le récupérer pour le remettre en culture ? l'ingénieur Solard, chef du Service des Bâtiments (dépendant du Secrétariat à la Guerre) appuie le 18 février en proposant au préfet une lettre à envoyer au General-Major Ziegler, chef du service allemand des PG.

Réponse le 21 février, adressée au commandant (ou Ingénieur Principal) Lescanne, directeur du Service des Bâtiments : a) Toutain n'est pas maire, mais "*chargé de la liaison locale entre la municipalité et la Kommandantur de l'endroit*", b) "*Sur le fond de l'affaire, il ne me paraît pas actuellement opportun d'envoyer la lettre proposée [pour demander aux Allemands le retour de la pièce de terre à sa vocation première], car j'envisage une nouvelle installation pour des fins civiles.*" C'est signé : le préfet.

3) - mai 1941, après l'arrivée des premiers internés juifs, le préfet accompagné de son directeur de cabinet (Morane + Martin-Sané) visite le 21 mai les deux "*camps d'hébergés israélites de Pithiviers et Beaune-la-Rolande*"; mécontent, il tance, le jour même, l'Architecte d'Arrondissement chargé des travaux, Sellier, et relance le 23 mai, différents fonctionnaires pour accélérer les travaux (construction de toilettes, fournitures d'outils, installation du téléphone) ou changer le fonctionnement des camps ;

4) - le 30 mai 1941, l'ingénieur Solard, chef du Service des Bâtiments, informe le préfet qu'il passe le service des travaux dans les camps à l'architecte en chef du département (Pommier) ; il joint un rapport sur l'état des travaux en cours dans chacun des trois camps (3 pages) ;

5) le 31 mai 1941, l'architecte en chef du département commente un rapport (qui ne figure pas ici) : "*la pénurie de transports et le manque de matériaux*" sont responsables des problèmes ;

6) les problèmes d'installation sanitaire sont récurrents (installation, vidange) ; il faut demander à des services divers toute quantité de matériaux pour tous travaux ; le 16/8/41, le préfet du Loiret recommande à l'architecte en charge des travaux à Jargeau des "*réalisations du genre de celles de Beaune et Pithiviers, moins confortables, mais suffisantes*";

7) rapport du commandant du camp de Beaune-la-Rolande, le 6 juillet 1941, "*sur le fonctionnement du service médical du camp*" : ça marche mal, les médecins internés sont "*très larges pour leurs coreligionnaires*", il y a trop d'hospitalisations, l'hôpital est difficile à surveiller, etc.

8) note du 11 août 1941, contenu anodin (matériau pour vidange de fosses ...), mais le titre du destinataire : "*note à Monsieur le Président du Conseil de Préfecture, chef du 1ère Division*"...;

9) intéressant échange de notes entre l'architecte en chef du département et le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet : le premier regrette que "*de l'ensemble des dépenses occasionnées pour l'installation des camps il ne puisse rien rester d'utile après la guerre*" puisqu'on procède à l'économie, qu'il faut donc penser les camps comme provisoires ; le second lui répond : "*bien au contraire*"...(les 5 et 11 septembre 1941).

10) devis d'aménagement du camp de nomades de Jargeau, devis n°2, daté

des 21 et 23 août 1941, avec plan tiré au bleu, au 1/500ème ; devis pour un montant de 261.944,77 francs ; auteur : J.Boitel, architecte d'arrondissement - devis n°3, même présentation, même auteur ; en date des 8 et 13 septembre 1941, pour un montant de 166.706,95 centimes ; accepté par le préfet le 2 octobre ;

11) le 27 février 1942, l'architecte en chef du département du Loiret rend compte au préfet de sa *"commande de projecteurs nécessaires à l'éclairage de secours des camps d'internement de Pithiviers et Beaune-la-Rolande"*

12) lettre de qui ? à l'architecte d'arrondissement, en date du 24 mars 1942 : *"j'ai l'honneur de vous confirmer les instructions données par monsieur Prévost directeur de camps d'internement"*, il s'agit d'aménagements et d'embellissements...

13) devis de l'architecte de l'arrondissement de Pithiviers (M.Sellier) concernant *"le revêtement intérieur des parois des baraques"* de Pithiviers et BR, pour un montant de 157.248 francs (devis lui-même) ou de 442.552 francs (bordereau d'accompagnement);

14) avril - mai 1942 , camp de Pithiviers : la paille de couchage des hébergés, 350 quintaux, a été adjugée ; mais l'adjudicataire ne peut enlever que 60 quintaux à cause *"de la pénurie des moyens de transport"* ; ce stock de paille *"constitue un danger permanent d'incendie"* - faut-il l'enlever, l'incinérer ? le directeur du service de l'enregistrement et des domaines répond *"qu'il n'a pu lui être imposé de délai d'enlèvement"*, et qu'il adresse un courrier *"pour le prier de faire son possible"* ;

15) série de plans rédigés en allemand, dressés par M.Sellier : plan général du camp de Pithiviers, au 1/500 , il s'agit du Kriegsgefangenenlager n°1 ; ; plan du même au 1/1000 ; plan du 1/2000 du Kriegsgefangenenlager n°2 ; plan d'une baraque au 1/500 ;

A part : dossier "casernement des gendarmes - BR" - septembre - octobre 1941 :

1) 4 septembre 1941 : l'inspecteur d'académie demande à récupérer l'école publique de garçons de Beaune-la-Rolande, occupée par le casernement des gardes mobiles du camp ; la rentrée a lieu le 1er octobre ; il propose en échange la salle des fêtes et l'ancienne gare du Parville.

2) 5 septembre : le commandant du camp prévient le préfet que le maire de Beaune-la-Rolande veut l'évacuation de son école pour la rentrée, et soutient que *"cette mesure si elle était appliquée nuirait au bon fonctionnement du service de surveillance"* ; de plus les locaux offerts *"ne réunissent aucune des conditions requises"* ;

3) le 13 septembre, le maire de Beaune-la-Rolande s'adresse au préfet ;

4) le 15 septembre, il demande que le matériel de la cantine scolaire soit rendu ;

5) le 19 septembre, le commandant du camp *"après la visite des locaux proposés"* rend compte au préfet : *"les locaux proposés, outre qu'ils sont insuffisants, ne réunissent aucune des conditions requises pour le cantonnement des officiers de carrière"* - notamment, pas de local pour le réfectoire, pas d'installation *"pour les soins de toilette"*;

6) le même jour, l'Inspecteur d'Académie revient à la charge;

7) le 25 septembre, le commandant Cucuat rend compte des nouvelles propositions de la ville (trois salles de bal) il les rejette pour risque de dispersion de la troupe, pour difficultés de surveillance, pour promiscuité

nuisible au service ;

8) le 27 septembre, le préfet décide la construction de trois baraquements destinés au logement des gendarmes et des gardiens; il en charge l'architecte d'arrondissement, Sellier, demande que ce soit fait dans le délai d'un mois, et le fait savoir au maire ;

9) le 2 octobre, l'architecte de l'Arrondissement de Pithiviers, Jean Sellier annonce qu'il a lancé les choses, mais qu'il faut que le "*service de répartition des produits forestiers* (31, rue Xaintrailles) lui cède les bois nécessaires ; il propose la location d'un terrain d'implantation de ces trois baraques.

3 / Sous-liasse : "Camps d'internement - Commission de réquisition"

Une chemise verte enserre l'ensemble., en tout 46 feuillets.

A / une série d'imprimés administratifs intitulés "Etat nominatif des propriétaires ou locataires principaux de la commune de ... dont les locaux sont occupés par ..." - au départ, il s'agissait des réfugiés de guerre, mais la formule est parfois rayée et complétée à la main : "*des employés du camp d'internement*" ou "*le personnel*" - d'autres fois, elle subsiste telle quelle ;

- les propriétaires peuvent contester la réquisition et le montant de l'indemnité ; la préfecture se fie alors à l'avis d'une "*commission de réquisition*".

B / une série de feuilles émanant de la "*commission de réquisition*", en dates des : 7 juin, 21 juin, 5 ou 19 juillet, 2 août ou 6 septembre, 6 septembre ou 4 octobre, 6 octobre 1941 ; l'incertitude des dates vient du rajout au crayon des deuxièmes mentionnées, les premières étant tapées ; ces documents donnent une liste de fournisseurs des camps d'internement, annoncent les sommes qu'ils demandent, proposent des montants à régler, établissent les sommes dues ; le travail de la commission consiste ici à examiner les prix, et à les discuter ou à les accepter, à établir des rabais si besoin (4 à 6 % par exemple). Les fournisseurs sont essentiellement orléanais. Parmi ceux dont les activités sont les plus importantes : un quincaillier, des marchands de meubles, un menuisier, une "*Société industrielle d'entreprise et de mécanique*" de Paris.

- analyse numérique des fiches :

<i>nombre de propriétaires concernés</i>	<i>commune</i>	<i>date des fiches de réquisition</i>	<i>nombre de places</i>	<i>prix journaliers</i>	<i>camp bénéficiaire</i>
4	Jargeau	mars / avril 1941	8	de 11 à 18 Fr	Jargeau
1	Estouy	1 ^{er} mai 1941	3	9 Fr 20	Pithiviers
11	Beaune	du 12 mai au 1 ^{er} juin 1941	14	de 2 Fr 50 à 5 Fr 50	Beaune
4	Pithiviers	du 13 au 15 mai 1941	5	de 5 Fr à 5 Fr 30	Pithiviers
5	Pithiviers	du 27 juin au 1 ^{er} oct. 1941	6	6 Fr	Pithiviers
1	Beaune	1 ^{er} juil. 1941	1	3 Fr	Beaune

1	Pithiviers	1 ^{er} juil. 1941	2	10 Fr	Pithiviers
5	Beaune	août / nov. 1941	5	de 3 à 4 Fr	Beaune
1	Vannes	22 juil. 1941	1	7 Fr	Sologne
1	Vannes	16 août 1941	1	7 Fr	Sologne
1	Beaune	1 ^{er} mai 1942	6	4Fr	Beaune
16	Pithiviers	du 19 juil. au 24 juil.1942	16	6 Fr	Pithiviers

4 / Sous - liasse : " Camp d'Israélites étrangers - Organisation matérielle - correspondance ".

Nombreux dossiers, plus des séries de documents non classés, retenus ou non par des trombones.

Inventaire de prise de contact :

A / dossier "*Installation des camps - Aménagement, demandes de matériel et fourniture, répartition des carburants*",

B / dossier "*Inventaire des camps*",

C / dossier "*Ravitaillement en médicaments*",

D / un ensemble attaché : "*locaux*",

E / idem : "*internements - organisation matérielle*",

F / un dossier sans intitulé consacré à la circulation sur le chemin départemental qui traverse le camp de Beaune-la-Rolande,

G / dossier "*ravitaillement*",

H / dossier "*organisation administrative du ravitaillement*",

I / dossier "*Carburants*",

J / dossier "*Chauffage, blanchissage*",

K / dossier "*Habillement*",

L / dossier "*Monnaie - matière*",

M / dossier "*Ronce artificielle*",

N / dossier « *état du matériel* ».

le devis n°1 pour l'aménagement du camp de nomades de Jargeau (qui manque dans les sous-liasses précédentes, où se trouvent les n° 2 et 3),

..... et plusieurs dizaines de documents isolés, plutôt en désordre.

A / Dossier: "Installation des camps - aménagements, demandes de matériel et fournitures, répartition des carburants" : 150 feuillets, dont :

1) 24 octobre 1941, la 1^{ère} Division demande à l'Intendant Bagnol la livraison de matériel de couchage au camp de Pithiviers "*en vue de l'arrivée des gardes auxiliaires recrutés à partir du 1er novembre prochain*" - 15 ensembles de couchage ;

2) 22 février 1942 le Commandant des groupes de Sologne réclame de la literie pour les gendarmes et gardiens de la ferme du Rozoir ; il renouvelle sa demande le 26.03 ;

3) 1er mars 1942, le gestionnaire du camp de Pithiviers demande des

enveloppes de matelas et de traversins ;

4) 12. Mars 1942, le directeur administratif du camp de Jargeau demande au préfet des tenues de pompiers (treillis, bottes, casques); le préfet répercute le 18 mars sur le service des réquisitions ;

5) 16 mars 1942, le médecin - chef du camp de Jargeau demande un pèse-bébé et des appareils de désinfection ; le 2 avril 1942, le préfet répercute au chef du service de réquisitions (le camp de Jargeau n'a jusque là qu'un pèse-bébé) ;

6) avril - mai 1942 : épidémie de rougeole au camp de Pithiviers ; le préfet ordonne à "*monsieur l'Intendant chargé du 1ère Division*" "*d'organiser immédiatement une salle d'isolement pour les contagieux*" (30 avril) ; le médecin - chef du Camp d'hébergés de Pithiviers réclame pour cela, au préfet : des literies et du linge (2 mai) ; le 1ère Division en demande en plus "*à monsieur l'Intendant Chef du Service des Réquisitions*" (09 mai) ;

7) 20 avril 1942, le "*Directeur des camps d'internement*" (= sans doute M. Prévost) au préfet délégué (du Loiret) : réclame qu'on lui maintienne sa dotation d'essence à 600 litres pour le mois, au lieu de la réduire à 300 litres ;

8) 6 juillet 1942, le préfet du Loiret (3ème Division, 3ème Bureau) demande à "*monsieur le Directeur des Domaines*" de "*bien vouloir envisager la cession au 1ère Division d'internement de la préfecture du Loiret*" de trois bicyclettes abandonnées en juin 1940 ...

9) le même jour, sont commandés 300 litres de désinfectant ("*le Citronol*"), à raison de 100 litres pour chacun des camps, aux "*Laboratoires scientifiques de la Madeleine*" ;

10) 25 juillet 1942, le préfet requiert le maire de Beaune de mettre à la disposition du commandant du camp la cantine scolaire pour le logement [...?] pendant les vacances scolaires (il s'agit sans doute des renforts de troupes);

11) 07 août 1942, le capitaine de gendarmerie commandant le camp de Beaune signale que son prédécesseur est parti en emmenant sa propre machine à écrire, qu'il n'en dispose donc pas : "*J'ai donc l'honneur de demander qu'il m'en soit fourni une. Si cela n'est pas possible, il m'est impossible d'assurer la bonne marche du travail et je tiens à dégager ma responsabilité au cas où les pièces ne seraient pas fournies à la date fixée, notamment les listes de départ*"...

12) 18 août 1942, l'auteur doit être le 1ère Division ; il s'adresse à l'architecte de l'Arrondissement, et lui demande de vérifier le travail d'une entreprise "*les laminoirs et tréfileries de Paris*" : justification des prix, estimation du montant des vols subis à l'intérieur du camp par l'entreprise ; dénonciation de ce que des ordres continuent à être donnés aux entreprises par la Direction du Camp, alors que "*tous les ordres doivent émaner de votre cabinet*";

13) - des ordres de paiement transmis par le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur : il faut régler la fourniture de vaisselle au camp de BR ; "*le camp de BR n'hébergeant que des individus internés sur l'ordre des autorités d'occupation, ce mémoire doit être réglé par vos soins au titre du compte 38.05*" (27 août 1942 : 5659 Fr 60, 07 septembre 1942 : 218 Fr 90, 14 septembre 1942 : 6101 Fr 60) ;

14) - 21 janvier 1943, le Secours National demande à la préfecture d'Orléans le paiement de 6280 francs correspondant au montant du matériel livré "*aux camps d'internés juifs de BR et de P*"; le 03 février, copie est transmise aux chefs de camp pour renseignements et avis ; le 18 février, le commandant du

camp de Pithiviers répond que "*le matériel livré [...] a toujours été considéré comme délivré gratuitement... Il a d'ailleurs été distribué directement aux internés Israélites déportés et n'a par suite rendu aucun service direct ou permanent au camp*" ; le 03 mars 1943, le préfet reprend ces termes en répondant donc négativement au Secours national;

15) "*état des véhicules autorisés à circuler pour le 1ère Division d'internement*": une camionnette et une voiture de tourisme pour Beaune et Pithiviers (ces véhicules sont communs aux deux camps) ; une camionnette pour Jargeau.

B / Dossier: inventaire des camps : 10 feuillets, dont :

- 2 juillet 1942, le préfet délégué dans les territoires occupés, J.P.Ingrand, agissant pour le ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur, demande aux préfets départementaux de dresser un inventaire des camps "*rigoureusement conforme au modèle ci-joint*", et rappelle la circulaire 169 qui fixe les modalités des rapports périodiques établis par les commandants de camp ;

- le 4 juillet 1942, le préfet régional demande que le double des communications destinées au ministère lui soit adressé - pour l'Intendance de Police ;

- le 7 juillet 1942, le 2ème Bureau de la 1ère Division répercute aux chefs des camps .

C / Dossier : ravitaillement en médicaments : 16 feuillets, dont :

- le 30 septembre 1941, le secrétaire Général pour la Police (Rivalland), devant la pénurie de produits pharmaceutiques, demande que les chefs de camps fassent examiner leur demandes de fournitures par les MIS ("*Médecins - Inspecteurs de la Santé*", à compétence départementale), qui vérifieraient les "*besoins réels et absolument indispensables*" et apporteraient "*toutes les modifications utiles*" (but = économiser) ; une note manuscrite est jointe, "*il ne semble pas qu'il y ait lieu de notifier ces instructions aux commandants des camps*", car ça marche sans problèmes ... maintien par les fonctionnaires de leur routine contre les ambitions d'efficacité du pouvoir central ?

- le 03 février 1942, le gestionnaire du camp de Pithiviers demande au préfet "*de bien vouloir intervenir auprès du service de rationnement en carburant*", pour que trois litres d'alcool à 90° lui soit fourni mensuellement pour stériliser les appareils - jusque là le pharmacien fournisseur en livrait sans problèmes, mais il y a, "*paraît-il, des nouvelles instructions en vigueur*" ; le 06 février, la 1ère Division, 2ème Bureau appuie cette demande auprès de "*Monsieur le chef du Service des Carburants*" ;

- le 26 mars 1942, le DRSA ("*Directeur Régional de la Santé et de l'Assistance*") demande au préfet des doter les camps de Sologne de produits pharmaceutiques dont ils étaient dépourvus ;

- apparemment le sens est bien qu'il n'y avait pas de produits pharmaceutiques dans ces fermes ; le préfet répercute sur le MIS le 2 avril ;

- 19 novembre 1942, le président du comité de Pithiviers de la Croix Rouge fait savoir au Préfet Délégué qu'il a dépanné le camp en lui fournissant objets de pansement et produits pharmaceutiques, mais que "*il ne me serait pas possible de continuer*" ;

- brouillon manuscrit du 04 décembre 1942, du chef de la 1ère Division

- ou de son 2ème Bureau ? - arguant de "*l'insuffisance des objets de pansement et des produits pharmaceutiques*", sur information du gestionnaire du camp (duquel ?), pour demander au MIS "*de bien vouloir prendre d'urgence les mesures nécessaires*" ;
 - 08 décembre 1942, le Commandant du camp de Pithiviers déclare au préfet qu'il est incapable de trouver pansements et médicaments ; la 1ère Division fait une copie de cette lettre,
 - 16 décembre 1942, le MIS demande au préfet délégué d'approuver une commande de médicaments demandés par le camp de Pithiviers (camphre, teinture d'iode, gaze, compresses, coton, quelques médicaments .

D / Dossier : "locaux" : 10 feuillets, dont :

- le capitaine Taddéi commandant le camp des hébergés de BR signale au préfet qu'il n'a pu cantonner ses hommes dans l'école de garçons de Beaune-la-Rolande, parce que le maire lui a indiqué que celle-ci était utilisée par la Feldkommandantur d'Orléans ;
 - le 30 juin 1941, le préfet du Loiret demande au commandant de la Feldkommandantur de mettre à la disposition du camp de Beaune-la-Rolande l'école de garçon de la commune, jusque là réquisitionnée pour le cantonnement des troupes allemandes de passage - pour y loger "*gendarmes et gardiens français du camp des juifs*" ;
 - le 1er juillet 1941, le Feldkommandant Oberleutnant Briskén informe le préfet du Loiret que les troupes allemandes ne logeront plus à Beaune-la-Rolande à dater du 04 juillet 1941, les locaux occupés jusqu'alors seront donc disponibles .

E / Dossier : "internement. organisation matérielle" : 19 feuillets agrafés ensemble, dont :

- le 25 avril 1941, "*Compte-rendu à Monsieur le Préfet Ingrand, Délégué du Ministre de l'Intérieur, de la visite des futurs camps d'internement du Loiret*", par Robert Petit, Inspecteur Général adjoint des Services Administratifs : choix des localités de Pithiviers et Beaune-la-Rolande ; nécessité de nommer des directions, de recruter des gardiens, d'armer les surveillants, de faire apporter par les internés leur matériel de couchage, de récupérer dans les camps les châlits existants, et d'être prêt "*dans une quinzaine de jours*" ;
 - le 28 avril 1941, lettre du Feldkommandant d'Orléans au préfet : le MBF laisse les camps de baraques I et II à Pithiviers et le camp de baraques à Beaune-la-Rolande « à disposition » (des Français) « *pour l'installation des camps de concentration pour les juifs de nationalité étrangère* » (version en allemand : "*Konzentrationslager fuer Juden*") ;
 - le 29 avril 1941, lettre du préfet du Loiret au maire de Beaune-la-Rolande : il l'informe et ajoute "*je vous prie à toutes fins utiles, et vous demande de faciliter par tous les moyens en votre pouvoir la tâche de direction du camp*" ;
 - juin 1941 : le 20, le préfet d'Indre-et-Loire essaie de placer dans un camp du Loiret "*un étranger résidant actuellement à Tours*" ; réponse le 24 : juif oui, aryen non : "*les indésirables aryens ne peuvent être admis dans ces camps*".

F / dossier : "chemin départemental n°9" : 25 feuillets, dont :

Problème : le camp de BR coupe le CD 9, cela occasionne une gêne considérable pour la circulation : c'est l'accès à la gare la plus proche.

- 02 août 1941, l'Ingénieur d'arrondissement des Ponts et Chaussées propose la réouverture du CD 9 à la circulation, avec clôture des rives par des barbelés ;

- 10 octobre 1941, consulté par le préfet, l'Architecte en chef du département du Loiret répond : "*Il me paraît difficile dans les circonstances actuelles de donner satisfaction à la note des Ponts et Chaussées*", au motif que la sécurité du camp exigerait la clôture des rives du CD 9 par un double réseau, des chevaux de frises, un nombre accru de sentinelles ... il joint un plan au 1/2.000ème;

- le 14 octobre 1941, une petite entreprise de transports demande l'autorisation de traverser le camp sur le CD 9 ;

- le 15 octobre 1941, le préfet demande au commandant du camp ce qu'il en pense ;

- le 18 octobre, l'ingénieur d'arrondissement des Ponts - et - Chaussées demande à nouveau que la circulation soit rétablie, sa lettre est contresignée par l'Ingénieur en chef du Loiret, le 28.10 ;

- le 21 octobre, le commandant du camp répond au préfet qu'il faudrait alors "*une série de travaux importants ainsi qu'une augmentation du service de surveillance*";

- le 27 octobre, le préfet charge l'architecte en chef du département "*de prendre le plus rapidement possible les dispositions nécessaires en vue de permettre le rétablissement de la circulation*";

- le 13 décembre, l'Architecte en chef adresse au préfet un « *devis d'établissement de clôture* » de 16.275 francs ;

- le 13 janvier 1942, un autre petit entrepreneur de transport demande au préfet l'autorisation de traverser ; sa lettre est transmise au commandant du camp pour information ;

- le 28 janvier 1942, celui-ci explique que "*le CD n°9 ne peut être livré à la circulation tant que la construction des clôtures projetées ne sera pas effectives*", et que le manque de matériel empêche toujours ces travaux ;

- le 02 février, le 2ème Bureau de la 1ère Division répond au transporteur "*il n'est pas possible de donner satisfaction à votre demande*" - parce que les travaux ne sont pas faits ...

- le 11 février, le préfet demande à l'architecte en chef d'accélérer les choses (= de faire poser ces clôtures) ;

- le 12 février, l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées revient à la charge ;

- le 17 février, le directeur régional des postes adresse ses remerciements au transporteur, qui transmet au préfet pour montrer toute son importance ...

- le 27 mars, le préfet tranche et signale à l'Ingénieur en chef des Ponts - et - Chaussées qu'il "*donne des ordres à M. le Commandant du camp afin que cette voie soit rendue à sa destination*" ;

- ici figure, et il n'est pas à sa place, le rapport hebdomadaire du commandant du camp de Beaune-la-Rolande, pour la semaine du 1er au 7 février 1942.

G / Dossier : "Ravitaillement" : 171 feuillets, dont :

D'abord, une série de rapports hebdomadaires sur le ravitaillement des camps,

1) du camp de BR, en dates des : 11.05.1942 / 18.05 / 25.05 / 01.06 / 08.06 / 12-15.06 ? / 22.06 / 29.06 / 03.08 / 10.08 / 24.08 / 31.08 / 07.09 / 14.09 / 21.09 / 28.09 / 04.10 / 12.10, soit donc 18 rapports, signés du gestionnaire ; le rapport type tient en moins d'une page et comporte deux ou trois rubriques : "livraisons", "commandes", "réceptions", et parfois "besoins" ; il y a aussi une convention passée le 11 mai 1942 entre le gestionnaire du camp de BR et un transporteur local, pour l'acheminement du pain, du lait, du fromage et "éventuellement du beurre" ... "de chez les boulangers de la ville" et "de la place du marché" - cette convention est approuvée par le Chef d'Escadron de Gendarmerie commandant les camps d'Internement le 28 mai ;

2) du camp de Pithiviers, en dates des : 25.07.1941 / 03.08 / 09.08 / 17.08 / 24.08 / 07.09 / 14.09 / 21.09 / 28.09 / 05.10 / 12.10 / 19.10 / 26.10 / 23.11 / 30.11 / 07.12 / 14.12 / 28.12 / 11.01.42 / 18.01 / 01.02 / 08.02 / 01.03 / 15.03 / 22.03 / 30.03 / 12.04 / 19.04 / 27.04 / 04.05 / 11.05 / 18.05 / 25.05 / 01.06 / 08.06 / 15.06 / 22.06 / 29.06 / 06.07 / 13.07 / 05.08, soit 41 rapports, sur 54 semaines ; ces comptes-rendus comportent une page, avec deux rubriques d'abord : "ravitaillement" et "habillement" , puis les mêmes que pour Beaune-la-Rolande ; y sont joints : les menus de la semaine du 17 au 23 novembre 1941 ; ceux du 11 au 17 mai 1942 ; un appel du gestionnaire de Pithiviers au 1ère Division de la préfecture : " ... il ne [peut] plus être délivré de pommes de terre ni de rutabagas ni de carottes à partir du 1er Juin, ces légumes n'existant plus dans la région..... si des mesures ne sont pas prises avant le 5 juin, le Gestionnaire ne pourra plus assurer la nourriture des hébergés", appel daté du 28 mai et joint au rapport du 01^{er} juin 1942 , qui fait exceptionnellement deux pages ; une note semble donner une réponse (déblocage de conserves et demande de rapport "très documenté sur les mesures à prendre") ;

3) des rapports du lieutenant commandant les groupes de Sologne "sur le ravitaillement des internés", en date des : 06.03.1942 / 30.03. / 12.04 / 27.04 / 02.05 / 09.05 / 16.05 / 23.05 / 30.05 / 06.06 / 20.06 / 27.06 / 06.07 / 13.07 ; soit 14 rapports de une à deux pages, signés du commandant ; joint, une lettre du même au préfet demandant un "bon de déblocage de 1000 kilos de paille", "en raison des nombreux insectes (puces) qui se trouvent actuellement dans les paillasses" - datée du 06 mai 1942 ;

A part, sous-dossier "Correspondance".

1) janvier 1942 : le lieutenant commandant le détachement de gendarmerie de Pithiviers demande que ses hommes touchent les rations militaires, puisqu'ils ne sont plus dans leurs foyers ; il argue de cette pratique en Seine-et-Oise et s'adresse au chef d'Escadron commandant la compagnie de gendarmerie du Loiret ; trois mentions au crayon sur le sous - dossier : "M.Prévost", puis : " cela me paraît impossible", enfin : "d'accord - à classer" ... ?

2) une correspondance entre le "1ère Division" (= 1ère Division, 2ème Bureau) et la "Direction départementale du Ravitaillement Général du Loiret" , installée 5, rue d'Escures, à Orléans ; le 1ère Division s'appuie sur les rapports des gestionnaires des camps - qui n'ont pas été reclassés et se trouvent donc là - pour demander que soient prises des mesures ; ainsi :

- après le rapport en date du 25 janvier 1942, du gestionnaire du camp de Pithiviers, la préfecture réclame de la saccharine - mais elle est en vente libre, le gestionnaire a donc à se débrouiller tout seul pour en acheter, le Ravitaillement ne s'en occupe pas ;
- à la suite du rapport du 16 février 1942 du même gestionnaire de Pithiviers, la préfecture réclame au Ravitaillement des carottes et des farineux ;
- le rapport en date du 05 avril 1942, du même, entraîne une demande d'oignons ;
- le 13 mai 1942, le service demande 1000 kilos de pommes de terre pour les camps de Sologne
- le 20 mai 1942, le "*Comité Central de Ravitaillement des pommes de terre, oignons, aulx, légumes secs et produits dérivés*" répond qu'ils "*ont été mis à disposition par le Syndicat des Agriculteurs du Loiret*" ;

Les services démarchés répondent :

- le 19 janvier 1942, le Ravitaillement du Loiret annonce l'arrivée dans les camps de 500 kilos de haricots, mais la pénurie de confiture ;
- le 06 février 1942, le même service signale la pénurie de succédanés de café (le "*mélange national*") ;
- le 17 avril 1942, le "*Comité de gestion du Loiret des groupements interprofessionnels laitiers*" déclare que le fournisseur de fromages du camp de Pithiviers ne refuse pas de servir du fromage, mais seulement du fromage maigre, "*vu les ordres du comité central des G.I.L. qui interdisent actuellement la fabrication de cette marchandise*" ; ils veulent bien vendre du fromage , mais du gras ...

3) Un ensemble de documents consacrés aux fermes de Sologne :

- le 11 mars 1942, de la Direction Départementale du Ravitaillement Général à monsieur le Directeur du Bureau Départemental de la Pomme de Terre (sic) : "*Mr le Préfet a décidé qu'à partir du 1er mars, les Israélites internés dans les fermes de Sologne qui dépendaient jusqu'ici du camp de Beaune, seraient administrés isolément par le commandant du détachement à Vannes-sur-Cosson.*"
Du coup, il faut fournir des pommes de terre sans passer par Beaune-la-Rolande, et établir un plan d'approvisionnement ;
- le DRSA au préfet du Loiret, le 18 mars 1942 : rapport de visite des camps de Sologne ; il conclue à la nécessité d'améliorations : ravitaillement, habillement, casernement, désinfection, qualité de l'eau ;
- le préfet du Loiret à Monsieur Prévost, le 23 mars 1942 : transmet ce rapport et le commente : "*tout ceci est tout à fait inadmissible ...* »
- idem, le préfet à Prévost , le 26 mars 1942 : transmet rapport de l'assistante sociale des camps de Sologne ("*état d'hygiène très défectueux*").

4) une "*enquête sur l'alimentation des internés des camps*" (décembre 1941 / février 1942) ; il s'agit du camp de Jargeau, dont le préfet apprend que "*quelques femmes et un certain nombre d'enfants [en] provenant sont actuellement hospitalisés*

à l'Hôpital d'Orléans. Il semble qu'ils aient été sous-alimentés" D'où enquête, étude statistique, comparaisons et rapports divers.

H / Dossier : "Organisation administrative du ravitaillement " : 18 feuillets, dont :

- sur les pénuries : le 13 janvier 1942, le maire de Pithiviers demande au préfet que l'on améliore les envois de poissons vers sa ville, si le personnel du camp doit y avoir droit ... le préfet décide le 26.01 que ce personnel aura droit à du poisson une fois par mois ;
- du 10 juin 1942, un rapport sur le même sujet du commandant des groupes de Sologne, 4 pages manuscrites ;
- en date du 07 juillet 1942 : un rapport du chef d'escadron de gendarmerie commandant les camps d'internement au 1ère Division d'internement "sur l'organisation administrative du ravitaillement des camps" ; 6 pages très intéressantes, parce qu'à cette date, c'est un bilan de la première période d'existence des camps.

I / Dossier : "Carburants" : 73 feuillets, dont :

- le 04 juillet 1941, le camp de BR signale que le médecin "n'a pu visiter les malades du camp, faute d'essence" ;
- le 06 août 1941, l'architecte en chef demande 200 litres "afin d'effectuer la vidange des fosses des camps" ;
- le 11 août 1941, le fournisseur de charbon du camp de BR se fait rembourser l'essence qu'il a utilisée pour sa livraison ;
- le lieutenant Jean, commandant le camp de BR, demande le 18 juin 1942 un fût de 100 litres de gasoil, pour alimenter le moteur de la pompe élévatrice du château d'eau, au cas où se produiraient en même temps un incendie et une coupure d'électricité : le préfet appuie, et le 16.09, le *directeur des services p.i.* (= « produits industriels » ?) répond que l'attribution a été faite ;
- le MIS du Loiret demande de l'essence pour le service de désinfection, 85 litres le 12 août 1942, puis le 17 septembre 1942 ;
- l'architecte de l'arrondissement de Pithiviers, Pierre Sellier, demande une autorisation de circuler sur son vélomoteur, 24 septembre 1942 ;
- un fournisseur de sable obtient 80 litres - le 30 octobre 1942 ;
- le fournisseur des extincteurs 20 litres, le 10 novembre 1941 ;
- l'architecte d'arrondissement une allocation ; le 24 novembre 1941 ;
- le docteur Gauthier, médecin du camp de BR, une allocation le 25 novembre 1941 ;
- le commandant du camp de BR une allocation "supplémentaire" le 01 décembre 1941 (25 litres) ;
- le "détachement d'Israélites travaillant en forêt" reçoit 20 litres le 21 décembre 1941,
etc...

Ce n'est jamais simple : les gendarmes qui gardent Pithiviers demandent en décembre 1941 - janvier 1942, 40 ou 50 litres supplémentaires, le préfet délégué du Loiret répond : non, mais 20 litres, oui... pourtant l'allocation mensuelle de départ est faible : 50 litres pour le mois de janvier 1942, pour le camp de Pithiviers - ils obtiennent finalement 25 litres de plus.

Le service des carburants a tendance à supprimer les SP, c'est à dire les autorisations spéciales de circulation ; les intéressés protestent, et quand c'est un

fournisseur du camp, font intervenir la direction du camp, qui s'adresse à la préfecture (cas de M.Besnard, en mai 1942 à Beaune-la-Rolande, et de M.Berthelot, à Jargeau, en août 1942) ; de même, la préfecture vérifie auprès du 1^{ère} Division que chaque camp ne dispose bien que d'un seul véhicule automobile (12 et 21 novembre 1942).

Le mois d'août 1942 amène de grandes dépenses d'essence : les camps crient misère et apparemment ça marche : les commandants de camp reçoivent 150 litres à Pithiviers, 50 litres à Beaune, en date du 31 août 1942 ; mais il leur faut expliquer comment ils ont dépensé toute leur allocation mensuelle : d'où, par exemple, le document "*état justificatif de consommation d'essence au cours du mois d'août 1942 - camionnette 10 Chx JP 4-9672*"

- le directeur du service des carburants dresse un tableau de répartition des 5.000 litres d'essence alloués spécialement pour juin - août 1942 ; l'Office Central de Répartition des Produits Industriels explique qu'il n'en donnera pas plus (septembre - novembre 1942);
- le chef d'escadron commandant la compagnie du Loiret demande le 23.11.42, à être remboursé par la préfecture de ses dépenses d'essence pour le transport des Juifs et des internés (172 litres) ;
- une fois qu'on a de l'essence, encore faut-il avoir des pneus ...

J / Dossier : "Chauffage, blanchissage" : 64 feuillets, dont :

Sous cet intitulé, il s'agit surtout des problèmes de l'approvisionnement en combustible, c'est-à-dire en charbon et bois, de chauffage et de cuisine. Mais figurent aussi des pièces ayant d'autres objets.

- le 27 mai 1941, l'architecte de l'arrondissement de Pithiviers rend compte au préfet de "*l'état d'avancement des travaux dans les camps d'internement de Pithiviers et Beaune-la-Rolande*", 3 pages et une liste de matériaux nécessaires ;
- le 04 juin 1941, le préfet met en règle pour un négociant en charbon la livraison de cinq tonnes de houille qu'il a effectuée à BR le 31 mai 1941 ;
- le 24 juillet 1941, le préfet J.Morane demande à monsieur Pommier "*de mettre à l'étude la question du chauffage des camps d'hébergés il ne saurait être question d'utiliser du charbon*", alors : bois ? tourbe ?
- la pénurie de charbon est donc forte : le 07 août 1941, le préfet s'adresse aux gestionnaires des trois camps : "*la consommation des quantités de charbon, que vous ne devrez en aucun cas dépasser, est fixée à 300 grammes par personne et par jour*" (cuisson, blanchissage, services sanitaires);
- le 18 août 1941, l'architecte en chef du département demande au préfet une dotation de 40 poêles, 600 kilos de bons matières de tôles pour réparer ceux qui existent, et suggère que le service de répartition des produits forestiers approvisionne les camps en bois ou en tourbe ;
- le 31 octobre 1941, le gestionnaire du camp de Pithiviers demande 12 poêles au préfet qui répercute le 08 novembre sur un "*monsieur l'Intendant Bagno*";
- le 14 novembre 1941, le gestionnaire du camp de Pithiviers signale à M.Prévost le problème suivant : faute de charbon, le camp ne peut rien blanchir ; il pourrait le faire faire à l'Hospice de Beaune, moyennant redevance, mais surtout moyennant aussi la fourniture de savon - et l'Hospice

voudrait bien aussi du charbon ... réponse du 09 décembre : quelle quantité de savon ? deuxième réponse, du 31.12 : "*aucune allocation ne peut vous être accordée en dehors de la quantité correspondant aux tickets des internés*" ;

- le gestionnaire du camp de Pithiviers n'obtient que 500 stères de bois. L'attributaire est "*l'Inspecteur Principal des Eaux et Forêts*", 46ème Conservation, Orléans qui trouve cela suffisant, contrairement au gestionnaire qui demande au 1ère Division de lui obtenir 250 stères de plus (lettres des 3 et 10 février 1942) ; note manuscrite en travers de la 2ème lettre : "*le 11 fev [= février] téléphoné aux Eaux et Forêts - satisfaction a été accordée au camp de Pithiviers*" ;

- le 03 décembre 1941, le capitaine de gendarmerie commandant le camp de Beaune écrit au préfet du Loiret : il manque de combustible pour la cuisine des gendarmes et des douaniers, et pour leur chauffage ; il demande une allocation spéciale de charbon ; le 06 décembre 1941, le préfet transmet au chef du service des charbons ;

- le 15 décembre 1941, le Bureau des charbons répond au préfet : le camp a reçu assez ...

- en ce même mois de décembre 1941, le lieutenant des douanes commandant le détachement des douaniers à Beaune-la-Rolande cherche du charbon ou du bois pour ses hommes ; le maire de Beaune lui répond (le 13 décembre 1941) qu'il n'en a pas, que le bois destiné aux indigents a déjà été distribué, qu'il peut s'adresser au préfet, mais qu'il y a aussi une futaie privée, où, avec accord de l'exploitant et en fournissant la main d'oeuvre, il pourrait s'approvisionner ...

- le maire a tout fait suivre au préfet (13 décembre 1941) pour lui demander ce qu'il faut faire ; celui-ci charge le chef du service des charbons d'y réfléchir, et c'est d'emblée non (22 décembre 1941).

- le 30 décembre 1941, le commandant du camp de Beaune adresse à la préfecture un rapport du service d'hygiène de son camp, expliquant "*il faudrait 1000 (Mille) kgs de charbon pour pouvoir donner aux 1250 hébergés 2 douches mensuelles*" - avec ce dont il dispose alors, "*chaque hébergé recevait une douche que tous les 15 jours*" (sic); le commandant du camp ajoute de sa main : "*transmis avec avis favorable*" ;

- le 19 janvier 1942, le 1ère Division répond "*pas possible*" ;

- l'affaire est relancée : le 28 janvier 1942, le préfet délégué écrit au commandant du camp de Beaune : il a constaté lors de sa visite de la veille que les douches ne fonctionnent que partiellement et que "*il était impossible aux hébergés de se nettoyer convenablement*" ; il fait parvenir le lendemain cinq tonnes de charbon, uniquement pour les douches : "*tous les hébergés sans exception devront passer aux douches au moins une fois chaque semaine*".

- le 27 février 1942, le Conservateur des Forêts à Orléans au préfet du Loiret : "*La question de l'approvisionnement en bois de feu des camps d'internement pose un problème d'une certaine acuité*"... il demande le chiffrage des besoins ;

- le jour même, le préfet répercute sur les chefs des camps cette demande,

- les réponses sont datées du 03 mars pour Pithiviers (295 ou 800 stères selon allocation ou non de charbon), du 07 mars pour les Groupes de Sologne (546 stères), du 09 mars pour le camp de Jargeau (1536 stères), du 10 mars pour Beaune (980 ou 1630 stères selon allocation de charbon) ;

- le 13 mars, le préfet charge M.Prévost de répondre au Conservateur des Forêts, et

- le 18 mars 1942, il demande au Conservateur des Forêts à Orléans 960 stères de bois pour la cuisson des aliments et 2444 stères pour le chauffage, donc il suppose que les allocations de charbon seront renouvelés ;

- dans son "*compte-rendu hebdomadaire*" pour la semaine du 2 au 8 mars 1942, le gestionnaire du camp de Pithiviers annonce le manque de combustible, qui l'a amené à supprimer le chauffage et les douches, pour maintenir les repas, et qui l'amène également à se fournir en bois vert et humide dans la forêt ; la préfecture demande au chef du service des charbons de veiller à un approvisionnement régulier ;

- en mai-juin 1942, les gardiens de Pithiviers "*vont se trouver à brève échéance complètement démunis de bois*" .. "*par suite de la suppression des corvées en forêt*" (lettre du 28 mai du lieutenant Chollet commandant provisoirement le camp) ; ils demandent donc une allocation mensuelle, comme pour le charbon ; le 1ère Division demande donc au Bureau des Charbons 30 stères de bois ; réponse (lettre du chef du Service des Charbons et Bois de feu, datée du 25 juin) : pas de bois, mais augmentation d'un tiers de l'allocation de charbon (de 150 à 200 grammes par homme et par repas), "*la situation actuelle exige que le combustible soit réparti avec parcimonie*" ;

- dès août 1942, la Direction Générale de la Police Nationale (lettre au préfet du 24 août), le préfet du Loiret (réponse du 26 août), le Service des Charbons et des Bois de Feu (lettre au préfet du 26. août) se préoccupent du stock pour l'hiver à venir ;

- le 09 octobre 1942, le gestionnaire du camp de Pithiviers établit ses besoins pour l'hiver 1942-1943 , selon l'occupation prévisible du camp ... 70 tonnes de charbon et 700 stères de bois ; il demande aussi 35 à 40 tonnes de charbon ou 350 stères pour Beaune ;

- le 03 novembre 1942, le camp de Beaune se voit attribuer 300 stères et Pithiviers 200 ;

- en janvier 1943, le chef des camps M.Bouchard obtient une allocation supplémentaire de 2.100 kg de charbon pour Pithiviers, mais le chef du Bureau des Charbons se propose d'aller à Beaune "*vérifier le bien-fondé de la demande*".

K / Dossier : « *Habillement, chaussures* »: 47 feuillets, datés de juin 1941 à juillet 1942, dont :

- 4 juin 1941, le Directeur du Rationnement des Textiles et du Ravitaillement en Chaussures, 20 Bd de Châteaudun à Orléans, au préfet : pour certains articles de literie demandés, la vente est libre (donc il est inutile d'obtenir un bon d'achat), pour les autres, la demande a été adressée au Répartiteur, Chef du Textile, à Paris ;

- 20 juin 1941, du cabinet du préfet à M. Bouillet (?) : ordre de mise à

disposition de chaque commandant de camp d'une bicyclette, et de 500 vêtements de travail ;

- 5 juillet 1941, du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, au Directeur du Rationnement du Textile : il demande où en est la demande précédente (adressée à Paris à *M. le Répartiteur, Chef du Textile (58, rue La Boétie)*), insiste sur son urgence, et demande en plus 15 blouses d'infirmiers pour les médecins-chefs de chacun des camps et pour l'hôpital de Beaune-la-Rolande, et enfin des chaussures pour les agents de police auxiliaires ; le brouillon manuscrit de cette lettre figure ;

- 25 juillet 1941, le gestionnaire du camp de Pithiviers à « *M. l'Intendant de 2ème Classe Chef du Service de l'Habillement* » : demande pressante de 1000 paires de sabots ;

- 1er août 1941, le gestionnaire du camp de Pithiviers au *Service des Réquisitions* de la préfecture, demande pressante de 200 couvertures ; le préfet transmet au chef du *Service des Réquisitions* le 8 août - le brouillon de cette transmission figure ici ;

- 10 septembre 1941, le gestionnaire du camp de Pithiviers au Président du Conseil de Préfecture, demande pressante de bons d'achat pour 400 combinaisons de toile (=bleus de travail) pour les "*hébergés*" travaillant dans les sucreries et raffineries ; même jour, du même au Directeur du Service de Rationnement du Textile : même demande, justifiée ainsi : "*300 internés du camp de Pithiviers seront employés dans les sucreries et raffineries de Pithiviers : Marsainvillers et Engenville à partir du 1er octobre 1941*" ;

- 12 septembre, le directeur par intérim du Rationnement en Textile transmet au préfet une lettre datée de la veille, du président du syndicat patronal de l'habillement d'Orléans, exposant que "*à cause du manque de marchandises ils [=les patrons] vont être obligés de fermer leurs ateliers*", en particulier par manque de tissu - cependant, avec un laissez-passer pour la zone interdite, un confectionnaire se chargerait bien de trouver le tissu nécessaire ;

- 18 septembre, le préfet ordonne au Directeur du Service des Textiles de faire parvenir au camp le bon d'achat nécessaire ;

- 24 septembre 1941, le commandant des groupes de Sologne au sous-préfet, chef de Cabinet du préfet, 2 pages : il demande comment se fournir en poêles à bois, lampes, couvertures, vêtements et chaussures ; il suggère la création d'un atelier de réparation de vêtements dans chaque ferme, et suggère que les propriétaires contribuent aux réparations de fenêtres sans vitres ; la lettre est à l'en-tête "*Groupes de Juifs détachés dans les fermes de Sologne à Vannes-sur-Cosson et Cerdon (Loiret)*" ;

- 25 septembre 1941, le gestionnaire du camp de Pithiviers au préfet : il rend compte de la marche à suivre dans recherche de poêles, de lampes à pétroles, de couvertures et de vêtements, de chaussures ; il approuve la création d'ateliers de réparation ; manifestement, le sous-préfet, chef de cabinet s'est adressé à lui comme expert, pour répondre à la demande du commandant des groupes de Sologne ;

- 26 septembre 1941, lettre du Directeur Administratif du camp de Jargeau au préfet : il n'a pas de tickets de vêtements à donner à la Croix Rouge en échange de ses dons de vêtements : comment se mettre en règle ?

- 24 octobre 1941, du capitaine Michalon, commandant des groupes de

Sologne à M. Prévost, chef de division à la préfecture (il y a donc eu changement d'interlocuteur préfectoral), 2 pages manuscrites : "*l'hiver arrive à grands pas, et je pense à mes zèbres qui, dans nos baraques, vont être frigorifiés*" ; il demande des couvertures, des vêtements, des appareils de chauffage (sur ce dernier point, il a sollicité la Croix Rouge) ; la 1ère Division fait suivre à l'Intendant Bagnol ;

- 3 novembre 1941, la DGSN au préfet du Loiret : information d'une intervention auprès de la Direction des Textiles et du Cuir, sur demande du gestionnaire de Pithiviers, qui demande des clous et du cuir à chaussures ;

- 7 novembre 1941, le préfet du Loiret aux chefs des trois camps de Pithiviers, Beaune et Jargeau : "*étant responsable de la police et de l'administration des camps ... je ne saurais admettre ... qu'un commandant ou un gestionnaire s'adresse directement à l'Administration Supérieure*" (référence évidente à la lettre précédente ...) ;

- 15 novembre 1941, lettre du commandant des Groupes de Sologne à la préfecture : "*40% environ des hébergés des fermes de Sologne sont de petits artisans internés depuis mai 1941. Ils sont dépourvus de ressources, et n'ont plus que des vêtements et chaussures troués*", et il demande de vieux vêtements et chaussures à faire réparer sur place, et une deuxième couverture pour chacun ; le 19, la 1ère Division transmet cette demande à l'Intendant Bagnol ;

- 20 novembre 1941, la 1ère Division demande à l'Intendant Bagnol des couvertures et bottes en caoutchouc pour le camp de Pithiviers ;

- 10 janvier 1942, lettre de relance de la 1ère Division à l'Intendant Bagnol, pour la fourniture de sabots au camp de Pithiviers, avec rappel des courriers précédents, rassemblés ici, et datés de juillet et d'octobre 1941 ;

- 1er avril 1942, le gestionnaire du camp de Pithiviers au "*1ère Division d'Hébergement d'Israélites*", demande d'attribution mensuelle de 50 paires de sabots ou de galoches, malgré les restrictions en cours ; relance du 18 mai 1942 ;

- 8 avril 1942, du commandant des Groupes de Sologne (lieutenant Foucrier) au "*Service des Hébergés Israélites*", demande urgente de 100 paires de sabots ; transmission le 16 avril à l'Intendant Chef du Service des Réquisitions, et relance dudit le 28 mai 1942 ;

- 17 avril, 1er mai et 12 mai 1942, échange de correspondances entre le "*1ère Division d'Internement*" et la direction du camp de Beaune-la-Rolande, sur la répartition du cuir alloué mensuellement, entre le camp et les fermes de Sologne ;

- 2 juin 1942, réponse de "*l'Intendant de 1ère Classe Lamine, chargé de l'Administration des Camps d'Internement*" au 1ère Division d'Internement, 3, rue Ste-Anne à Orléans, à la relance du 28 mai : état des livraisons de sabots aux camps de Sologne : 105 paires en avril et mai ;

- 16 juin 1942, la 1ère Division demande au Service des Réquisitions que Beaune et Pithiviers bénéficient de la même mesure (distribution de sabots) ;

- 6 feuillets de mai à juillet 1942, formant un petit dossier sur le problème de l'achat de pantalons de velours (à défaut de toile), et à quel prix (un fournisseur propose un prix jugé "*exorbitant*").

L / Dossier : "*Monnaie matière*" : 38 feuillets, dont :

- 20 août 1941, "*le Sous-Préfet, pour le Préfet en congé*" demande au chef du Service des Réquisitions de fournir du bois et des clous à M.Guegnon, entrepreneur à Pithiviers, "*en vue de la confection de neuf guérites*" (100 m de sapin, 200 m de chevron, 33 kg de clous) ;

- 27 septembre 1941, du cabinet du préfet à l'intendant Bagnol, chef du service des Réquisitions : transmet la demande de M.Sellier, chargé de la direction des travaux pour les camps de Beaune et Pithiviers, demande de "*bons matières pour 450 kg d'acier = réparation de la pompe qui alimente le (?) camp en eau*";

- 29 décembre 1941, M.Sellier, architecte de la ville et de l'arrondissement de Pithiviers, demande au chef du Service Economique de la préfecture du Loiret des quantités de fer : 800 kg pour Pithiviers et 4115 kg pour Beaune-la-Rolande ; c'est un rappel (première démarche mentionnée du 23 octobre), et il en informe le préfet lui-même ; plus loin, se trouve une réponse au préfet du Loiret, de la part de l'Office des fontes, fers et aciers (1, Bd Haussmann, Paris 9), qui répond (le 15 janvier 1942) à une demande de métal du 08 novembre 1941 : "*nous vous serions obligés de bien vouloir demander à vos services s'il ne serait pas possible de réduire vos projets, car il est actuellement impossible d'envisager une aussi forte attribution de métal à votre égard*" ...

- 12 janvier 1942, le préfet du Loiret au chef de l'Office Central de Répartition des Produits Industriels, section du Cuir, 2, rue Edouard VII, Paris 9ème : prévisions mensuelles des besoins établies par les gestionnaires de chaque camp (en kg) :

	Jargeau	Beaune	Pithiviers
cuirs divers	25	90	50
caoutchouc	25	50	50
clous divers	22,5	60	65

- trois fiches (une par camp) de même présentation, mais non datées , ni signées, présentent un "*Etat des matériaux et matières premières demandées à la préfecture jusqu'au 31/1/42*"; on y trouve de 4 à 7 rubriques : "*produits ferreux*", "*produits non ferreux*", "*ciment*", "*bois*", "*chaux*", "*briques*", "*peintures*", "*chaussures*" ; les quantités demandées sont mises en regard des quantités allouées ;

- le 19 janvier 1942, le préfet délégué du Loiret télégraphie à l'Inspection Générale des Camps à Vichy: "*besoins camps département monnaie matière*" ; il s'agit des besoins mensuels en clous, et des besoins particuliers des travaux : 800 kg de métal sous diverses formes pour Pithiviers, 2539 kg pour Jargeau, 4115 pour Beaune ;

- le 13 février 1942, mademoiselle de Dreuzy, assistante sociale, réclame des bons matières pour des clous pour des travaux urgents nécessités par le "*délabrement des fermes de Ousson, de la Matelotte, et du Rosoir*" ;

- de même, il faut obtenir des bons matières bois, pour faire fabriquer des lits doubles pour les camps (lettre du préfet au chef du Service des Réquisitions, 03 avril 1942), des licences d'utilisation de plomb, cuivre, bronze, laiton et aluminium pour la mise en place de l'éclairage "*en vue de réprimer*

plus facilement toute tentative possible d'évasion ou de mutinerie" (lettre du préfet au chef de la Section des métaux non ferreux, 13 avril 1942), ou encore des bons matières pour obtenir du zinc (pour fabriquer lessiveuses, seaux et arrosoirs) : lettre du gestionnaire du camp de Pithiviers au préfet (13 juin 1942, réponse le 23 juin : "*ce métal est, à l'heure actuelle, pratiquement introuvable*") ;

- le 19 mai 1942, le gestionnaire du camp de Pithiviers propose sur deux pages la création d'une "*Monnaie-Camp*"; le commandant du camp transmet à "*M. le Directeur du 1ère Division*" le 22 mai ;

- du 27 mai 1942, une note manuscrite : "*bon pour ...*", il s'agit de "*coupures*", donc sans doute la monnaie-camp ;

- en rapport avec le précédent ? le 30 mai 1942, le préfet délégué demande "*50 kg de papier de couleurs assorties*" pour un imprimeur d'Orléans (Louis Desjardin, 34, rue Charles Sanglier, Orléans) ;

- le 12 juin 1942, le préfet délégué au commandant des camps d'Israélites et au commandant des groupes de Sologne : "*certains juifs posséderaient encore ... des sommes d'argent ... Aucune somme ne devra être laissée aux internés*", grâce à une "*fouille des plus sérieuse*" (sic), et grâce à la "*création d'une monnaie-camp*" (2 pages) ;

- en date du 22 juin 1942, un "*bordereau d'envoi de monnaie-matière et de bons de déblocage*", comportant allocation de 300 kg d'acier ordinaire pour les camps - non signé : ?

- l'architecte de l'arrondissement de Pithiviers, P.Sellier, demande du bois, du fer, de l'essence et du sable pour les camps (lettre du 04 septembre 1942 à "*Monsieur le Chef de Division, Directeur des Camps d'Internement, Préfecture du Loiret*") ;

- le 15 décembre 1942, le préfet délégué à « *Monsieur le Président du Comité Général d'organisation de l'industrie textile - branche n°6, jute et fibres durs* » (sic) : le préfet demande le bon matière nécessaire à la confection d'enveloppes de paillasse en toile papier, car "*les internés, qui comptent plusieurs centaines d'enfants, couchent sur la paille*" ; le service contacté fait baisser la commande, puis annonce son accord (le 20 janvier 1943).

M / Dossier : " Ronce artificielle", 3 feuillets :

- le 28 octobre 1941, par télégramme, la Direction Générale de la Police Nationale demande quels sont les besoins en ronce artificielle pour les camps d'internés ;

- le préfet a dû répondre par télégramme dès le 31 octobre, et il confirme par lettre du 26 février 1942 : les 17.500 mètres de ronce artificielle "*nécessaires pour parfaire la clôture des trois camps d'internement*" doivent être livrés puisque "*les évasions de ces dernières semaines ont révélé l'insuffisance du réseau de barbelés*";

- le 07 février 1942, dans un rapport de l'Architecte en chef du département, le passage suivant est mis en valeur : "*la préfecture devait faire parvenir au camp 10.000 mètres de ronce artificielle, ces ronces ne sont pas encore livrées*" .

N / Dossier : "Etat du matériel du camp" : 17 feuillets, dont quinze sans doute

de mars 1942, et deux de juin 1943 :

- 12 mars 1942, le gestionnaire du camp de Pithiviers au *1ère Division d'Internement d'Israélites*, 2 pages intitulées "*inventaire des principaux objets du camp de Pithiviers*", réparties en trois colonnes : dans la première "*mobilier*" puis "*incendie*", puis "*literie*", enfin "*outillages*", dans la deuxième : nombre "*existant*", dans la troisième : nombre "*disponible*" ; cet inventaire est établie "*comme suite à [une] communication téléphonique*" ;

- de cet inventaire est sans doute issu la liste ni datée, ni signée, intitulée "*Etat du matériel du camp de Pithiviers*", 2 pages, trois exemplaires ; cet état remanie la présentation du document du camp, mais ce sont les mêmes chiffres ;

- liste de même présentation et de même contenu, ni datée ni signée non plus, intitulée « *état du matériel du camp de Beaune-la-Rolande* », 2 pages, trois exemplaires ;

- 26 mars 1942, du commandant des groupes de Sologne, tableau d'une page intitulé "*état de l'outillage et du matériel nécessaire dans les fermes*", avec une référence notée à l'encre rouge : "*ordre verbal de M. Prévost*" ;

- 12 et 17 juin 1943, demande de transport pour le déménagement de matériel du camp de Pithiviers vers les magasins de la Police Nationale à Créteil.

5 / Sous-liasse "divers et mal classés"

31 feuillets, datés de mai 1941 à septembre 1942, manifestement mal classés, dont :

- 20 mai 1941, du préfet à son directeur de cabinet (M. Martin-Sané), note d'une page : instruction de faire établir par un professeur d'horticulture "*des indications en vue de la création de potagers*" dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande ;

- 29 mai 1941, dudit professeur d'horticulture, rapport de visite dans ces deux camps, 1 page : à Pithiviers, il y a du terrain, mais l'outillage est insuffisant, la main d'oeuvre est "*de médiocre qualité ... commerçants ou artisans*" ; à Beaune, "*faute de terrain, il n'est pas possible de créer un potager pour l'instant*" ;

- 12 juillet 1941, du directeur de cabinet du préfet aux commandants des camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande, note de deux pages, portant sur le ravitaillement ("*amélioration certaine*" en cours), sur la discipline ("*consignes formelles d'user des armes en cas de tentatives d'évasion*"), sur les gardiens auxiliaires ("*application d'une stricte discipline militaire*"), sur le service de santé, sur les punitions (intéressant : "*dans toutes les fermes où une évasion se sera produite avec la complicité soit du fermier soit d'un ouvrier agricole, l'équipe d'internés sera immédiatement retirée*" ; instauration d'un "*chantier de punitions*" à la carrière de Pithiviers-le-Vieil ; ordre d'appliquer aux internés punis de prison "*le système connu dans l'armée sous le nom de pelote*"), sur les indésirables (à isoler des autres hébergés) ;

- 24 juillet 1941, du commandant du camp de Beaune-la-Rolande au cabinet du préfet : le dentiste Carré de Beaune demande à employer en permanence un hébergé dentiste ;

- 2 août 1941, du commandant du camp de Beaune-la-Rolande au cabinet du

préfet, rapport d'une page : "*depuis un certain temps des signes de mécontentement se manifestent ... Une certaine effervescence règne ainsi que le désir d'évasion*" (réseau barbelé forcé, travail dans les fermes et corvées extérieures utilisé comme occasions de fuite, surveillance difficile de l'hôpital), du coup, il faut des "*mesures énergiques*" et des "*ordres sévères*";

- 8 août 1941, le maire de Pithiviers, comme président de la commission administrative de l'hôpital, au préfet, lettre de deux pages, pour "*signaler quelques difficultés que l'Etablissement a avec les camps d'internés juifs*" : l'hôpital ne peut pas tout soigner ("*nous n'avons pas de service spécialisé*") ; des malades arrivent des camps sans tickets d'alimentation, ou sans certificats d'hospitalisation, etc ; enfin le retour des malades guéris au camp doit être à la charge du camp ;

- 14 octobre 1941, le commandant du camp de Beaune-la-Rolande au préfet du Loiret : demande de réquisition d'un local que son propriétaire veut louer trop cher ... ;

- 18 octobre 1941, rapport de l'Ingénieur d'Arrondissement des Ponts et Chaussées, visé, appuyé et transmis au préfet par l'Ingénieur en chef du département, sur "*les résultats très médiocres obtenus par l'utilisation par notre service des internés de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande*", 2 pages ; "*le rendement est extrêmement minime*", même "*au camp de travail pour les punis*" (la carrière de Pithiviers-le-Vieil) ; le 27 octobre 1941, le directeur de cabinet du préfet transmet ce rapport aux chefs des deux camps et admoneste : "*inadmissible, plus grande fermeté, le Juif qui refusera d'obéir devra être puni sévèrement*" ;

- 12 novembre 1941, le médecin-chef du camp de Pithiviers au préfet, lettre incomplète : le nombre de lits dont il dispose à l'hôpital de Pithiviers est insuffisant ;

- 6 janvier 1942, le MIS au préfet : il propose de résoudre la crise du manque de lits à l'hôpital de Pithiviers par la construction d'une baraque dans la cour de l'hôpital ;

- 13 avril 1942, du commandant du camp de Pithiviers : "*tableau de travail pour le service d'été*" ; c'est l'emploi du temps des internés, avec les exigences périodiques : douches, échange de paille, rasage, coupe de cheveux ;

- 28 avril 1942, note du Commissariat aux Chantiers, sur la ferme des Ouasses : projet d'extension des fermes de Sologne ?

- 11 juillet 1942, de l'Intendant de Police au préfet, "*rapport à M. le préfet régional sur la visite au camp de Sologne, le 9 juillet 1942*", 5 pages et bordereau de transmission "*pour information*" ; rapport très critique : le commandant est "*d'un tempérament apathique*", le service de garde "*très chargé*", les gendarmes ne font leur métier "*qu'à regret*", leur tenue et leur moral "*laissent un peu à désirer*", le logement du personnel est "*nettement insuffisant*" (celui des internés, rudimentaire, demande juste un peu d'aération ...), le travail "*pratiquement nul*", l'état sanitaire "*excellent*", la nourriture "*bonne et suffisante*", les risques d'évasion "*très considérables*" ; il préconise plus de travail, plus de sévérité, plus de précautions, etc ;

- 29 août 1942, une entreprise de bâtiment demande à loger son personnel dans une ou deux baraques du camp de Beaune ;

- à part, deux ensembles :

- 3 feuillets de 1941, où est envisagé l'achat d'un tracteur pour une des fermes de Sologne ;

- 3 feuillets de février et avril 1942, sur une activité de tannage à la ferme de la Matelotte ; l'assistante sociale de la Croix Rouge (Melle de

Dreuzy) demande de l'alun pour entretenir cette activité ; le préfet adresse cette demande à la Direction des Textiles et des Cuirs du Ministère de la Production Industrielle.

COTE 25861 : gestion du personnel

Liasse épaisse, plus de 10 cm. Elle devait être enserrée dans une chemise - présente -, qui porte la mention : "*Camps de Juifs. Personnel. Armement. Instructions. Organisation*". Elle est composée de 7 sous-liasses :

- 1/ "*Carnets de notes*"
- 2/ "*Service médical dans les camps*"
- 3/ "*Armement. Logement*"
- 4/ "*Traitements et indemnités*"
- 5/ "*Nominations. Démissions. Révocations. Mutations*"
- 6/ "*Emploi du personnel*"
- 7/ "*Conditions - recrutement et traitement, tabac, chaussures, habillement*"

Cette liasse doit venir du 1ère Division de la préfecture : elle contient des courriers qui sont adressés nominativement à son chef (M.Prévost), les réponses sont à son identification habituelle : "*1ère Division, 2ème Bureau*".

1/ Sous-liasse : "*Carnets de notes*"

Série de 13 carnets de notes destinés à la gendarmerie (modèle Lavauzelle, format 15,5 X 21 cm, bistre, 20 pages), et utilisés ici pour les gardiens auxiliaires dans les années 1941 et 1942. Ils sont peu utilisés. 11 gardiens sont notés démissionnaires. Une chemise indique qu'il s'agit du "*camp de Sologne*".

2/ Sous-liasse "*Service médical dans les camps*"

J'ai compté 101 feuillets, datés de juin 1941 à novembre 1943. En particulier :

- arrêté de nomination du Dr Tellier au service médical de Beaune, le 3 mai 1941 ;
- du 16 juin 1941, lettre de démission du médecin-chef du camp de Pithiviers, le docteur Pierre Dutray, de Pithiviers, adressée au préfet du Loiret, dont voici un extrait : "*Il y a un nombre très élevé d'internés malades. pour beaucoup de ces malades, la vie au camp est incompatible avec leur état de santé ...*", et il argue de la surcharge de travail ; réponse du 20 juin avec brouillon et double ;
- une note non datée, émanant de l'Inspection de la Santé du Loiret

- attribue cette démission à "*une violente réprimande d'un officier*" ;
- mise en place d'un successeur, le Dr Mathiot au 23 juin 1941 ; qui démissionne pour raisons financières - lettre du 25 juin 1942, acceptée le 20 juillet 1942 ;
 - mise au point des relations entre les docteurs Mathiot et Tellier, le 12 juillet 1941 par M. Martin-Sané, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet du Loiret ;
 - lettre de démission du Dr Tellier, en date du 13 octobre 1941 : il retourne chez lui, en zone interdite, et propose le Dr Gauthier pour le remplacer ; réponse d'acceptation datée du 11 octobre : ? Le docteur Gauthier est nommé le 20 octobre 1941 ;
 - petit dossier (14 feuillets) sur la nomination et la rémunération de médecins spécialistes (mais de quoi ?), qui passent une fois par mois dans chacun des deux camps (octobre - novembre 1941) ;
 - 24 - 25 novembre 1941, annonce d'inspection (et autorisation d'entrée) dans les camps d'internement par le médecin-inspecteur de la santé (MIS) du Loiret, le Dr Dubas ;
 - 23 janvier 1942, annonce de passage des médecins spécialistes le 2 février 1942 ;
 - 26 février 1942, le préfet délégué du Loiret, et 9 mars, le préfet régional : ils chargent le Directeur Régional de la Santé et de l'Assistance (DRSA) de l'inspection sanitaire des camps d'internement ;
 - le 10 juin 1942 : arrêté préfectoral de nomination du Dr Rousse au camp de Beaune ;
 - le 7 juillet 1942, arrêté préfectoral de nomination du Dr Gauthier au camp de Pithiviers ;
 - août 1942 : courriers sur les renforts médicaux (Dr Bizette de Pithiviers, Dr Fouques de Boulogne-sur-Seine, Dr Sicot, médecin des écoles), leurs relations avec les autres médecins et leur rémunération (8 feuillets, puis d'autres plus tard, à cause des retards de paiement) ;
 - août-septembre 1942 : 7 feuillets sur la fixation de tarifs d'examen bactériologiques, et facture pour 104 examens ;
 - 5 feuillets sur la cessation de fonctions du Dr Gauthier, chargé du service médical du camp de Pithiviers, démissionnaire, à qui le préfet délégué reproche la faible fréquence de ses visites au camp et de s'être "*livré à des critiques de l'Administration*" (novembre 1942) ;
 - 12 feuillets de mars - mai 1943, sur les changements de personnel médical au camp de Pithiviers (successivement les docteurs Boivin, Chaussade, Tillet) ;
 - 31 mai 1943, passage de la surveillance sanitaire des camps d'internement du DRSA au médecin de la police régionale d'Orléans ;
 - courrier de simple gestion : impossibilité de retrouver des meubles, demande de permission d'absence, bordereaux de transmission de pièces, retard de paiement (en septembre 1942 pour des visites de décembre 1941, par exemple).

3/ Sous-liasse "Armement. Logement. "

Elle comprend deux dossiers correspondant à son intitulé.

A/ Dossier "Armement" : 88 feuillets, du 11 avril 1941 à mars 1944.

Ce dossier rassemble les pièces consacrées à la quête d'armes : les autorités françaises (préfet, intendant, commandants de camp, officiers, policiers divers, hauts fonctionnaires) expriment des besoins, qui sont transmis à Orléans ou à Paris aux Allemands, lesquels rechignent à concéder l'armement des divers corps qui gardent les camps.

Un argument sérieux est tiré par les Français des rapports du lieutenant commandant le camp de Pithiviers, en date du 31 juillet 1941, où celui-ci relate sur deux pages les inquiétudes que lui inspire l'état d'esprit des internés, et du capitaine Cucuat commandant le camp de Beaune-la-Rolande, du 3 août 1941, rendant compte d'une manifestation ("*due à des bruits courus dans le camp que les Russes étaient vainqueurs*"...).

A part cela :

- refus par les gendarmes de laisser des officiers dans les camps au-delà de la relève de leurs unités (15 juillet 1941) ;
- notes de service de la préfecture le 14 août, du camp de Pithiviers le 15 août 1941, sur l'emploi des armes au camp ;
- estimation des besoins en janvier 1942 (8 feuillets), en janvier (5 feuillets) et mai (6 feuillets) 1943 ;
- acceptations par les Allemands : demande de quatre fusils-mitrailleurs le 14 décembre 1942, ils sont disponibles à l'intendance de police dès le 16 ;
- refus du KSKO le 11 janvier 1943 (demande de cartouches par le préfet régional, datée du 23 décembre 1942) ;
- les rares munitions disponibles se détériorent parce qu'elles sont trop fréquemment manipulées (le commandant du détachement de gendarmerie de Pithiviers, 11 juin 1943 ;
- étonnant : acceptation par le KSKO de la fourniture de deux (2) cartouches de 7,65 mm, en date du 15 mars 1944 ...

B/ dossier "Logement" : 80 feuillets ;

il ne s'agit que très secondairement de logement : notes de correspondance entre administrations, arrêtés de nomination, circulaires, débats entre administrations sur les compétences et charges de chacune, et quelques pièces bien spécifiques : 7 feuillets de juin 1942 sur l'équipement du camp de Pithiviers en matériel de lutte contre les incendies, une réclamation de la corporation paysanne contre la fuite du personnel, qui préfère la situation de gardien de camp à celle d'ouvrir agricole, 7 feuillets sur le retour de la ferme de la Matelotte à son propriétaire après l'évacuation (ce n'est qu'en décembre 1942 que la préfecture constate - après enquête de police - que cette ferme est vide ...).

Particulièrement :

- le Secrétaire Général pour la Police au préfet du Loiret, le 18 mars 1941 : prévision de fonctionnement comptable pour le camp de Jargeau ; du même au même, le 10 mai 1941 : imputation des dépenses dues aux camps - aux frais d'occupation ou au budget extraordinaire du ministère de l'intérieur selon que l'initiative d'internement est allemande ou française, 2 pages ; sur le même sujet, précisions de la délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés, par le préfet délégué du Ministère de l'Intérieur, le

15 mai 1941, 2 pages : *"il y a lieu d'imputer au compte spécial "frais d'occupation" toutes les dépenses occasionnées par l'internement d'indésirables provoqué par les autorités d'occupation. Il faut comprendre sous cette désignation les israélites des camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, et les nomades du camp de Jargeaux"* (sic) ;

- du préfet du Loiret au ministre, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, 31 mai 1941 : tableau des effectifs internés et du personnel des camps ;

- le Trésorier-Payeur Général du Loiret au préfet du Loiret, le 31 mai 1941 : modalités de versement de fonds appartenant aux internés et déposés par les commandants des camps, 2 pages ;

- le préfet du Loiret au gestionnaire des camps : circulaire comptable, 2 pages, le 4 juin 1941 (encore à l'en-tête : *"Service des réfugiés"*) ;

- du préfet du Loiret au préfet de police, le 2 août 1941 : quels secours est accordé aux familles des internés ?

- 4 feuillets de juillet 1941 sur des félicitations à des gendarmes pour leurs services ;

- 3 feuillets de novembre 1941, la préfecture refuse de considérer les gardiens auxiliaires comme militaires, mais bien comme personnel civil (le 24 novembre) ;

- le 31 juillet 1942, du Service social du Loiret (signée par Melle Croissandeau) à M.Prévoist : liste *"des assistantes qui aident actuellement dans les camps"*, 3 pages : 19 assistantes à Beaune, 16 à Pithiviers ;

- du 21 septembre 1942, certificat médical et récit par le maire d'un village : on y a recueilli et soigné *"un sieur Schulman qui dit être israélite français, domicilié à Paris"*, avec une blessure sérieuse, - avant de l'envoyer à l'hôpital de Pithiviers ;

- 7 feuillets de septembre et octobre 1942 : pour établir des factures, la SNCF demande des précisions sur les escortes ayant accompagné les *"trains spéciaux"* pour *"le transfert des israélites en Allemagne"* ;

- compte de caisse du camp de Jargeau, à la date du 13 octobre 1942 (333.575 francs), signé du comptable et contresigné : *"le Directeur général des camps d'internement, commandant le camp de Jargeau, M.Prévoist"* ;

- à part : deux textes, en tout 5 feuillets sur les pouvoirs de l'administration en matière de réquisition.

Sont particulièrement concernés par la création en mai 1941, et le fonctionnement des camps, les fonctionnaires suivants : M. Filhoulaud (chef du service des réfugiés), M. Jean Ridard (secrétaire à la préfecture, chargé de la coordination des camps d'internement), François Coudray (attaché au cabinet du préfet du Loiret)

4 / Sous-liasse "Traitements et indemnités"

Près de 100 feuillets.

A / dossier "Traitements et indemnités" : série chronologique de documents datés de mai 1941 à novembre 1944. Il s'agit de la mise au point des rémunérations du personnel recruté pour les besoins des camps :

- montants : pour les gestionnaires (ex : arrêté du préfet daté du 17 mai 1941), les chefs de chantier (lettre du préfet au président du Conseil de préfecture du 12 juin 1941), les médecins (note du directeur du cabinet du préfet, datée du 12 juillet 1941), pour un attaché de cabinet du préfet (note du 19 juillet 1941, "*M. Hubert Croizette-Desnoyers ... qui aidera M. Ridard chargé de liaison avec les différents camps d'internement du département*"), pour les architectes (arrêté préfectoral du 18 mars 1942), pour les policiers (circulaire n° 12.431 Pol.4 de la DGPN, en date du 17 novembre 1943) ; pour l'ensemble du personnel : 2 tableaux d'émoluments datés de novembre 1944 ;

- mode d'établissement : par exemple un grand tableau dactylographié faisant le point avant et après une modification intervenant à compter du 1er octobre (sans doute 1941), un autre grand tableau, manuscrit au crayon, non daté, établissant le décompte des traitements de 17 employés ;

- correspondances ou textes de référence sur certains points particuliers : par exemple, 5 feuillets de juillet 1942 sur la question du droit à l'indemnité de nourriture pendant les périodes d'absences pour maladies ; ou 4 feuillets du même mois sur la rémunération des heures supplémentaires ; une réclamation du gardien-chef de Beaune-la-Rolande (le 5 août 1942 : "*... s'il ne serait pas possible qu'une révision soit faite au sujet de notre indemnité alimentaire*" - réponse négative, brouillon daté du 18 août) ; ou encore sur les congés payés, sur l'indemnité d'habillement, etc ;

- atypique : un rapport du lieutenant Frochain, chef de détachement à Jargeau, à M. Prévost, "*chef de Division à la préfecture et Commandant du camp d'internement de Jargeau*", daté du 2 août 1943, établissant les effectifs présents au camp et leur mode de service, 2 pages.

B / mis à part, deux petits dossiers thématiques :

- 24 feuillets sur "*le cumul de retraites et de rémunérations publiques*", qui concerne particulièrement le personnel de direction des camps ;

- 2 feuillets sur l'imputation des dépenses, notamment au compte 38.05 (frais d'occupation).

5 / sous-liasse "Nominations, démissions, révocations, mutations"

Plus de 120 feuillets en désordre. Je rétablis l'ordre chronologique : du 1er juillet 1941 au 22 mars 1945.

Collection d'arrêtés de nomination (ex : *M. Bouchard, chef de camp de Pithiviers, le 1er février 1943*"), mais aussi notes à l'intention des responsables des camps ou des services de la préfecture les informant de l'arrivée de personnel, de

mutations (sur demande ou "*dans l'intérêt du service*"), de sanctions, de promotions, de démissions (lieutenant Foucrier, commandant les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande, "*à compter du 8 octobre 1942*"), de congés, de notations,

Atypiques : feuille manuscrite et non datée, donnant les appréciations du brigadier-chef du camp de Beaune sur les gardiens auxiliaires, recto-verso ; le compte-rendu de l'évasion d'un interné ("*Szinsten matricule 1380*"), lors d'une sortie en ville de Pithiviers, le 5 décembre 1941 : l'administration subodore la complicité d'un gardien auxiliaire ; 2 circulaires de la DGPN (13 décembre 1941 et 25 octobre 1943) sur la possibilité de reclassement du personnel des camps dans la police.

6 / Sous-liasse "Emploi du personnel - correspondance, discipline, garde, instructions, sanctions"

Elle est constituée de cinq dossiers.

A / dossier "*Emploi du personnel. Correspondance avec Délégation*"

A peu près 70 feuillets, à reclasser chronologiquement, de mai 1941 à avril 1944. L'objet du dossier est le fonctionnement des personnels des camps, vue sous l'angle de la recherche de la meilleure utilisation possible des personnels.

Pour cela,

- demandes d'armement (le préfet le 15 mai 1941, le commandant du camp le 16 mai, etc) ;

- demande de personnels supplémentaires (ex : le gestionnaire du camp de Beaune au préfet, 31 août 1941, 2 pages, ou le chefs des camps le 3 mars 1943) ;

- recherche de coordination des divers personnels ; à l'annonce de l'arrivée de douaniers, le préfet du Loiret au ministère de l'intérieur : "*les agents des douanes, non préparés à un service de cet ordre, peu encadrés et sans discipline militaire, ne paraissent pas désignés pour être utilisés à Pithiviers ou à Beaune-la-Rolande*" (22 juillet 1941) ;

- initiative des officiers de gendarmerie en poste dans les camps et de leurs supérieurs, qui proposent des améliorations à l'organisation existante :

- 9 pages de rapports et propositions au préfet régional les 12 et 16 octobre 1941 (sur la juxtaposition d'effectifs de corps différents) ;

- 4 pages le 27 janvier 1942 (pour lutter contre les évasions) ;

- 2 pages le 10 septembre 1942 (sur l'organisation du commandement des camps) ;

- 1 page du colonel commandant la 5ème Légion de gendarmerie, le 22 mai 1943 (sur les évasions ; il en profite pour faire remarquer que les douaniers sont là depuis 18 mois, et donc soumis aux tentatives de corruption de la part des internés depuis tout ce temps, alors que les gendarmes, eux, sont relevés tous les mois ... Ce raisonnement doit frapper le préfet du Loiret qui le reprend à son compte le 2 juin 1942, dans une note à un autre gendarme) ;

- 2 pages le 13 mars 1942, où ils renâclent quand les tâches ne

leur paraissent pas dignes de gendarmes (le général Guilbert, commandant la gendarmerie de la région parisienne au Délégué Général du gouvernement français) ;

- recherche d'économies d'effectifs : le préfet de police essaie de récupérer les 200 gendarmes "*prélevés de la région parisienne*" (lettres du ministère de l'intérieur au préfet du Loiret, le 5 août et le 9 octobre 1941) ; le préfet du Loiret doit en rendre 30 (lettre du 17 octobre au ministère de l'Intérieur) ; en août 1942, le préfet du Loiret accepte d'alléger les effectifs des camps après les grands départs des convois ;

- 4 feuillets de mars-avril 1942, faisant le point des effectifs douaniers présents à Beaune et Pithiviers ;

- discussions sur les modalités de la relève des unités de gendarmerie détachées à Beaune et Pithiviers (6 feuillets de mai 1942) ; des notes de service de la gendarmerie décrivant la relève des unités détachées à Pithiviers figurent ici pour les mois de juin, juillet, août et septembre 1942, mai, juin et novembre 1943, avril 1944 (en fin de dossier) ;

- également : 4 ordres de réquisition de la gendarmerie (de septembre 1942).

B / dossier "*personnel - discipline, instructions*" : 6 feuillets, d'avril 1942 à juin 1943 : exigences de discipline du préfet et de l'intendance de police ; méfiance vis-à-vis du personnel qui n'aurait recherché dans ce type d'emploi qu'un refuge contre le STO.

C / dossier "*réorganisation du service de garde*" : ne contient en fait qu'une brochure de 16 pages, consacrée à la reconversion des personnels des armées en congé d'armistice.

D / dossier "*instruction des gardiens*" : 5 feuillets de janvier 1942 : le commandant du camp de Beaune entreprend de donner des cours de formation à ses gardiens, "*après constatation ... [de leur] manque total de compréhension des devoirs de leurs charges, de leur instruction élémentaire en général bien médiocre, de l'insuffisance de leur instruction militaire et professionnelle*" ! Le préfet l'en félicite.

E / dossier "*sanctions contre les personnels de garde*" : 30 feuillets, datés de janvier 1942 à mars 1943 ; trois cas de sanctions expliquées (trafic de courrier, détournement d'objet, prêt d'un vêtement lors d'une tentative de pénétration illégale dans le camp) ; échange de notes en février - mars 1942 entre responsables, affirmant la nécessité de la sévérité (préfet, chef de camp, officier de gendarmerie, responsable des douanes et Feldkommandant d'Orléans).

7 / Sous-liasse "Conditions, recrutement et traitement, tabac, chaussures, habillement"

A / dossier "*Conditions - Recrutement et traitement*" : 21 feuillets de mai - juin 1942 (dont des modèles de formulaires administratifs) : instructions du

service central des réquisitions allemandes (15 mai 1942, 5 pages) ; état des effectifs de gardiens auxiliaires des camps du Loiret en juin 1942, 4 feuillets ; notes précisant le traitement, modèles de formulaires à remplir.

B / dossier "tabac" : 2 feuillets de janvier et septembre 1942 : dans ce dernier, un problème pour l'administration : l'impossibilité de distribuer du tabac aux internés de Pithiviers en provenance de Drancy qui ne peut leur fournir de certificat de radiation de son propre registre de tabac, car ce registre n'a pas été constitué ... Dans ces conditions, on ne saurait les inscrire sur le registre de tabac du camp de Pithiviers !

C / dossier "Chaussures pour gardiens" : 24 feuillets, d'octobre 1941 à décembre 1942 : les commandants de camp et les fonctionnaires de la préfecture essaient d'obtenir des chaussures pour les gardiens ; le Service de Rationnement en Textiles et Cuirs résiste efficacement à cette demande.

D / dossier "Habillement des gardiens" : 41 feuillets de septembre 1941 à mars 1943 ; demandes de képis, d'écussons, d'insignes, de chaussures, de manteaux, de tenues d'hiver, de couvertures, de vestes, etc ; protestation des gendarmes qui ne veulent pas que l'uniforme des gardiens puisse se confondre avec le leur ; 2 feuillets (de novembre 1942) concernent les besoins des internés de Jargeau.

COTE 25967 : camp de Pithiviers 1944 - 1945

Cette liasse concerne le fonctionnement du camp de Pithiviers en 1944 - 1945, après la Libération. La pièce la plus ancienne est un rapport du commissaire central de la Sécurité Publique d'Orléans au Secrétaire Général pour la Police à Orléans, daté du 24 août 1944 (rappel : le camp a libéré ses internés le 10 août, Orléans a été libéré le 17 août) ; c'est un examen du camp, ayant pour but de déterminer s'il est utilisable pour interner les suspects de collaboration. Conclusion : *"En résumé, dans l'état actuel, le camp de Pithiviers peut recevoir immédiatement un millier d'internés"*.

Le directeur en place est maintenu (*"il a donné des preuves de son loyalisme"*).

1 / En vrac, 275 feuillets ; organisation du camp, rapports de police, règlement intérieur ;

2 / dossier "Surveillance du camp de Pithiviers", 20 feuillets, dont un plan au 1 / 1000ème ; plan de défense, armement, fonctionnement de la garde ;

3 / dossier "Personnel du camp de Pithiviers", 31 feuillets : problèmes de gestion du personnel.

Rien ne semble concerner directement la période de l'occupation.

8 FONDS DE LA PREFECTURE / 5 CAMPS DE PITHIVIERS ET BEAUNE-LA-ROLANDE

COTE 20 M 746 : listes de mars 1942 (Beaune et Pithiviers)

Une feuille enserme tout le contenu de la liasse, et porte : "*liste des Juifs de Pithiviers et Beaune-la-Rolande (1er contingent)*" ; les différentes listes sont par ordre alphabétique, et comprennent systématiquement indications des dates et lieux de naissance, de la nationalité, de la situation de famille, avec nombre d'enfants, et de l'adresse.

1 / Listes du camp de Beaune :

A) - en quatre exemplaires : "*livret de 11 pages numérotées [qui] contient les noms des 253 hébergés détachés dans les 3 fermes de Sologne : Matelotte, Ousson, Rosoir*", Beaune, le commandant, le 9 mars 1942 ;

- même jour, même liste présentée en allemand ;

B) - 23 mars 1942, du commandant du camp de Beaune, liste - registre de 58 pages, qui "*contient les noms des 1255 hébergés du camp à la date du 7/3/1942*" ; en quatre exemplaires ;

- du même jour, même liste, mais de pagination différente, 60 pages, avec présentation en allemand ; surcharge au crayon sur la page de couverture : "*liste des internés juifs des camps de Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Fermes de Sologne avant les transferts*" ;

C) - 23 mars 1942, du commandant du camp de Beaune, liste de 19 pages : 352 noms des évadés (*Entflohenen*), et de 8 permissionnaires (*Urlauber*) non revenus, avec date de l'évasion ou de la permission ; la page de garde comporte une présentation en allemand signée du commandant français ; la page de couverture ne signale pas qu'il s'agit des évadés ;

- du même jour, même liste, mais de pagination différente et présentation en français, 22 pages (3 exemplaires) ;

D) - du 23 mars 1942 toujours, du commandant de Beaune, "*registre de 11 pages, [qui] contient les noms des 238 libérés du Camp [avec motif] ainsi que celui d'un décédé*" ; 3 exemplaires.

2 / Listes de Pithiviers :

elles ne sont ni datées ni signées ;

A) - liste des internés de Pithiviers, 64 pages, 5 exemplaires, 3 complets ; au 4ème manque un bout de la 1ère page, au 5ème manque la dernière page ;

B) - liste des hébergés libérés de Pithiviers, 7 grandes pages (A3), 3

exemplaires ;

C) - liste des évadés de Pithiviers, 9 grandes pages, 4 exemplaires;

D) - liste des permissionnaires non rentrés, 2 grandes pages A3, 5 exemplaires.

COTE 8664 : liquidation financière

La liasse est enserrée dans une chemise en papier qui porte : "*Camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande*". Elle contient des dossiers datant de l'après-guerre. Il s'agit essentiellement de la comptabilité des dépôts faits par les internés, et encaissés par l'administration. Sont avant tout concernés les détenus de la libération, c'est à dire des collaborateurs, des civils allemands ou des étrangers soupçonnés ou en situation irrégulière, quelques prisonniers de guerre. Elle contient sous-liasses :

- 1/ *étrangers, pièces comptables,*
- 2/ *fonds des internés allemands,*
- 3/ *prisonniers politiques,*
- 4/ *calculs,*
- 5/ *soldes des comptes,*
- 6/ *israélites,*
- 7/ *Israélites - Beaune - 1^{ère} partie,*
- 8/ *Israélites - Beaune - 2^{ème} partie,*
- 9/ *remise des archives et du matériel.*

1 / Sous-liasse "Etrangers - pièces comptables"

117 feuillets, qui font état des sommes et des valeurs déposés par des internés de diverses origines ou destinations (venant d'autres camps ou y partant), avec calculs, récépissés et transmission entre administrations (d'un camp à l'autre surtout) ; également : calcul de sommes dues à des internés allemands qui ont travaillé pour les Ponts et Chaussées, traces de remise de leurs dépôts à des libérés. Rien sur la période de l'occupation.

2 / Sous-liasse "Fonds des internés allemands"

46 feuillets, tous d'après la Libération.

3 / Sous-liasse "Camp de Pithiviers - politiques"

A / sur 10 feuillets, deux listes, non datées (mais d'après-guerre) :
- "*Liste des internés politiques ayant de l'argent au camp*", 2 pages (quatre exemplaires) ;

- "*Etat des sommes non réclamées à la dissolution du camp*", 2 pages ;

B / un cahier d'écolier, dont 10 pages centrales sont utilisées à tenir le compte des internés politiques ; à partir de la troisième page, présentation en tableau à colonnes, pour distinguer les avoirs des "*israélites*" (compte très peu actif), "*politiques*" et "*collaborateurs*" (le plus actif) ;

- insérés dans le cahier :

- 10 feuillets, faisant le point des comptes des internés collaborateurs (au 29 septembre 1945), mais aussi :

- un feuillet recensant les "*opérations effectuées après le versement de l'excédent de caisse le ... août 1944*", mais la date "*1942*" est portée ensuite, enfin suit l'inscription "*situation au 12 mai 1947 T.G. 1.201.960,90*" ; au verso : une liste de 33 versements effectués de novembre 1944 à mai 1947 ;

- 3 feuillets non datés établissant le "*solde des comptes camps*", et demandant au TPG de le verser au compte du Receveur des Domaines (c'est un brouillon) ;

- 4 feuillets de septembre 1944 : le TPG du Loiret se demande quoi faire du solde du compte des internés.

4 / Sous-liasse sans titre (calculs)

contenant : 5 feuillets de calculs manuscrits et de listes de sommes non réclamées, et un cahier intitulé "*Mandats en retour - comptes non apurés - Internés politiques*", dont 12 pages sont utilisées - il s'agit toujours des détenus d'après-Libération.

5 / Sous-liasse sans titre (factures tardives et soldes des comptes)

27 feuillets, dont :

- 22 feuillets sur des factures de livraison de nourriture et de sel aux camps d'internement, datant de 1941 et 1942 encore non réglées en 1948 !

- 4 feuillets manuscrits d'arithmétique comptable, établissant notamment le solde des comptes "*Israélites Pithiviers*", "*Etrangers Pithiviers*", "*Beaune Israélites*", etc.

6 / Sous-liasse "Israélites"

L'essentiel de cette sous-liasse est constitué par une liste de 59 feuillets, intitulée "*Internés israélites du Camp de Pithiviers - sommes non réclamées*" ; c'est une liste sur 6 colonnes (*Nom, Prénom, Matricule, Baraque, Montant du dépôt, Observation* - cette sixième colonne est toujours vide). A la 59ème page, une mention "*inconnus*". Une page de récapitulation et d'additions précède la liste (total par page et total général : 1.201.961,90 F). La date ne figure pas.

En plus :

- 4 feuillets de calculs ;

- 2 fiches cartonnées blanches, format 12 X 21 cm, imprimées, à l'intitulé "*Camp d'hébergés de Pithiviers (Loiret) - compte particulier de l'hébergé ...*" ; ici il s'agit de :

- Leib Berlinerblau ; sont joints 9 feuillets de correspondance de 1947 : la veuve de Leib Berlinerblau (déporté le 20 septembre 1942) obtient le remboursement de son dépôt du 13 août 1942 ;

- Nachman Szpanbok ; 3 feuillets joints ; déporté le 21 septembre 1942, il obtient en mars 1947 le remboursement de son dépôt du 21 août 1942.

- un cahier bleu type écolier, intitulé "*israélites*" : une seule page utilisée, à comptabiliser des sommes de juillet 1945 à avril 1946 ; apparemment 17 versements sont opérés à des anciens internés juifs (surtout des sommes très modestes) ; insérés dans ce cahier : 3 feuillets manuscrits d'arithmétique comptable, où figurent les dates des 24 décembre 1945, 5 mars 1946 et 2 mai 1946.

7 / Sous-liasse "Israélites - Camp de Beaune-la-Rolande - 1ère partie"

28 feuillets, soit deux frappes différentes de la même liste de sommes non déclarées. c'est l'équivalent pour Beaune de la liste trouvée dans la 6ème sous-liasse de cette cote ; la liste a cinq colonnes : *Nom et prénom, Baraque, Matricule* (ces deux colonnes sont le plus souvent vides), *Montant du dépôt, Observ.* (colonne tout à fait vide) ; en treizième page, la mention "*divers inconnus*" ; une page de récapitulation, avec total par page et total général (ici 310.401,20 F).

8 / Sous-liasse "Beaune-la-Rolande - 2e partie"

60 feuillets, dont :

- 5 feuillets isolés de calculs ;

- une série de 8 fiches cartonnées à l'en-tête manuscrit "*Camp de Beaune-la-Rolande*", enregistrant "*l'échange*" de pièces ou de devises contre des francs, sans doute ensuite déposés au compte de l'interné ; les fiches sont accompagnées de 10 petits feuillets de calculs, aux noms des internés ;

- 4 exemplaires d'une liste de trois décédés et deux évadés, dont restent des dépôts (minimes) ;

- 2 exemplaires de la liste de treize pages présentée dans la sous-liasse précédente ;

- 3 exemplaires d'une liste de même présentation, une seule page, 31 noms, sauf sur le 3ème exemplaire, où il y en a 32, la fiche de "*compte particulier*" du 32ème est jointe (Isaac Verlobsky).

9 / Sous-liasse "Remise des archives des Camps à la Préfecture - 16 / 7 / 46 - Inventaire du matériel cédé à titre gratuit à l'Administration Pénitentiaire"

- 22 formulaires "*bulletin d'envoi*", adressés par le camp d'internement de Pithiviers à "*monsieur l'Econome des services pénitentiaires de la Région d'Orléans*", énumérant les envois : paille, fagots, vélos, brouettes, lampes, etc ;

ensemble daté du 1er juillet 1946 ;

- 12 feuillets faisant "*état des archives de la direction [ou de la gestion] du camp de Pithiviers [ou Beaune, ou Sologne] remises à la préfecture*" ; il y a deux dépôts les 6 et 16 juillet 1946.

COTE 21872 : fermeture des camps

Cette liasse est consacrée à la question de la liquidation administrative des camps d'internement, après la libération. Le problème essentiel est celui de l'affectation des avoirs non réclamés : les internés des différentes époques ont déposé des sommes, des bijoux, des titres. Quand ces avoirs sont encore là au moment de la dissolution des camps, que doit-on en faire ? Elle compte deux sous-classes :

1/ *instructions*,

2/ *liste des administrateurs provisoires de biens juifs*.

1 / Sous-liasse "Gestion - contrôle - Liquidation des Camps d'Internement - Instructions", : la chemise qui l'enserme porte plusieurs inscriptions : "**Monsieur Prévost**", en dessous : "**Juifs**" (mention barrée en rouge), et en bas : "**Etrangers - Israélites - Collaborateurs - Internés politiques**".

Elle comporte deux dossiers : "*Versement à l'Enregistrement le 24/12/48*" et "*Dissolution des Camps - Liquidation des avoirs des internés - 1948*".

A / dossier : "*Versement à l'Enregistrement le 24/12/48*"

125 feuillets. Agrafée à la chemise, une feuille manuscrite ;

- du préfet du Loiret au Receveur des Domaines, le 24 décembre 1948 : avis de versement de 2.345.718 francs, "*versement des dépôts effectués par les internés des camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande*" ;

- "*Etat des sommes restées au compte des internés allemands à la liquidation du camp*", camp de Pithiviers : liste de 11 pages, avec note récapitulative ; montant total calculé : 84.864 francs ;

- "*état des sommes provenant de dépôts effectués par les internés des camps de Beaune-la-Rolande et Pithiviers de 1941 à 1946 et non réclamées à ce jour*", daté du 24 décembre 1948, avec répartition par catégorie d'internés ; les dépôts par des Israélites se montent à plus de 2 millions de francs, soit plus de 95 % des dépôts non réclamés ;

- feuille manuscrite de même objet, du 31 mars 1949 ;

- liste non datée, issue de la 1ère Division, 2ème Bureau, fournissant pour les "*internés israélites du Camp de Pithiviers*" un état des "*sommes non réclamées*" : liste de 59 pages, précédé d'une page récapitulative qui fait l'addition par feuillet et le total (1.201.961,90 francs) ; la liste est nominale, rangée alphabétiquement, avec indication du nom, du prénom (parfois absent), du matricule, du numéro de baraque, du montant du dépôt, et une

colonne "*Observation*" ; il y a donc 6 colonnes, mais la dernière est vide ; la plupart des dépôts sont très modestes ; à la fin de la liste, la mention "*Inconnus*", pour un montant de 106.436 francs ;

- même type de liste, non datée : "*compte des internés politiques du camp de Pithiviers - Etat des sommes non réclamées à la dissolution du Camp*" : 2 pages, total de 16.754 francs ;

- même type de liste, datée du 24 décembre 1948, "*internés collaborateurs du camp de Pithiviers*", 1 page, 8 noms, total 19.329 francs ;

- même type de liste, non datée, "*Internés étrangers du camp de Pithiviers*", plus loin : "*Etat des sommes restées au compte de internés allemands à la liquidation du camp*", liste de 10 pages, avec note récapitulative (total de 84.864 francs) ;

- même type de liste, non datée, "*internés israélites du camp de Beaune-la-Rolande - sommes non réclamées - 2ème liste*", 13 pages (mais il y a une page 8 bis au verso de la page 8) et une note récapitulative, pour un montant de 310.401 francs ; 2 exemplaires.

B / dossier : "*dissolution des camps - liquidation des avoirs des internés - 1948*".

A part : 6 pièces de référence sur les procédures.

Ensuite : 79 feuillets. Sujets variés, autour de ces sommes :

- recherches vaines des adresses des internés allemands (juin - août 1949),

- derniers règlements des fournisseurs des camps ;

- circulaires ministérielles sur les procédures de dissolution des camps, de liquidation financière, de contrôle de gestion ;

- ordre du préfet au TPG du Loiret de verser 2.274.518 francs au receveur des domaines, le 24 décembre 1948 ;

- récupération des sommes restant au compte des popotes des camps de Pithiviers et Jargeau (16.155 francs) ;

- du préfet du Loiret au directeur de l'Enregistrement, le 28 décembre 1948, "*état des monnaies, valeurs et objets divers provenant des camps*", qui sont déposés le même jour dans ses services : 2 pages en 4 exemplaires ;

- 13 pièces sur le destin d'une somme en dollars trouvée dans le camp par une internée politique de la Libération ;

- échanges de courriers entre la préfecture et la banque de France, agence d'Orléans, sur la remise de devises et de coupures démonétisées trouvées dans le camp (1947) ;

- "*état des monnaies étrangères ayant appartenu à des internés inconnus ou disparus*", non daté, 1 page ;

- "*état des pièces françaises démonétisées ayant appartenu à des internés inconnus ou disparus*", non daté, 1 page ;

- "*procès-verbal de remise à monsieur le directeur des domaines d'Orléans de bijoux et objets divers ayant appartenu à des internés inconnus ou disparus*", le 26 juin 1947, 7 pages ;

- liste du même genre d'objet, ni datée, ni signée, 4 pages manuscrites au crayon.

2 / sous-liasse : "Liste des administrateurs provisoires de biens juifs".

77 feuillets. Cette sous-liasse contient en fait les documents relatant le retournement de situation à la Libération : le Commissaire de la République par arrêté du 25 octobre 1944, puis le gouvernement par une ordonnance parue au Journal Officiel le 15 novembre 1944, organisent l'annulation "*des actes de spoliation accomplis par l'ennemi et sous son contrôle*" ; on trouve ici des pièces de ces deux mois :

- article de journal mettant en cause les administrateurs provisoires de biens juifs, et lettre de défense d'une demi-douzaine d'entre eux adressée au Secrétaire Général de la préfecture, datée du 25 septembre 1944 ;
- mise en place de la nouvelle réglementation (arrêtés préfectoraux, notes de transmission - avec nombreux doubles ;
- série d'états :
 - "*Etat des biens et entreprises ayant appartenu à des juifs*", liste manuscrite, non datée, 3 pages, 33 entreprises et 4 immeubles listés, avec raison sociale, nom du propriétaire juif, nom de l'administrateur provisoire, nom de l'acquéreur et observations ;
 - version dactylographiée de la précédente, 4 pages, en trois exemplaires ;
 - "*liste des entreprises et immeubles israélites aryannisés*", non datée ni signée, deux pages en deux exemplaires ; sans doute tirée de la précédente ; dans cette liste-ci, les entreprises et immeubles sont classés par communes ;
 - liste manuscrite non datée ni signée, mais datant sans doute de l'occupation (tampon "*Service des Affaires Juives*") : liste des administrateurs provisoires, avec modèles mensuels d'état à fournir ; bordereau d'accompagnement desdits modèles daté du 25 mai 1943 ;
 - liste d'entreprises avec en regard le nom d'un administrateur provisoire, ni date, ni signature, ni titre ;
 - "*liste des administrateurs provisoires d'entreprises juives*", du "*Service des Affaires Juives*" de la préfecture du Loiret, 2 pages (recto-verso), avec adresses ;
- divers papiers sur le règlement tardif de la note d'électricité de la délégation d'Orléans du Commissariat Général aux Questions Juives.

A part, trois feuillets sur l'organisation en 1951 du pèlerinage aux camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande par l'Amicale des Anciens Déportés Juifs de France.

COTE 25862 : libérations (1941 - 1944)

Cette liasse provient probablement du 1^{ère} Division de la préfecture. Elle est consacrée aux libérations, et se trouve dans un grand désordre. Je constitue 11 sous-liasses chronologiques et thématiques :

1/ *année 1941,*

- 2/ avril - octobre 1942,
- 3/ novembre - décembre 1942,
- 4/ janvier - février 1943,
- 5/ mars - avril 1943,
- 6/ mai - juin 1943,
- 7/ juillet - août 1943,
- 8/ septembre 1943 - janvier 1944,
- 9/ transferts,
- 10/ conditions de libération,
- 11/ libérations.

Le classement chronologique n'est pas toujours simple. Les documents sont souvent assemblés en petits dossiers, reliés par des trombones ou des épingles ; dans ce cas, je classe l'ensemble à la dernière date indiquée, en général le tampon qui indique le jour de rédaction de la réponse du Service ; cela implique la présence à cette place chronologique de documents antérieurs à la date de classement. Par ailleurs, je ne tiens pas compte des rajouts manuscrits, assez nombreux, notamment des dates de libération (elles ne sont pas systématiquement portées). Mais il arrive aussi que les documents soient isolés, restes de dossiers disjoints ; je classe alors évidemment à la date du document, ce qui implique malheureusement que les éventuels dossiers sont dispersés (le moins possible).

Les documents sont de diverses natures : état civil d'internés, "*requêtes tendant à obtenir la libération d'internés*", dossiers constitués par l'administration pour y répondre (dossiers insistant sur l'aspect médical, l'état civil ou l'emploi, pour l'essentiel en ce qui concerne les juifs ; rapports policiers et procès verbaux d'audition pour les internés politiques de Pithiviers après le changement d'affectation du camp), correspondances entre administrations à ce sujet, ordres de libération, mais encore : demande d'autorisation de visite aux internés - et réponses, réquisition de gendarmes pour escorte d'internés, bordereaux d'expédition des dossiers, etc.

1 / année 1941

38 feuillets, dont :

- sans date, 5 feuillets sur l'interné Jankiel Klemberg, ancien engagé volontaire, et dont le frère est prisonnier de guerre (lettre jointe, datée de février 1941) ;
- 9 feuillets de documents adressés par les commandants de camps à la préfecture de mai à juillet 1941, donnant des listes des hébergés :
 - décorés à titre militaire,
 - ayant un parent prisonnier de guerre,
 - anciens combattants,
 - incorporés ;
- une note du préfet au FKO, 2 pages du 27 juin 1941, l'informant de sa politique de libération (décorés militaires, malades graves ou contagieux) - 238 à cette date, et c'est fini ;
- 3 feuillets dont 2 sont datés de juillet 1941, sur le cas de Josef Gotlib, interné le 14 mai 1941, qui a un frère prisonnier de guerre au Stalag III B 30 (dont une lettre est jointe) ;

- 8 feuillets de juillet - août 1941, sur l'état de santé de David Rosenberg : la FKO demande qu'il soit examiné si son état de santé nécessite une opération, auquel cas il faudrait la faire ; le cabinet du préfet fait vérifier par le médecin du camp et peut conclure négativement ;

- 5 feuillets d'août 1941 : transmission par la FKO à la préfecture de deux demandes de libération d'internés ;

- manifestement mal classés, 3 feuillets de juillet 1941, sur la réquisition d'une camionnette pour le camp de Beaune-la-Rolande.

2 / avril - octobre 1942

- 14 feuillets d'avril 1942 : la DGPN adresse au préfet du Loiret des listes d'internés (combattants de 1939 - 1940 : 9 pages ; croix de guerre, blessés de guerre, prisonniers libérés, combattants ayant un parent mort pour la France, 3 pages), et lui "*laisse le soin d'intervenir*" ; réponse : "*la libération des israélites [listés] ... a été formellement refusée par la Feldkommandantur*" ;

- 87 feuillets, dont :

- des libérations sur ordre des Allemands (les 8, 14, 15, 18, et 19 septembre, 3 et 30 octobre) ;

- des "*reconnaisances comme non-juifs*" par le CGQJ ou le bureau IV J du Sipo-SD (12, 14 et 22 septembre, 21 octobre) ;

- des libérations médicales (18 septembre) ;

- un ensemble sans doute mal rangé : un bulletin de punition du camp de Pithiviers (6 octobre 1942) et un compte rendu de saisie de correspondance clandestine à partir du camp étant à l'origine de cette affaire, avec un échantillon "*outrageant pour les agents de la force publique*" ;

- des listes nominatives des libérés, établies par les commandants de camps, sur 6 feuillets :

- les 16 et 19 septembre 1942 pour Beaune (4 noms en tout),

- les 7, 12 et 22 septembre 1942 pour Pithiviers (17 noms).

3 / novembre - décembre 1942

84 feuillets, dont :

- une liste de trois libérés de Beaune, les 5 et 7 novembre "*sur l'ordre des autorités occupantes*" ;

- 6 feuillets, petit dossier à la date du 2 décembre sur une dame libérée parce que reconnue "*non-juive*", après "*une courte audition*" à la Sipo-SD d'Orléans ;

- 21 feuillets, dossier de "*non-appartenance à la race juive*" d'un interné libéré à la date du 7 décembre 1942 ;

- une liste de 15 enfants du camp de Beaune, datée du 7 décembre : ils doivent être remis à un membre de l'UGIF ;

- 9 feuillets du 11 décembre, enquête de la police du camp de Pithiviers sur une tentative de suicide ;

- un compte rendu d'arrivée d'israélites à Beaune (12 décembre, 2 noms) ;
- deux listes de libérés des 10, 11 et 12 décembre, du camp de Beaune (17 noms en tout) ;
- 5 fiches de renseignements de police sur des internés, à destination du commandant du camp de Pithiviers, 31 décembre.

4 / janvier - février 1943

- de plus en plus de certificats médicaux ("*état de santé incompatible avec la vie au camp*") ; quelques volontariats d'internés de Pithiviers pour le travail en Allemagne ;
- 28 janvier : dossier de 18 feuillets, une Suissesse israélite, dont le rapatriement est autorisé, préfère, à sa sortie de Beaune, rester en France (à Bourges) ;
- 30 janvier 1943, ordre (téléphonique !) de la Sipo-SD d'Orléans, libération d'1 interné, 2 feuillets ;
- 10 feuillets : examen de situation d'une femme considérée comme non-internable par le CGQJ, mais que le Sipo-SD IV J d'Orléans considère comme "*juive 100%*" le 22 janvier - elle est pourtant libérée le 22 février ;

5 / mars - avril 1943

210 feuillets, dont :

- libérations de juifs internés : les 16, 25 ou 26 mars (1 et 1), 30 mars (3) et 31 mars (1), 15 et 17 avril (1 et 1), 23 et 24 avril (2 à chaque fois) ;
- certificat de non-appartenance à la race juive : 12 avril.

6 / mai - juin 1943

235 feuillets, dont :

- certificat de non - appartenance à la race juive : 5 mai ;
- notifications de libérations de Beaune-la-Rolande : les 4 mai (1), 5 mai (2), 6 mai (2), 12 mai (2), 15 mai (4), 18 mai (2 enfants remis à l'UGIF), 25 mai (2), 26 mai (5), 5 juin (2), 8 juin (2), 11 juin (2), 15 juin (5), 16 juin (1), 28 juin (2), 30 juin (1) ;
- liste des "*internés susceptibles de bénéficier d'une mesure de bienveillance*" (camp de Pithiviers, le 1er mai 1943).

7 / juillet - août 1943

100 feuillets, dont :

- notifications de libérations de Beaune : les 26 juin (1), 29 juin (1 : Marguerite Deremy, "*aryenne, mariée, 1 enfant*", internée trois mois à Beaune

"*en raison de ses sentiments pro-sémites*"), 5 juillet (1) ;
- un rapport de gendarmerie sur une tentative d'évasion du 10 août 1943, à Pithiviers, 2 pages ;
- de plus en plus de procès verbaux d'audition de détenus de Pithiviers, pour constituer leurs dossiers de libération.

8 / septembre 1943 - janvier 1944

70 feuillets, dont surtout des procès verbaux d'audition d'internés politiques de Pithiviers, des habitants du Pas-de-Calais principalement, soupçonnés de communisme.

Les trois sous-liasses suivantes sont d'origine.

9 / Sous-liasse "Transferts"

30 feuillets, essentiellement des bons de transport sur chemin de fer ayant servi aux transferts d'internés escortés par la gendarmerie ; la SNCF établit des billets collectifs, qui sont transmis à la préfecture pour règlement :

- 27 août 1942 : "*interné israélite ayant sauté d'un train qui se rendait à Drancy*", ramené de Meung à Orléans ;
- 21 septembre 1942 : "*323 internés et 11 gendarmes*", de Beaune-la-Rolande au Bourget ;
- 30 septembre 1942, 4 gendarmes et 7 juifs d'Orléans à Boiscommun (gare qui dessert la localité de Beaune-la-Rolande) ;
- 15 octobre 1942 : "*6 gendarmes, 23 juifs*", d'Orléans à Boiscommun ;
- 20 octobre 1942 : 5 gendarmes et 18 juifs, même trajet ;
- 29 octobre 1942 : "*4 gendarmes et 11 détenus*", même trajet ;
- 3 (?) novembre 1942 : "*11 juifs, 4 gendarmes*", même trajet ;
- 21 novembre 1942 : 4 gendarmes, 9 juifs ;
- 2 décembre, 4 gendarmes, 4 juifs.

10 / Sous-liasse "Conditions de libération"

64 feuillets (il y a des doubles et des traductions en allemand).

- 9 feuillets de mai 1941 : conflit de compétences entre administrations : le 1^{ère} Division repousse une tentative de la Préfecture de Police (de Paris) qui ordonne des libérations : "*aucun ordre de libération envoyé directement aux commandants de Camps ne sera exécuté*", tout doit passer par la préfecture du Loiret ; dans une lettre du préfet du Loiret au ministère de l'Intérieur, datée du 21 mai 1941, 3 pages de rapport sur cette question, sur l'armement des camps et sur les candidatures aux emplois de gardiens ;

- du préfet du Loiret (c'est Jacques Morane) au ministère de l'Intérieur, le 31 mai 1941, 2 pages : mise par écrit d'un accord oral sur la libération des israélites étrangers décorés militaires ou malades graves ou contagieux ; annonce de deux libérations du jour ;

- de la FKO au préfet du Loiret, le 21 juin 1941, 2 pages, avec traduction

manuscrite : la FKO ordonne un changement de procédure pour les libérations, la décision devant revenir à la "*Délégation permanente du gouvernement français à Paris, d'entente avec le Militärbefehlshaber*"; en plus : demande de transmission de listes et de rapports périodiques ;

- le 24 juin, du préfet du Loiret au ministère de l'Intérieur, 2 pages : référence est faite à la lettre du 27 mai ("*la libération des intéressés est à l'heure actuelle presque complètement terminée*") ; proposition d'autres catégories de libérables ;

- le 28 juin, transmission par le préfet du Loiret au ministère de l'Intérieur de la lettre de la FKO du 21 juin, et demande de réponse à sa propre lettre du 24 juin ;

- le 10 juillet 1941, réponse du préfet délégué du ministère de l'Intérieur (Ingrand), 2 pages, référence n° 9980 : mise au point de la procédure de libération (transmission de la liste des propositions, décision parisienne) ;

- échange de correspondance entre le CGQJ (Xavier Vallat) et le préfet du Loiret :

- du CGQJ au préfet, le 9 août 1941, 2 pages : remarques sur "*le nombre, relativement élevé d'évasions*" et la "*délivrance de permissions .. trop aisée*" : "*il y aurait intérêt à ce que des faits de ce genre ne se produisent plus*" ;

- réponse du sous-préfet, (MS = Martin-Sané) "*pour le préfet en congé*", le 20 août 1941, 3 pages : les évasions sont dues au placement dans les fermes, à l'insuffisance du personnel de garde ; des sanctions sont prises, mais le sous-préfet propose une politique de libération plus large ;

- conclusion le 6 septembre par Xavier Vallat : refus de cette dernière proposition.

- le 11 septembre, lettre d'accompagnement de l'expédition au ministère de l'Intérieur à Paris des listes des libérés ; le préfet se couvre en citant "*votre lettre n° 9980 du 10 juillet 1941*", donnant le cadre de ces libérations ;

- le 23 septembre 1941, 2 pages du préfet délégué du ministère de l'Intérieur à Paris (Ingrand) : les visites, les permissions et les détachements dans l'agriculture sont supprimés ; les libérations seront décidés par le préfet "*mais avec l'accord de la Feldkommandantur*"; la discipline doit être "*sérieusement resserrée*" ;

- le 27 septembre 1941, du préfet du Loiret au préfet délégué du ministère de l'Intérieur, 3 pages : pour l'essentiel les mesures ordonnées avaient déjà été prises ; les autres le sont maintenant ; les effectifs et l'armement sont insuffisants ;

- 5 feuillets constituant un petit dossier : copie d'une pétition adressée à "*Monsieur le Président et Frères d'armes*" : "*Nous soussignés blessés de Guerre 1939 - 1940 ... hébergés au camp de Beaune-la-Rolande...*", du 11 août 1941 ; liste nominative de 26 "*hébergés*" ; bordereau de transmission de cette liste par Georges Scapini à la "*Délégation Générale*" (du gouvernement français en zone occupée) ; lettre du préfet délégué du ministère de l'Intérieur au préfet du Loiret demandant "*si les intéressés ont bien été, comme ils le prétendent, blessés pendant les dernières hostilités et si leur libération peut être envisagée à ce titre*" ; réponse du préfet du Loiret : "*les juifs étrangers ... qui ont fait la preuve qu'ils sont blessés de guerre ont été libérés*" ;

- 4 feuillets de bordereaux de transmission de dossiers de propositions de libération en provenance des camps de Beaune et Pithiviers (18 et 36 noms listés),

datés du 1er et du 23 octobre 1941 ;

- 2 lettres accompagnant la transmission de dossiers de propositions de libération par le préfet du Loiret à la FKO (22 octobre et 5 novembre 1941) ;

- accompagnant la deuxième de ces transmissions, deux bordereaux listant 18 cas de Pithiviers (8 blessés de guerre et 10 « *parents de tué ou de grièvement blessé dans les rangs de l'armée française* ») ;

- de la FKO au préfet du Loiret, le 13 novembre 1941 : "*le fait que des juifs ont combattu dans l'armée française ... ne peut avoir aucune influence, vis-à-vis des services allemands, sur la nécessité ou non de leur internement*" ; pour les malades graves ou contagieux, "*ma décision sera prise un de ces prochains jours*" ;

- le 27 novembre 1941, du préfet du Loiret aux commandants des camps : inutile d'adresser des dossiers que les Allemands refuseront ;

- sans date, 4 grandes pages manuscrites : "*liste des combattants de 1939 - 40*" : 36, 37, 37 et 26 noms, avec dates d'incorporation et de démobilisation, numéro de l'unité, etc.

11 / Sous-liasse "Libérations"

Cette sous-liasse est constituée de dossiers :

A / dossier "listes des libérés de Pithiviers et Beaune-la-Rolande" :

26 feuillets :

- deux états du camp de Beaune, "*hébergés de plus de 55 ans*", du 14 juin 1941 (23 noms sur 2 pages) et « *hébergés de moins de 18 ans* » du 16 juin 1941 (3 noms) ;

- 6 février 1942 : lettre du préfet de police de Paris demandant à être mis au courant des "*mutations survenant au camp, décès, évasions, libérations, etc.*" ;

- 11 et 13 février 1942 : liste des internés libérés depuis le 1er octobre 1941 du camp de Pithiviers (6 noms) ;

- lettre accompagnant l'envoi par le préfet du Loiret au préfet de police de Paris, des deux listes suivantes, en date du 3 avril 1942 ;

- 7 grands feuillets : libérés de Pithiviers : 203 noms, avec date et lieu de naissance, nationalité, adresse avant l'internement, situation de famille et date de libération ;

- petit cahier de 12 pages énumérant 238 libérés de Beaune, avec les mêmes renseignements ; les rubriques sont rédigées en allemand ;

B / dossier "Nouvelles catégories de libération à proposer"

5 feuillets :

- deux lettres d'Alix Dubois, dirigeant de l'Oeuvre du Secours aux Légionnaires, dont l'une est datée de septembre 1941, demandant la libération des juifs internés anciens légionnaires ;

- 3 feuillets : une intervention en faveur d'un chimiste interné ; une note manuscrite sur l'éventualité de proposer des libérations à ce titre ;

C / dossier "propositions de libération en instance"

37 feuillets :

- 8 feuillets concernant le cas de deux internés cardiaques ; un certificat médical du médecin du camp de Pithiviers (du 24 mars 1942), demande d'une famille, correspondance entre échelons administratifs, décision d'hospitalisation du 30 juin 1942 (Mordka Najman et Abram Czerkiewicz) ;
- 11 feuillets, de janvier à mai 1942, sur le cas d'un interné qui cherche à joindre son fils, soldat dans l'armée allemande ;
- 16 feuillets de janvier à mars 1942, sur la demande de rapatriement d'un juif slovaque interné à Pithiviers ;

D / dossier "*Requêtes des internés concernant leur libération*"

5 feuillets seulement, datés de novembre 1941 ; la FKO transmet au préfet du Loiret les demandes de libération et de congé des internés, en lui demandant de les examiner et de lui faire une proposition dans "*les cas où une libération ou un congé entreraient en ligne de compte*"; la préfecture repasse le travail aux commandants de camp ; si la décision appartient donc à la FKO, c'est l'administration française qui instruit le dossier.

E / dossier "*Réforme internés malades*"

34 feuillets, datés de novembre 1941 à avril 1942.

- le 14 novembre 1941, le médecin - chef de Pithiviers demande une réunion de la Commission de Réforme ;
- 26 novembre 1941 du médecin-chef des camps au préfet du Loiret, lettre de transmission de la liste des internés "*dont la présence au camp a été reconnue incompatible avec leur état de santé par la Commission de Réforme*" (la liste ne figure pas) ; avec rappel d'une liste précédente ;
- lettre du préfet du Loiret à la FKO, du 5 décembre 1941, transmission de la précédente (en allemand et en français) ;
- du FKO au préfet du Loiret, le 5 décembre 1941, lettre recto-verso refusant la libération de 31 internés de Pithiviers et de 17 de Beaune, accordant la libération de 2 internés de Beaune, réservant à plus tard la décision pour 7 autres (il s'agit sans doute de la liste de cas médicaux adressée le 25 septembre par le médecin-chef des camps) ;
- le 6 décembre 1941, du préfet au FKO, transmission des dossiers de trois sourds-muets (Max Feld, Samuel Ungar et Alter Cukierman) ;
- du FKO au préfet, le 11 décembre 1941, réponse à l'envoi du 5 décembre : il accorde 3 libérations et en refuse 4 ;
- du préfet du Loiret aux commandants des camps, ordres de libération (sur avis de la commission de réforme) et annonce des refus de libération (refus par la Kommandantur) :
 - le 16 décembre 1941, 2 libérations et 17 refus pour Beaune ;
 - le 16 décembre 1941, 31 refus et 7 mise en attente pour Pithiviers ;
 - le 18 décembre 1941, 3 libérations et 4 refus pour Pithiviers ;
 - du FKO au préfet du Loiret, le 17 décembre 1941, recto-verso et traduction : lettre fixant les modalités : "*les demandes de libérations*"

de juifs internés malades n'auront de chances de succès que s'il s'agit de maladies contagieuses présentant un danger d'épidémies" ; le préfet transmet aux commandants des camps le 2 janvier ;

- 3 feuillets de mars - avril 1942 concernant l'interné Ishko Kogan, libéré en décembre 1941 ;

- 5 feuillets de listes de malades, non datés ; d'après les noms et deux dates portées au crayon, il semble s'agir d'internés politiques de Pithiviers, après septembre 1942 ;

- listes manuscrites non datées : 41 noms de Pithiviers et 37 noms de Beaune ; il s'agit sans doute d'internés juifs (noms et prénoms), mais il n'y a pas d'autres indications.

F / dossier "refusées"

14 feuillets, de novembre 1942 à mars 1943 : dossier médical et d'état civil d'une internée de Beaune atteinte d'un cancer ; premier refus allemand de novembre.

COTE 25863 : demandes de libération, mouvements

Cette liasse émane du 1ère Division de la préfecture (1ère Division, 2ème Bureau). Elle comprend d'abord une série en désordre, de plusieurs centaines de feuillets. Je classe en sous-liasses chronologiques. La liasse concerne le camp de Beaune-la-Rolande à partir de l'automne 1942, après les grandes déportations de l'été donc. Elle compte quatre sous-liasses :

1/ 1942 - début 1943,

2/ avril - juin 1943,

3/ juillet 1943 - janvier 1944,

4/ arrivées de juifs.

On trouve ici le suivi par le 1ère Division des cas individuels des internés, et principalement des demandes de libérations. Elles ont adressées par les internés eux-mêmes, par leur famille, leurs amis, etc. Des réponses administratives, souvent sous forme de brouillon seulement, figurent, mais pas systématiquement. Des pièces diverses servent à constituer des petits dossiers nominatifs (avis d'administrations, rapports d'enquêtes, certificats variés, pièces d'état civil). Les administrations correspondent entre elles pour instruire les cas ou pour se renseigner (préfecture du Loiret, préfecture qui a ordonné l'internement, CGQJ, FKO) - ce qui implique de nombreux bordereaux ou lettres d'accompagnement. Pour le classement chronologique, je choisis la dernière date explicite du dossier, ce qui amène à regrouper des pièces d'époques différentes.

Les arguments invoqués pour obtenir les libérations sont divers : non-judéité, durée de l'internement, travail pour le compte des Allemands, absence de motif de l'internement (Isidore Schackowicz, le 31 mars 1943), mariage avec un conjoint aryen (cas le plus fréquent ici ; exemples : Mme Erna Fritzler, pour son mari, le 26 mars 1943 ; un protestant de Montbéliard, pour son épouse d'ailleurs convertie, le 19 avril 1943), volontariat d'un proche parent pour le travail en Allemagne (1er avril

1943), prise en charge de neveux mineurs et internés par leur oncle (avril 1943 - refus), état de santé, qualité d'ancien combattant, etc.

Mais la liasse ne se limite pas aux libérations : tous les internés qui sortent des listes sont en fait visés. Ce qui implique le signalement des décès (Elsa Przedecki en janvier 1943, 4 en mars 1943) et des déportations. On trouve aussi des recherches du passage antérieur d'internés juifs - dont le sort est le plus souvent : "*transféré à Drancy*", ou "*remis aux Autorités d'Occupation*" ; ces recherches sont éventuellement faites sur la demande d'un prisonnier de guerre, qui n'a plus de nouvelles de sa famille (exemple : famille Weill, dossier du 24 mai 1943).

Atypiques : le signalement d'une naissance au camp de Beaune (Marcel Bernard Blumberg, né le 26 décembre 1942) ; une demande adressée par le commandant du camp de camp au préfet, en mars 1943 : l'autorisation de déplacer à l'intérieur du camp les téléphones - le préfet, quant à lui, en demande l'autorisation à la FKO !

1 / sous-liasse : 1942 - 1er trimestre 1943

156 feuillets, dont :

- octobre - novembre 1942, 5 feuillets concernant Adélaïde Hautval : demande de libération par sa soeur ;
- 16 feuillets concernant René Lévy, pharmacien parisien (décembre 1942) ;
- 16 feuillets concernant Joseph Weinberg, ouvrier agricole installé à Chaingy (Loiret) ;
- 6 feuillets sur Fanny Klein, internée à Beaune et à qui les Allemands refusent le transfert dans un autre camp pour son accouchement (février 1943) ;
- 21 feuillets d'un dossier Max Viterbo (février 1943) ;
- 25 feuillets sur Léonas Visocekas (février 1943) : les Français souhaitent le libérer (commandant du camp, Inspecteur Général des Camps, préfet du Loiret) ; ils le proposent aux Allemands, qui refusent (il a tenté de s'évader ...) ; il est transféré à Drancy ;
- 8 feuillets sur la famille Rozlan (mars 1943).

2 / sous-liasse avril - mai - juin 1943

168 feuillets, dont :

- une déclaration de judéité après "*l'examen somatique du professeur Montandon*" (dossier Marcel Landzman, avril 1943) ; dans un autre cas, le même éminent professeur conclut à la non-judéité (cas de Madeleine Bielnikoff, dossier du 3 mai 1943) ;
- des demandes d'autorisation de visites (2 du 21 avril 1943) ;
- deux formulaires de punitions infligées par le commandant du camp de Beaune, le 28 avril 1943 (préparatifs d'évasion : 8 jours de prison) ;
- liste des internés juifs transférés de Chateaubriant au camp de Pithiviers le 5 mai 1942, dans un dossier du 25 mai 1943 ;
- acceptation par les Allemands (KSKO) de sortir Françoise Berton, née le 6 décembre 1942 à l'hôpital de Pithiviers du camp de Beaune, où elle est internée avec sa mère ; la fillette est confiée à son père (aryen) ; dossier du 28 mai 1943 (11 feuillets) ;

- dossier de juin 1943 : intervention de la Maison du Prisonnier en faveur de la libération de la fille d'un prisonnier de guerre : elle a trois ans et est internée à Beaune avec sa grand-mère (8 feuillets) ;

3 / sous-liasse juillet 1943 - janvier 1944

92 feuillets, dont :

- des transferts d'internés juifs vers des hôpitaux ou sanatoriums, 19 feuillets, dossiers de juillet 1943 ;
- le 5 juillet 1943, une lettre de Georges Scapini (signée de son directeur de cabinet) au préfet du Loiret demandant la libération de la femme d'un prisonnier de guerre, internée alors que "*les autorités allemandes [ont] fait savoir officiellement que les Israélites français ne seraient pas arrêtés dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux ordres édictés par les Autorités d'Occupation concernant les Juifs*" ; réponse manuscrite au crayon en marge : "*transférée Drancy le 12/7*" ;
- de plus en plus de demandes de renseignements sur le passage d'internés, le service donnant simplement les dates d'arrivée et de départ (pour Drancy en règle générale).

4 / sous-liasse "Arrivées de Juifs"

130 feuillets du 25 juillet 1942 au 13 juillet 1943. Je classe chronologiquement. L'essentiel de la sous-liasse est formé d'une série de listes de Juifs transférés dans les camps du Loiret. Ces listes sont au départ adressées par les préfets des départements de provenance au préfet du Loiret ; à partir de novembre 1942, elles sont dressées à l'inscription au camp de Beaune-la-Rolande. Les lettres préfectorales contiennent toujours une formule du genre "*sur instructions des autorités allemandes*". Le chef du camp de Beaune signale le dénuement des internés. Les préfets se renseignent entre eux sur les dates d'internement.

Listes d'arrivée :

date	provenance	destination	nombre
27/07/1942	pris. Bourges (Cher)	Pithiviers	28
10/08	Cher	Pithiviers	51
21/08	prison de Bourges	Pithiviers	46
23/08	Côte-d'Or	Pithiviers	63
01/09	pris. Besançon	Pithiviers	5
03/09	prison de Bourges	Pithiviers	14
18/09	prison de Bourges	prison all. Orléans	15
19/09	Allier	Pithiviers	21
25/09	Rouen (Seine-Inf.)	Pithiviers	1
30/09	Orléans	Beaune	7
14/10	Allier	Beaune	11
20/10	Cher	Beaune	6
06/11	Allier	Beaune	5

10/11	Allier	Beaune	1
21/11	Cher	Beaune	9
24/11	Moulins (Allier)	Beaune	3
02/12	prison de Bourges	Beaune	3
02/12	prison d'Orléans	Beaune	1
12/12	prison d'Orléans	Beaune	2
17/12	Moulins (Allier)	Beaune	1
18/12	Bourges et Orléans	Beaune	8
23/12	Orléans (Loiret)	Beaune	3
26/12	naissance	Beaune	1
27/12	naissance	Beaune	1
28/12	pris. Montargis	Beaune	1
31/12	Orléans	Beaune	4
08/01/1943	prison d'Orléans	Beaune	5
11/01	Vendôme	Beaune	1
16/01	pris. Brest (Finistère)	Beaune	1
22/01	?	Beaune	1
28/01	Montargis (Loiret)	Beaune	5
06/02	Bourges (Cher)	Beaune	5
09/02	Vendôme	Beaune	1
18/02	Orléans	Beaune	8
22/02	pris. Montargis	Beaune	2
29/03	? (Loiret)	Beaune	2
05/04	Moulins (Allier)	Beaune	1
10/04	Moulins (allier)	Beaune	1
16/04	Orléans et Moulins	Beaune	4
13/05	Loiret pour certains	Beaune	8
22/05	? (Loiret)	Beaune	2
27/05	pris. Moulins	Beaune	1
29/05	pris. Orléans	Beaune	4
12/06	Moulins	Beaune	2
18/06	Moulins	Beaune	3
23/06	Orléans	Beaune	5
02/07	Moulins	Beaune	1
09/07	Moulins	Beaune	6
12/07	Chambon/Lignon	Beaune	8
12/07	Orléans	Beaune	1

Atypique :

- de l'Intendant de Police au préfet du Loiret, en date du 29 août 1942, annonce de l'arrivée de deux convois à Pithiviers (1er et 4 septembre 1942).

COTE 70480 (a) : dissolution, arrêtés d'internement, rapports après-guerre

La liasse 70480 contient surtout des rapports de police des années 50 et 60.

la première sous-liasse est cependant consacrée aux camps d'internement de Beaune-la-Rolande, Jargeau et Pithiviers. Elle comporte trois dossiers.

1/ dossier "Renseignements - Camps"

A / sous-dossier "dissolution du camp de Jargeau" : 35 feuillets datés de décembre 1945 à août 1949. Le camp de Jargeau est dissous au 31 décembre 1945 ; que vont devenir ses installations ? La préfecture du Loiret veut récupérer les baraques, pour les remonter sur les boulevards d'Orléans, très sinistrée par la guerre, alors que l'Administration Pénitentiaire veut y loger des détenus ; ces deux autorités se chamaillent et c'est le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme qui tranche (lettre au préfet du Loiret, 18 février 1946) : on partage. La question se repose donc deux ans plus tard quand le ministère de la Justice décide "*la suppression du Centre Pénitentiaire de Jargeau*" (lettre au préfet, 9 octobre 1948) ; c'est la ville de Jargeau qui se porte acquéreur des baraques (délibérations du conseil municipal du 13 décembre 1948). Le plan qui est annoncé dans l'inventaire est celui des implantations de baraquements provisoires sur les boulevards d'Orléans en janvier 1946, et non pas un plan du camp de Jargeau.

B / sous-dossier "Jargeau" : 5 feuillets, soit :

- 2 feuillets sur la liquidation du camp de nomades : un télégramme de décembre 1945 (le ministère de l'Intérieur demande un inventaire), et une liste agrafée au précédent, énumérant apparemment des dossiers d'archives "*remis aux Renseignements Généraux le 24 novembre 1964*" ;
- 3 feuillets concernant les détenus de 1948.

C / un ensemble de trois sous-dossiers de correspondance avec les préfets du Bas-Rhin (6 feuillets de 1949), d'Ille-et-Vilaine (20 feuillets de 1949), et de Dordogne (10 feuillets de 1949 et 1950) : transmission à ces préfets de pièces et dossiers qui concernent les ex-détenues de Jargeau transférées dans des prisons de leurs départements respectifs ; avec listes pour le Bas-Rhin et la Dordogne, et quelques pièces sur une condamnée de la libération libérée en 1949.

2) dossier "Correspondance"

Trois sous-dossiers :

A / "enquête sur les prisons et les camps douteux" : le ministère de l'Intérieur demande au préfet du Loiret de lui fournir, sur des questionnaires préétablis, des renseignements sur les camps d'internement de son département - les brouillons des réponses restent ici (juillet - août 1949, 5 feuillets) ;

B / deux circulaires du ministère de l'Intérieur, n° 20 du 31 janvier 1953 et n° 535 du 30 novembre 1956, sur la procédure de délivrance d'attestations d'internement d'étrangers, 4 feuillets ;

C / 11 feuillets de 1958 à 1961 : le préfet du Loiret répond (très succinctement) à des demandes de renseignements sur les camps de Beaune et Pithiviers (pour l'ambassade d'Allemagne), et sur le centre de rassemblement des étrangers de Saint-Jean-de-la-Ruelle (pour le ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre).

3 / dossier "Camp de Pithiviers"

Trois sous-dossiers :

A / "arrêtés préfectoraux - année 1943 - Centre de Séjour Surveillé de Pithiviers - astreints à résider" : 40 feuillets, qui sont des arrêtés préfectoraux d'astreinte à résidence, en fait d'internement ; ils sont individuels ; 6 datent du 1er avril 1943 et concernent des internés venant du camp de Doullens (Somme), les autres, 34 donc, datent du 18 novembre 1943 et concernent des internés venant du camp de Voves (Eure-et-Loir) :

B / "dissolution du Centre Pénitentiaire de Pithiviers 1-12-1949" : 17 feuillets datés d'août à novembre 1949 ; la dissolution du Centre Pénitentiaire met en question l'utilisation des baraquements et des terrains ; la ville de Pithiviers voudrait les acquérir pour y construire un stade et des habitations à bon marché ; le sucrier se porte acquéreur d'une partie du terrain ; différentes administrations donnent leur avis ; la fin manque.

C / "correspondance avec la maison d'arrêt de Fresnes" : 19 feuillets de 1949 et 1950, concernant le transfert des dossiers de détenus et d'interdits de séjour.
